ANALYSES 5 | 2022

RAPPORT TRAVAIL ET COHÉSION SOCIALE

D'UNE CRISE À L'AUTRE
LA COHÉSION SOCIALE SOUS PRESSION

STATEC

IMPRESSUM

Responsable de la publication
Dr Serge Allegrezza

Rédaction
Fofo Senyo Ametepe
Rasim Daudbasic
Marc Ferring
Anne Franziskus
Armande Frising
Laure Grad
Anne Hartung
Jérôme Hury
Charlie Klein
Johann Neumayr
Guillaume Osier
François Peltier
Paul Reiff
Marco Schockmel
Huyen Tran

Date de clôture statistique:
Juillet 2022
ISSN: 2658-963X

© Photos: Shutterstock et Freepik

La reproduction totale ou partielle est autorisée à condition d'en citer la source.

STATEC
Institut national de la statistique et des études économiques

Centre Administratif Pierre Werner
13, rue Erasme
L - 1468 Luxembourg-Kirchberg

+352 247 - 84219
info@statec.etat.lu
www.statec.lu

statec.lu

Table des matières

Préface 2

Résumé et faits principaux 4

Partie 1 Population 8

1.1 L'état de la population 10
1.2 La population ukrainienne au Luxembourg 24

Partie 2 Le marché du travail 30

2.1 Reprise de la création d'emplois salariés en 2021 32
2.2 Accalmie pour le chômage en 2021 après une année marquée par la crise sanitaire 36
2.3 Un nombre record de postes vacants au 2e trimestre 2022 43
2.4 Le télétravail, une nouvelle réalité pour les cols blancs qualifiés? 49
2.5 Les formes de travail dites atypiques 58
2.6 L'écart de rémunération entre hommes et femmes atteint 0% au Grand-Duché 70
2.7 La situation des immigrés sur le marché du travail luxembourgeois 79

Partie 3 Conditions de vie 92

3.1 Les inégalités face à l'inflation 94
3.2 Les dépenses pré-engagées et les inégalités de niveau de vie arbitrable 104
3.3 Prévisions des revenus, des inégalités et de la pauvreté pour 2021 113
3.4 Les revenus et leurs inégalités observés en 2021, une vue structurelle 116
3.5 Le ressenti des ménages a souffert durant la pandémie 130
3.6 La pauvreté et l'exclusion sociale 136
3.7 La pauvreté multidimensionnelle et la précarité énergétique 147
3.8 Un système socio-fiscal redistributif au Luxembourg 162
3.9 La santé et la privation matérielle des enfants 167
3.10 Le budget minimum des enfants et sa couverture par les transferts sociaux 171
3.11 L'utilisation d'Internet pendant la pandémie 188

Préface

Dr Serge Allegrezza

L'importance du TCS, rapport sur la situation sociale du pays, est telle que les représentants de la société civile et politique souhaitent avoir leur mot à dire lorsqu'il s'agit de choisir les sujets à traiter et faire des commentaires sur la manière dont ils ont été présentés ou communiqués. Faisant suite à une motion de la Chambre, le Ministre de l'Économie, Franz Fayot, a mis en œuvre en décembre 2021, le souhait du parlement d'instituer un "Comité d'accompagnement du Rapport travail et cohésion social"[1]. Cet organe consultatif, qui a une gouvernance originale, comprend notamment 6 députés, sous la présidence du Professeur Louis Chauvel (Université du Luxembourg). Les premières réunions ont eu lieu le 7 février 2022 et le 11 juillet 2022. Une série de thèmes suggérés par les membres du Comité ont ainsi été traités dans le présent rapport.

Le rapport de cette année est aussi marqué par les travaux du Comité tripartite qui a siégé au cours du mois de mars, puis au cours du mois de septembre 2022. Le STATEC a œuvré à l'élaboration des débats menant aux accords tripartites, en livrant aux négociateurs les prévisions d'inflation, d'une part, et les effets sur le pouvoir d'achat par catégorie de revenu (quintiles), d'autre part. Le premier accord a été conclu fin mars, au début de la guerre surprise en Ukraine, que d'aucuns pensaient courte, et l'autre a été signé dans un contexte dramatique d'aggravation d'un conflit militaire et de guerre de l'énergie contre l'Europe. Ralentir l'inflation (et les tranches indiciaires) tout en préservant le pouvoir d'achat des plus démunis était le défi que le gouvernement et les partenaires sociaux s'étaient assigné. Le STATEC a pu aider à la prise de décision grâce aux simulations réalisées en temps quasi réel. Ces travaux ont été publiés sur le portail du STATEC[2]. Le présent Rapport travail et cohésion sociale approfondit certaines questions laissées de côté lors des négociations, comme la précarité énergétique, qui frappe tout de même 6.2% des ménages en 2022. Même si le ralentissement de l'inflation, grâce à la baisse de la TVA et du bouclier sur les prix du gaz et de l'électricité, profite, en moyenne, aux catégories de revenu les plus démunies, il reste des ménages qui supportent le fardeau de dépenses d'énergie particulièrement élevées.

[1] https://statistiques.public.lu/dam-assets/fr/actualites/conditions-sociales/conditions-vie/2021/12/20211228/STN65_Comite-TCS.pdf

[2] https://statistiques.public.lu/fr/actualites/2022/tripartite-septembre-suite-14octobre.html

Les travaux du STATEC sur les budgets de référence, visant à déterminer un seuil de pauvreté raisonné, basé sur les biens et services jugés indispensables pour mener une vie décente, sont devenus une référence pour la fixation du revenu d'inclusion sociale (REVIS) et les politiques sociales en faveur des plus démunis. Le témoignage sur l'utilité des travaux du STATEC en ce domaine a été apporté par la Ministre de la Famille, Corinne Cahen, en personne. L'étude montre que le REVIS (et les allocations familiales) dépassent le budget de référence pour les couples avec enfants, un filet de sécurité bien dimensionné est ainsi en place.

Dr Serge Allegrezza

Résumé et faits principaux

Inflation de classe

La récente flambée des prix a touché différemment les ménages. En particulier, les ménages ayant un niveau de vie moins aisé sont le plus pénalisés par l'inflation. L'alimentation et l'énergie, qui ont connu une forte augmentation des prix depuis 2021, sont deux catégories de dépenses plus importantes pour les ménages ayant un faible niveau de vie. Les locataires ont connu une inflation moins élevée que les propriétaires. L'évolution moins dynamique des contrats de bail en cours, ainsi que le gel des loyers en vigueur de mi-2020 au 30 juin 2021, peuvent expliquer ce différentiel d'inflation.

Revenu effectivement disponible à moitié

Dans la réalité, les ménages ne peuvent pas toujours utiliser à leur guise la totalité de leur revenu dit "disponible", puisque toute une série de dépenses s'imposent à eux, on parle de dépenses pré-engagées. En 2021, les dépenses pré-engagées représentaient en moyenne 36% du budget total des ménages. C'est le statut d'occupation du logement, mais aussi l'âge du chef de ménage, le niveau de vie ou encore la composition du ménage qui expliquent le poids relatif des dépenses pré-engagées et les différences observées entre différents segments de la population. Le poids des dépenses pré-engagées représente près de la moitié du revenu disponible des 10% des ménages les moins aisés financièrement, tandis qu'il descend à moins de 20% pour les 10% des ménages les plus aisés. En 2021, le revenu arbitrable s'élevait à 4 185 EUR en moyenne par mois et par ménage, alors que le revenu disponible moyen dépassait 6 000 EUR par ménage. On sous-estime les inégalités et la pauvreté entre ménages lorsqu'on les évalue uniquement à partir du revenu disponible.

Risque de pauvreté à 19.2%...

Les prévisions des valeurs des indicateurs d'inégalités montrent une stagnation par rapport à 2020. Malgré ce constat, la pauvreté progresse en 2021 d'après les prévisions du STATEC. Le niveau de vie médian obtenu s'élèverait à 3 628 EUR en 2021 et le seuil de risque de pauvreté, qui est obtenu en prenant 60% du niveau de vie médian, serait de 2 177 EUR par mois et par adulte. À titre de comparaison, pour une personne seule, au 1er janvier 2021, la pension minimum personnelle est de 1 908 EUR et le REVIS pour une première personne adulte est de 1 544 EUR. En 2021, ce seraient donc 115 980 personnes qui vivraient en dessous du seuil de risque de pauvreté monétaire (2 177 EUR). Le taux de risque de pauvreté monétaire augmenterait de 1.1 point de pourcentage par rapport à 2020 pour s'établir à 19.2%.

La présence d'enfants dans un ménage influence aussi grandement la capacité des ménages à joindre les deux bouts à la fin du mois.

Ou à 7%?

Le taux de risque de pauvreté multidimensionnel qui tient compte du revenu, de la consommation et du patrimoine augmente en 2021 par rapport à 2020, il passe de 5.6% à 7.3%. Les jeunes, les chômeurs, les inactifs, les locataires, les monoparentaux avec deux enfants ou plus et les personnes ayant un faible niveau d'éducation sont davantage exposés à la pauvreté multidimensionnelle. Il ressort de cette analyse multidimensionnelle que ce sont surtout les ménages aisés qui épargnent le plus, tandis que les ménages modestes consomment parfois plus que leur revenu. Les récentes prévisions en la matière montrent une forte augmentation de la précarité énergétique en 2022.

Inégalité et redistribution

La part relative des impôts directs et des cotisations sociales dans le revenu brut des ménages varie de 19% pour les ménages les moins aisés à 37% pour les plus aisés. La TVA pèse en moyenne pour 3% du revenu brut des ménages. Un tel résultat s'explique par les faibles taux de TVA qui sont appliqués au Luxembourg. La TVA est un impôt régressif dans la mesure où il touche davantage les ménages les moins aisés. Au Luxembourg, les prestations sociales bénéficient plus aux ménages modestes qu'aux ménages aisés. Elles représentent 46% du revenu brut des ménages du premier décile des revenus, contre seulement 11% de celui des ménages du dernier décile. Le système socio-fiscal luxembourgeois est bien redistributif dans la mesure où les ménages les moins aisés bénéficient plus des prestations sociales qu'ils ne contribuent par leurs prélèvements obligatoires.

Budget de référence pour enfants: assurer le minimum vital

Depuis quelques années, le STATEC calcule des budgets minimums permettant d'appréhender le montant minimum nécessaire afin de vivre une vie décente au Luxembourg. Le budget minimum direct des enfants augmente tendanciellement avec leur âge et varie de 332 EUR à 744 EUR par mois. Les budgets de référence des couples avec enfants vont de 3 608 EUR par mois pour un couple avec un enfant de 0-6 ans jusqu'à 5 186 EUR pour un couple avec trois enfants. Les aides directes en faveur des enfants se composent de l'allocation familiale, de l'allocation de rentrée et de l'allocation de naissance. Pendant la petite enfance, les allocations directes couvrent de manière très généreuse les besoins minimums, avec même une couverture de 100% pour un enfant de 6 mois. Entre 8 et 14 ans, les allocations directes couvrent encore presque ¾ du budget direct. La couverture par les allocations directes des budgets de référence des adolescents plus âgés n'est plus que de 46%. Le REVIS, combiné à tous les transferts sociaux éligibles, permet aux ménages avec enfants d'entièrement subvenir à leurs besoins de base tels qu'ils découlent des budgets de référence. Pour le salaire social minimum non qualifié, sans l'allocation d'inclusion du REVIS, le constat précédent est moins vrai.

L'accueil de réfugiés ukrainiens

Au Luxembourg, une croissance démographique élevée a été maintenue même durant la crise sanitaire du COVID-19. Comme par le passé, cette croissance démographique est due principalement aux immigrations internationales et ne résulte pas du solde naturel. Bien que de plus en plus diversifiés, les immigrants proviennent toujours majoritairement de l'UE-27. Depuis le début de l'année 2022, de plus en plus de ressortissants ukrainiens trouvent aussi refuge au Luxembourg, leur nombre a été multiplié par 4. Par ailleurs, les Luxembourgeois sont de plus en plus nombreux à quitter le pays et élisent principalement leur nouvelle résidence dans un des trois pays limitrophes.

Bien que plus faible par rapport aux autres pays de l'UE-27, la fécondité augmente légèrement en 2021, contrairement à la mortalité qui baisse en 2021 après avoir connu une augmentation en 2020 suite à l'apparition de la crise sanitaire.

Taux de chômage harmonisé: Luxembourg à la 9e place

En 2021, l'emploi salarié s'est bien remis de la crise sanitaire, mais les perspectives pour 2022 sont moins favorables. L'industrie et les activités du commerce, du transport, de l'hébergement et de la restauration connaissent une sortie de crise moins favorable que les services aux entreprises et les services publics qui sortent gagnants. La croissance de l'emploi salarié des frontaliers est dans son ensemble plus vigoureuse que celle des résidents, ce constat vaut aussi pour 2021. Sur le front du chômage, on note une certaine accalmie en 2021 après une année marquée par la crise sanitaire. Avec 5.3% en 2021, le taux de chômage est en recul au Luxembourg et reste en dessous de la moyenne européenne à 7.0%. Dans la comparaison européenne, le Luxembourg améliore sa performance en gagnant six places par rapport au classement de 2020 pour terminer à la 9e place. Les différences structurelles du marché du travail en lien avec l'âge, le sexe, le niveau d'éducation, la nationalité restent à peu près comparables à l'année 2020.

Une particularité du marché du travail à l'heure actuelle est qu'un nombre record de postes vacants sont disponibles au 2e trimestre 2022, et ce pour quasi tous les secteurs. Cela prouve les difficultés croissantes que les entreprises rencontrent pour recruter et témoigne aussi d'une certaine inadéquation de l'offre à la demande.

Le télétravail s'incruste

Le télétravail qui s'est imposé en force lors des confinements liés au COVID-19 s'est installé et représente une nouvelle réalité sur le marché du travail. Au 2e trimestre 2022, 34% des actifs ont effectué du télétravail. Bien qu'encore élevé, le niveau n'atteint plus les sommets du 2e trimestre 2020 (52% des actifs). Le travail à domicile régulier a augmenté plus rapidement que le télétravail occasionnel entre 2019 et 2021.

Par rapport à 2019, les branches de l'administration publique et des activités financières et d'assurance connaissent une envolée exceptionnelle du télétravail. Les cols blancs qualifiés travaillaient le plus souvent à distance, déjà avant mais surtout pendant la pandémie. Les cols blancs peu qualifiés et les cols bleus n'ont pas connu de croissance du télétravail. Le Luxembourg est aux premiers rangs du travail à domicile en comparaison européenne, après les Pays-Bas et avant la Suisse et la Finlande.

Avec la sortie de crise, on observe également que les contrats de travail à durée déterminée (CDD) sont en hausse, surtout chez les jeunes.

Une étude du rapport s'est aussi intéressée à l'accès à Internet, qui a joué un rôle primordial durant la crise sanitaire. Elle permet de conclure à une réduction de la fracture numérique chez les personnes âgées et les personnes moins diplômées sur les trois dernières années. Par ailleurs, la pandémie a fortement favorisé le développement de l'administration en ligne et, dans une moindre mesure, celui du commerce électronique national. En outre, les internautes sont de plus en plus prudents et sensibilisés aux risques de la toile.

Égalité des hommes et des femmes

D'après l'indicateur européen du "Gender Pay Gap", l'égalité salariale entre hommes et femmes est atteinte au Luxembourg en moyenne. Le salaire médian des femmes dépasse même celui des hommes. Néanmoins, des écarts importants subsistent dans certaines branches d'activité. L'indicateur a toutefois ses limites et ne montre qu'un aspect parmi d'autres. Ainsi, les femmes ont toujours un taux d'emploi moins élevé et ont davantage recours au temps partiel que les hommes, ce qui impacte leurs revenus et leurs pensions de retraite.

Les discriminations ressenties

La présente édition du rapport s'intéresse aussi à la situation des immigrés sur le marché du travail luxembourgeois. Un tiers des immigrés exerce un travail plus exigeant au Luxembourg qu'avant leur arrivée, et même 43% de ceux qui possèdent un diplôme universitaire. Seuls 10% des immigrés exercent un travail moins exigeant au Luxembourg qu'avant leur migration. 7 immigrés sur 10 n'ont pas rencontré d'obstacles pour obtenir un emploi adéquat à leur niveau d'études, pour 1 sur 10 les compétences linguistiques ont été la principale barrière. Seuls 6% des immigrés ont très peu de connaissances des langues du pays. Plus de la moitié des immigrés ont suivi un cours de langue.

15% des employés, immigrés ou non, se sentent discriminés au travail dans les contacts avec des collègues et/ou des clients. Les résidents qui se déclarent plus souvent discriminés sont de nationalité portugaise, les femmes et les moins éduqués. Les motifs les plus fréquemment cités par les discriminés sont liés à l'origine étrangère.

Partie 1

Population

1.1 L'état de la population au Luxembourg

À retenir:

- Une croissance démographique élevée même durant la crise sanitaire de COVID-19;
- Cette croissance démographique est due principalement aux immigrations internationales;
- Malgré une diversification accrue, les migrants proviennent toujours majoritairement de l'UE-27;
- Les Luxembourgeois sont de plus en plus nombreux à quitter le pays et élisent principalement leur nouvelle résidence dans un des trois pays limitrophes;
- Bien que plus faible par rapport aux autres pays de l'UE-27, la fécondité augmente légèrement en 2021;
- A contrario, la mortalité baisse en 2021 après avoir connu une augmentation en 2020 suite à l'apparition de la crise sanitaire liée au COVID-19;
- Depuis mars 2022, le nombre d'Ukrainiens résidant au Luxembourg explose.

1.1.1 Un dynamisme migratoire exceptionnel

Au 1er janvier 2022, le Luxembourg compte 645 397 habitants, soit environ 10 700 personnes de plus par rapport à l'année précédente. L'âge moyen de la population est de 40.4 ans pour les femmes et de 39.0 ans pour les hommes. Les habitants étrangers sont significativement plus jeunes que les Luxembourgeois. L'âge moyen pour les femmes luxembourgeoises est de 42.4 ans contre 38.1 ans pour les femmes étrangères. Pour les hommes luxembourgeois, l'âge moyen s'élève à 40.0 ans contre 38.0 ans pour les hommes étrangers. En superposant la pyramide des âges des étrangers et des nationaux, on observe que la part des étrangers entre 0 et 19 ans est inférieure à celle des nationaux (47.2% de personnes étrangères chez les 0-4 ans et 34.4% chez les 20-24 ans). Ensuite, pour les classes d'âge de 30 à 54 ans, la population étrangère est surreprésentée. À partir de 55 ans, la population luxembourgeoise est de nouveau majoritaire. La population étrangère diminue et devient très faible aux âges très élevés (30.0% de personnes de nationalité étrangère à partir de 65 ans et seulement 18.1% à partir de 90 ans).

Graphique 1 **Une population étrangère surreprésentée dans les âges actifs**

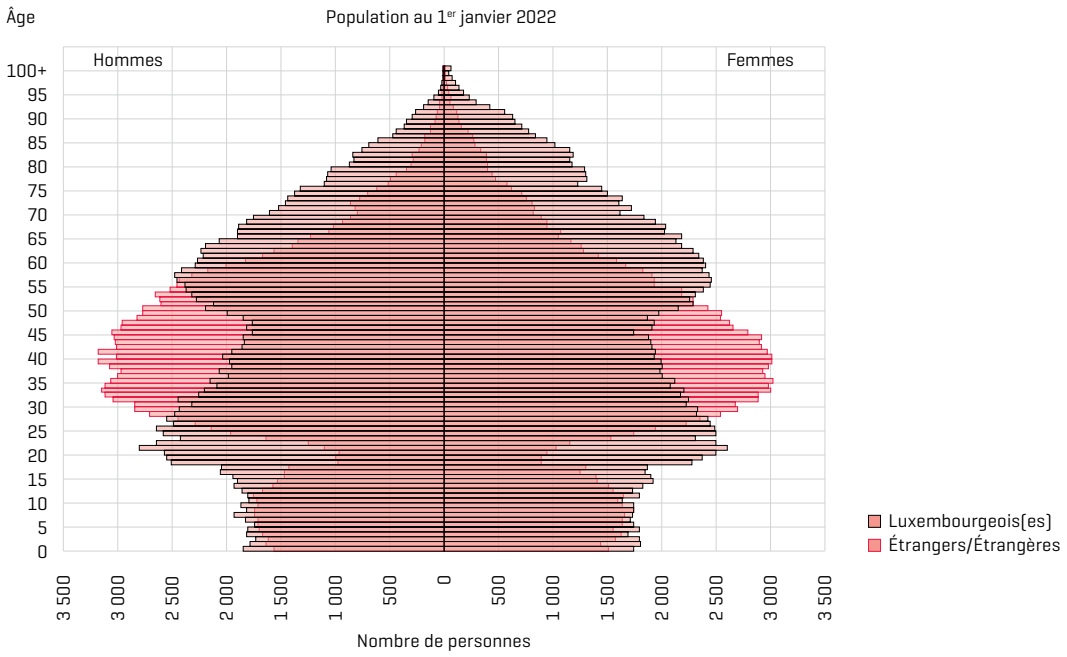

Sources: STATEC, RNPP

Au 1er janvier 2022, 304 167 personnes étrangères vivent au Grand-Duché, dont 13.7% sont nées au Luxembourg. Le dynamisme démographique luxembourgeois étant porté par les migrations, la part des étrangers dans la population est importante (47.1% au 1er janvier 2022) bien que légèrement en diminution durant les dernières années. Cette tendance résulte des naturalisations et des différentes incidences législatives qui en découlent (mineurs étrangers devenant luxembourgeois avec un de ses parents...). Par rapport aux autres pays européens, cette part est relativement élevée. Au sein de l'UE-27, cette part varie de 0.8% en Roumanie à 20.1% à Malte[1].

Quelque 180 nationalités sont présentes sur le territoire luxembourgeois au 1er janvier 2022. Parmi les dix nationalités étrangères les plus nombreuses, 8 sont issues de l'UE-27. Les deux communautés non européennes de ce top 10 sont les ressortissants chinois (4 142 personnes) et britanniques (4 104 personnes). Bien qu'en diminution au cours des dernières années, les Portugais représentent la première communauté étrangère, leur part dans la population totale s'élevant à 14.5%. Suivent les Français avec 7.6%. Ces deux communautés étrangères constituent près de la moitié (47.0%) de la population étrangère. Viennent ensuite les Italiens (3.7% de la population totale), les Belges (3.0%) et les Allemands (2.0%).

[1] Données EUROSTAT: année 2021

Graphique 2 **Une population étrangère issue principalement de l'UE-27**
(données au 1er janvier 2022)

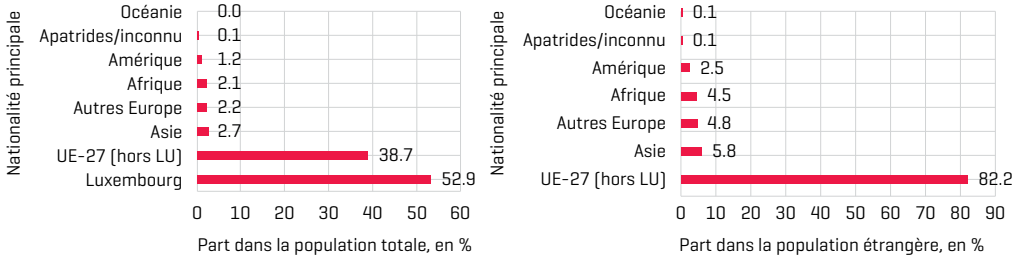

Sources: STATEC, RNPP

Les ressortissants étrangers ayant une nationalité de l'UE-27 sont au nombre de 250 012. Ils constituent 82.2% de la population résidente étrangère. Parmi les ressortissants hors UE, suivent, dans l'ordre, les ressortissants d'un pays d'Asie (respectivement 17 691 personnes et 5.8% des personnes étrangères), des pays européens non-UE avec une part de 4.8% (14 491 personnes, dont 2 855 Monténégrins), des pays d'Afrique (4.5%, soit 13 668 personnes, dont 2 507 Cap-Verdiens), des pays des Caraïbes, d'Amérique du Nord, du Sud ou centrale (2.5%, soit 7 717 personnes, dont 2 853 Brésiliens) et des pays d'Océanie (244 personnes). S'y ajoutent 344 personnes apatrides ou de nationalité inconnue.

1.1.2 Une croissance démographique élevée même durant les périodes de crise

Après un ralentissement démographique observé en 2020 dû à la crise sanitaire du COVID-19, le Grand-Duché a connu, avec un taux de +1.7%, un accroissement de la population plus conséquent en 2021. La dynamique reste toutefois légèrement moindre que celle observée durant les trois années précédant la pandémie liée au COVID (la progression était alors aux alentours de +2.0%), mais supérieure à celle observée en 2020 (+1.4%). Au cours des 20 dernières années, l'augmentation de la population a été la plus prononcée entre 2011 et 2016, avec des taux d'accroissement fluctuant entre +2.3% et +2.5%.

Graphique 3 **Rebond de la croissance démographique en 2021**

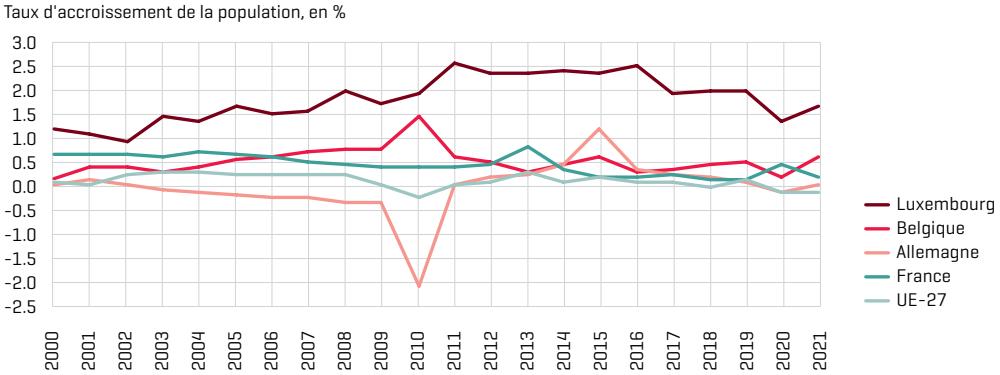

Sources: STATEC, RNPP, EUROSTAT

Ce dynamisme démographique qui caractérise le Luxembourg, depuis des décennies, est assez remarquable comparé à la moyenne européenne et à celle de nos pays limitrophes. Durant l'année 2020, marquée par la crise sanitaire du COVID-19, la population de l'UE-27 a légèrement diminué, passant de 447 319 916 à 447 207 489 personnes, soit une très légère baisse d'environ 0.04%. Parmi nos pays voisins, la croissance démographique en 2020 était de 0.66% en Belgique, de 0.27% en France et de 0.10% en Allemagne. Au sein des 27 pays de l'UE, le Luxembourg connaît, avec 1.4%, la croissance démographique la plus élevée en 2020, suivi de l'Irlande (+1.1%) et de Chypre (+1.0%). À l'autre bout de l'échelle, la Croatie (-3.9%), la Bulgarie (-1.1%) et la Lettonie (-0.9%) subissent la plus grande baisse démographique.

Au cours de l'année 2021, la population du Luxembourg a augmenté de près 10 700 personnes, soit environ 2 100 personnes de plus qu'en 2020. Cette augmentation est légèrement moindre que durant la période pré-COVID (2017 à 2019), où la population augmentait d'environ 11 800 personnes par an en moyenne. La croissance démographique observée l'année dernière est néanmoins toujours la plus élevée au sein de l'UE-27.

Le graphique 4 illustre l'évolution de la population du Luxembourg entre mi-juillet 2019 et mi-juillet 2022. Une stagnation de la population entre mi-avril et mi-août 2020, suite aux mesures sanitaires et aux limitations de déplacement liées au COVID-19, est bien visible. Le relâchement partiel des mesures de restriction redynamise les mouvements démographiques à partir de mi-août 2020 et qui se poursuivent tout au long de l'année 2021. En 2021, la croissance démographique a connu des pics de + 1 046 personnes entre mi-juin et mi-juillet avant les vacances scolaires d'été et surtout lors de la rentrée scolaire entre mi-août et mi-septembre (+1 670 personnes) ainsi qu'entre mi-septembre et mi-octobre (+ 1 598). Comme lors des années antérieures, la population augmente le moins durant les vacances scolaires d'été entre mi-juillet et mi-août (+451 personnes). En 2022, la période de mi-mars à mi-avril était caractérisée par une croissance démographique exceptionnelle (+2 566 personnes). Cette progression s'explique notamment par l'arrivée de nombreuses personnes fuyant la guerre en Ukraine (→ 1.2 La population ukrainienne au Luxembourg).

Graphique 4 **La croissance de la population varie fortement selon les mois**

Variation de la population par mois (par rapport au mois précédent), chiffres absolus

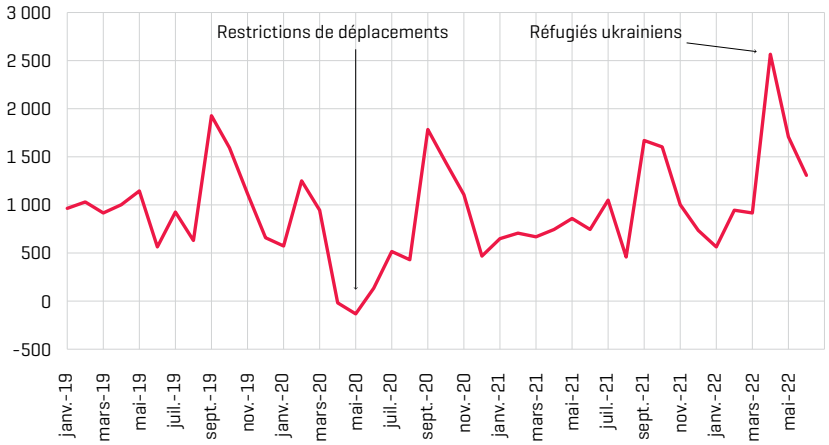

Sources: STATEC, RNPP

1.1.3 L'immigration reste le facteur principal de la croissance démographique

Comme durant les années précédentes, la croissance démographique du Luxembourg est principalement due à la migration nette[2]. La part des migrations internationales dans la croissance de la population est de 87.9% en 2021. Par ce dynamisme démographique dû aux migrations internationales, le Luxembourg se démarque clairement de beaucoup d'autres pays européens.

Dans le courant de l'année 2021, 25 335 personnes ont immigré vers le Luxembourg en provenance de l'étranger, alors que 15 959 personnes ont quitté le pays[3]. Après une baisse conséquente du nombre d'immigrations en 2020, celui-ci dépasse légèrement les niveaux observés avant l'apparition de la crise sanitaire (+0.4% par rapport à 2017-2019). Quant aux émigrations, elles sont largement plus nombreuses en 2021 qu'en 2020 (+7.3%) et que celles observées avant la crise (+10.3% durant la période de 2017 à 2019). Un solde migratoire (arrivées – départs) de 9 376 personnes peut donc être observé en 2021. Cela représente un accroissement de 23.0% par rapport à l'année 2020, mais une baisse de -12.9% par rapport à la période de 2017 à 2019.

Tableau 1 **Les mouvements de la population regagnent en intensité**

	Moyenne 2017-2019	2019	2020	2021	2021 par rapport à 2020	2021 par rapport à 2017-2019
Naissances	6 226	6 230	6 459	6 690	3.6%	7.5%
Décès	4 288	4 283	4 609	4 489	-2.6%	4.7%
Solde naturel	1 938	1 947	1 850	2 201	19.0%	13.6%
Immigrations	25 230	26 668	22 490	25 335	12.7%	0.4%
Émigrations	14 470	15 593	14 870	15 959	7.3%	10.3%
Solde migratoire	10 761	11 075	7 620	9 376	23.0%	-12.9%
Solde total	**12 699**	**13 022**	**9 470**	**11 577**	**22.2%**	**-8.8%**

Sources: STATEC, RNPP

En comparaison avec le solde migratoire, le solde naturel a un impact relativement restreint sur la démographie luxembourgeoise. En 2021, 6 690 nouveau-nés ont vu le jour alors que 4 489 personnes sont décédées. Ainsi, un solde naturel (naissances - décès) de 2 201 personnes était observé en 2021, alors qu'il était de 1 850 en 2020. La hausse des naissances (+3.6%) et la baisse des décès (-2.6%) font que le solde naturel a progressé de 19.0% en une année.

L'accroissement total de la population (solde migratoire + solde naturel) est de 11 577 personnes en 2021. Il s'agit d'une progression de 22.2% par rapport à 2020, mais d'une baisse de 8.8% par rapport à la période de 2017 à 2019. Ce déclin peut en grande partie être expliqué par la forte augmentation des départs vers l'étranger (+10.3%).

[2] Différence entre les immigrations et les émigrations.

[3] Chiffres basés sur le Registre national des personnes physiques. À noter qu'il existe également un ajustement statistique de -910 personnes, consistant à un nettoyage informatique du Registre national des personnes physiques.

1.1.4 Les flux migratoires regagnent en intensité en 2021

Après un ralentissement des flux migratoires en 2020, les immigrations reviennent en 2021 au même niveau qu'avant le début de la crise sanitaire (période de 2017 à 2019) tandis que les émigrations dépassent même celles de la période de 2017 à 2019. En effet, 25 335 arrivées et 15 959 départs sont observés en 2021 au Grand-Duché.

Au 18 mars 2020, le gouvernement luxembourgeois a déclaré l'état d'urgence (en vigueur jusqu'au 24 juin 2020), acte qui a considérablement compliqué l'immigration vers le Luxembourg. Les restrictions de circulation ont fortement entravé les flux migratoires entre mi-mars et mi-juin 2020, avant qu'ils ne repartent de nouveau à la hausse, avec un maximum de 3 279 immigrations en septembre. Le mois de la rentrée scolaire se caractérise traditionnellement par un dynamisme migratoire important.

Graphique 5 **Plus d'émigrations que d'immigrations en janvier et février 2021**

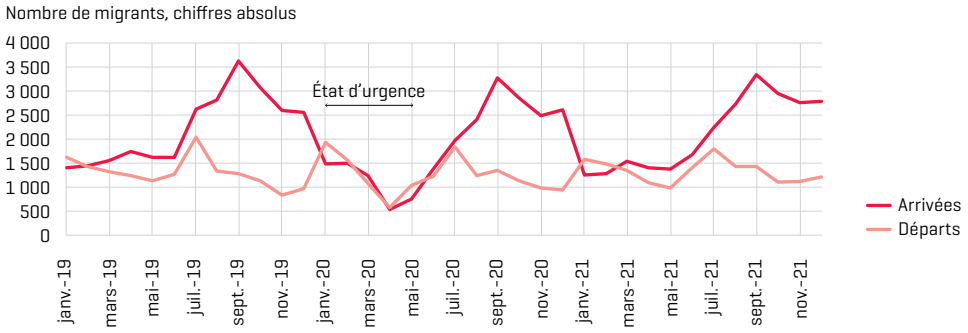

Sources: STATEC, RNPP

Comme les années précédentes, les immigrations de 2021 sont au plus bas durant les mois d'hiver. C'est à partir du mois de juin que le nombre d'arrivées commence à augmenter jusqu'à atteindre un maximum de 3 341 nouveaux arrivants en septembre. Comme la pyramide des âges (→ Graphique 1) montre que la population étrangère est fortement représentée aux âges actifs, on peut émettre l'hypothèse qu'il s'agit majoritairement de familles qui préfèrent venir s'installer en été le temps de scolariser les enfants pour la rentrée.

En ce qui concerne les émigrations, les différences selon les mois sont beaucoup moins prononcées que pour les immigrations. En 2021, elles ont varié entre 985 personnes en mai et 1 797 personnes en juillet. Alors que les immigrations connaissent un creux en hiver et un pic en été, les émigrations suivent un profil plus lissé présentant des petits pics aussi bien en été qu'en hiver. Il est intéressant de noter qu'en janvier et février, les départs sont même plus abondants que les arrivées.

1.1.5 Parmi les immigrés, les Portugais retrouvent le premier rang

En 2021, les Portugais ont repris la tête du classement des nationalités qui immigrent le plus vers le Luxembourg. Depuis 2014, les Français étaient les plus nombreux à venir s'installer au Luxembourg. Le nombre d'immigrés français est resté constant par rapport à 2020, alors que celui des Portugais s'est accru de 18.2%. En 2021, 3 885 personnes de nationalité portugaise, soit 15.3% de l'ensemble des arrivées, ont rejoint le Luxembourg. Ensuite viennent les Français (3 590, 14.2%), les Italiens (1 909, 7.5%) et les Luxembourgeois (1 577, 6.2%). Ces immigrés luxembourgeois sont plutôt masculins (54.8%) et relativement jeunes (28.3 ans en moyenne). Nous pouvons émettre l'hypothèse qu'une grande majorité de ces personnes sont des étudiants revenant au pays après leurs études et/ou une première expérience professionnelle.

En 2020, l'immigration de quasi toutes les nationalités a marqué le pas par rapport aux trois années précédant l'apparition du coronavirus. Parmi les 15 nationalités qui ont le plus immigré en 2020, seuls les Luxembourgeois (+ 13.8%), les Espagnols (+ 6.8%) et les Britanniques (+ 1.2%) enregistrent une progression des immigrations en comparaison avec la moyenne de la période de 2017 à 2019. En 2021, les immigrations redémarrent pour la plupart de ces nationalités. Par rapport à 2020, les Indiens (+48.4%), les Espagnols (+38.8%), les Brésiliens (+37.0%), les Grecs (+25.8%) et les Chinois (+21.4%) affichent les plus fortes croissances en termes d'immigration. Seules les arrivées des Britanniques (-53.7%) et des Allemands (-4.1%) ont faibli par rapport à 2020, alors que celles des Français sont restées stables. Par rapport à la période de 2017 à 2019, ce sont les Espagnols (+48.3%), les Indiens (+43.4%), les Brésiliens (+27.0%), les Luxembourgeois (+18.0%) et les Portugais (+10.0%) qui ont le plus immigré vers le Grand-Duché en 2021. À l'inverse, l'immigration des Britanniques (-53.1%), des Chinois (-25.2%), des Américains (-21.5%) et des Belges (-16.5%) a le plus décliné par rapport à la période de 2017 à 2019.

Graphique 6 **L'immigration reboostée en 2021 pour la plupart des nationalités**

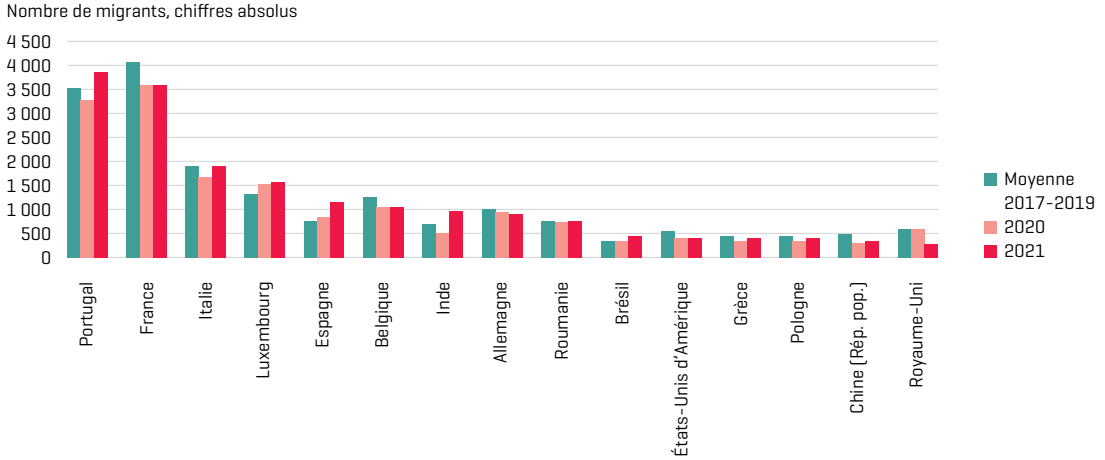

Note: ces chiffres représentent les personnes qui établissent officiellement leur résidence au Luxembourg et ne sont pas à confondre avec les frontaliers.
Sources: STATEC, RNPP

1.1.6 Les Luxembourgeois établissent de plus en plus leur résidence à l'étranger

En 2021, les Luxembourgeois sont les plus nombreux à quitter le territoire. 3 063 personnes de nationalité luxembourgeoise, soit 19.2% du total des départs, ont émigré vers l'étranger. Juste derrière viennent les Portugais avec 3 055 personnes, puis les Français (2 394), les Italiens (1 006), les Belges (828) et les Allemands (617). Comme pour les immigrations, les émigrations de la plupart des nationalités en 2021 dominent celles de 2020. Les départs des Britanniques (+54.0%) dominent parmi les 15 nationalités qui se sont le plus éloignées du Luxembourg en 2021. Ensuite viennent les Indiens (+28.8%), les Grecs (+21.3%), les Italiens (+20.3%) et les Roumains (+16.3%). L'exil des Luxembourgeois a progressé de +8.5% en une année. Pour cinq de ces nationalités, l'émigration accuse un repli par rapport à 2020, à savoir les Américains (-25.6%), les Allemands (-13.6%), les Chinois (-10.3%), les Polonais (-2.3%) et les Néerlandais (-1.6%).

Graphique 7 **Les Luxembourgeois, Portugais et Français les plus nombreux à émigrer**

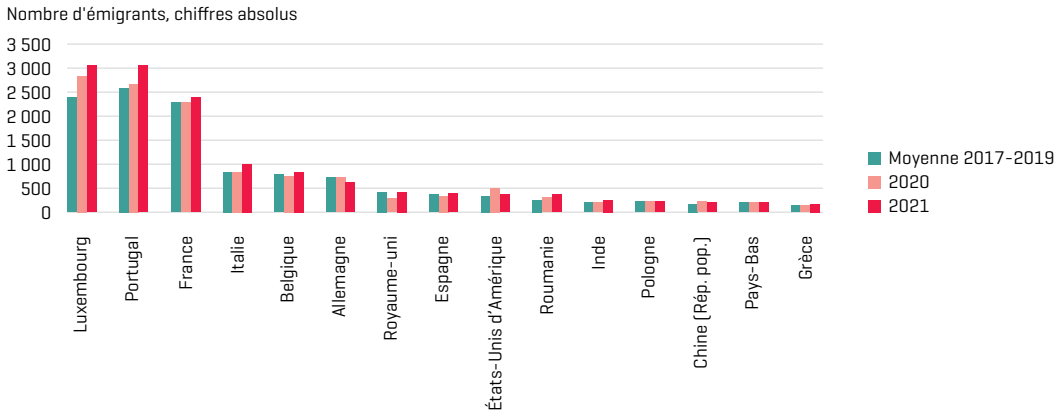

Sources: STATEC, RNPP

CHIFFRE CLÉ

19.2%

DU TOTAL DES ÉMIGRÉS SONT DES LUXEMBOURGEOIS. ILS SONT DE PLUS EN PLUS NOMBREUX À QUITTER LE PAYS ET ÉLISENT PRINCIPALEMENT LEUR NOUVELLE RÉSIDENCE DANS UN DES TROIS PAYS LIMITROPHES.

Le nombre de Luxembourgeois quittant le pays pour vivre à l'étranger augmente de manière assez importante au cours du temps alors que leur part parmi la population résidente a tendance à diminuer au cours des décennies. En 1987, 873 Luxembourgeois se sont éloignés du pays (14.9% des émigrants) pour 3 063 en 2021 (19.2% des émigrants). Parmi les exilés luxembourgeois, la part des hommes est légèrement plus élevée, même si la différence a tendance à s'estomper au fil du temps: 59.9% d'hommes en 2000 contre 51.6% en 2021.

Graphique 8 **Les Luxembourgeois ont tendance à émigrer un peu plus que les Luxembourgeoises**

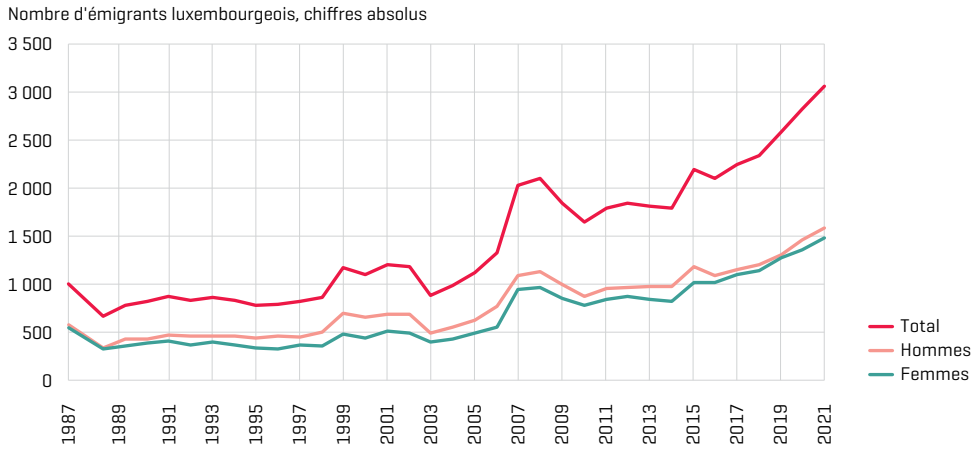

Sources: STATEC, RNPP

Avec un âge moyen de 32.6 ans, les Luxembourgeois quittant le territoire en 2021 sont assez jeunes. Un quart d'entre eux avait moins de 22 ans, tandis qu'un quart avait plus de 44 ans. On ne constate donc pas un exode massif de Luxembourgeois au moment de la retraite, ni même aux âges des études post-secondaires. Ceci s'explique par le fait que même si une grande partie de ces personnes ne vivent plus forcément tout au long de l'année sur le territoire luxembourgeois, elles y gardent leur résidence officielle pour y maintenir un point d'attache régulier.

En comparaison, l'âge moyen des émigrants luxembourgeois en 1987 était de 30.2 ans.

Graphique 9 **En 2021, près de la moitié des émigrants luxembourgeois ont entre 18 et 39 ans**

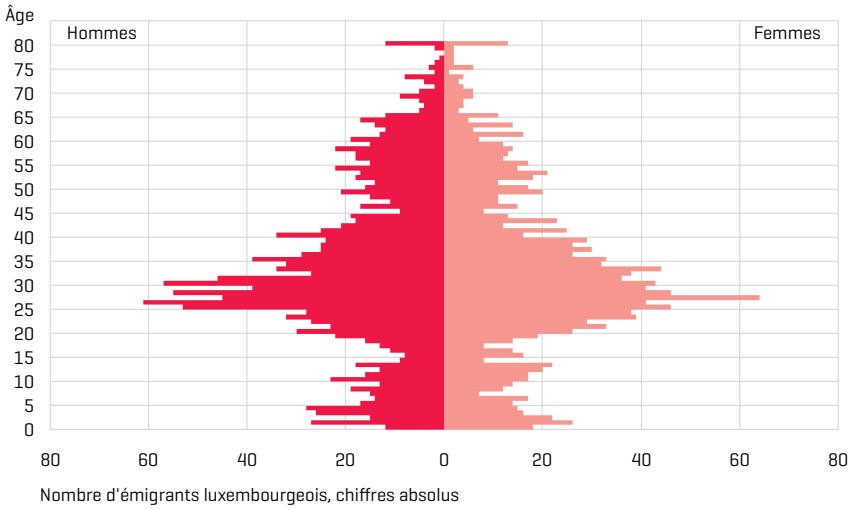

Sources: STATEC, RNPP

Les émigrants luxembourgeois établissent majoritairement leur nouvelle résidence dans un des trois pays limitrophes, avec l'Allemagne en tête (41.4%), suivie de la France (20.6%) et de la Belgique (13.9%). Le lieu de résidence exact dans le nouveau pays d'accueil n'est malheureusement pas connu. Néanmoins, le STATEC émet l'hypothèse au vu du profil démographique jeune et familial qu'une grande majorité de ces individus s'installe à la frontière luxembourgeoise tout en gardant une activité professionnelle au Luxembourg.

Par ailleurs, 3.7% des émigrants luxembourgeois ont élu le Portugal comme nouvelle terre d'accueil et leur âge moyen est beaucoup plus jeune: 22.6 ans contre 29.9 ans pour les personnes partant vers la Belgique, 31.4 ans pour celles allant en France et 34.6 ans pour celles établissant leur nouvelle résidence en Allemagne.

Tableau 2 **¾ des émigrés luxembourgeois établissent leur nouvelle résidence dans un des trois pays limitrophes**

Pays/région de destination	Nombre d'émigrés luxembourgeois	%
Allemagne	1 159	41.4
France	575	20.6
Belgique	390	13.9
Autres UE-27	326	11.7
Autre Europe	188	6.7
Amérique	85	3.0
Asie	49	1.8
Afrique	20	0.7
Océanie	6	0.2
Inconnu	265	-

Sources: STATEC, RNPP

1.1.7 Les naissances en hausse, les décès en baisse

En 2021, les naissances sont en hausse par rapport à l'année précédente (+3.6%), dépassant aussi celles observées durant les 3 années précédant la crise sanitaire (+7.5%). En 2021, 6 690 bébés ont été mis au monde par des mères résidant au Luxembourg, alors que ce chiffre s'élevait à 6 459 en 2020 et à 6 226 en moyenne durant la période de 2017 à 2019.

Ce dynamisme s'explique aussi bien par le regain de naissances d'enfants étrangers (+4.3% par rapport à 2020) que luxembourgeois (+2.9%). En conséquence, l'indicateur conjoncturel de fécondité[4] augmente très légèrement, passant de 1.37 enfant par femme en 2020 à 1.38 en 2021, alors qu'il était orienté à la baisse avant 2020. Ce niveau de fécondité est relativement bas en comparaison avec les autres pays de l'UE-27 (moyenne UE-27: 1.50 enfant par femme[5]). C'est en France que cet indicateur est le plus élevé (1.83 enfant par femme) et c'est à Malte qu'il est le plus faible (1.13 enfant par femme).

Parmi les 6 690 naissances en 2021, les garçons sont légèrement surreprésentés (51.1%). 58.1% des enfants sont nés de couples mariés alors que 41.9% des naissances sont "hors mariage" (couple en union consensuelle, couple pacsé, etc.).

52.6% des nouveau-nés sont de nationalité luxembourgeoise, alors que 47.4% ont une nationalité étrangère. Parmi les bébés avec un passeport étranger, les Portugais (756) devancent les Français (615) suivis des Italiens (276). En 2020, 52.9% des nouveau-nés étaient de nationalité luxembourgeoise.

En 2021, l'âge moyen des mères est de 32.2 ans. L'âge moyen des mères donnant naissance à leur premier enfant est de 31.1 ans, alors qu'il se situait encore à 28.1 ans en 2000.

Le graphique 10 montre que les naissances fluctuent fortement selon les mois. De même, on constate que les courbes ne sont pas identiques d'une année à l'autre. En 2021, les naissances se sont concentrées sur les trois mois des vacances d'été: septembre (648), juillet (595) et août (571). Les mois avec le moins de naissances étaient février (502), janvier (510) et mai (532). En 2020 par contre, le pic de naissances était en mai (602). Ensuite suivent les mois de juillet (597) et de septembre (569), tandis que les creux étaient en mars (447), novembre (493) et juin (506).

[4] L'indicateur conjoncturel de fécondité est encore appelé "Somme des naissances réduites": c'est la descendance finale dans une génération fictive qui aurait, à chaque âge successif, la fécondité empruntée à chacune des trente-cinq générations (15 à 49 ans) réelles observées pendant une année donnée. Les chiffres constituent des estimations. L'indicateur conjoncturel de fécondité pour les femmes luxembourgeoises a été calculé à partir des taux de fécondité par année d'âge.

[5] Données 2020.

Graphique 10 **En 2021, moins de naissances en été**

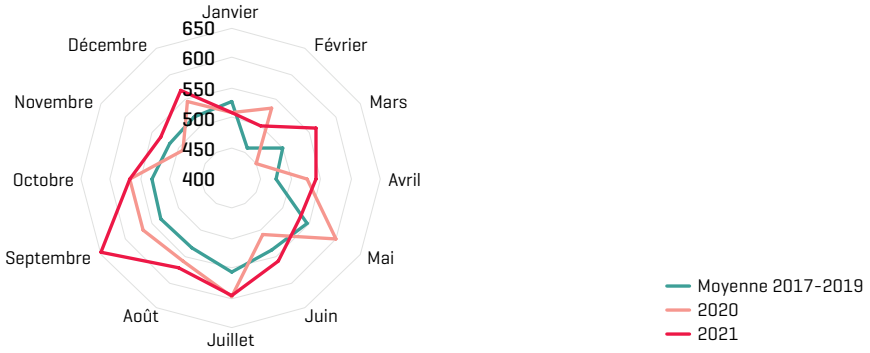

Sources: STATEC, RNPP

Après une hausse des décès survenue en 2020 (+7.6% par rapport à 2019) suite à l'apparition de la pandémie de COVID-19, le nombre de décès diminue légèrement en 2021: 4 489 décès ont été dénombrés parmi les résidents luxembourgeois contre 4 609 en 2020 (-2.6%)[6]. Nous pouvons raisonnablement émettre l'hypothèse que l'évolution des décès aurait été encore beaucoup plus défavorable en 2020 et 2021 sans les diverses mesures sanitaires mises en place par les autorités publiques, telles que les mesures de confinement, la distanciation sociale, l'obligation du port du masque, la vaccination...

En 2021, le STATEC dénombre 439 décès en janvier, 361 en février et 418 en mars (1 218 décès lors du premier trimestre 2021). Ce nombre de décès est supérieur à celui enregistré lors du 1er trimestre 2020 (1 125 décès, +8.2%), mais est comparable aux chiffres de la période pré-COVID (2017-2019). Lors du second trimestre 2021, on compte 1 019 décès (+4.7% par rapport à 2017-2019, mais -2.7% par rapport à 2020).

Lors de la période estivale, la mortalité est généralement plus modérée. 989 décès ont été enregistrés entre juillet et septembre 2021, ce qui correspond à un recul de 4.4% par rapport à 2020 et de 0.9% par rapport à la période pré-COVID.

À l'inverse, le dernier trimestre est généralement plus propice aux décès. Ceci est particulièrement vrai pour l'année 2020, où la pandémie de COVID avait été particulièrement meurtrière: 1 108 en moyenne pour la période 2017-2019, 1 403 en 2020 et 1 263 en 2021.

[6] Pour plus de détails sur la mortalité durant les années COVID: https://statistiques.public.lu/fr/publications/series/regards/2022/regards-07-22.html

Graphique 11 **En 2021, le plus de décès durant les mois d'hiver**

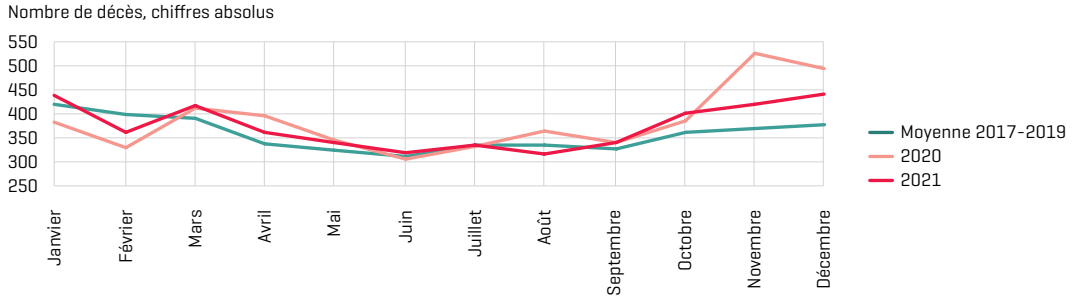

Sources: STATEC, RNPP

À noter que cette évolution des décès est également à mettre en lien avec la croissance de la population qui est de +1.7% entre le 1er janvier 2021 et le 1er janvier 2022.

Entre 2020 et 2021, 916 personnes sont décédées en ayant le COVID-19. Elles représentent 9.0% de la totalité des décès en 2021 pour 11.0% en 2020.

Parmi les décès observés en 2021, il y a eu légèrement plus de décès masculins (51.1%) que féminins (48.9%). La population de nationalité luxembourgeoise représente à elle seule 75.7% des décès, alors que les décès de personnes étrangères sont beaucoup plus rares (24.3%). Cette différence s'explique en grande partie par la structure d'âge de la population étrangère qui est plus jeune.

L'âge moyen des personnes décédées est de 80.7 ans pour les femmes et de 74.7 ans pour les hommes. En 2021, un quart des décès concernent des personnes âgées de moins de 70 ans tandis qu'un quart sont des personnes âgées de 89 ans et plus.

La population évoluant d'année en année, l'évolution de la mortalité doit être analysée à travers le taux de mortalité qui rapporte le nombre de décès d'une année à sa population moyenne. En 2020, ce taux se situait à 7.3‰, le plus élevé de ces dernières années, et il faut remonter au début des années 2010 pour trouver un taux de mortalité comparable. En 2021, le taux de mortalité s'élève à 7.0‰, en diminution par rapport à 2020. Ce niveau de mortalité correspond à celui enregistré juste avant l'apparition de la pandémie de COVID-19.

La dernière table de mortalité, calculée pour la période 2019 à 2021, indique que l'espérance de vie à la naissance[7] est de 84.8 ans pour les femmes et de 80.3 ans pour les hommes. L'espérance de vie est en continuelle progression, quel que soit le sexe. Ainsi, sur les dix dernières années, le gain est de 1.7 an pour les hommes et de 1.4 an pour les femmes. Malgré le nombre de décès plus élevé dû à la crise sanitaire, l'impact de la crise sanitaire de COVID-19 influence peu l'espérance de vie malgré le nombre plus important de décès.

[7] L'espérance de vie à la naissance représente la durée de vie moyenne – autrement dit l'âge moyen au décès – d'une génération fictive qui serait soumise à chaque âge aux conditions de mortalité de l'année considérée. Elle caractérise la mortalité indépendamment de la structure par âge.

Graphique 12 **L'espérance de vie en augmentation**

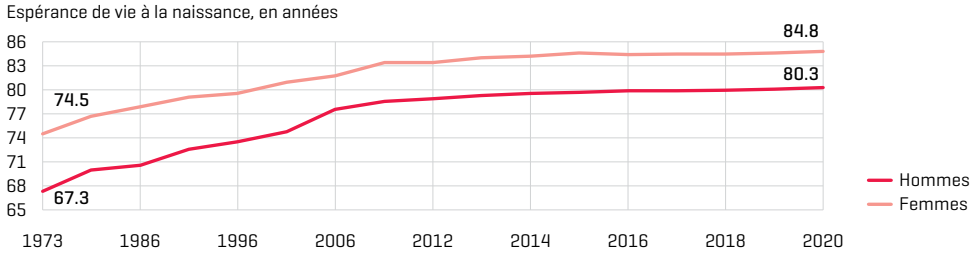

Source: STATEC

1.1.8 Plus de mariages et moins de divorces qu'en 2020

En 2021, 1 945 mariages ont été célébrés au Luxembourg. Malgré une augmentation de 142 unités par rapport à 2020 (+7.3%), les niveaux usuels précédant la pandémie n'ont pas été atteints. Entre 2017 et 2019, il y avait en moyenne environ 2 000 mariages par an. Dans 97.6% des cas, il s'agit de mariages de sexes différents alors que 2.4% des alliances se font entre personnes du même sexe. Parmi les mariages homosexuels, 30.6% sont masculins et 69.4% féminins.

En 2021, 1 400 divorces sont comptabilisés, soit une diminution de 3.3% par rapport à 2020 (1 447 divorces). Les divorces restent donc sur la tendance baissière amorcée depuis le début de la pandémie. Avec 1 906 divorces, un pic était atteint en 2019, suite à l'introduction d'une nouvelle loi instituant le juge aux affaires familiales[8]. D'une part, les affaires introduites sous l'ancienne loi ont été évacuées. D'autre part, la nouvelle loi prévoit des délais très courts, ce qui a permis de clôturer un plus grand nombre d'affaires en moins de temps que sous l'ancienne procédure.

Graphique 13 **Les mariages repartent à la hausse alors que les divorces chutent**

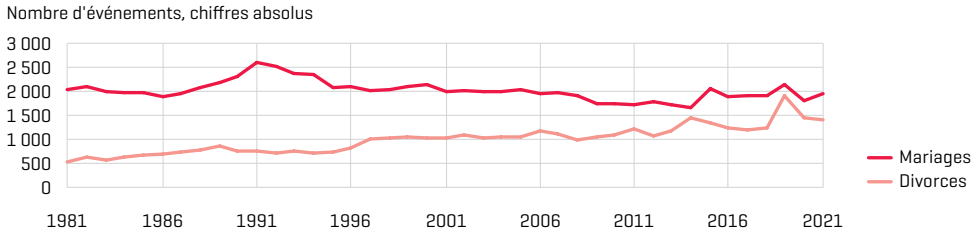

Sources: STATEC, RNPP

[8] Loi JAF: https://legilux.public.lu/eli/etat/leg/loi/2018/06/27/a589/jo

1.2 La population ukrainienne au Luxembourg

1.2.1 Le nombre de résidents ukrainiens explose lors du premier semestre 2022

Au 1er janvier 2022, on dénombre 1 075 personnes dont la nationalité principale est ukrainienne. Alors qu'entre 2011 et 2014, ce nombre était relativement stable (427 personnes en 2011 pour 470 en 2014), ce chiffre est en constante augmentation depuis 2015. Cette période coïncide avec l'annexion de la Crimée par la Russie. Malgré cette augmentation, leur part dans la population reste marginale et se situe à environ 0.2%.

Graphique 14 **Depuis 2015, le nombre d'Ukrainiens augmente de manière importante tout en restant marginale**

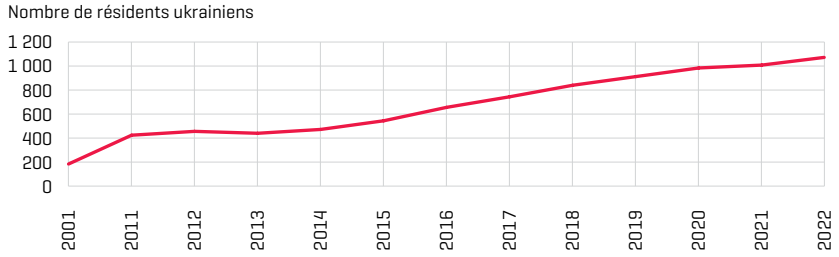

Sources: STATEC, RNPP

Au 1er janvier 2022, 277 personnes avaient la nationalité luxembourgeoise tout en ayant également la nationalité ukrainienne, tandis que 67 citoyens avaient une autre nationalité principale tout en ayant aussi la nationalité ukrainienne.

Alors que dans la population totale, on retrouve quasi autant d'hommes que de femmes (49.6% de femmes), une immense majorité de femmes (68.3%) constitue la population ukrainienne. L'âge moyen des Ukrainiens vivant sur le territoire luxembourgeois est de 34.8 ans. Cet âge est inférieur à celui des Luxembourgeois (41.2 ans) et de la population étrangère (38.1 ans) prise dans son ensemble.

Si le nombre d'Ukrainiens résidant sur le territoire luxembourgeois était relativement limité, tel n'est plus le cas aujourd'hui suite à l'invasion russe en Ukraine depuis la fin du mois de février 2022. Entre janvier et juin 2022, la population ukrainienne résidant de manière officielle au Luxembourg a été multipliée par plus de 4, pour atteindre les 4 492 résidents à la mi-juin 2022. Cette augmentation s'est surtout produite entre mars et avril 2022 (+125%), soit au début de la guerre.

Graphique 15 **La population ukrainienne s'est envolée de 317% durant le premier semestre 2022**

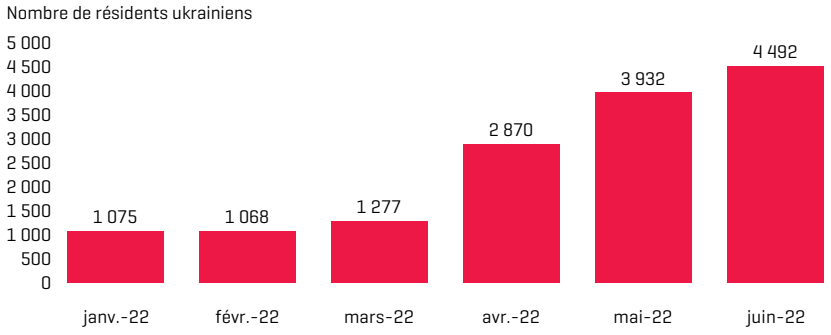

Source: RNPP

Après cette nouvelle vague d'immigrations au cours du premier semestre 2022, la communauté ukrainienne est composée de 4 492 personnes dont 70.1% de femmes au 1er juillet 2022 (+1.8 point de pourcentage par rapport au 1er janvier 2022). L'âge moyen à cette date des ukrainiens résidant au Luxembourg est de 31.8 ans (34.6 ans pour les femmes et 25.2 ans pour les hommes), soit 3 années de moins qu'au 1er janvier 2022. Les migrants arrivés au cours du premier semestre 2022 sont donc relativement jeunes, surtout les hommes.

CHIFFRE CLÉ

x4 **PAR RAPPORT À JANVIER 2022, C'EST LA CROISSANCE DE LA POPULATION UKRAINIENNE OFFICIELLE AU LUXEMBOURG, ELLE ATTEINT PRÈS DE 4 500 RÉSIDENTS À LA MI-JUIN 2022.**

1.2.2 Depuis l'annexion de la Crimée par la Russie, les immigrants ukrainiens affluent

Depuis l'indépendance de l'Ukraine jusqu'à la révolution orange de 2004, le nombre d'immigrants ukrainiens venant s'installer au Luxembourg a enflé de manière quasi continue: 1 immigrant en 1992 pour 178 en 2003. En 2004, le nombre d'immigrants ukrainiens diminue pour atteindre les 61 personnes. Ce nombre est relativement stable jusqu'en 2013, puis progresse de nouveau de manière importante en 2014 (120 immigrants) pour atteindre 159 immigrants en 2021.

Quant aux émigrations des Ukrainiens, elles sont relativement peu nombreuses à l'exception des années 2002 à 2004, période de la pré-révolution orange.

Graphique 16 **La migration ukrainienne au Luxembourg s'explique par la situation politique en Ukraine**

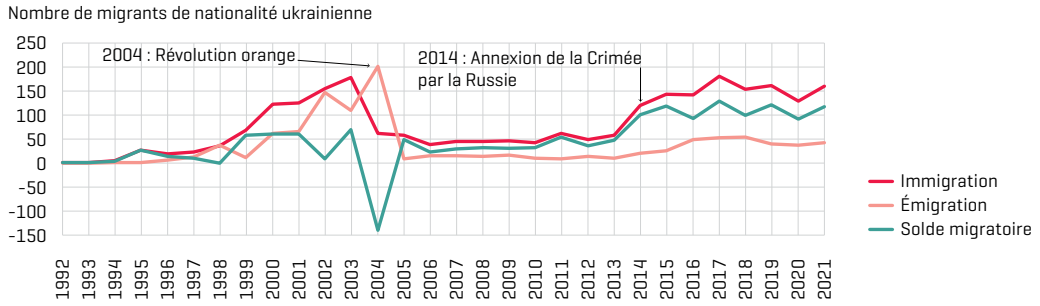

Sources: STATEC, RNPP

1.2.3 L'immense majorité des Ukrainiens arrivés lors du premier semestre 2022 bénéficient du statut de protection temporaire

Les données présentées dans cette partie se réfèrent aux octrois de protection temporaire sur la base de la décision d'exécution 2022/382 du Conseil européen du 4 mars 2022 établissant l'existence d'un afflux massif de personnes déplacées en provenance d'Ukraine en raison de l'invasion russe. Ce statut est accessible aux personnes qui ont résidé en Ukraine avant le 24 février 2022 et qui sont arrivées au Luxembourg depuis ou peu avant. La protection temporaire est accordée dans une première phase pour une durée initiale d'une année à compter de la date d'activation du mécanisme au niveau européen, donc jusqu'au 4 mars 2023. Cette durée initiale peut être prorogée automatiquement par période de 6 mois pour une durée maximale d'un an.

Les bénéficiaires d'une protection temporaire sont dispensés de solliciter une autorisation d'occupation temporaire et peuvent ainsi accéder librement au marché de l'emploi au Luxembourg, sans devoir disposer d'une autorisation spécifique, tant que leur attestation de protection temporaire est valide. Les réfugiés concernés peuvent également s'inscrire en tant que demandeur d'emploi auprès de l'Agence pour le développement de l'emploi (ADEM).

Les enfants ont également le droit d'accéder au système éducatif dans les mêmes conditions que les ressortissants luxembourgeois (obligation scolaire au Luxembourg entre 4 ans et 16 ans).

Les bénéficiaires de la protection temporaire ont accès aux conditions matérielles d'accueil de l'Office national de l'accueil (ONA), comprenant le logement, la nourriture et l'habillement, ainsi qu'une allocation mensuelle et l'accès aux soins médicaux.

Les bénéficiaires d'une protection temporaire peuvent solliciter le regroupement familial avec les membres de leur famille bénéficiant d'une protection temporaire dans un autre État membre ainsi qu'avec les membres de leur famille qui ne sont pas encore entrés sur le territoire d'un État membre.

Les bénéficiaires de la protection temporaire peuvent à tout moment renoncer à cette protection en vue d'un retour volontaire dans leur pays d'origine. Ils peuvent également déposer à tout moment une demande de protection internationale.

À partir du mois de mars 2022, il a été décidé d'accorder le statut de protection temporaire à 920 Ukrainiens, dont 70.7% de femmes. Ce nombre a augmenté fortement au mois d'avril pour atteindre 1 775 personnes, dont 72.1% de femmes. Par la suite, on observe une diminution du nombre de décisions: 1 100 au mois de mai et 460 en juin 2022. Sur la totalité de la période, 4 255 décisions ont été prises accordant le statut de protection temporaire.

Graphique 17 **Environ ¾ des Ukrainiens bénéficiant du statut de protection temporaire sont des femmes**

Décisions en première instance accordant une protection temporaire pour les ressortissants ukrainiens

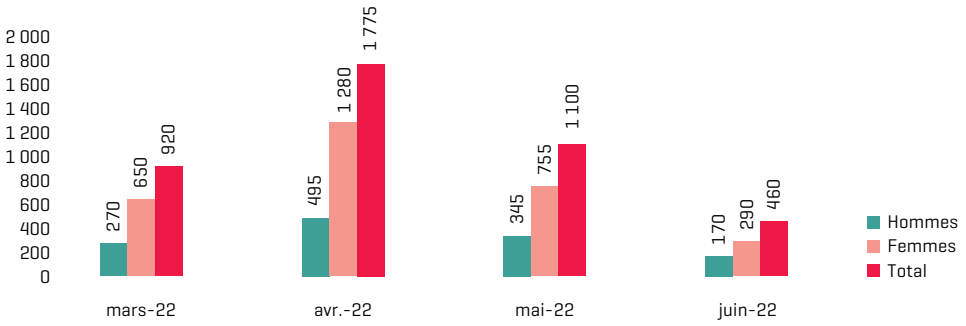

Source: EUROSTAT - Direction de l'Immigration

Si la population ukrainienne déjà présente au 1er janvier était essentiellement jeune et féminine, cela se confirme à travers les bénéficiaires de la protection temporaire. 54.5% des bénéficiaires sont en âge d'activité (18-64 ans) (32.0% parmi les hommes), 39.9% ont moins de 18 ans (59.9% parmi les hommes).

Graphique 18 **39.9% des bénéficiaires de la protection temporaire sont mineurs**

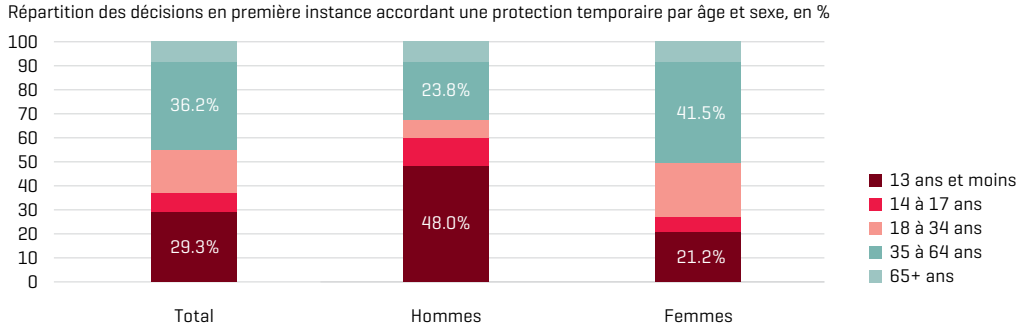

Source: EUROSTAT - Direction de l'Immigration

1.2.4 Comparativement à d'autres pays, le Luxembourg accueille beaucoup de réfugiés ukrainiens

De mars à mai 2022, parmi les États membres de l'UE pour lesquels des données sont disponibles[9], la Pologne a accordé le plus grand nombre de statuts de protection temporaire aux Ukrainiens fuyant l'Ukraine (1 196 790 réfugiés) à la suite de l'invasion russe. La Pologne est suivie par la Bulgarie (111 835) et la Slovaquie (78 525). La Pologne a, à elle seule, reçu 63.6% des bénéficiaires des protections temporaires.

Entre mars et avril 2022, le nombre d'Ukrainiens bénéficiant d'une protection temporaire a crû dans douze États membres de l'UE, les plus fortes augmentations ayant été enregistrées en Bulgarie et en Lituanie (respectivement +30 965 et +21 800 personnes, par rapport à mars 2022). En revanche, les chiffres ont diminué dans dix États membres de l'UE, la plus forte baisse étant observée en Pologne (-249 465 personnes par rapport à mars 2022), suivie de la Slovaquie (-45 310) et du Portugal (-15 635).

Entre avril et mai 2022, le nombre d'Ukrainiens bénéficiant d'une protection temporaire a diminué dans 18 pays et augmenté seulement dans 4 pays: Roumanie (+9 575), Danemark (+1 040), Chypre (+430) et Malte (+25).

Entre mars et mai 2022, les enfants ukrainiens (personnes de moins de 18 ans) représentaient le groupe le plus conséquent bénéficiant d'une protection temporaire en Pologne (48.6% des Ukrainiens bénéficiant d'une protection en Pologne), suivis de la Lituanie (42.8%) et de l'Estonie (41.1%). Dans tous les pays pour lesquels les données sont disponibles, les enfants de moins de 14 ans représentaient la grande majorité (trois quarts ou plus) de tous les enfants bénéficiant d'une protection temporaire (79.6% au Luxembourg).

Dans les États membres de l'UE-27 pour lesquels des données sont disponibles, deux tiers ou plus des Ukrainiens bénéficiant d'une protection temporaire sont des femmes. Ce pourcentage varie de 75.9% à Malte à 56.5% en France. Parmi les hommes bénéficiant d'une protection temporaire dans les États membres de l'UE, la majorité étaient des garçons de moins de 18 ans.

[9] Données indisponibles pour la République tchèque, l'Allemagne, l'Espagne, les Pays-Bas et l'Autriche.

En rapportant le nombre d'Ukrainiens ayant obtenu la protection temporaire à la population de chaque pays au 1er janvier 2022, c'est la Pologne qui a accueilli le plus d'Ukrainiens (3.2%), suivie de l'Estonie (2.0%) et de la Bulgarie (1.6%). À l'inverse, la France a proportionnellement accueilli le moins de réfugiés (0.1%). Le Luxembourg se situe dans le milieu du classement (0.6%).

Graphique 19 **Par rapport à sa population, c'est la Pologne qui accueille le plus de réfugiés ukrainiens**

Proportion d'Ukrainiens ayant bénéficié du statut de protection internationale entre mars et mai 2022 en comparasion avec la population au 1er janvier 2022, en %

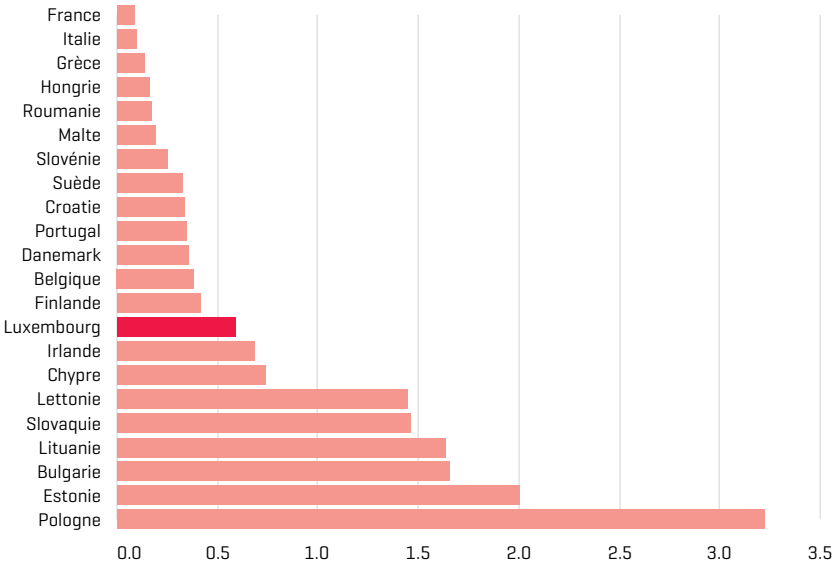

NB: données indisponibles pour la République tchèque, l'Allemagne, l'Espagne, les Pays-Bas et l'Autriche
Source: EUROSTAT; calculs STATEC

Partie 2

Le marché du travail

2.1 Reprise de la création d'emplois salariés en 2021

À retenir:

- En 2021, l'emploi salarié s'est bien remis de la crise sanitaire, mais les perspectives pour 2022 sont moins favorablesv
- L'industrie et les activités du commerce, du transport, de l'hébergement et de la restauration connaissent une sortie de crise moins favorable que les services aux entreprises et les services publics qui sortent gagnants;
- Comme dans le passé, c'est l'emploi frontalier qui augmente le plus pendant la reprise.

2.1.1 En 2021, la croissance de l'emploi retrouve le niveau d'avant-crise COVID

Après la destruction d'emplois pendant le lockdown au deuxième trimestre 2020 (-0.7 % par rapport au premier trimestre 2020), le marché de l'emploi n'a connu que des variations trimestrielles positives. La croissance de l'emploi a même retrouvé son rythme d'avant-crise sanitaire. Par contre, les perspectives sont moins favorables pour le deuxième semestre 2022[1]: l'inflation élevée et la guerre en Ukraine qui va maintenir la pression sur la facture énergétique pèsent sur la confiance des ménages et des entreprises.

Graphique 1 **Reprise du moteur de l'emploi après le confinement au 2e trimestre 2020**

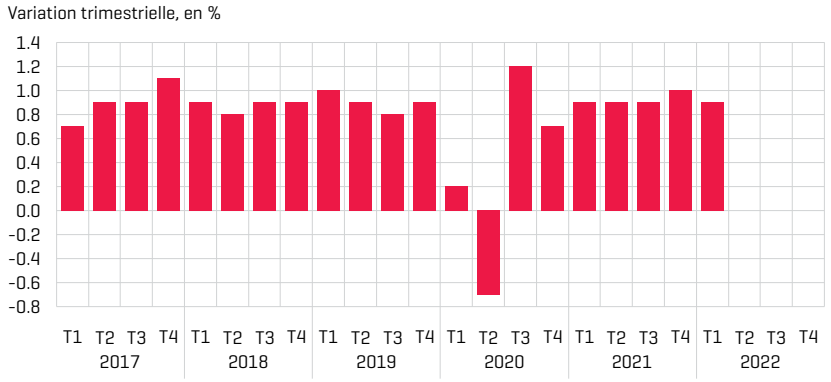

Source: STATEC, Comptes nationaux, données corrigées des variations saisonnières

[1] Voir STATEC, Conjoncture Flash Août 2022.

Tableau 1 **Plus de 3% en croissance annuelle de l'emploi à partir du 2e trimestre 2021**

Emploi salarié intérieur										
				2021	2022				2021	2022
	T1	T2	T3	T4	T1	T1	T2	T3	T4	T1
	Variation en % sur un trimestre*					Variation en % sur un an**				
	0.9	0.9	0.9	1.0	0.9	2.0	3.6	3.3	3.7	3.8
	Nombre d'emplois*					Nombre d'emplois*				
	451 969	456 025	460 135	464 717	469 019	451 654	458 039	458 341	464 806	468 693

* données corrigées des variations saisonnières
** données brutes
Source: STATEC-Comptes nationaux

Le tableau 1 montre une reprise de la croissance de l'emploi en 2021. La croissance annuelle dépasse de nouveau les +3% à partir du deuxième trimestre 2021. Au début de l'année 2022, le nombre d'emplois salariés dépasse les 468 000 unités.

2.1.2 L'impact de la crise sanitaire diffère selon les branches

Une croissance de l'emploi est observée pour tous les secteurs, mais la dynamique n'est pas la même (→ Tableau 2).

Tableau 2 **Des variations trimestrielles de l'emploi positives depuis 4 trimestres consécutifs pour tous les secteurs économiques**

				2021	2022				2021	2022
	T1	T2	T3	T4	T1	T1	T2	T3	T4	T1
Emploi salarié par branche d'activité (NACE Rév. 2)	Variation en % sur un trimestre*					Variation en % sur un an**				
Industrie (extractive, manufacturière, énergie et déchets)	-0.3	0.4	0.6	0.6	0.4	-2.0	-0.8	0.2	1.3	2.0
Construction	1.4	1.0	0.6	0.7	0.8	3.4	4.5	3.9	3.8	3.3
Commerce, transport, hébergement et restauration	-0.1	0.5	1.2	1.4	1.2	-2.0	0.8	1.6	3.1	4.4
Information et communication	1.1	1.0	0.8	0.5	1.0	2.5	3.9	3.6	3.4	3.4
Activités financières et d'assurance	0.7	1.1	0.9	0.8	0.8	1.7	3.0	3.3	3.6	3.6
Activités spécialisées et services de soutien	1.3	0.7	0.8	1.0	1.3	4.2	7.7	4.5	3.8	3.9
Administration et autres services publics	2.2	1.3	0.7	1.2	1.0	5.7	5.5	5.1	5.4	4.3
Autres activités	0.7	1.1	0.8	0.7	0.6	0.9	2.0	2.8	3.3	3.1

* données corrigées des variations saisonnières
** données brutes
Source: Comptes nationaux

Dans le tableau 2, on voit que, si l'on considère les variations annuelles, la branche de l'industrie enregistre encore une perte d'emplois salariés au cours des deux premiers trimestres 2021. De la même manière, les activités du commerce, du transport, de l'hébergement et de la restauration ont connu une diminution des effectifs au premier trimestre 2021. Mais à partir du 3e trimestre 2021, toutes les activités économiques ont créé des emplois. La plus grande croissance annuelle a été observée pour les activités spécialisées et services de soutien (+ 7.7% au 2e trimestre 2021). L'administration et les autres services publics ont également connu une forte hausse du nombre de salariés.

Au 1er trimestre 2022, ce sont les activités du commerce, du transport, de l'hébergement et de la restauration qui présentent les taux de variation annuels les plus élevés: +4.4% par rapport au 1er trimestre 2021. De même, l'État a continué à créer des postes (+4.3% sur un an).

2.1.3 L'emploi frontalier affiche une excellente sortie de crise

Tableau 3 **Une forte croissance pour les frontaliers français**

				2021	2022				2021	2022
	T1	T2	T3	T4	T1	T1	T2	T3	T4	T1
	Variation en % sur un trimestre*					Variation en % sur un an**				
Emploi salarié intérieur	**0.9**	**0.9**	**0.9**	**1.0**	**0.9**	**2.0**	**3.6**	**3.3**	**3.7**	**3.8**
Pays de résidence et nationalité										
Résidents au Luxembourg	0.8	1.0	0.6	0.7	0.7	1.6	3.0	2.7	3.1	3.0
Luxembourgeois	1.1	0.9	0.3	0.6	0.5	2.0	2.4	2.2	2.8	2.2
Union européenne	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.6	2.5	1.9	2.0	2.0
Non communautaires	2.0	2.8	3.4	2.5	4.1	4.6	9.6	10.6	10.9	13.3
Frontaliers	0.9	1.0	1.2	1.3	1.1	2.4	4.3	3.9	4.4	4.6
Belgique	0.7	0.8	0.7	0.8	0.7	2.0	3.6	3.0	3.1	3.1
Allemagne	0.8	0.9	0.8	0.7	0.6	2.7	3.3	3.3	3.3	3.0
France	1.0	1.1	1.6	1.7	1.5	2.5	5.1	4.7	5.5	6.0
Sexe										
Hommes	0.9	0.8	0.8	0.9	0.8	2.1	3.6	3.0	3.4	3.3
Femmes	0.9	1.0	1.0	1.1	1.1	1.8	3.7	3.7	4.2	4.4

				2021	2022				2021	2022
	T1	T2	T3	T4	T1	T1	T2	T3	T4	T1
	Nombre d'emplois*					Nombre d'emplois**				
Emploi salarié intérieur	**451 969**	**456 025**	**460 135**	**464 717**	**469 019**	**451 792**	**458 414**	**458 148**	**464 486**	**468 693**
Pays de résidence et nationalité										
Résidents au Luxembourg	242 946	245 417	246 988	248 609	250 300	243 206	246 560	245 183	248 518	250 595
Luxembourgeois	120 008	121 063	121 437	122 136	122 714	120 129	121 489	120 465	122 223	122 872
Union européenne	103 698	104 196	104 717	105 264	105 795	103 648	104 980	104 084	105 056	105 716
Non communautaires	19 489	20 025	20 696	21 208	22 082	19 429	20 091	20 634	21 241	22 006
Frontaliers	208 807	210 795	213 301	216 001	218 469	208 586	211 854	212 965	215 967	218 098
Belgique	48 892	49 289	49 652	50 046	50 412	48 921	49 435	49 538	50 100	50 404
Allemagne	49 738	50 172	50 573	50 952	51 249	49 691	50 277	50 546	51 030	51 171
France	110 155	111 340	113 067	115 026	116 801	109 974	112 142	112 881	114 837	116 522
Sexe										
Hommes	267 249	269 351	271 540	274 002	276 193	267 083	270 765	270 528	273 766	276 028
Femmes	184 756	186 691	188 570	190 698	192 833	184 572	187 275	187 813	191 040	192 665

* données corrigées des variations saisonnières
** données brutes
Source: STATEC-Comptes nationaux

L'emploi frontalier est traditionnellement plus dynamique pendant les phases d'expansion économique que l'emploi des résidents et ralentit également bien plus lorsque l'activité freine. De ce fait, la progression de l'emploi résident a dépassé au 2e trimestre 2020 celle des frontaliers.

Au 1er trimestre 2022, le nombre de salariés frontaliers a augmenté de +4.6% par rapport à l'année dernière. Par contre, le nombre d'emplois des résidents n'a augmenté que de +3.0%. Le taux de variation le plus élevé a été enregistré pour les frontaliers français (+6.0% par rapport à l'année 2021).

Au 1er trimestre 2022, le marché du travail luxembourgeois totalise 469 000 postes, dont 218 000 sont occupés par des salariés frontaliers (soit 46.5%). Les résidents avec la nationalité luxembourgeoise et les frontaliers français sont, avec respectivement 123 000 et 117 000, les plus nombreux sur le marché du travail luxembourgeois au début de 2022. Les frontaliers belges et allemands occupent chacun plus de 50 000 emplois salariés.

Au 1er trimestre 2022, le nombre de salariés masculins a augmenté de +3.3% et celui des femmes de +4.4% par rapport à 2021, l'évolution de l'emploi des femmes est donc plus dynamique que celle de l'emploi masculin. Les femmes représentent désormais 41.1% de l'emploi salarié au début de 2022, contre 40.0% il y a dix ans.

CHIFFRE CLÉ

469 000

C'EST LE NOMBRE DE SALARIÉS SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL LUXEMBOURGEOIS AU 1er TRIMESTRE 2022. 46% DE CES POSTES SONT OCCUPÉS PAR DES SALARIÉS FRONTALIERS.

2.2 Accalmie pour le chômage en 2021 après une année marquée par la crise sanitaire

À retenir:

- Avec 5.3% en 2021, le taux de chômage est en recul au Luxembourg et reste en dessous de la moyenne européenne qui est à 7.0%;
- Dans la comparaison européenne, le Luxembourg améliore sa performance en gagnant six places par rapport au classement de 2020 pour terminer à la 9e place;
- Les différences structurelles du marché du travail en lien avec l'âge, le sexe, le niveau d'éducation, la nationalité restent à peu près comparables à l'année 2020.

Tout au long de ce rapport, notamment dans la partie consacrée à la pauvreté et à l'exclusion sociale, il ressort que le statut professionnel a une incidence primordiale sur l'inclusion sociale. En effet, le taux de risque de pauvreté est quasiment quatre fois plus élevé pour un chômeur que pour une personne en emploi. Ce chapitre se penche sur la composition et l'évolution du chômage au Luxembourg.

Pour bien comprendre

Le taux de chômage est défini comme étant le rapport entre le nombre de chômeurs et la population active. La population active se définit comme l'ensemble des personnes en âge de travailler qui sont disponibles sur le marché du travail, qu'elles aient un emploi ou qu'elles soient au chômage. Au Luxembourg, deux sources et deux définitions différentes sont utilisées pour calculer le taux de chômage:

1. Le chômage selon la définition du Bureau International du Travail (BIT) est mesuré par l'Enquête sur les forces de travail du STATEC. Le nombre de chômeurs correspond au nombre de personnes qui déclarent qu'elles sont sans emploi, disponibles pour prendre un emploi dans un délai de deux semaines et activement à la recherche d'un emploi;
2. Le chômage selon l'Agence pour le développement de l'emploi (ADEM). Le nombre de chômeurs correspond au nombre de personnes inscrites auprès du service public de l'emploi.

Les deux définitions pour mesurer le nombre de demandeurs d'emploi coexistent [→ Encadré]. Étant donné que les définitions divergent, l'évolution du taux de chômage est légèrement différente selon la source utilisée, néanmoins, les deux taux se rapprochent ces dernières années. En 2021, les deux indicateurs montrent toutefois une même tendance; le pic atteint en 2020 suite au COVID est surmonté et le chômage recule. En 2021, le taux de chômage atteint 5.7% en moyenne annuelle d'après la définition de l'ADEM et 5.3% selon le concept du BIT. En 2020, le taux avait culminé à respectivement 6.3% et 6.8% selon la définition retenue.

Graphique 2 **Le chômage repart de nouveau à la baisse en 2021**

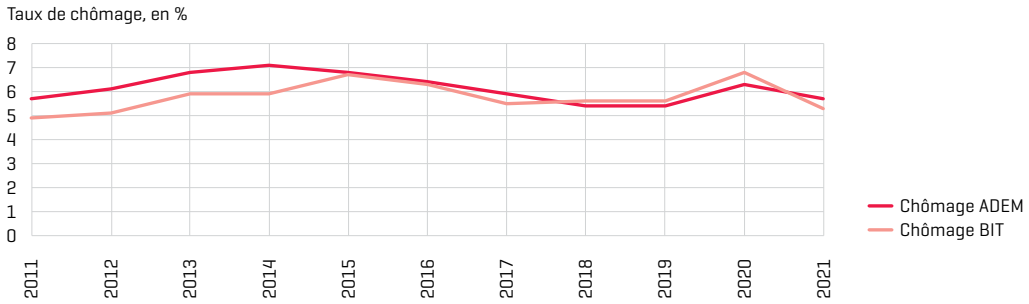

Sources: STATEC (EFT), ADEM

2.2.1 Le Luxembourg déjà parmi les bons élèves de la classe européenne gagne encore quelques places

Le recul du chômage se manifeste aussi dans le classement européen dans lequel le Luxembourg a pu gagner quelques places par rapport à l'année 2020. Seuls neuf autres États membres affichent un taux de chômage inférieur. Pour les comparaisons européennes, c'est la définition du BIT qui est utilisée. En 2021, le taux moyen de la zone euro s'élève selon cette définition à 7.7% alors que celui de l'UE-27 se limite à 7.0%, le taux luxembourgeois reste en deçà de ces taux moyens. Dans de nombreux pays, les chiffres du chômage sont en baisse sur un an, en raison de la sortie progressive de la crise liée à la pandémie de COVID-19. Les mesures européennes et nationales de relance ont aussi soutenu cette baisse du nombre de demandeurs d'emploi.

Les contrastes entre pays restent néanmoins particulièrement marqués. Alors que la Tchéquie connaît un taux exceptionnellement bas de 2.8%, celui-ci culmine à 14.8% en Espagne et à 14.7% en Grèce au même moment. Avec un taux de chômage de respectivement 7.9% et 6.3% de leur population active, la France et la Belgique se situent au-dessus du Luxembourg. Parmi les pays limitrophes du Grand-Duché, seule l'Allemagne fait mieux avec un taux de chômage de 3.6%.

Graphique 3 **En termes de chômage, le Luxembourg gagne des places dans le classement européen par rapport à l'année 2020**

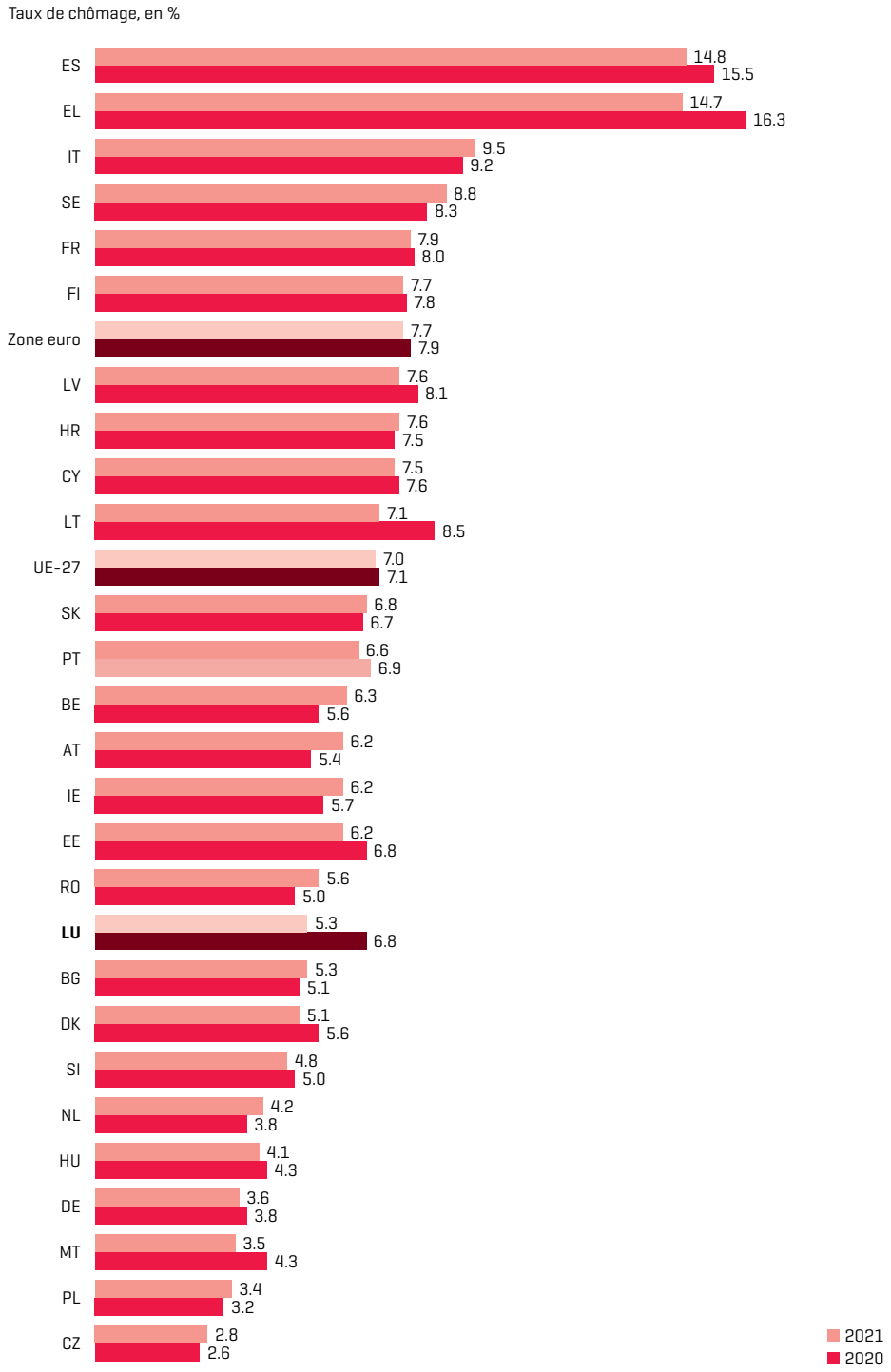

Sources: STATEC, Eurostat (EFT)

À l'analyse des chiffres mensuels du chômage dans les pays voisins et dans l'Union européenne, (→ Graphique 4) une nette tendance à la baisse se dégage. Avec la sortie de la crise sanitaire et l'affaiblissement des perturbations économiques qu'elle a engendrées, on note un soulagement sur le marché du travail européen et dans les pays limitrophes.

Le taux de chômage de l'Union européenne est passé d'un pic à 7.6% en octobre 2020 à 6.2% en février 2022, pour ensuite se stabiliser à ce niveau. Dans les pays voisins du Luxembourg, le recul du chômage est similaire, à l'exception de la Belgique où la reprise du marché du travail est moins vigoureuse. Cela entraîne pour le Luxembourg un taux de chômage inférieur à la Belgique à partir de janvier 2021. À part cette permutation, le classement des pays analysé ici demeure généralement inchangé depuis l'apparition du COVID.

Graphique 4 **Relâchement des tensions sur le marché du travail au Luxembourg et dans les pays voisins**

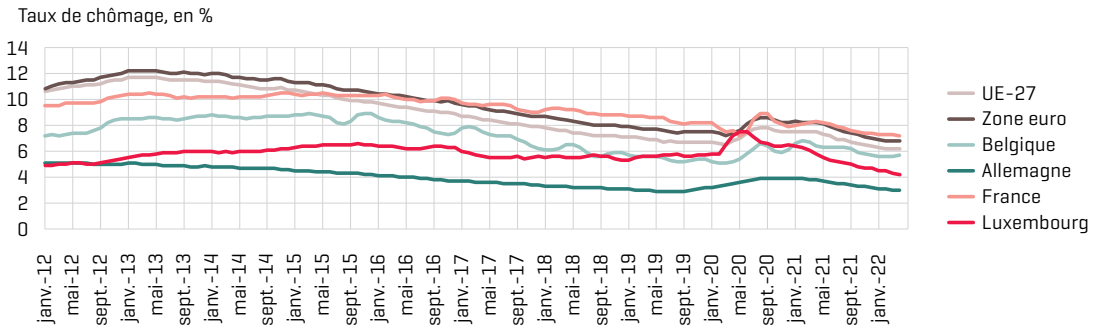

Sources: STATEC, Eurostat (EFT)

2.2.2 Une parité homme-femme qui reste impactée par le virus

Après avoir atteint une parité entre hommes et femmes en 2017 et en 2019 en termes de chômage, les conséquences de la crise sanitaire ont interrompu ce constat avec une hausse sensible du taux de chômage féminin en 2020. Même si les taux de chômage ont globalement chuté, la divergence entre les deux sexes persiste et se chiffre en 2021 à 0.7 point de % contre 0.6 l'année précédente.

Graphique 5 **De nouveau un écart de chômage entre les hommes et les femmes suite à la crise COVID-19**

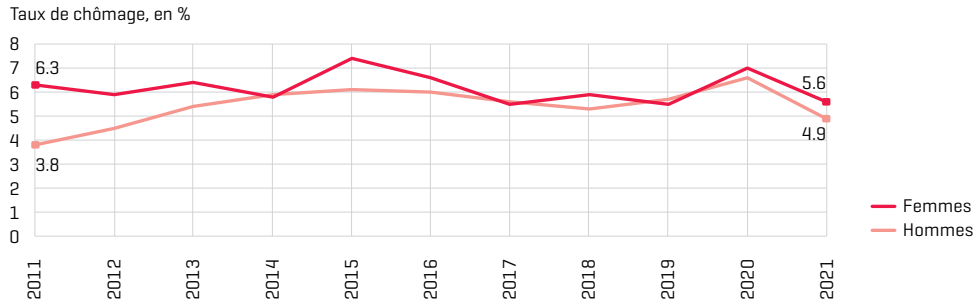

Source: STATEC (EFT)

2.2.3 Les jeunes restent parmi les perdants

Les jeunes hommes sont plus touchés par le chômage que les jeunes femmes. Si l'on isole les 15 à 24 ans du reste de la population active, on constate que le taux de chômage est plus élevé chez les jeunes hommes (24.8% en 2021) que chez les jeunes femmes (21.3% en 2021). Cette disparité s'explique par la part des jeunes qui poursuivent des études qui est plus élevée chez les femmes, alors que le taux de décrochage scolaire est plus important chez les jeunes hommes. Néanmoins, il faut constater que l'écart entre les jeunes des deux sexes tend à faiblir.

En général, le taux de chômage des jeunes est beaucoup plus élevé et plus volatil que celui des autres travailleurs. La population jeune sans emploi ne représente qu'une partie très réduite de la population totale, étant donné que la plus grande partie de cette classe d'âge est économiquement parlant inactive (en formation scolaire ou en études supérieures). Le taux de chômage est donc fortement tributaire du système scolaire: un rallongement des études peut diminuer la population active et ainsi relever le taux de chômage des jeunes même si le nombre absolu de jeunes chômeurs ne change pas.

Il est donc beaucoup plus parlant pour cette tranche d'âge de ne pas comparer les chômeurs à la population active, mais à la population totale de cette tranche d'âge, c'est ce que l'on appelle la proportion de jeunes au chômage ("Youth unemployment ratio"). Cette proportion (en % de la population totale de cette classe d'âge) évolue autour de 7%, donc à un niveau comparable au taux de chômage des personnes plus âgées, tout en restant plus volatile.

Graphique 6 **L'écart de chômage entre les sexes rétrécit chez les jeunes en 2021**

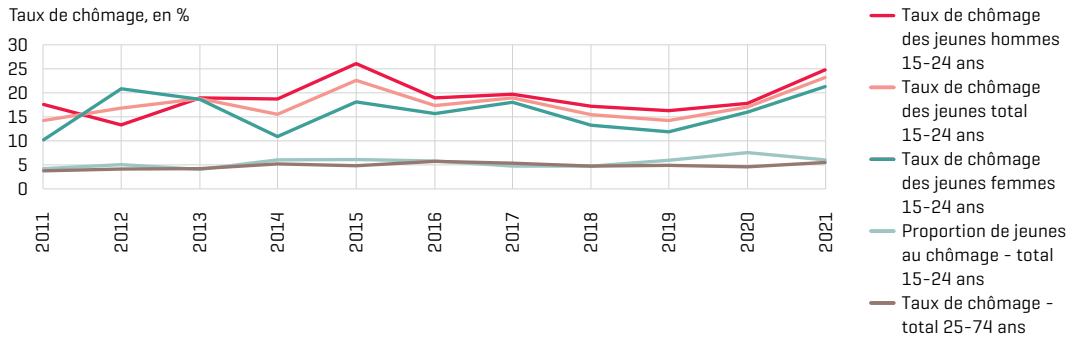

Note de lecture: le taux de chômage est exprimé en % de la population active, alors que la proportion de jeunes au chômage est exprimée en % de la population totale.
Sources: STATEC, Eurostat (EFT)

2.2.4 La nationalité, un passeport contre le chômage

La comparaison avec la moyenne européenne et les pays limitrophes permet d'observer que le Luxembourg ne fait pas figure d'exception, dans le sens où le taux de chômage des nationaux est largement inférieur à celui des étrangers. Avec 4.1%, le chômage reste très faible parmi les résidents de nationalité luxembourgeoise et tend même à diminuer en comparaison avec l'année 2020.

En 2021, le taux de chômage est légèrement plus élevé parmi les personnes originaires des autres pays membres de l'Union européenne vivant au Luxembourg (5.2%) et considérablement plus élevé pour les ressortissants de pays hors Union européenne (12.3%).

Graphique 7 **Comme dans les autres pays européens, les étrangers hors UE affichent le taux de chômage le plus élevé au Luxembourg en 2021**

Taux de chômage dans l'UE, la zone euro, au Luxembourg et dans les pays voisins, en fonction de la nationalité, en %

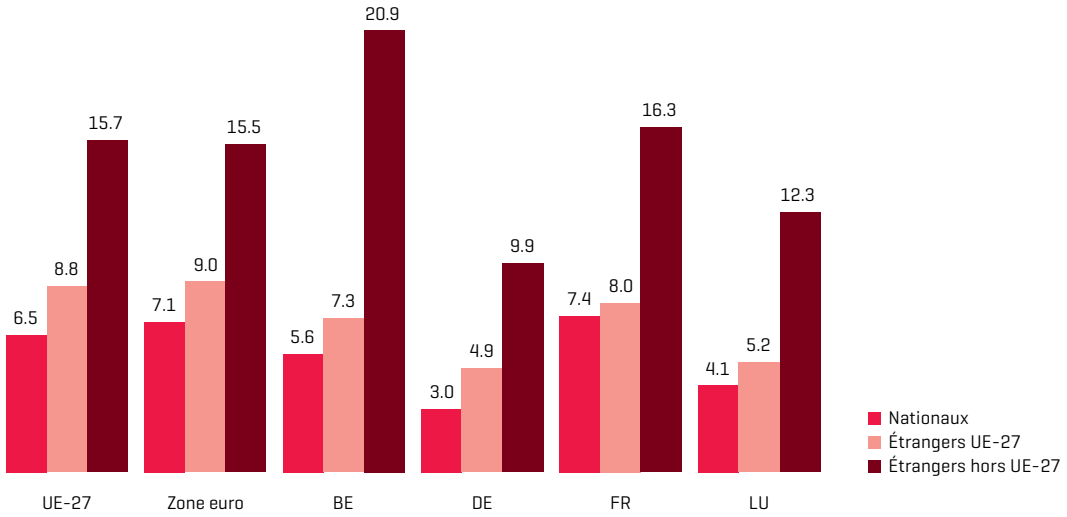

Sources: STATEC, Eurostat (EFT)

Le nombre de chômeurs de nationalité luxembourgeoise augmentent proportionnellement de 5% entre 2020 et 2021. Ainsi, ils forment plus d'un tiers de tous les chômeurs, alors qu'ils représentent presque la moitié des emplois des résidents.

Graphique 8 **Les Luxembourgeois représentent plus d'un tiers des chômeurs**

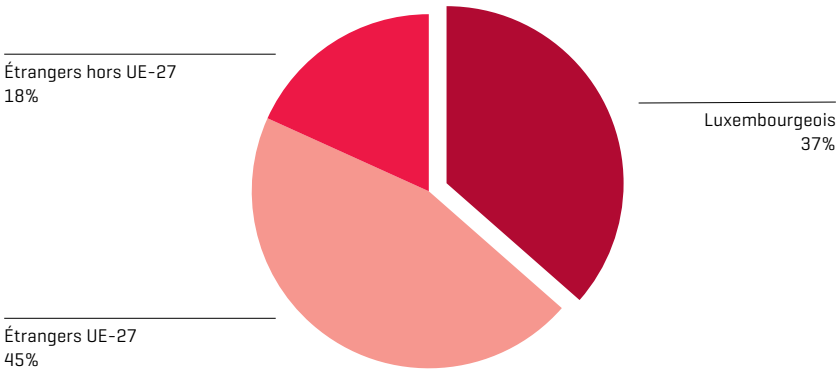

Source: STATEC (EFT)

2.2.5 Le diplôme, un remède efficace contre le chômage

L'éducation demeure un déterminant principal du chômage au Luxembourg comme ailleurs, indépendamment du sexe, même si l'effet est encore plus important pour les hommes. Avec 8.5%, le taux de chômage est le plus élevé pour les personnes ayant atteint au maximum un niveau de base (niveau secondaire inférieur), mais se réduit à 5.5% pour un niveau secondaire supérieur et se limite à 4% pour les détenteurs d'un diplôme de niveau tertiaire.

La réduction du risque de chômage est la plus importante en passant du niveau de base au niveau secondaire, alors que la différence est moins grande entre niveau secondaire et tertiaire.

Graphique 9 **Le niveau d'éducation protège du chômage, aussi bien pour les femmes que pour les hommes**

Taux de chômage en fonction du niveau d'éducation et par sexe. en %

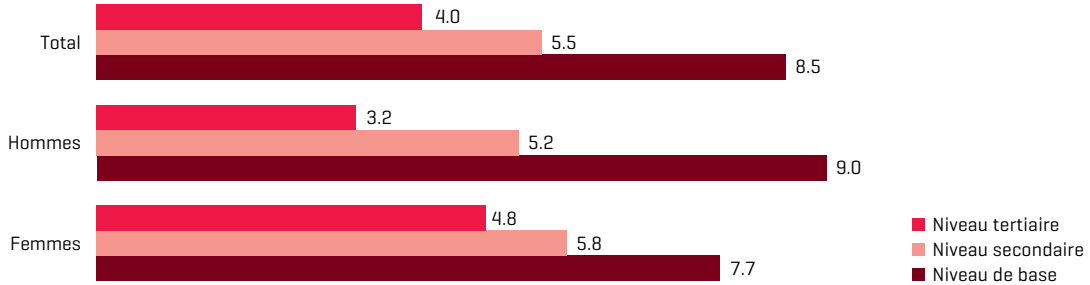

Source: STATEC (EFT)

2.3 Un nombre record de postes vacants au 2e trimestre 2022

À retenir:

- Les postes vacants ont atteint un nouveau sommet au 2e trimestre 2022;
- Le taux d'emplois vacants augmente dans quasiment tous les secteurs;
- Une évolution spectaculaire dans le secteur de l'horeca;
- Les entreprises rencontrent de plus en plus de difficultés pour recruter.

Au deuxième trimestre 2022, les entreprises luxembourgeoises déclaraient 12 746 emplois vacants, ce qui est un record absolu pour le Luxembourg. Sur une année, le nombre total d'emplois vacants a progressé d'environ 50% pour passer de 8 460 (au T2 2021) à 12 746 (au T2 2022). Le nombre de postes vacants avait chuté au 2e trimestre 2020 dû au COVID-19, mais a plus que doublé depuis.

Le taux d'emplois vacants, qui correspond au rapport entre le nombre d'emplois vacants et le nombre total d'emplois (nombre d'emplois occupés + nombre d'emplois vacants), a également progressé de 1.8% (T2 2021) à 2.6% (T2 2022).

Graphique 10 **Rebond spectaculaire du nombre de postes vacants après la crise COVID-19**

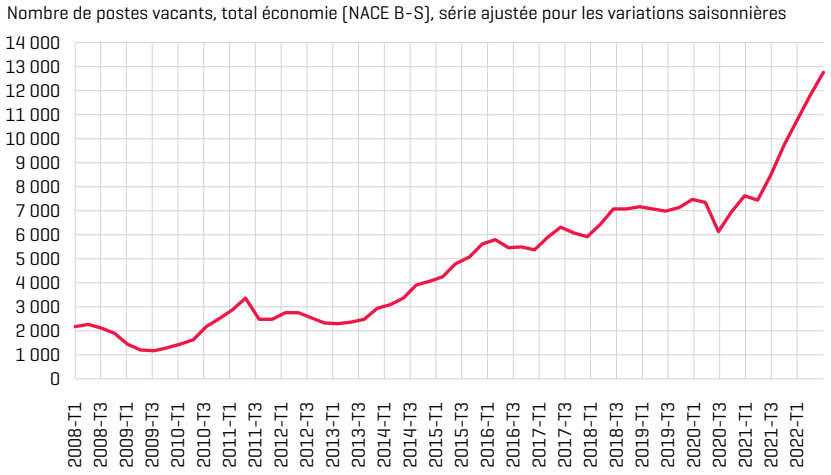

Source: ADEM

Graphique 11 **Le taux d'emplois vacants a presque doublé depuis le 2e trimestre 2020**

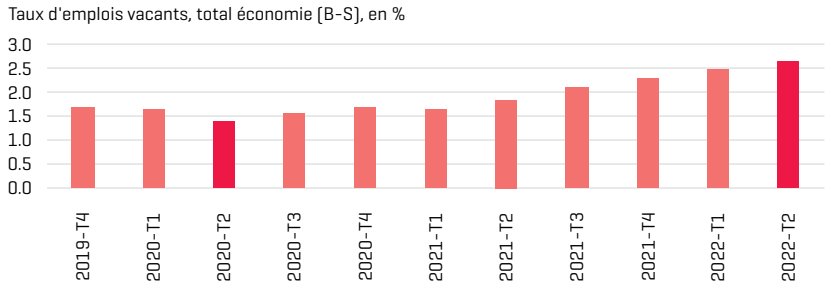

Postes vacants par rapport à l'ensemble des postes (occupés et vacants), série ajustée pour les variations saisonnières.
Source: STATEC

2.3.1 Évolution des postes vacants selon le secteur d'activité[2]

Cinq secteurs d'activité regroupent environ deux tiers (72%) des emplois vacants au deuxième trimestre 2022: Activités spécialisées, scientifiques et techniques (M), Activités de services administratifs et de soutien (N), Enseignement, santé et autres activités de services (P-S), Activités financières et d'assurance (K), Information et communication (J).

Graphique 12 **31% des postes vacants relèvent d'une seule branche, à savoir les activités spécialisées, scientifiques et techniques**

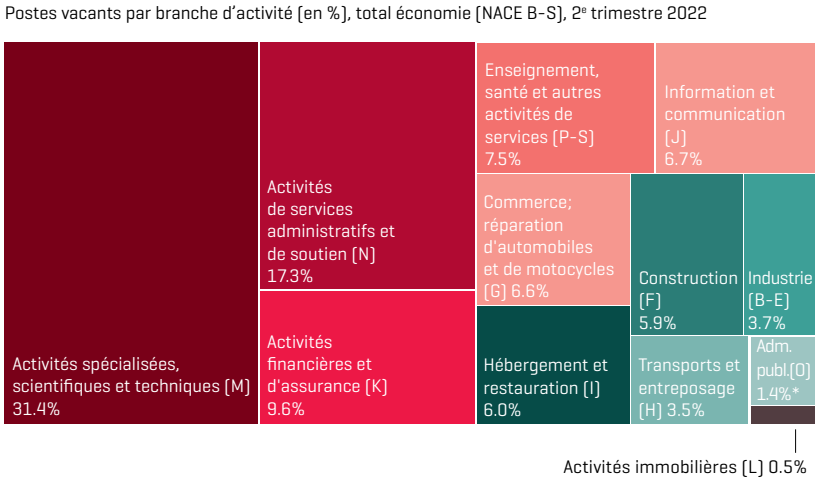

* Administration publique (O): uniquement postes déclarés auprès de l'ADEM
Source: ADEM

[2] Nomenclature statistique des activités économiques dans la Communauté européenne (NACE Rév. 2)

Le taux d'emplois vacants a chuté dans quasiment tous les secteurs au deuxième trimestre 2020 à cause de la pandémie et des fermetures des entreprises pour raison sanitaire. Or, la reprise a été assez rapide et, au 3e trimestre 2020, le taux d'emplois vacants s'est rapproché du niveau d'avant-crise pour la plupart des secteurs. Un recul est de nouveau observé au 4e trimestre 2020, car de nouvelles mesures sanitaires s'imposaient face au COVID-19. Dès le 1er trimestre 2021, le taux d'emplois vacants est reparti à la hausse et quasiment tous les secteurs ont dépassé le niveau des taux d'emplois vacants d'avant-crise à partir du 2e trimestre 2021.

Le secteur de l'hébergement et de la restauration, le secteur le plus lourdement frappé par la crise sanitaire, a connu la progression la plus importante depuis cette reprise jusqu'au 3e trimestre 2021. Or, l'évolution négative au 4e trimestre 2021 touche également le secteur de l'horeca, tout particulièrement à cause des fermetures totales ou partielles de la plupart des locaux de ce secteur dues aux restrictions liées à la pandémie.

Graphique 13 **Évolution spectaculaire du taux d'emplois vacants dans l'horeca**

Évolution du taux d'emplois vacants par branche d'activité, série ajustée pour les variations saisonnières, en %, 2019-T4 = 100

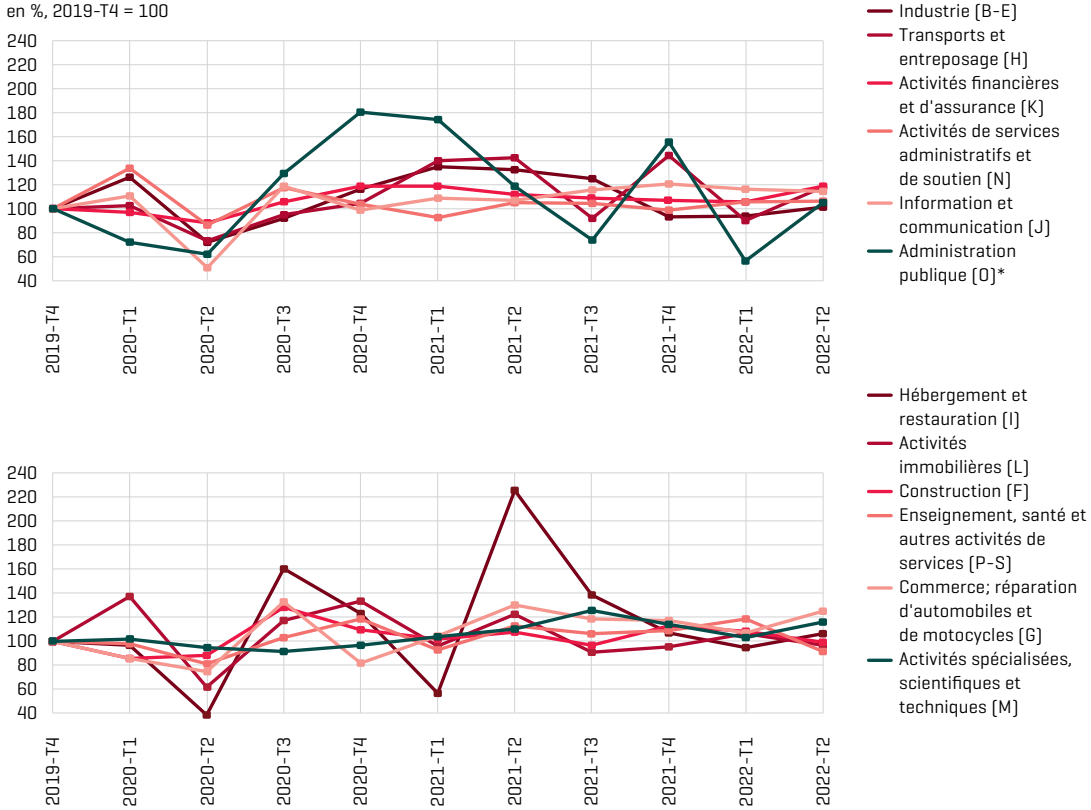

* Administration publique (O): uniquement postes déclarés auprès de l'ADEM
Source: STATEC

2.3.2 Quasiment tous les secteurs sont confrontés à une difficulté d'embauche

Le secteur des activités spécialisées, scientifiques et techniques est le plus frappé par la pénurie de main-d'œuvre avec un taux d'emplois vacants de 7.8% au 2e trimestre 2022. Le taux d'emplois vacants reste le plus faible pour l'administration publique (0.3%).

Graphique 14 **Taux d'emplois vacants élevé dans le secteur des activités spécialisés, scientifiques et techniques**

Taux de postes vacants par secteur d'activité NACE Rév. 2, série ajustée pour les variations saisonnières, en %

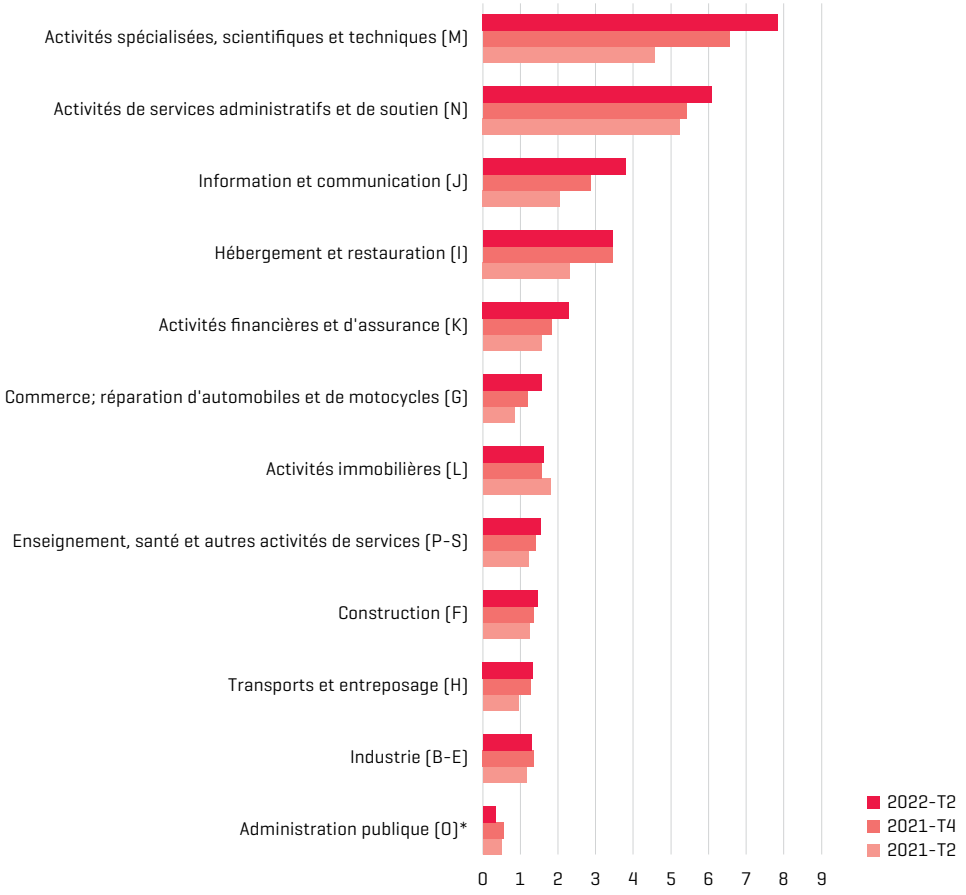

* Administration publique (O): uniquement postes déclarés auprès de l'ADEM
Source: STATEC

2.3.3 Plus d'emplois, moins d'embauches...

Graphique 15 **Après-crise COVID-19: le nombre de postes vacants augmente, alors que l'offre de travailleurs potentiels diminue**

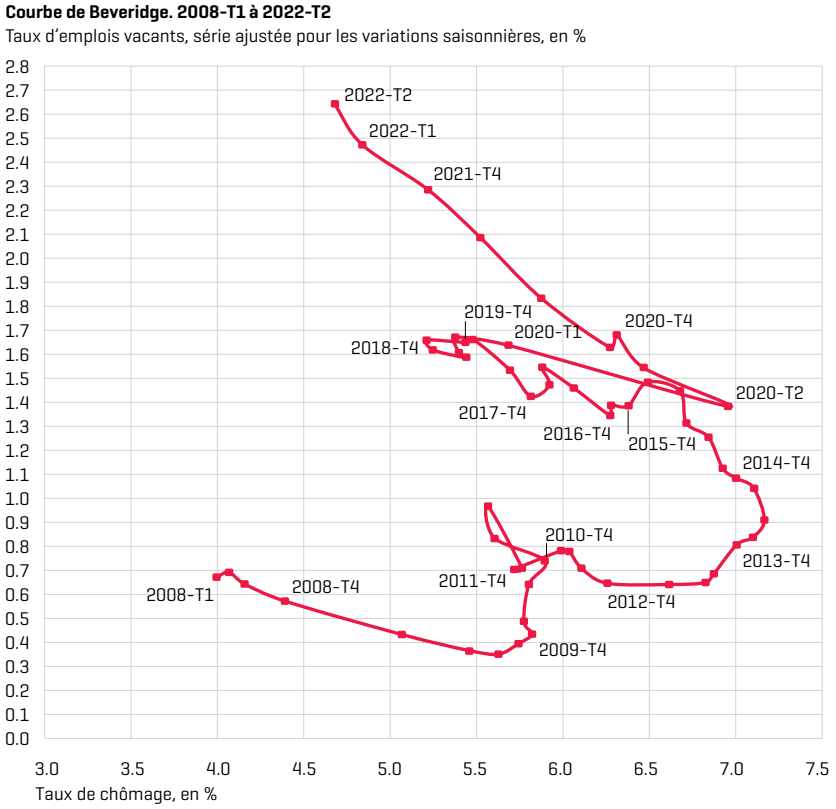

Source: STATEC

La courbe de Beveridge représente la relation entre le taux de chômage et les vacances d'emploi au cours d'une période. Cette relation est généralement négative. En période d'expansion économique, la demande de travail est forte et fait croître le taux d'emplois vacants. Elle favorise en même temps la baisse du taux de chômage. De l'autre côté, lorsque la situation économique se dégrade, la demande de travail baisse et le nombre d'emplois vacants diminue, favorisant alors une hausse du chômage.

Le positionnement de cette courbe par rapport à l'origine est également important et indique le degré d'appariement du marché du travail, c'est-à-dire, l'adéquation entre les emplois proposés et les qualifications des demandeurs d'emploi. Plus la courbe est proche de l'origine du repère, plus le processus d'appariement est efficace.

Le tracé de la courbe est à peu près horizontal pour les années de crise 2008-2013: augmentation du taux de chômage mais taux d'emplois vacants restant stable.

À partir de la fin 2013 et jusqu'en 2019, la situation sur le marché du travail s'est progressivement améliorée au Luxembourg: le déplacement de la courbe de Beveridge montre une réduction du taux de chômage et une hausse du taux d'emplois vacants qui sont allés de pair.

En 2020, les suites de la crise économique causée par le COVID-19 sont bien visibles avec une hausse du taux de chômage et une baisse du taux d'emplois vacants. Or, à partir du 2e trimestre 2020, la situation s'améliore à nouveau. Au 2e trimestre 2022, le taux de chômage est inférieur à celui d'avant la crise COVID-19, allant de pair avec un niveau record du taux d'emplois vacants (environ 1.2 point plus élevé qu'au T2 2020). Cette évolution montre la difficulté d'adéquation entre les emplois proposés par les entreprises et les caractéristiques des demandeurs d'emploi et notamment de leurs qualifications.

2.4 Le télétravail, une nouvelle réalité pour les cols blancs qualifiés?

À retenir:

- Au 2e trimestre 2022, 34% des actifs ont effectué du télétravail. Bien qu'encore élevé, le niveau n'atteint plus les sommets du 2e trimestre 2020 (52% des actifs);
- Par rapport à 2019, les branches de l'administration publique et des activités financières et d'assurance connaissent une envolée exceptionnelle du télétravail;
- Les cols blancs qualifiés travaillaient le plus souvent à distance, déjà avant mais surtout pendant la pandémie. Les cols blancs peu qualifiés et les cols bleus n'ont pas connu une croissance du télétravail;
- Le Luxembourg est au premier rang du travail à domicile en comparaison européenne, après les Pays-Bas et avant la Suisse et la Finlande;
- Le travail à distance régulier a augmenté plus rapidement que le télétravail occasionnel entre 2019 et 2021. Avant la pandémie seul un quart du travail à domicile avait un caractère régulier, en comparaison avec 38% en 2021.

Pour bien comprendre:

Le télétravail est une activité professionnelle effectuée au moins en partie, mais de manière régulière, en dehors des locaux de l'employeur. En télétravail, les moyens de communication tels que le téléphone, l'ordinateur ou le fax sont utilisés. Le télétravail concerne l'activité première et doit être effectué régulièrement pendant la période de référence, qui couvre les 4 semaines précédant l'enquête.

Notre indicateur du télétravail est basé sur le questionnaire de l'Enquête sur les forces de travail (STATEC-EFT), qui ne couvre que les résidents luxembourgeois. Tous les télétravailleurs frontaliers sont dès lors exclus de cette étude.

2.4.1 L'évolution du télétravail depuis la pandémie: dégradation ou stabilisation?

Ce chapitre met à jour des publications antérieures sur l'évolution du télétravail[3].

Le télétravail a non seulement permis aux entreprises de continuer une partie de leurs activités en dehors de leurs locaux pendant la crise sanitaire, mais il semble également avoir créé une percée en tant que mode de travail alternatif compte tenu de sa continuité. Le télétravail a explosé lors du confinement au 2e trimestre 2020 pour atteindre un niveau record. Le graphique 16 montre qu'entre 2015 et 2019, seule une personne active sur 5 a pratiqué le télétravail contre 52% au second trimestre 2020. Après ce pic, le pourcentage de télétravail a quelque peu diminué tout en restant à un niveau élevé, environ deux fois supérieur à celui d'avant la pandémie. Au 2e trimestre 2022, 34% des actifs ont effectué du télétravail. Nous observons aussi un effet "saisonnier" avec une augmentation du télétravail qui suit le nombre des infections pendant les trimestres d'hiver.

Graphique 16 **34% des actifs en télétravail au 2e trimestre de 2022**

Évolution du télétravail au Luxembourg, en %

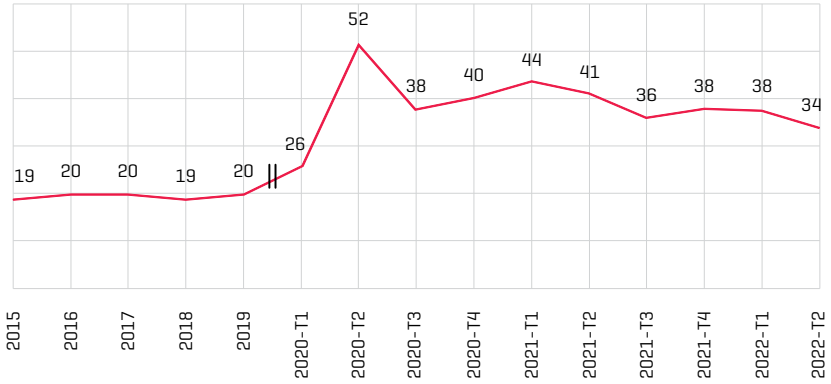

Note : enquête couvrant uniquement les résidents et non les frontaliers.
Source: STATEC-EFT 2015-2022

[3] STATEC (ed.) (2020). Analyses 6-2020 : Rapport TCS - Le monde de l'emploi en mutation, STATEC, Luxembourg, https://statistiques.public.lu/fr/publications/series/analyses/2020/analyses-06-20.html

Hartung, A. & Reiff, P. (2020). Le télétravail, à consommer avec modération? Regards n° 07/2020, STATEC, Luxembourg, https://statistiques.public.lu/fr/actualites/population/travail/2020/07/20200701.html

Hartung, A. (2022). Le télétravail dans la Grande Région lors de la pandémie COVID-19: d'un recours à une habitude? Les Cahiers de la Grande Région: n° 05, https://liser.elsevierpure.com/ws/portalfiles/portal/35862884/cahiers_GR5_03_fr.pdf

Le niveau de télétravail reste donc élevé depuis le début de la crise sanitaire et son intensité connaît également un essor. Si l'on considère le nombre d'heures en télétravail par semaine, on constate sans surprise que la plupart des personnes travaillaient (presque) entièrement à distance en raison des mesures de confinement entre le 2e trimestre de 2020 et le 2e trimestre de 2021. Durant cette période, environ la moitié des personnes ayant un emploi à plein temps étaient en télétravail 4 journées (32 heures) ou plus par semaine. Ce taux a baissé à 18% en 2022. Cependant, on note qu'1 employé sur 10 a effectué moins d'une journée de télétravail par semaine (1 à 7 heures), alors qu'avant la pandémie ils étaient encore 4 sur 10 (→ Graphique 17).

Graphique 17 **Le télétravail à "plein temps" (32 heures ou plus par semaine) baisse de 58% à 18% en 2 ans**

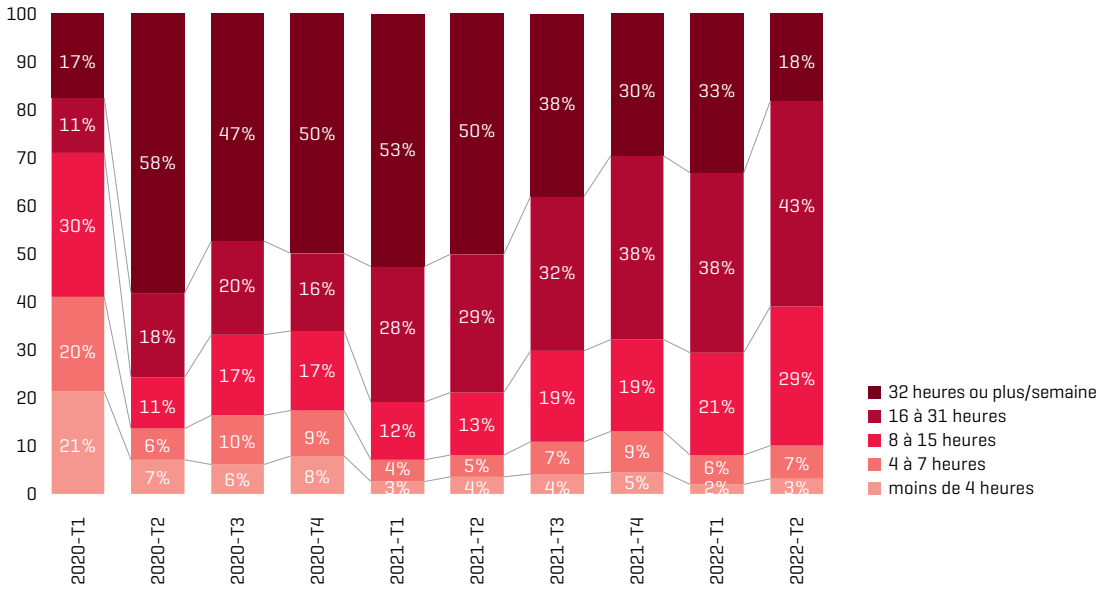

Note: heures de télétravail par semaine. Personnes travaillant à plein temps seulement.
Source: STATEC–EFT 2020-2022

CHIFFRE CLÉ

34%

C'EST LE TAUX DES RÉSIDENTS AYANT EFFECTUÉ DU TÉLÉTRAVAIL AU 2e TRIMESTRE 2022. CE TAUX ÉTAIT DE 52% AU PLUS FORT DE LA CRISE SANITAIRE.

Certains secteurs ou professions ont été davantage capables de se réorganiser et de poursuivre leurs activités en ayant recours au télétravail. Le graphique 18 montre le pourcentage de télétravail par branche d'activité économique avant et pendant la crise sanitaire, c.-à-d. en 2019 et 2020 (trimestres 2 à 4). Les résultats ne sont pas surprenants. Dans les branches des activités extraterritoriales (qui regroupe les activités des organisations internationales telles que l'ONU, le FMI, la Banque mondiale, l'OMD, l'OCDE, l'OPEP, l'AELE, etc.), des activités financières, de l'information et de la communication (TIC) et des activités scientifiques et techniques, une très grande partie des employés a travaillé à distance en 2020 après le confinement. À l'opposé, le pourcentage de télétravailleurs dans le secteur de la santé et du travail social est resté très faible. Les secteurs comptant de nombreux employés de bureau (cols blancs), qui avaient déjà des niveaux élevés de télétravail avant la pandémie, ont également connu la plus forte croissance durant la pandémie. L'administration publique est une exception à cet égard. Celle-ci et aussi la branche des activités financières et d'assurance se démarquent par une croissance exceptionnelle, où le pourcentage de télétravail a plus que quadruplé.

Ce n'est cependant pas le cas par exemple pour les activités de transport, le commerce et l'horeca et la santé. Ce sont les branches qui nécessitent des interactions régulières avec des clients ou patients et où les tâches ne peuvent pas être réalisées à distance.

Graphique 18 **Une croissance exceptionnelle du télétravail dans l'administration publique, les activités financières et d'assurance suite à la pandémie**

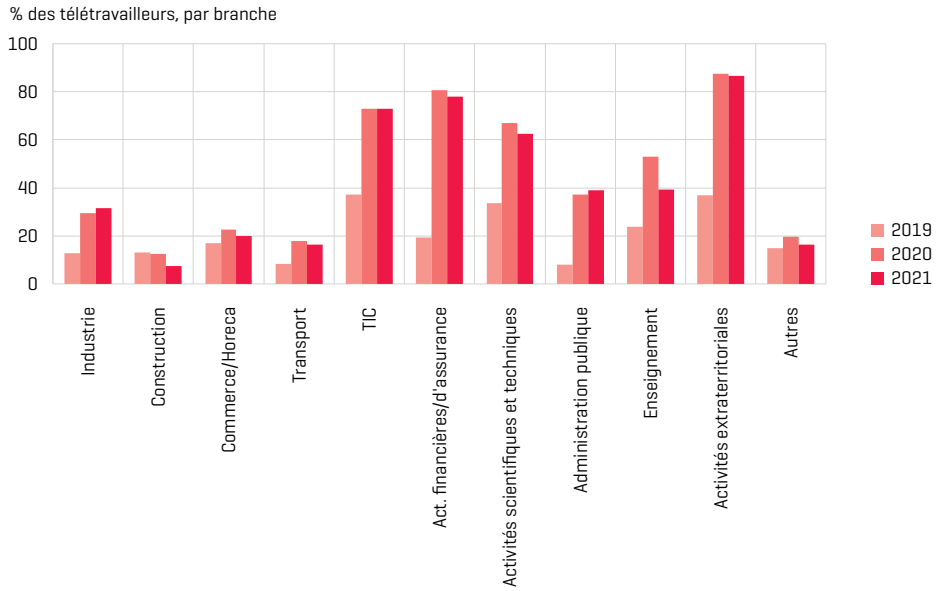

Note : 2020 excluant le 1er trimestre.
Source: STATEC-EFT 2019-2021

En se concentrant spécifiquement sur la croissance du télétravail pour les différents types d'emplois, on observe que c'est la composition cols bleus/cols blancs des secteurs qui détermine principalement le degré de télétravail. Le graphique 19 montre que pour les cols blancs qualifiés, et plus spécifiquement pour les professions intellectuelles et scientifiques, le télétravail s'est intensifié, leur prévalence de télétravail ayant doublé de 29.6% en 2019 à 66.6% en 2021.

Dans la classe socioéconomique la plus élevée, le changement était moins prononcé: 59.0% des cadres ont effectué du télétravail en 2021 contre 42.3% en 2019. Toujours dans le groupe des cols blancs qualifiés, les professions intermédiaires ont vu leur part de télétravail augmenter de 16.7% à 33.6% entre 2019 et 2021. Les cols blancs peu qualifiés et les cols bleus n'ont pas connu un tel développement, au contraire la prédominance du télétravail a baissé pour ces groupes suite à la pandémie.

Graphique 19 **La croissance du télétravail profite surtout aux cols blancs qualifiés suite à la pandémie**

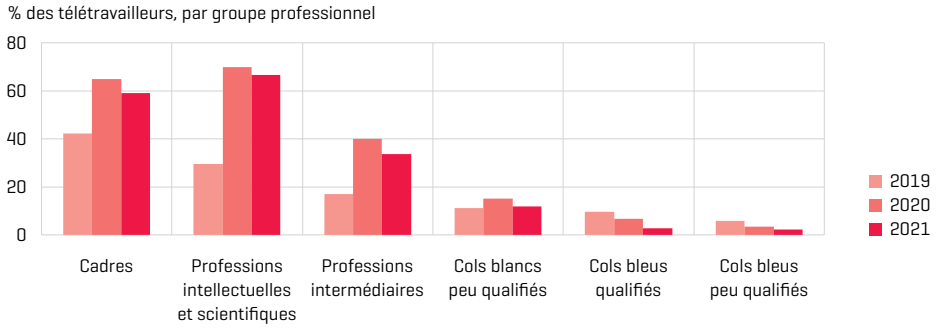

Note: 2020 excluant le 1er trimestre. Les groupes sont basés sur la classification des professions CITP-08, dont nous excluons les professions militaires: 1-3. Cols blancs qualifiés: 1. Cadres: Directeurs généraux, cadres supérieurs, membres de l'exécutif et des corps législatifs; 2. Professions intellectuelles et scientifiques: Spécialistes des sciences techniques, de la santé, de l'enseignement, en administration d'entreprises, des technologies de l'information et des communications, de la justice, des sciences sociales et de la culture; 3. Professions intermédiaires des sciences et techniques, de la santé, finance et administration, des services juridiques, des services sociaux et assimilés, techniciens de l'information et des communications; 4. Cols blancs peu qualifiés: Employés de type administratifs, Personnel des services directs aux particuliers, commerçants et vendeurs; 5. Cols bleus qualifiés: Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche, Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat; 6. Cols bleus peu qualifiés: Conducteurs d'installations et de machines, ouvriers de l'assemblage, professions élémentaires.
Source: STATEC-EFT 2019-2021

2.4.2 Le Luxembourg au premier rang du travail à domicile en Europe pendant la pandémie

Où se situe le Luxembourg par rapport aux autres pays? Quels sont les pays européens où le plus de personnes ont travaillé à distance avant et pendant la crise? Ce sont des questions que nous abordons dans la suite de ce chapitre. À noter que pour les comparaisons européennes, nous utilisons le concept de "travail à domicile" plutôt que du télétravail [→ Encadré Pour bien comprendre][4].

[4] Plus de détails: ILO (2020). Defining and measuring remote work, telework, work at home and home-based work, https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---stat/documents/publication/wcms_747075.pdf

Pour bien comprendre: le travail à domicile

L'enquête européenne ne contient pas de questions sur le télétravail, mais sur le travail à domicile. Pour les comparaisons européennes, nous avons dès lors recours à cet indicateur. Bien qu'il soit souvent utilisé de manière interchangeable et congruente dans une large mesure, le travail à domicile ("*home office*") n'est pas exactement synonyme de télétravail (voir Rapport TCS 2020 du STATEC et ILO 2020). Selon la définition officielle, le télétravail est effectué en dehors des locaux de l'employeur (donc pas uniquement à la maison) et il est conditionné à l'utilisation d'outils TIC, ce qui n'est pas le cas pour le travail à domicile. Dans ce qui suit, les deux termes seront utilisés comme synonyme.

Le télétravail a augmenté partout en Europe et dans le monde lors de la pandémie[5]. Le Luxembourg est pourtant un cas exceptionnel – le petit pays est de loin au premier rang du travail à domicile en Europe en 2020. Les croissances divergentes entre les pays s'expliquent par les lois et directives gouvernementales et par la perception de la persistance des risques pour la santé, mais aussi par la structure du marché du travail[6]. Concrètement, le pourcentage élevé de télétravail au Luxembourg est lié à la forte concentration des services aux entreprises (B2B), comme les services financiers, et à la forte intensité de connaissances et de TIC dans l'économie.

Le graphique 20 montre la comparaison du degré de télétravail entre les États européens pendant les années 2019-2021[7]. Avant le COVID-19, c'est-à-dire en 2019, le classement des pays dans le graphique était encore différent de celui observé pendant la pandémie et aujourd'hui. Avant la pandémie, les Pays-Bas mènent encore le classement avec un taux de télétravail d'environ 37%, suivis de près par le Luxembourg (33%), la Finlande (32%) et la Suisse (31%). La Bulgarie ainsi que la Roumanie ferment la marche avec un taux de télétravail très faible d'environ 1%.

5 OECD (2021). Measuring telework in the COVID-19 pandemic. OECD Digital Economy Papers, July 2021, No. 314.

6 Milasi, Santo, González-Vázquez, Ignacio and Fernández-Macías, Enrique (2020). Telework in the EU before and after the COVID-19: where we were, where we head to. Science for policy briefs. European Commission, JRC120945, https://ec.europa.eu/jrc/sites/default/files/jrc120945_policy_brief_-_covid_and_telework_final.pdf

Sostero M, S Milasi, J Hurley, E Fernandez-Macias and M Bisello (2020). "Teleworkability and the COVID-19 crisis: a new digital divide?", JRC Working Papers Series on Labour, Education and Technology 2020/05, JRC121193, European Commission. https://ec.europa.eu/jrc/en/publication/eur-scientific-and-technical-research-reports/teleworkability-and-covid-19-crisis-new-digital-divide

7 Voir aussi pour une comparaison de certains pays de l'OCDE: Ker, D., P. Montagnier and V. Spiezia (2021). "Measuring telework in the COVID-19 pandemic", OECD Digital Economy Papers, No. 314, OECD Publishing, Paris, https://doi.org/10.1787/0a76109f-en.

En 2020, on peut surtout observer le retard à combler des pays de l'Est en matière de travail à domicile. À l'exception de l'Estonie (24%), tous les pays de l'Est se trouvent en dessous de la moyenne européenne (21%). Lors de la pandémie, le classement des pays a changé: le Luxembourg dépasse les Pays-Bas et atteint ainsi un record européen sur la prédominance du travail à domicile avec un pourcentage de 48%. Avec une croissance de 14%, le Luxembourg a aussi l'augmentation la plus importante de toute l'Union européenne. Par contre, la Norvège et la Lituanie ont la croissance la plus faible au niveau européen, avec une augmentation se limitant à 1%.

En 2021, la grande majorité des pays ont encore vu une progression significative du télétravail, tout d'abord les Pays-Bas, qui se situaient déjà à un niveau très élevé, mais aussi la Belgique, l'Irlande et la France par exemple. Le Luxembourg est parmi les exceptions où le niveau de 2021 était légèrement inférieur au niveau de 2020. La part de télétravail y reste néanmoins très élevée et le Grand-Duché occupe le deuxième rang des pays inclus dans le graphique.

Graphique 20 **Progression généralisée du travail à domicile en Europe suite à la pandémie**

% du travail à domicile en Europe, 2019 et 2021

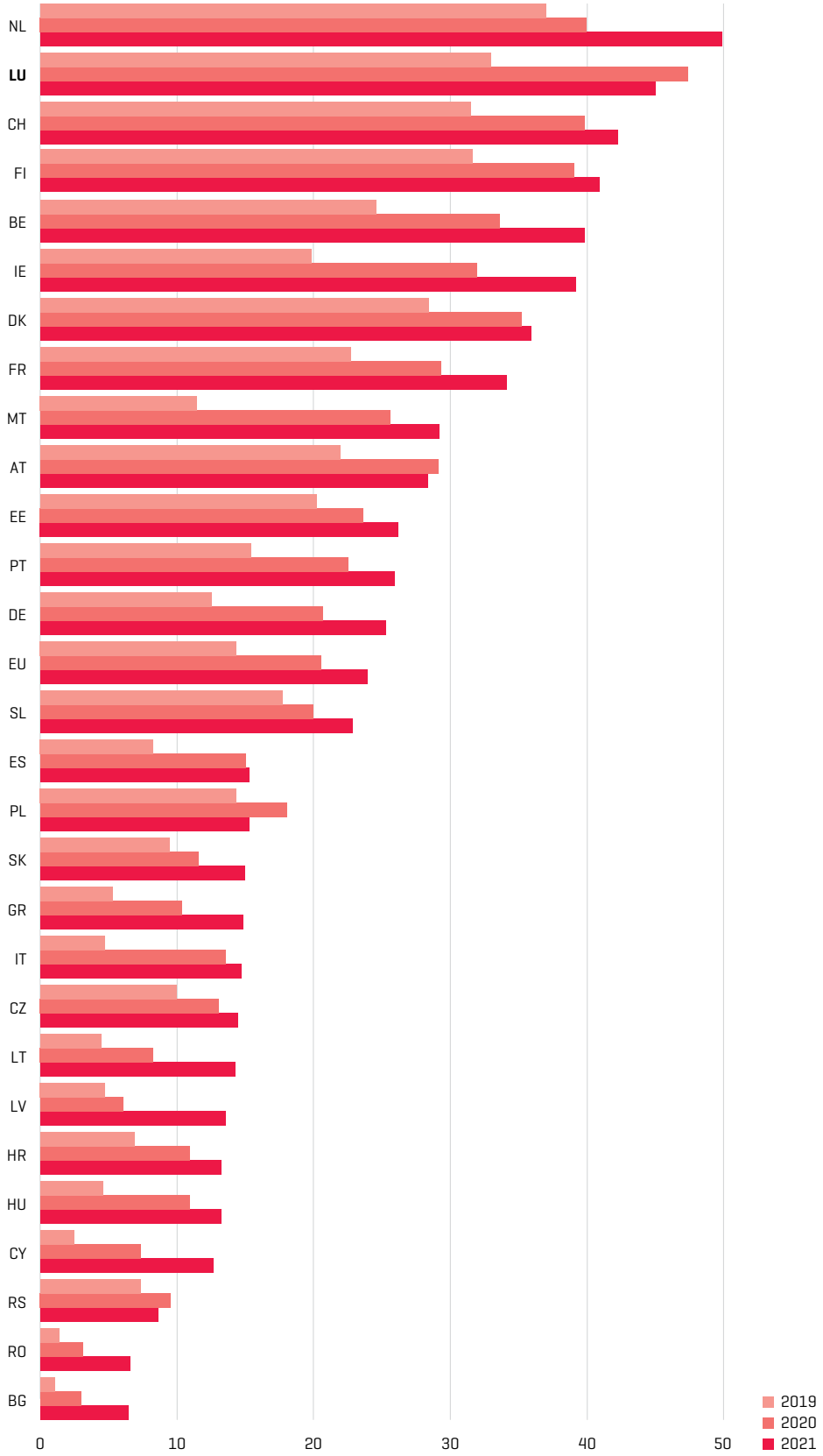

Notes: % des personnes effectuant du travail à domicile. EU: moyenne UE-27.
Source: Eurostat, lfsa_ehomp

En outre, le graphique 21 montre qu'au Luxembourg le télétravail s'est installé plus qu'avant comme mode de travail régulier. Avant la pandémie, seul un tiers du télétravail était réalisé de façon régulière en comparaison avec 62% (28.1/45.1) en 2021.

Graphique 21 **Le télétravail régulier a augmenté plus rapidement que le télétravail occasionnel**

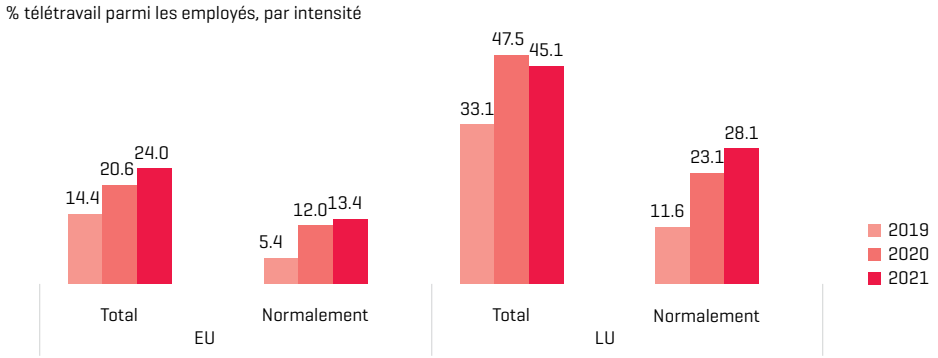

Notes: % des personnes effectuant du travail à domicile. EU: moyenne UE-27.
Source: Eurostat, lfsa_ehomp

2.5 Les formes de travail dites atypiques

À retenir:

- Le travail à temps partiel est majoritairement féminin et volontaire;
- Les contrats de travail à durée déterminée (CDD) sont en hausse après la crise sanitaire, surtout chez les jeunes;
- 1 salarié sur 3 doit travailler suivant des horaires atypiques, c.-à-d. le soir, la nuit, le samedi ou dimanche, ou bien en travail posté;
- En moyenne, on observe une légère hausse des différentes formes du travail atypique après la crise sanitaire de 2020.

Pour bien comprendre:

Un travail est dit "atypique" s'il diverge des conditions de travail jugées "normales" ou "désirables".
La notion de travail atypique regroupe principalement:

- le travail à temps partiel;
- le travail temporaire;
- le travail suivant des horaires atypiques (travail du soir, de nuit, du samedi, du dimanche, organisation du travail par équipe (travail posté, etc.).

Dans ce chapitre, nous parlons exclusivement des salariés résidant au Luxembourg. Les données proviennent de l'Enquête sur les forces de travail.

2.5.1 Le travail à temps partiel majoritairement féminin et volontaire

En 2021, le nombre total des travailleurs résidents qui travaillent à temps partiel stagne par rapport à l'année précédente, mais se trouve maintenant légèrement au-dessus de la moyenne européenne. Le travail à temps partiel reste plutôt une rareté parmi les hommes, avec 7.0%, et garde sa popularité parmi les femmes, avec un taux de 30.9% qui se trouve aussi au-dessus de la moyenne de l'Union européenne.

Graphique 22 **Au Luxembourg, une femme sur trois travaille à temps partiel**

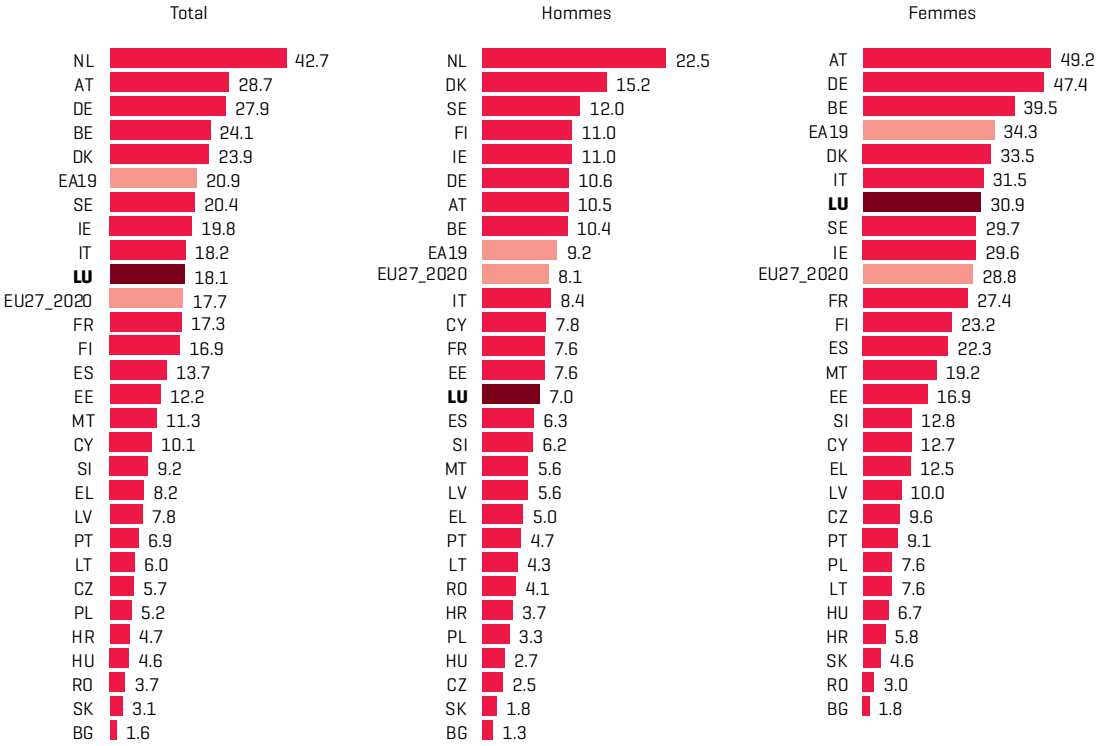

Sources: STATEC, Eurostat, résidents de 15-64 ans, 2021

Tableau 4 **Toujours plus d'hommes travaillent à temps partiel**

Proportion du travail à temps partiel des 15-64 ans au Luxembourg, en %

	Total	Hommes	Femmes
2011	18.0	4.3	35.9
2012	18.5	4.7	36.1
2013	18.7	5.1	35.9
2014	18.5	4.7	35.6
2015	18.5	5.6	34.2
2016	19.2	6.2	35.1
2017	19.6	6.1	35.3
2018	17.8	5.8	31.8
2019	17.0	5.6	30.4
2020	18.1	6.8	31.0
2021	18.1	7.0	30.9

Source: STATEC

Un tiers des femmes résidant au Luxembourg travaille à temps partiel, majoritairement pour pouvoir concilier la vie professionnelle et la vie familiale. La part des hommes en temps partiel est bien inférieure à celle des femmes, mais augmente faiblement et constamment. À l'opposé, la part des femmes en temps partiel est en baisse continue depuis 2013 pour passer de 35.9% à 30.9% en 2021. Le travail à temps partiel peut être volontaire ou involontaire. Il peut en effet être librement choisi et aider les travailleurs à entrer ou à rester sur le marché du travail, à mieux gérer les responsabilités familiales ou à poursuivre des études à côté du travail.

Cependant, il peut aussi être le résultat d'une contrainte imposée, comme un contrat à mi-temps suite à une maladie ou en raison d'une incapacité partielle de travail. Dans certains pays, cela représente une part importante du travail à temps partiel. Dans d'autres pays, une part conséquente du travail à temps partiel résulte aussi d'une incapacité à trouver un emploi à temps complet.

Tableau 5 **La raison principale pour l'emploi à temps partiel au Luxembourg reste la famille**

Raison principale pour un emploi à temps partiel	Soins aux adultes handicapés ou aux enfants	Autres responsabilités familiales ou personnelles	Travail à temps plein non trouvé	Éducation ou formation	Propre maladie ou handicap	Autres raisons
UE-27	21.0	15.9	23.3	12.4	5.4	22.0
Zone euro	22.5	14.3	23.3	11.9	4.9	23.1
BE	21.4	35.1	21.4	9.1	6.8	6.2
DE	25.8	13.3	7.1	11.9	4.6	37.2
FR	24.1	15.7	28.3	6.1	9.7	16.2
LU	27.5	30.8	9.3	12.0	4.5	15.9

Sources: STATEC, Eurostat (résidents de 15 à 64 ans)

Au Luxembourg, la famille constitue la principale raison invoquée pour le travail à temps partiel (→ Tableau 5). En effet, 58.3% des résidents affirment que l'assistance d'enfants et d'adultes incapables de travailler ou d'autres responsabilités familiales sont les raisons principales de leur choix, avec une tendance croissante.

Grâce à un marché du travail solide et à une grande offre d'emplois, le travail à temps partiel involontaire est beaucoup moins répandu au Luxembourg que dans les autres pays européens. Dans la moyenne européenne, le travail à temps partiel involontaire atteint un taux de 23.3% contre 9.3% au Luxembourg.

Dans les pays limitrophes, la situation est très hétérogène: en France, 28.3% des temps partiels sont involontaires, alors que ceux-ci sont plutôt l'exception en Allemagne (7.1%).

La comparaison entre 2011 et 2021 nous montre clairement que l'écart entre les étrangers et les Luxembourgeois s'est largement creusé: le temps partiel a diminué parmi les étrangers (en passant de 15.6% à 13.6%) et fortement augmenté parmi les Luxembourgeois (de 20.4% à 23.2%). Dans les autres pays, le travail à temps partiel est plus répandu chez les étrangers que chez les nationaux.

Tableau 6 **Les Luxembourgeois travaillent davantage à temps partiel que les étrangers**

Proportion du travail à temps partiel selon la nationalité, en %

	2011		2021	
	Étrangers	Nationaux	Étrangers	Nationaux
UE-27	23.7	17.3	22.9	17.3
Zone euro	23.7	19.8	23.2	20.7
BE	23.1	24.9	22.3	24.3
DE	30.6	25.5	26.4	28.1
FR	22.0	17.4	22.1	17.0
LU	15.6	20.4	13.6	23.2

Sources: STATEC, Eurostat (résidents de 15 à 64 ans)

2.5.2 Moins de 10% de contrats à durée déterminée (CDD) au Luxembourg

Le travail temporaire est défini ici comme le travail salarié qui est presté sur la base d'un contrat de travail à durée déterminée (CDD). Cette forme de travail atypique inclut aussi les contrats d'intérimaire.

Tableau 7 **Une nouvelle hausse des CDD au Luxembourg en 2021**

Proportion des contrats à durée déterminée au Luxembourg, en %

	Total	Hommes	Femmes
2011	7.1	6.3	8.2
2012	7.6	7.2	8.2
2013	7.0	5.6	8.8
2014	8.1	7.1	9.2
2015	10.2	10.2	10.2
2016	9.0	8.9	9.1
2017	9.1	8.8	9.4
2018	9.8	9.1	10.7
2019	9.2	9.3	9.1
2020	7.7	7.1	8.3
2021	9.2	8.3	10.1

Source: STATEC (résidents de 15 à 64 ans)

En 2021, 9.2% des salariés résidents ont un contrat à durée déterminée (CDD); le même niveau qu'avant la crise sanitaire. Par rapport au niveau pré-crise (2019), les CDD progressent pour les femmes (de 9.1% à 10.1%), tandis qu'ils reculent pour les hommes (de 9.3% à 8.3%). Le taux de CDD devient ainsi de nouveau plus élevé pour les femmes que pour les hommes. Le travail sur la base d'un contrat à durée indéterminée (CDI) reste encore la norme, même si le CDD est en voie de progression depuis 2011.

En 2021, la proportion de CDD au Luxembourg est inférieure à celle des pays voisins (9.2% au Grand-Duché contre 10.3% en Belgique, 11.4% en Allemagne et 15.0% en France).

Les CDD sont de loin les plus fréquents en Espagne et aux Pays-Bas. Le Luxembourg se retrouve en dessous de la moyenne de l'UE-27, qui se situe à 14.0%. La tendance est orientée à la hausse dans tous les pays européens. Dix pays ont un taux de CDD inférieur à celui du Luxembourg. Les États baltes, la Roumanie et la Bulgarie possèdent les taux les plus faibles.

Graphique 23 **Un taux de CDD relativement faible au Luxembourg dans la comparaison européenne**

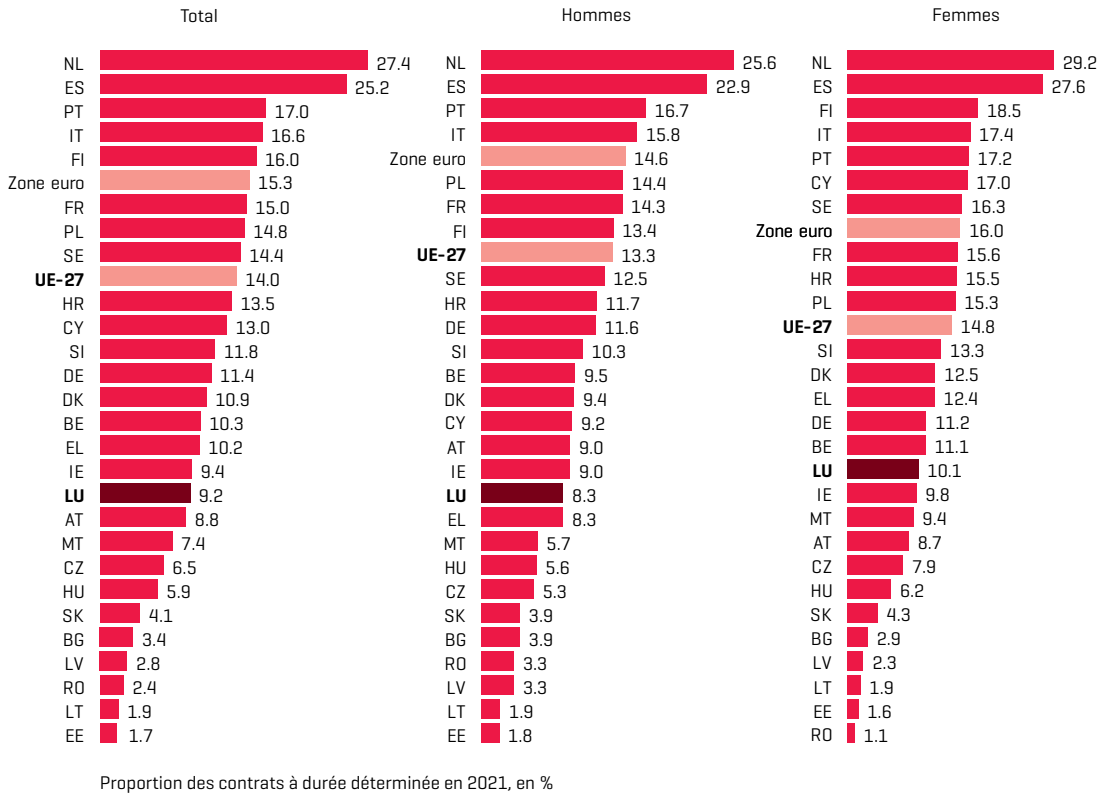

Sources: STATEC, Eurostat (résidents de 15 à 64 ans)

Graphique 24 **La part de CDD connaît une légère tendance à la hausse au Luxembourg**

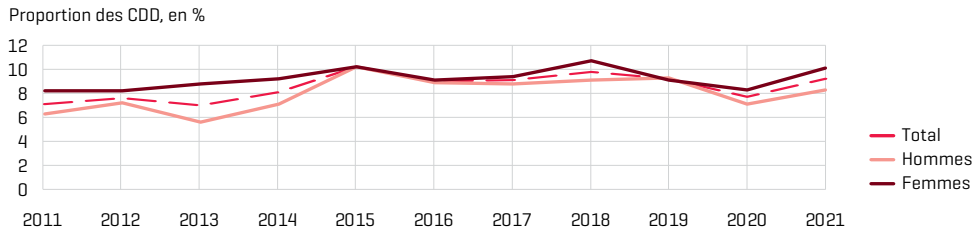

Sources: STATEC, Eurostat (résidents de 15 à 64 ans)

Comme pour le travail à temps partiel, le travail temporaire est involontaire si le travailleur n'a pas trouvé un travail à durée déterminée. C'est le cas pour 46% des CDD au Luxembourg. En 2020, ce taux était encore de 63% parmi les salariés en CDD. Une personne sur 5 travaillant en CDD était en formation ou en éducation.

Graphique 25 **Près d'une personne sur deux en CDD, faute d'avoir obtenu un CDI**

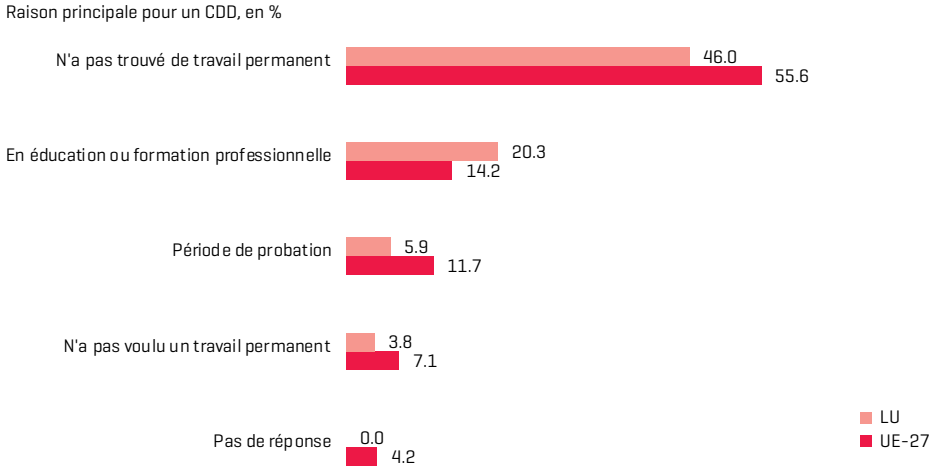

Sources: STATEC, Eurostat (résidents de 15 à 64 ans)

Un niveau d'éducation faible (au maximum secondaire inférieur achevé) rend plus probable un contrat de travail temporaire. Dans l'Union européenne, en 2021, la proportion des CDD se situe à 19.1% pour les salariés ayant un niveau d'éducation faible. Au Luxembourg, cette part se limite à 10%. Ce taux demeure néanmoins supérieur à celui des personnes avec un niveau d'éducation moyen (secondaire supérieur achevé) ou élevé (études tertiaires achevées). Ce constat est similaire dans l'UE-27.

Graphique 26 **Les CDD sont moins fréquents parmi les personnes plus éduquées**

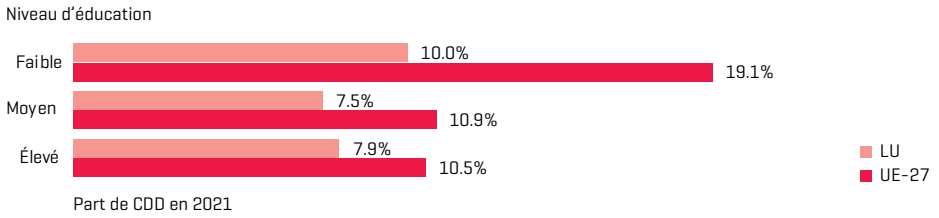

Sources: STATEC, Eurostat (résidents de 15 à 64 ans)

Alors que la part des jeunes avec un CDD était en déclin de 2018 à 2020, elle repart à la hausse en 2021 en progressant de 34.4% en 2020 à 45.6% en 2021. Généralement, on peut conclure que les jeunes sont beaucoup plus concernés par les emplois temporaires.

Graphique 27 **Les jeunes sont plus concernés par les CDD que leurs aînés**

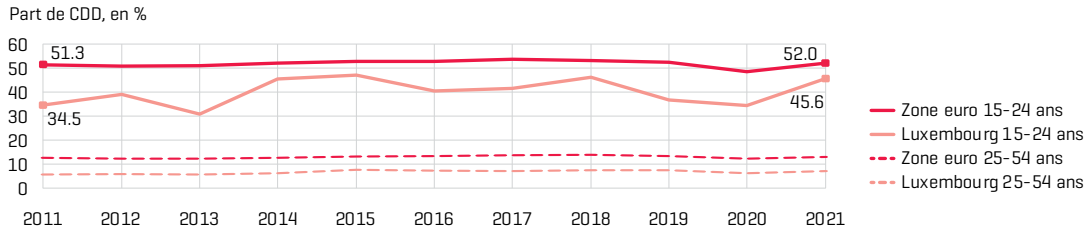

Sources: STATEC, Eurostat (résidents de 15 à 64 ans)

Dans l'Union européenne, les CDD sont beaucoup plus fréquents parmi les étrangers que parmi les nationaux, en 2021 comme en 2011. Dans l'UE-27, le taux de CDD a légèrement reculé pour les nationaux, ainsi que pour les étrangers. Au Luxembourg, l'évolution est différente: le taux de CDD a légèrement augmenté, et l'écart entre les étrangers et les nationaux est relativement modeste et se limite à un peu plus d'un point de pourcentage.

Graphique 28 **Les résidents étrangers plus touchés par les CDD que les résidents nationaux**

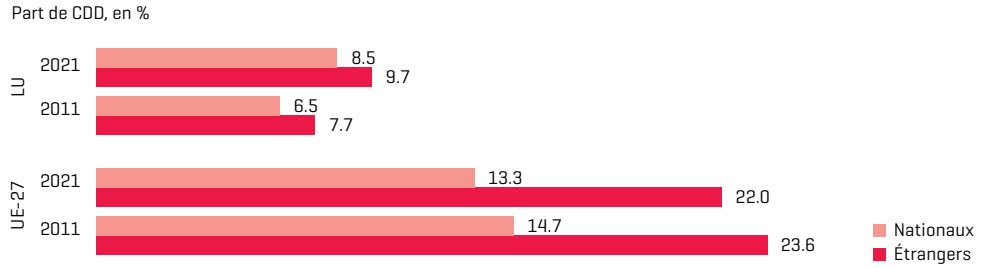

Sources: STATEC, Eurostat (résidents de 15 à 64 ans)

2.5.3 Une personne sur trois est concernée par le travail selon des horaires atypiques

Il s'agit de la troisième forme de travail atypique; on opère la distinction entre travail de nuit, travail du soir, travail du samedi ou du dimanche et travail posté ("Schichtarbeit").

Au Luxembourg, 32.3% des personnes occupées travaillent habituellement d'une manière ou d'une autre selon des horaires atypiques en 2021. Cela constitue une légère hausse par rapport à l'année précédente.

En moyenne européenne, 34.2% sont concernés par des horaires atypiques. En Grèce, ce taux est même de 57%.

Graphique 29 **Un tiers de la population active luxembourgeoise travaille selon des horaires atypiques**

Part des personnes travaillant habituellement selon des horaires atypiques en 2021, en %

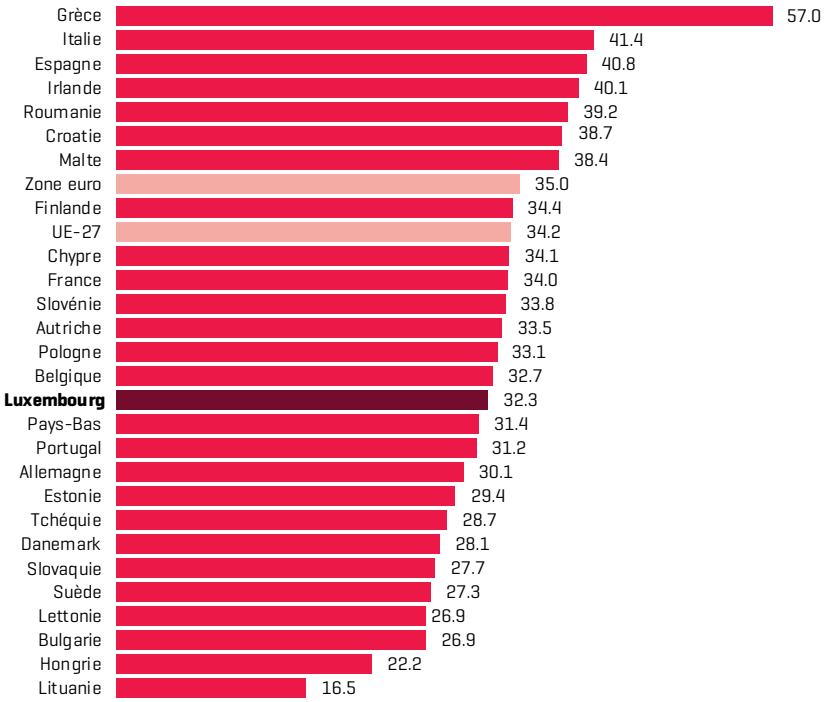

Sources: STATEC, Eurostat (résidents de 15 à 64 ans)

2.5.3.1 Le travail de nuit et du soir

Selon la définition d'Eurostat, une personne travaille pendant la nuit si ses heures de travail contiennent la période de minuit à 5 heures du matin.

En 2021, 5.5% des salariés au Luxembourg ont travaillé habituellement pendant la nuit. Au Grand-Duché, cette proportion est restée relativement constante depuis 2011, contrairement à la moyenne de l'UE-27, où cette proportion a baissé tendanciellement de 6.8% en 2011 à 4.3% en 2021.

Le travail nocturne concerne davantage les hommes que les femmes, et cela dans tous les pays de l'Union européenne. Au Luxembourg, en 2021, 6.5% des hommes contre 4.2% des femmes ont habituellement travaillé pendant la nuit. Par contre, l'évolution sur 10 ans a été différente: alors que le taux des hommes travaillant pendant la nuit a légèrement diminué de 6.7% en 2011 à 6.5% en 2021, celui des femmes a progressé de 3.3% à 4.2%.

Tableau 8 **Les hommes sont plus concernés par le travail de nuit**

Proportion de personnes travaillant habituellement pendant la nuit, par sexe, en %

	Total		Hommes		Femmes	
	2011	**2021**	**2011**	**2021**	**2011**	**2021**
UE-27	6.8	4.3	8.5	5.3	4.7	3.1
Belgique	4.0	3.6	5.3	4.5	2.4	2.5
Allemagne	9.1	4.2	11.9	5.5	6.0	2.8
France	7.1	3.1	9.4	4.0	4.6	2.1
Luxembourg	**5.3**	**5.5**	**6.7**	**6.5**	**3.3**	**4.2**

Sources: STATEC, Eurostat (résidents de 15 à 64 ans)

Le travail du soir se définit comme travail après 18 heures. Il est plus fréquent que le travail de nuit.

De 2011 à 2021, ce taux a augmenté au Luxembourg de 14.0% à 17.3%, cette tendance vaut aussi bien pour les hommes que pour les femmes. Ce type de travail est néanmoins plus fréquent chez les hommes (18.7% contre 15.7% pour les femmes).

Dans nos pays voisins, on constate des tendances divergentes. Alors qu'en France et en Allemagne le taux des personnes travaillant le soir a diminué, respectivement de 17.1% à 5.9% et de 27.4% à 15.1% entre 2011 et 2021, il a par contre enregistré une légère croissance en Belgique.

Tableau 9 **Le travail du soir diminue en moyenne en Europe et au Luxembourg**

Proportion de personnes travaillant habituellement le soir, par sexe, en %

	Total		Hommes		Femmes	
	2011	**2021**	**2011**	**2021**	**2011**	**2021**
UE-27	18.7	12.7	20.1	14.0	17.0	11.3
Belgique	12.8	13.7	15.4	15.5	9.8	11.5
Allemagne	27.4	15.1	29.5	17.1	25.0	12.8
France	17.1	5.9	18.7	6.7	15.4	5.1
Luxembourg	**14.0**	**17.3**	**15.4**	**18.7**	**12.2**	**15.7**

Sources: STATEC, Eurostat (résidents de 15 à 64 ans)

2.5.3.2 Le travail du samedi et du dimanche

Au Luxembourg, la proportion des personnes travaillant habituellement le samedi a diminué entre 2011 et 2021 (de 16.5% à 12.3%). En 2021, les hommes travaillent légèrement davantage le samedi que les femmes, alors qu'en 2011 le taux était légèrement plus élevé pour les femmes.

Avec ces taux, le Luxembourg se situe largement en dessous de la moyenne de l'UE-27 (21.7% en 2021) et du niveau de ces pays voisins.

Tableau 10 **Au Luxembourg, beaucoup moins de personnes doivent travailler les samedis que dans les pays voisins**

Proportion de personnes travaillant habituellement le samedi, par sexe, en %

	Total		Hommes		Femmes	
	2011	**2021**	**2011**	**2021**	**2011**	**2021**
UE-27	26.5	21.7	26.2	21.8	26.8	21.6
Belgique	20.7	21.9	20.8	21.7	20.6	22.1
Allemagne	26.8	18.0	25.4	17.6	28.4	18.3
France	29.9	28.5	27.7	27.4	32.3	29.5
Luxembourg	**16.5**	**12.3**	**16.3**	**12.6**	**16.7**	**11.9**

Sources: STATEC, Eurostat (résidents de 15 à 64 ans)

Quant au travail le dimanche, au Luxembourg, 7.5% des salariés sont touchés. L'écart significatif entre le taux du travail du dimanche des hommes et des femmes (9.8% contre 8.1% en 2011) a presque entièrement disparu.

Le Luxembourg se situe en dessous de la moyenne de l'Union européenne (qui est de 11.5% en 2021) et derrière ses pays voisins. Depuis 2021, on peut observer au Luxembourg comme dans l'Union européenne un ralentissement du travail dominical.

Tableau 11 **Le travail du dimanche est moins fréquent au Luxembourg que dans les pays limitrophes**

Proportion de personnes travaillant habituellement le dimanche, par sexe, en %

	Total		Hommes		Femmes	
	2011	**2021**	**2011**	**2021**	**2011**	**2021**
UE-27	13.7	11.5	13.6	11.4	13.8	11.5
Belgique	11.1	11.5	11.3	11.0	10.9	12.1
Allemagne	14.5	9.1	14.0	8.9	15.0	9.3
France	14.7	14.7	13.5	13.8	15.9	15.7
Luxembourg	**9.1**	**7.5**	**9.8**	**7.7**	**8.1**	**7.4**

Sources: STATEC, Eurostat (résidents de 15 à 64 ans)

2.5.3.3 Le travail posté

Le travail posté – appelé aussi travail en équipes ou travail en rotation – est la forme d'organisation du travail où des équipes se relaient au même poste les unes après les autres ("Schichtarbeit").

De 2011 à 2021, on observe une augmentation du taux de personnes travaillant en équipes successives (de 13.3% à 17.6%). Alors qu'en 2011 ce taux était plus élevé pour les hommes, en 2021 la situation s'est inversée.

Au Luxembourg, le taux du travail posté est beaucoup plus élevé que dans les pays voisins, en France uniquement 6.7% des salariés sont concernés. Une forte hausse du taux a néanmoins été constatée en Belgique sur la période 2011 à 2021.

Tableau 12 **Près d'une personne sur 5 indique travailler dans un système organisé par équipes successives au Luxembourg en 2021**

Proportion de personnes travaillant habituellement en équipes successives, par sexe, en %

	Total		Hommes		Femmes	
	2011	**2021**	**2011**	**2021**	**2011**	**2021**
UE-27	17.5	18.1	18.6	19.1	16.3	17.0
Belgique	7.5	13.3	9.5	15.0	5.4	11.5
Allemagne	17.4	14.7	19.2	16.5	15.4	12.8
France	7.3	6.7	8.8	8.0	5.8	5.4
Luxembourg	**13.3**	**17.6**	**13.8**	**17.4**	**12.7**	**17.9**

Sources: STATEC, Eurostat (résidents de 15 à 64 ans)

2.5.4 Évolution des différents types du travail atypique

Afin de mieux visualiser l'évolution des différentes formes de travail atypique dans le temps, on peut transformer les taux décrits ci-dessus en indices en choisissant une année de base (indice de base = 100 en 2010). Les taux de l'année 2010 sont donc ramenés à 100, et pour chaque année l'évolution du taux est comparée à la valeur de base. Ainsi, par exemple, le taux du travail de nuit était de 5.0% en 2010, et de 5.3% en 2011, ce qui équivaut à une augmentation de 6%, et l'indice passe donc de 100 en 2010 à 106 points en 2011.

Au cours de la dernière décennie, nous observons des tendances différentes, selon l'indicateur ainsi que selon la période spécifique.

En général, on observe une hausse de l'indice général et de la plupart des indicateurs entre 2012 et 2015. En moyenne (indice moyen équivalent à la moyenne arithmétique des 7 indices), le travail atypique a progressé de 17% en 2015 par rapport à 2010. Cette augmentation s'est produite après 2013, alors que le travail atypique avait légèrement diminué avant cette date.

Certains modes de travail atypique sont restés relativement stables sur l'ensemble de la période. Il s'agit du travail à temps partiel ainsi que du travail de nuit. En 2021, par contre, le travail du samedi et du dimanche a baissé par rapport à 2010.

Après quelques années de stabilité (2016 à 2019), la tendance générale change: on observe une baisse drastique suite à la pandémie – de 2019 à 2020. L'indice moyen chute de 113 à 101 points et retombe au niveau de 2011. Cette baisse est principalement provoquée par les indicateurs de travail temporaire et du travail de nuit.

En 2021, l'indice remonte légèrement, due à une hausse du travail temporaire et du travail de nuit, sans pour autant renouer avec son niveau d'avant crise.

Tableau 13 **Le travail temporaire en hausse après l'année 2020 marquée par la crise sanitaire**

Évolution des différents modes de travail atypiques (indice 2010 = 100)

	Temps partiel	Tempo-raire	de nuit	du soir	du samedi	du dimanche	par poste	**Indice moyen**
2010	100	100	100	100	100	100	100	**100**
2011	103	100	106	99	99	101	96	**101**
2012	106	107	98	94	90	88	88	**96**
2013	107	99	98	92	92	94	93	**96**
2014	106	114	96	99	99	110	112	**105**
2015	106	144	110	110	105	113	130	**117**
2016	110	127	104	101	101	112	142	**114**
2017	112	128	106	100	97	100	147	**113**
2018	102	138	98	99	100	118	148	**115**
2019	97	130	112	98	97	112	144	**113**
2020	101	108	92	88	89	100	132	**101**
2021	98	121	104	124	75	82	132	**105**

Sources: STATEC, Eurostat (résidents de 15 à 64 ans)

2.6 L'écart de rémunération entre hommes et femmes atteint 0% au Grand-Duché

À retenir:

- D'après l'indicateur européen du "Gender Pay Gap", l'égalité salariale entre hommes et femmes est atteinte au Luxembourg en moyenne;
- Le salaire médian des femmes dépasse même celui des hommes;
- Néanmoins, des écarts importants subsistent dans certaines branches d'activité;
- L'indicateur a toutefois ses limites et ne montre qu'un aspect parmi d'autres;
- Ainsi, les femmes ont toujours un taux d'emploi moins élevé et ont davantage recours au temps partiel que les hommes, ce qui impacte leurs revenus et leurs pensions de retraite.

Dans la plupart des pays européens, l'écart de rémunération entre hommes et femmes (en anglais: "Gender Pay Gap", GPG) a fortement diminué au cours des dernières années (→ Graphique 30).

Le rapprochement entre les salaires horaires des femmes et ceux des hommes a néanmoins été particulièrement important et rapide au Grand-Duché.

Pour la dernière année disponible au niveau européen, à savoir 2020, le Luxembourg présente en effet le GPG le moins élevé de l'Union européenne, avec 0.7% contre 13.0% en moyenne UE et 14.1% pour la zone euro.

Graphique 30 **Dans la plupart des pays européens, l'écart de rémunération horaire entre les hommes et les femmes a diminué**

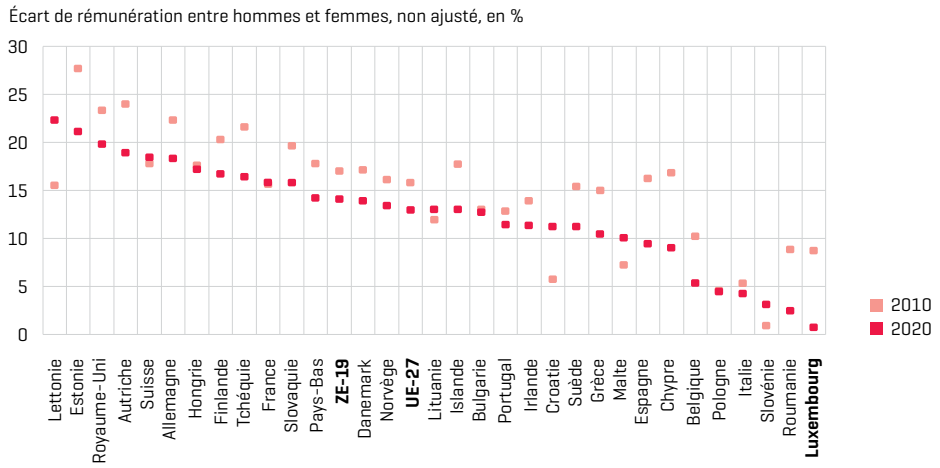

Source: EUROSTAT-GPG non ajusté (en %), Méthodologie Enquête sur la structre des salaires; NACE B-S hors administration publique (earn_gr_gpgr2) (Royaume-Uni, Irlande et Grèce: 2018)

Définition: l'indicateur européen "Gender Pay Gap"

L'écart de rémunération entre hommes et femmes (Gender Pay Gap, GPG) est calculé de la manière suivante:

GPG = (salaire horaire moyen brut des hommes - salaire horaire moyen brut des femmes) / salaire horaire moyen brut des hommes (en %)

L'indicateur est calculé sur base des données détaillées recueillies par l'Enquête sur la structure des salaires, qui est réalisée tous les quatre ans (la dernière disponible étant celle de 2018). Pour les années intermédiaires, l'évolution des salaires et du GPG est estimée sur base d'autres sources nationales (au Luxembourg, les fichiers de l'IGSS).

Au Grand-Duché, le GPG s'est en effet réduit de moitié dans l'économie marchande (branches B-N), où il est passé de 18.9% en 2002 à 9.7% en 2021.

D'après les dernières estimations, sur l'ensemble de l'économie, l'égalité entre le salaire horaire moyen des hommes et celui des femmes a été atteinte en 2021. Le GPG est en effet estimé à 0, alors qu'il y avait encore un écart salarial de 10% en 2007.

Graphique 31 **Évolution du GPG (en %) au Luxembourg: réduit de moitié dans l'économie marchande, réduit à 0 dans l'économie totale**

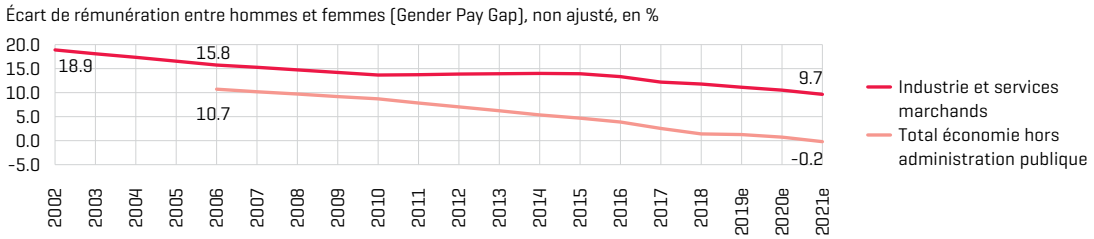

Source: STATEC-Enquête sur la structure des salaires; 2019 à 2021: estimations STATEC sur base des données de l'IGSS

Le fait que le GPG du Grand-Duché ait fortement diminué au cours des dernières décennies pour devenir nul indique clairement que l'égalité salariale entre hommes et femmes y a fait des progrès importants et démontre de nouveau que le marché de l'emploi luxembourgeois est atypique à bien des égards.

Néanmoins, ce constat doit être nuancé par un certain nombre de remarques.

2.6.1 L'indicateur européen ne prend en compte que le salaire horaire

L'indicateur officiel utilisé au niveau européen se base sur le salaire horaire et ne prend donc pas en compte les bonus de fin d'année et autres rémunérations non régulières.

Des indicateurs alternatifs pourraient se baser sur le salaire annuel au lieu du salaire horaire. Dans la plupart des pays, le GPG calculé sur base du salaire annuel est plus élevé, étant donné que les hommes bénéficient en moyenne davantage de bonus de fin d'année.

Au Luxembourg, en 2018 et pour l'économie dans son ensemble, le GPG calculé sur le salaire annuel moyen était de 7.2% (contre 1.6% pour le GPG déterminé sur le salaire horaire moyen).

2.6.2 Le salaire médian des femmes est supérieur à celui des hommes

À noter aussi que les salaires moyens peuvent être fortement influencés par des valeurs extrêmes.

Une alternative ne présentant pas cet inconvénient serait d'utiliser la médiane au lieu de la moyenne. Dans ce cas, le GPG se réduit dans la plupart des pays, étant donné que des valeurs extrêmement élevées sont plus fréquemment observées parmi les hommes que parmi les femmes.

Au Luxembourg, le GPG devient même négatif (-8.3% en 2018 pour l'économie dans son ensemble), ce qui veut dire que le salaire horaire médian des femmes est supérieur à celui des hommes[8].

2.6.3 Le GPG compare des salaires moyens et non des salaires pour un travail identique

Il s'agit d'un indicateur non ajusté, c.-à-d. qu'il n'est pas corrigé sur base des différences qui existent entre les sexes en termes de caractéristiques personnelles (niveau d'éducation, âge, ancienneté, etc.) ou de type d'emploi (branche d'activité, occupation, taille de l'entreprise...).

Ces différences de caractéristiques peuvent en effet expliquer pour une part significative les écarts de rémunération observés (ou non!) entre hommes et femmes. Ainsi, au Luxembourg, p.ex. le niveau d'éducation moyen des femmes en emploi est supérieur à celui des hommes, elles travaillent proportionnellement davantage dans des professions et branches plus rémunératrices et dans des grandes entreprises.

En ajustant pour ces différences de caractéristiques, le GPG devrait être négatif pour le Luxembourg (c.-à-d. en faveur des femmes). Selon l'estimation d'Eurostat, il devrait être de l'ordre de -7.8% (2018, branches B-S hors administration publique)[9].

[8] Pour une analyse plus détaillée du GPG et de ces indicateurs alternatifs, voir: STATEC - Regards 06-21: Malgré des progrès, des inégalités hommes-femmes subsistent https://statistiques.public.lu/fr/publications/series/regards/2021/06-21.html

[9] Voir à ce sujet l'étude d'Eurostat: "Gender pay gaps in the European Union — a statistical analysis", Statistical Working Papers, Eurostat, 2021 edition, March 2022 https://ec.europa.eu/eurostat/documents/3888793/14368632/KS-TC-22-002-EN-N.pdf/4951104b-f01d-0964-717a-be0ea3dfd9e4?t=1646390910287

Un GPG non ajusté (observé) nul peut ainsi cacher un écart salarial (sous-jacent) non expliqué.

L'interprétation de cet indicateur simpliste qu'est le GPG doit dès lors se faire avec prudence. Il faudra se garder d'interpréter un GPG nul comme indicateur d'une justice salariale du genre "salaire identique pour travail identique" ou au contraire d'assimiler un GPG non nul à de la discrimination.

2.6.4 Des écarts importants subsistent dans certaines branches

Si, pour l'économie dans son ensemble, l'écart salarial est nul, cela ne vaut pas pour les différentes branches prises séparément (→ Graphique 32).

Ainsi, les écarts sont encore importants à l'intérieur de certaines branches d'activité, telles que les activités financières, les activités immobilières, les activités spécialisées, scientifiques et techniques ou encore le commerce. Cela n'est toutefois pas une spécificité luxembourgeoise. Dans la majorité des États membres de l'UE, le GPG dans le secteur financier dépasse de loin celui des autres branches[10].

Dans d'autres branches, comme l'administration publique, la santé et l'action sociale ou encore la construction, le GPG est nul, voire en faveur des femmes.

Il peut paraître étrange à première vue que dans l'ensemble, le GPG soit proche de 0, alors qu'il est largement positif dans la plupart des branches. Cela provient d'un effet de composition: étant donné que les femmes sont proportionnellement plus présentes que les hommes dans certaines branches à salaires moyens élevés (p.ex. les activités financières, la santé ou encore l'éducation), cela impacte positivement la moyenne globale de leur salaire, même si dans ces secteurs pris séparément, leur salaire moyen est inférieur à celui des hommes.

[10] https://ec.europa.eu/eurostat/databrowser/view/EARN_GR_GPGR2__custom_3293588/default/table?lang=en

Graphique 32 **Le salaire moyen des hommes dépasse celui des femmes de plus de 20% dans les finances et les activités spécialisées, scientifiques et techniques**

GPG (sur salaire horaire moyen) par branche d'activité 2021, en %

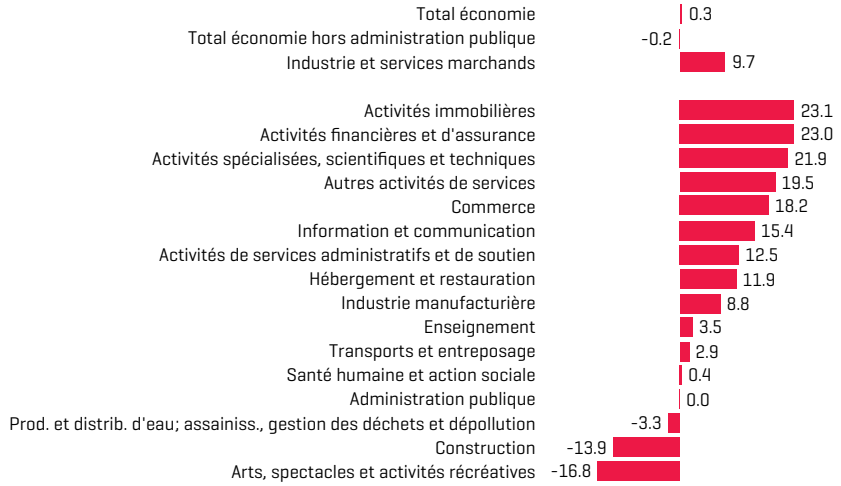

Source: STATEC (estimations STATEC sur base de l'Enquête sur la structure des salaires 2018 et des données de l'IGSS pour 2019 à 2021)

2.6.5 Le GPG pourrait devenir négatif à l'avenir

L'évolution des dernières décennies ne permet pas de conclure que l'écart salarial restera stable autour d'une valeur nulle à l'avenir. Au contraire, la tendance pourrait continuer de manière à ce que le GPG devienne largement négatif à l'avenir, c.-à-d. en défaveur des hommes.

Comme le montre le graphique 33, dans les tranches d'âge les plus jeunes, le GPG est négatif. L'afflux de jeunes femmes plus diplômées sur le marché du travail fait que leur salaire moyen est supérieur à celui des hommes dans les tranches d'âge jusqu'à 40 ans.

Au-delà de 40 ans, le salaire annuel moyen des femmes est relativement identique dans les différentes classes d'âge (autour de 70 000 EUR), alors que celui des hommes varie de 73 000 pour les 40-44 ans à 99 000 pour les salariés âgés de 60 ans ou plus, résultant en un écart de +28% en leur faveur.

L'âge pivot, à partir duquel le salaire moyen des hommes dépasse celui des femmes, se déplace vers le haut. Il était en effet de 35 ans en 2010 et de 40 ans en 2018. On peut donc s'attendre à ce que cette tendance se confirme dans les années à venir comme conséquence logique de la hausse progressive du niveau moyen d'études des femmes au-delà de celui des hommes[11]. L'effet de cette hausse du niveau d'éducation des femmes sur leurs salaires est en plus renforcé par le fait que les femmes plus diplômées ont tendance à rester plus actives (même après avoir eu des enfants, et même au-delà de 60 ans) et à opter moins souvent pour un temps partiel.

[11] En 2000, dans la tranche d'âge des 30 à 34 ans, 17.7% des femmes et 24.7% des hommes dans la population résidente avaient un diplôme de niveau supérieur, ce qui équivaut à un "Gender Education Gap" de 7 points de pourcentage en faveur des hommes. En 2021, c'étaient 67.8% des femmes et 57.3% des hommes qui avaient un diplôme de niveau supérieur, soit un "Gap" de 10.5 points de pourcentage en faveur des femmes. (Source: STATEC/Eurostat – LFS [edat_lfse_03])

Par ailleurs, la part croissante de femmes dans les professions plus rémunératrices et leur recul dans les professions élémentaires continuera à avoir ses effets sur le GPG. Ainsi p.ex., entre 2010 et 2018, le pourcentage de femmes a augmenté de 18% à 26% parmi les managers (directeurs et cadres de direction) et de 41% à 46% parmi les professions intellectuelles et scientifiques.

Graphique 33 **Parmi les jeunes, les femmes (plus diplômées) ont des salaires moyens supérieurs à ceux des hommes**

GPG (sur salaire annuel moyen d'un équivalent temps plein) par tranche d'âge, 2018, en %

Source: STATEC-Enquête sur la structure des salaires 2018

2.6.6 L'écart salarial n'est qu'un élément parmi d'autres

Si le GPG est un indicateur important, l'écart salarial n'est qu'un élément parmi d'autres, car la situation des femmes sur le marché du travail se distingue également de celle des hommes à plusieurs autres niveaux, à savoir:

- L'écart du taux d'emploi entre les sexes (Gender Employment Gap – GEG)

Même s'il augmente tendanciellement, le taux d'emploi des femmes reste inférieur à celui des hommes. La part de femmes qui dispose de leur propre revenu du travail est par conséquent plus faible que celle des hommes.

Cet écart est défini comme la différence entre les taux d'emploi des hommes et des femmes en âge de travailler (20-64 ans) (en points de pourcentage). Dans l'ensemble de l'UE, l'écart d'emploi entre hommes et femmes était de 10.8 points de pourcentage en 2021. En d'autres mots, la proportion d'hommes en âge de travailler ayant un emploi a dépassé celle des femmes de presque 11 p.p. (→ Graphique 34). Au Luxembourg, cet écart était moindre, à savoir 7.4 p.p., alors que le taux d'emploi y était légèrement supérieur à la moyenne européenne.

Graphique 34 **Taux d'emploi et écart entre les sexes (GEG) en 2021 – Le Luxembourg en milieu de peloton**

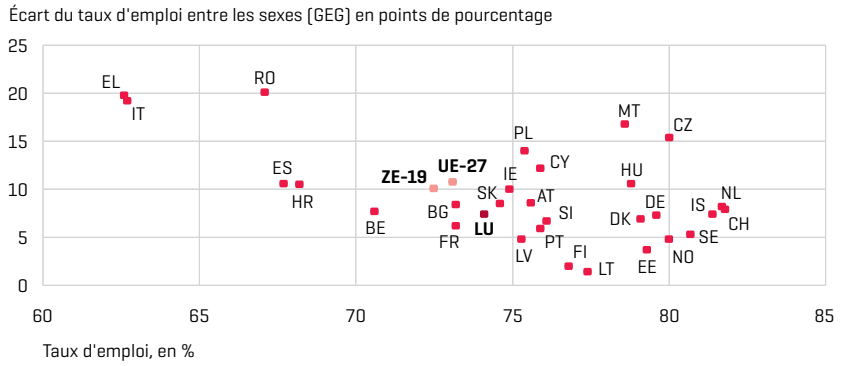

Source: Eurostat/STATEC – LFS2021

- L'écart des heures payées entre les sexes (Gender Hours Gap – GHG)

Le travail à temps partiel est beaucoup plus présent parmi les femmes, et par conséquent leur nombre moyen d'heures effectivement travaillées et payées est plus faible. En plus, les hommes font davantage d'heures supplémentaires.

L'écart qui en résulte, c'est l'"écart d'heures entre les sexes". Cet indicateur est défini comme la différence entre les heures mensuelles moyennes payées aux hommes et aux femmes, exprimée en pourcentage des heures moyennes payées aux hommes.

En 2018, dans l'ensemble de l'UE, les femmes étaient rémunérées en moyenne 12 % d'heures de moins par mois que les hommes. Le Luxembourg figure parmi les pays d'Europe où le temps de travail est en moyenne assez élevé. Par contre, la différence entre les temps de travail moyens des deux sexes (13%) y est comparable à la moyenne européenne. Cet écart est particulièrement élevé dans les pays où un nombre élevé de femmes travaillent à temps partiel, comme aux Pays-Bas, mais aussi en Allemagne, en Suisse et en Autriche (→ Graphique 35).

Graphique 35 **Le nombre moyen d'heures rémunérées est élevé au Luxembourg, l'écart entre les sexes (GHG) y correspond à la moyenne européenne**

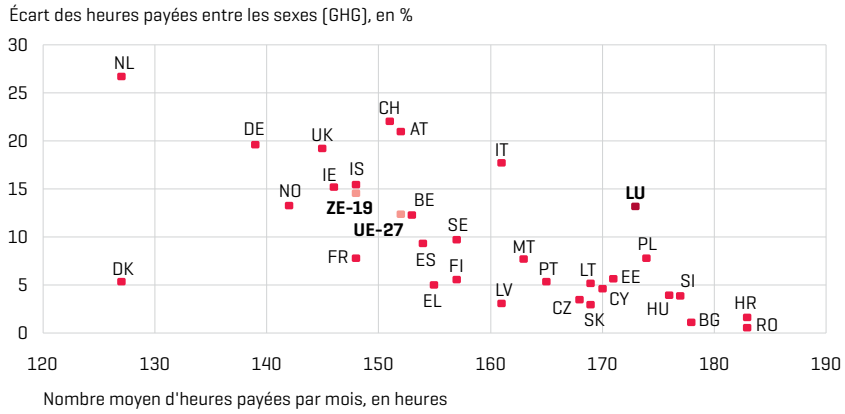

Source: Eurostat/STATEC – ESS2018

En combinant ces trois éléments (GPG, GEG et GHG), on peut construire un indicateur combiné: l'écart de rémunération global entre les sexes (Gender Overall Earnings Gap - GOEG)[12].

Comme l'indique le graphique 36, le Luxembourg affiche une des valeurs les moins élevées de l'Union européenne pour cet indicateur combiné.

À noter aussi que cet écart a fortement diminué au Luxembourg entre 2010 et 2018 (de 38 à 23%), alors qu'il a augmenté dans plusieurs autres pays et en moyenne de l'UE.

Graphique 36 **L'écart de rémunération global entre les sexes (GOEG): le Luxembourg loin en dessous de la moyenne européenne**

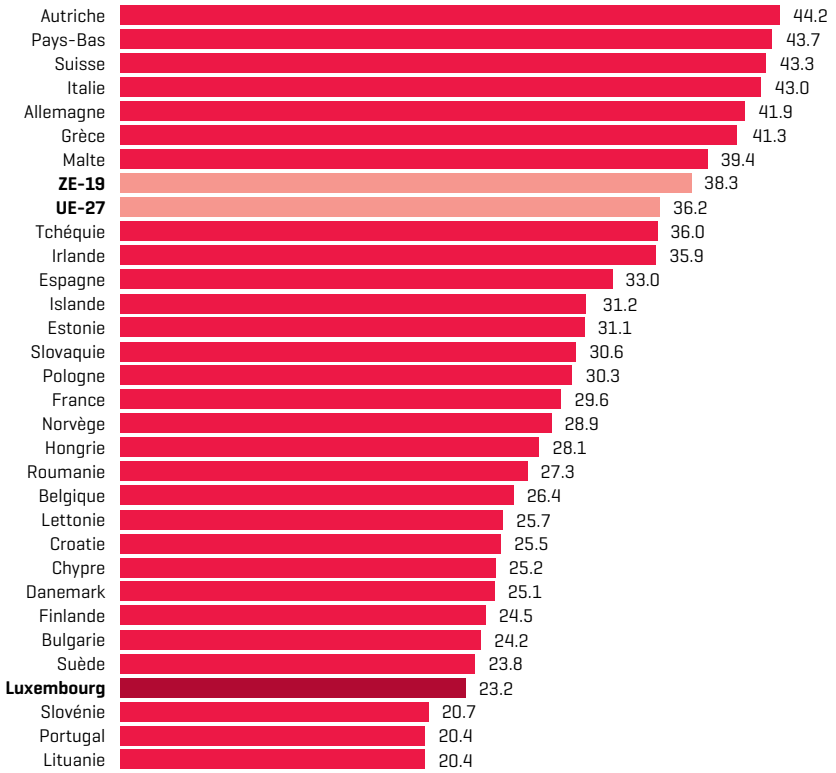

Source: Eurostat/STATEC – LFS2021

La part de cet écart qui est imputable aux trois éléments qui le composent varie largement d'un pays à l'autre, en fonction des caractéristiques particulières de leur marché du travail (voir quelques exemples de pays dans le graphique 37).

Ainsi p.ex., les trois composantes sont responsables chacune d'un tiers environ du GOEG en moyenne européenne. Le GPG étant très faible à Luxembourg et en Roumanie, celui-ci ne compte que pour une petite partie du GOEG. Néanmoins, la majeure partie (91%) de l'écart global est expliquée par l'écart du taux d'emploi en Roumanie, alors que l'écart des heures travaillées a un impact important sur le GOEG au Luxembourg (54%).

12 Le GOEG (Gender overall earnings gap) (en %) est calculé d'après la formule suivante:
GOEG = [(Em * Hm * ERm) – (Ew * Hw * ERw)] / (Em * Hm * ERm) * 100
Avec: E = Salaire horaire moyen; H = Nombre moyen d'heures rémunérées; ER = Taux d'emploi (âge 15 à 64); m = hommes; w = femmes

Dans d'autres pays, l'écart des heures travaillées et du taux d'emploi sont faibles, et la majeure partie du GOEG est expliquée par le GPG et l'écart sur les heures travaillées (p.ex. en Lituanie, au Danemark, comme en Suède ou en Finlande). Aux Pays-Bas, la majorité de l'écart global des revenus est expliquée par l'écart du nombre d'heures travaillées suite à l'importance du travail à temps partiel parmi les femmes.

Graphique 37 **La contribution (en %) des différentes composantes à l'écart de la rémunération globale entre les sexes varie fortement d'un pays à l'autre**

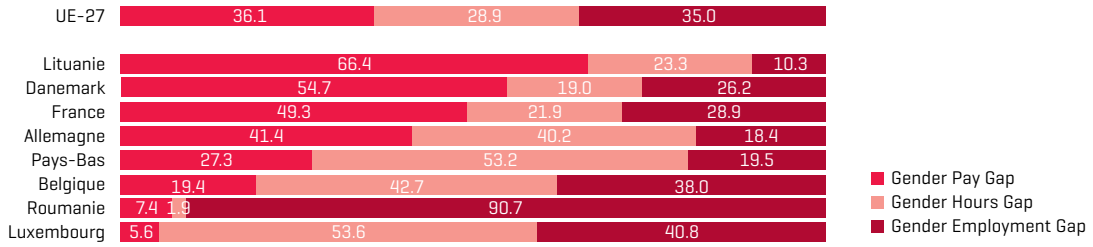

Remarque: le GPG et le GHG sont calculés sur base des personnes en emploi dans le pays (résidents et frontaliers); le GEG est déterminé par définition uniquement pour la population résidente.
Source: Eurostat/STATEC–ESS et LFS 2018

2.6.7 L'écart entre les sexes reste très important en matière de pensions

Les écarts au niveau du recours au temps partiel, du taux d'emploi et des salaires annuels se répercutent logiquement – avec un décalage dans le temps – sur les droits en matière de pensions.

On constate (→ Graphique 38) que l'écart entre les sexes en matière de pensions tend à se rétrécir au Luxembourg comme ailleurs, mais il reste néanmoins parmi les plus élevés en Europe. En 2020, seuls les Pays-Bas et Malte ont affiché des écarts plus importants.

Graphique 38 **L'écart de pension entre les sexes (Gender Pension Gap) (en %) diminue partout mais reste au-dessus de la moyenne au Luxembourg**

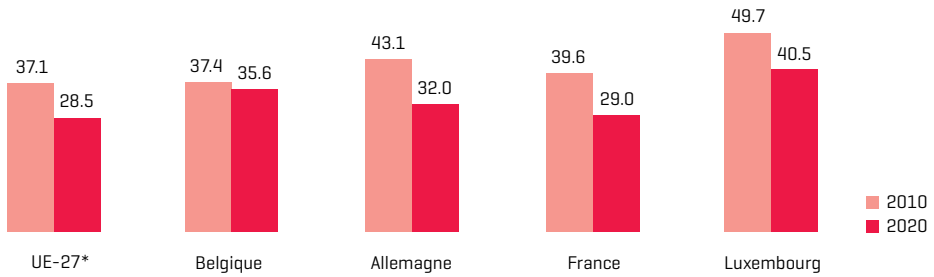

Note: * UE-27 = 2019
Source: Eurostat/STATEC – EU-SILC

2.7 La situation des immigrés sur le marché du travail luxembourgeois

À retenir:

- 46% des résidents du Grand-Duché âgés de 15 ans ou plus sont nés au Luxembourg, dont plus de la moitié ont des parents nés aussi au Luxembourg;
- Parmi les résidents nés à l'étranger, 17% sont Luxembourgeois, 15% Français, 7% Belges, 6% Allemands, 21% Portugais et 33% possèdent une autre nationalité;
- 41% des résidents ont obtenu leur diplôme le plus haut au Luxembourg, 11% en France, 9% en Belgique, 8% au Portugal et 5% en Allemagne;
- Un tiers des immigrés exerce un travail plus exigeant au Luxembourg qu'avant leur migration, et même 43% de ceux qui possèdent un diplôme universitaire. Seuls 10% des immigrés exercent un travail moins exigeant au Luxembourg qu'avant leur migration;
- 7 immigrés sur 10 n'ont pas rencontré d'obstacles pour obtenir un emploi adéquat à leur niveau d'études, pour 1 sur 10 les compétences linguistiques ont été la principale barrière;
- Seuls 6% des immigrés ont très peu de connaissances des langues du pays. Plus de la moitié des immigrés ont suivi un cours de langue;
- 15% des employés se sentent discriminés au travail – dans les contacts avec des collègues et/ou des clients.

Pour bien comprendre:

La base de données analysée dans le présent chapitre provient de l'Enquête sur les forces de travail (STATEC-EFT) et son module ad hoc sur la migration, qui fournit des informations détaillées sur le marché du travail et les caractéristiques de base des résidents luxembourgeois.

Au sein du marché du travail, le groupe d'intérêt de ce chapitre, c.-à-d. les migrants et leurs descendants, peut – selon la question – être défini différemment. Nous nous sommes intéressés ici aux avantages et désavantages des personnes nées en dehors du Luxembourg ou de l'UE sur le marché du travail luxembourgeois.

Néanmoins, le pays de naissance comme indicateur n'est pas exhaustif, et ne permet pas d'analyser la différence entre les personnes récemment arrivées ou naturalisées par exemple. Il est aussi utile de distinguer les migrants de première génération de leurs enfants, "la seconde génération", qui sont nés et ont grandi au Luxembourg, ceux-ci ayant bénéficié du même système éducatif que les "natifs" luxembourgeois.

Cette analyse prend également en compte le pays où les études ont été achevées et non uniquement la nationalité ou le pays de naissance. Pour bien comprendre le phénomène, il est indispensable d'utiliser plusieurs définitions.

La migration est une caractéristique déterminante de l'histoire luxembourgeoise, et plus particulièrement dans la genèse de notre société et économie actuelle. La part des migrants a continué de croître pour atteindre 47% de non-ressortissants de la population résidente en 2022 en comparaison avec 26% en 1981[13]. De plus, le Luxembourg enregistre un afflux de 218 200 frontaliers[14]. Ce chapitre n'a pas pour but d'analyser en détail les différentes performances sur le marché du travail entre les groupes des immigrés et les autres travailleurs[15]. L'objectif est de mieux comprendre les différents parcours vers le marché du travail, ainsi que les obstacles principaux, en tenant compte de la situation de fond qui pourrait impacter les chances en matière d'éducation et donc l'accès au marché du travail.

2.7.1 Le profil des résidents dans le contexte migratoire

2.7.1.1 Le contexte migratoire des résidents du Grand-Duché: pays de naissance, nationalité et pays de naissances des parents

Selon les données de 2021, 54% de la population résidente du Grand-Duché âgée de 15 ans ou plus sont nés à l'étranger. Inversement, 46% des résidents sont nés au Luxembourg, dont plus de la moitié ont leurs deux parents aussi nés au Luxembourg (26%). Les parents de 14% des personnes nées au Luxembourg sont venus au monde à l'étranger. Ce groupe constitue "la seconde génération". Les 6% restants de résidents ont un de leur parent né au Luxembourg et un autre né à l'étranger (→ colonne "total" dans le Graphique 39).

Cependant, cette répartition diffère énormément selon la nationalité: presque l'entièreté des personnes de nationalité non luxembourgeoise est née à l'étranger. C'est un peu moins souvent le cas pour les personnes de nationalité portugaise. Deux résidents de nationalité luxembourgeoise sur 10 ne sont pas venus au monde au Luxembourg, 5 résidents sur 10 sont nés au Luxembourg ainsi que leurs parents. Parmi les personnes de nationalité étrangère, 6% sont nés au Luxembourg (→ Graphique 39)[16].

13 Publication récente donnant un aperçu global sur l'immigration et la naturalisation au Luxembourg: Klein, C. et Peltier, F. (2022). La démographie luxembourgeoise en chiffres. Édition 2022. STATEC, https://statistiques.public.lu/dam-assets/catalogue-publications/en-chiffres/2022/demographie-en-chiffre-22.pdf

14 STATEC (2022). Le Luxembourg en chiffres 2022, https://statistiques.public.lu/fr/publications/series/luxembourg-en-chiffres/2022/luxembourg-en-chiffres-2022.html

15 Des publications détaillées sur l'intégration des immigrés et de leurs descendants au Luxembourg: Alieva, A. (2010). Educational inequalities in Europe: performance of students with migratory background in Luxembourg and Switzerland. Peter Lang, 243 p.

Hartung, Anne (2010). Structural integration of immigrants and the second generation in Europe: a study of unemployment durations and job destinations in Luxembourg, Belgium and Germany. University of Leuven.

Andreas Hadjar, Antoine Fischbach, Romain Martin, Susanne Backes (2015). Bildungsungleichheiten im luxemburgischen Bildungssystem. Bildungsbericht Luxemburg 2015. Band 2: Analysen und Befunde, 34-56, Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

Luxembourg Centre for Educational Testing (LUCET), Universität Luxemburg & Service de Coordination de la Recherche et de l'Innovation pédagogiques et technologiques (SCRIPT) (eds.): Nationaler Bildungsbericht 2021.

16 Noter que les naturalisations ont explosé à partir de 2009, plus de détails: voir Klein, C. et Peltier, F. (2022 pages 18ff).

Graphique 39 **Plus de la moitié des résidents ont la nationalité luxembourgeoise**

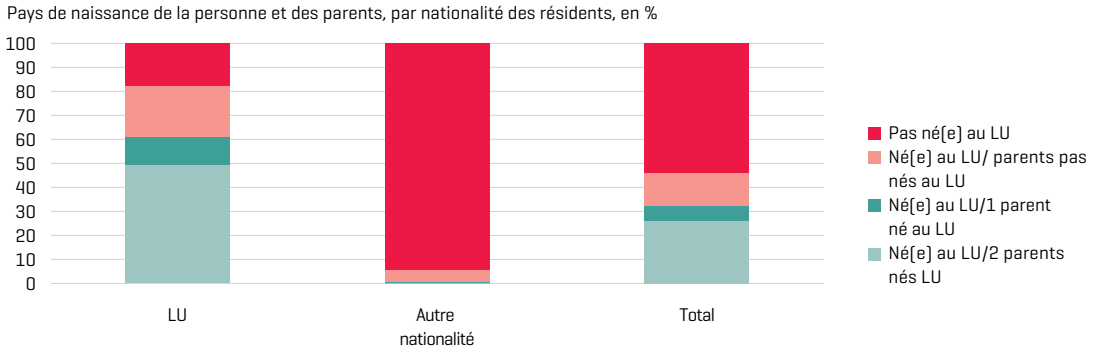

Note: résidents de 15-74 ans. Double nationalité classifiée comme luxembourgeoise.
Source: STATEC-EFT 2021

Presque toutes les personnes venues au monde au Luxembourg possèdent la nationalité luxembourgeoise (94%), un peu moins si un seul des deux parents est né au Luxembourg.

Parmi les résidents nés à l'étranger, 17% possèdent la nationalité luxembourgeoise, 83% possèdent une autre nationalité. Globalement, un peu plus de la moitié des résidents de 15 ans ou plus possèdent la nationalité luxembourgeoise. Les nationalités étrangères les plus fréquentes sont la portugaise et la française. (→ Graphique 40)

Graphique 40 **Plus de la moitié des résidents ont la nationalité luxembourgeoise**

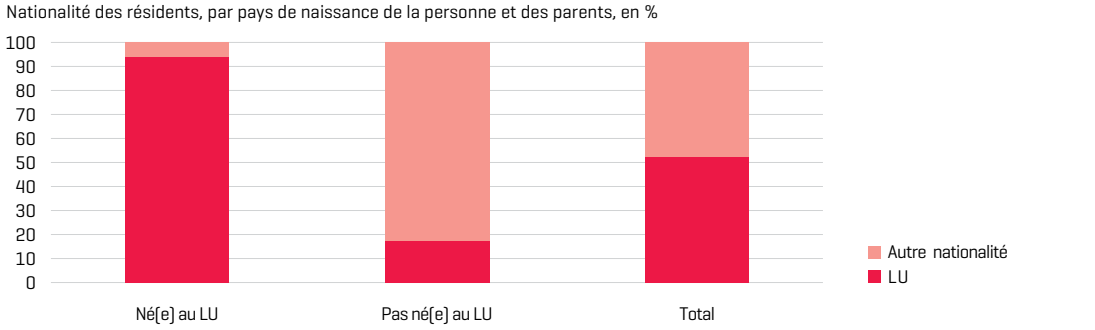

Note: résidents de 15-74 ans.
Source: STATEC-EFT 2021

2.7.1.2 Le niveau d'études et le niveau d'éducation des parents

Une grande partie des travailleurs migrants arrivés au cours des dernières décennies dans de nombreux pays européens avaient des niveaux d'études inférieurs à ceux des natifs. Ce fait a souvent entraîné des désavantages en matière d'opportunités sur le marché du travail et des désavantages pour leurs enfants, la "deuxième génération", en matière de performance scolaire[17]. Au Luxembourg, la situation est un peu différente, notamment grâce à une migration européenne plus importante, et grâce à une transition rapide vers une migration hautement qualifiée suite à l'épuisement des ressources naturelles, et la fin de la sidérurgie et de la métallurgie.

Aujourd'hui, il existe une grande hétérogénéité entre les différents groupes de migrants en ce qui concerne le niveau d'éducation.

Le graphique 41, montrant le niveau d'éducation par nationalité, suggère que si les ressortissants non luxembourgeois ont généralement plus souvent un niveau d'études supérieur aux Luxembourgeois (33%), ce n'est pas le cas des ressortissants portugais, qui ont sensiblement moins de diplômes universitaires (14%). Notons cependant que cette catégorie inclut uniquement les résidents portugais qui n'ont pas la double nationalité luxembourgeoise.

On retrouve des différences similaires en ce qui concerne le contexte éducatif lié à la famille. Une nouvelle fois, ce sont les résidents de nationalités non luxembourgeoises, à l'exception des résidents portugais, qui ont des parents plus éduqués. (→ Graphique 41). Il s'agit d'un aspect important à prendre en compte également lors de l'analyse de l'intégration des migrants sur le marché du travail: en plus du niveau d'éducation personnel, celui des parents détermine également les résultats scolaires et l'intégration au marché du travail[18].

17 Observatoire national de la qualité scolaire (2022). Rapport thématique "Orientations pour une réduction de l'impact des inégalités d'origine sociale dans le système éducatif". Luxembourg.

A. F. Heath and Y. Brinbaum (eds.) (2014). Unequal Attainments: Ethnic Educational Inequalities in Ten Western Countries. Proceedings of the British Academy, 196. Oxford University Press.

Alieva, Aigul and Hildebrand, Vincent Alexandre and Van Kerm, Philippe (2018). How Does the Achievement Gap Between Immigrant and Native-Born Pupils Progress From Primary to Secondary Education? LISER Working Paper Series 2018-20.

18 Loureiro, KS, A Hadjar, J Scharf, A Grecu (2019). Do students' language backgrounds explain achievement differences in the Luxembourgish education system? Ethnicities 19 (6), 1202-1228.

Graphique 41 **Les résidents de nationalité belge, française et allemande plus éduqués que les Luxembourgeois et les Portugais**

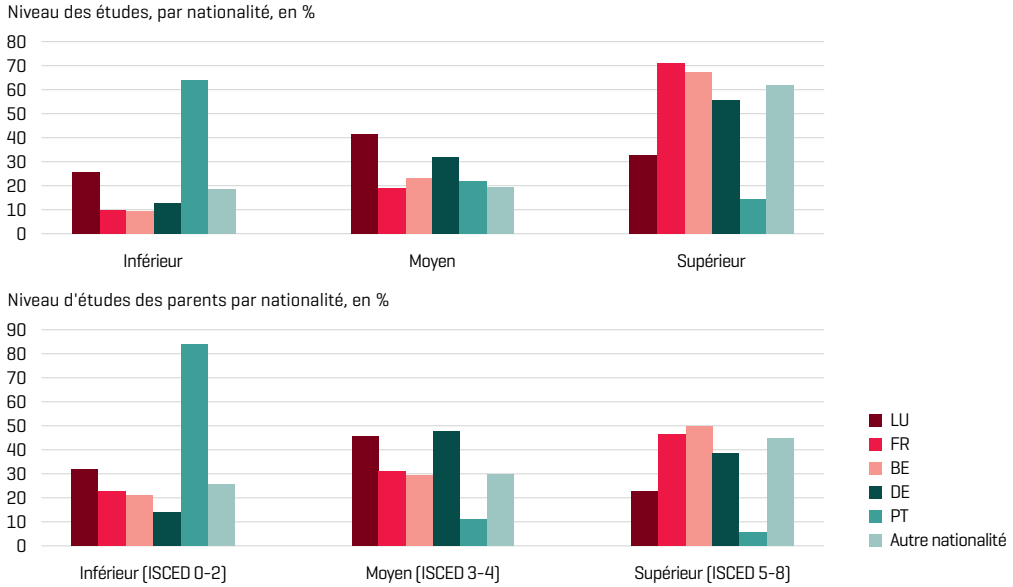

Note: résidents de 15-74 ans.
Source: STATEC-EFT 2021

2.7.1.3 Le pays de la qualification formelle

Dans quels pays les résidents ont-ils obtenu leur diplôme, au Luxembourg ou ailleurs? Les 5 principaux pays dans lesquels les résidents ont atteint leur niveau d'éducation le plus élevé sont le Luxembourg, la France, la Belgique, le Portugal et l'Allemagne. 41% des résidents ont validé leur diplôme le plus élevé au Luxembourg, 11% en France, 9% en Belgique, 8% au Portugal et 5% en Allemagne.

Au total, 85% des résidents ont obtenu leur diplôme le plus élevé au sein de l'Union européenne. Parmi les résidents de nationalité luxembourgeoise, ce sont deux tiers qui ont obtenu leur diplôme au Grand-Duché, et 21% dans les pays voisins (→ Tableau 14).

Tableau 14 **4 résidents sur 10 ont obtenu leur diplôme le plus élevé au Luxembourg**

	Total		Nationalité LU
Pays de diplôme (5 plus importants)	%	Pays de diplôme (5 plus importants)	%
LU	41.4	LU	67.0
FR	11.0	BE	9.0
BE	8.9	DE	5.9
PT	7.7	FR	5.7
DE	5.4	UK	1.7

Note: résidents de 15-74 ans.
Source: STATEC-EFT 2021

Il existe des différences significatives de niveau d'études selon le pays d'origine du diplôme. Les titulaires d'un diplôme de l'UE n'ont que rarement un diplôme primaire: 3% contre 20% parmi les personnes ayant obtenu leur diplôme en dehors de l'UE. Ils sont plus nombreux à être diplômés de l'enseignement secondaire (21% contre 15%) et de l'enseignement tertiaire (76% contre 65%) que les diplômés hors UE. (→ Graphique 42)

Graphique 42 **Plus de diplômes universitaires parmi les personnes ayant achevé leurs études dans l'UE**

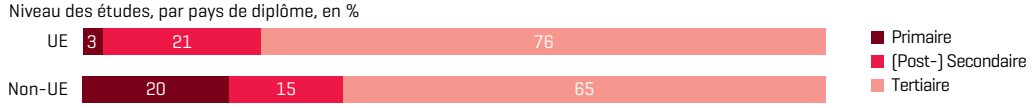

Note: résidents de 15-74 ans.
Source: STATEC-EFT 2021

2.7.1.4 L'adéquation des compétences

Dans quelle mesure le capital humain des migrants est-il sous-utilisé au sein de leur nouveau pays d'accueil, le Luxembourg? Même si un travail ne correspond pas au niveau de formation obtenu, sa rémunération au Luxembourg peut être une bonne raison de l'accepter. Autrement dit, si un travail moins exigeant est mieux rémunéré au Luxembourg qu'un travail correspondant au niveau de compétence dans le pays d'origine, une personne pourra être encline à accepter au Luxembourg un travail en dessous de ses qualifications. À l'inverse, les personnes qualifiées peuvent également ne pas être en mesure de trouver un emploi approprié dans leur pays d'origine, et migrer en raison d'une meilleure adéquation en termes de qualifications au Luxembourg afin d'éviter d'être surqualifié dans leur pays d'origine.

Pour tester ces hypothèses contradictoires, le niveau de compétence requis pour l'emploi actuel est comparé à celui requis pour l'emploi avant la migration. Bien qu'il existe des preuves pour les deux mécanismes, les résultats plaident beaucoup plus en faveur du dernier, à savoir que les migrants améliorent l'adéquation de leurs compétences en migrant vers le Luxembourg.

Le travail au Luxembourg exige donc plus souvent un niveau de qualification plus élevé que l'emploi avant la migration. 35% des immigrés (de "première génération") déclarent que leur travail exige un niveau de qualification plus élevé qu'avant leur migration, seuls 10% rapportent un niveau inférieur. Dans l'ensemble, un quart des immigrés ne travaillaient pas avant leur migration, et ce pourcentage est plus élevé chez les femmes que chez les hommes (32% contre 25%). Un autre quart des immigrés de première génération se retrouve dans des positions similaires en termes de compétences. En revanche, 1 migrant sur 10 occupe un emploi moins qualifié qu'avant sa migration. Cette proportion est légèrement plus élevée chez les femmes.

La plus grande différence entre les sexes se situe dans la proportion de personnes qui trouvent un emploi plus qualifié au Luxembourg: si 1 migrant sur 3 vivant au Luxembourg occupe un poste plus qualifié, la proportion n'est que de 29% pour les femmes et de 40% chez les hommes, soit un écart de 11 points.

Ainsi, alors que la migration semble permettre aux femmes de travailler plus souvent, les hommes bénéficient de postes plus qualifiés par rapport au pays dans lequel ils vivaient avant de venir au Luxembourg.

Graphique 43 **Un tiers des immigrés occupe un emploi plus exigeant en termes de qualification au Luxembourg qu'avant leur migration...**

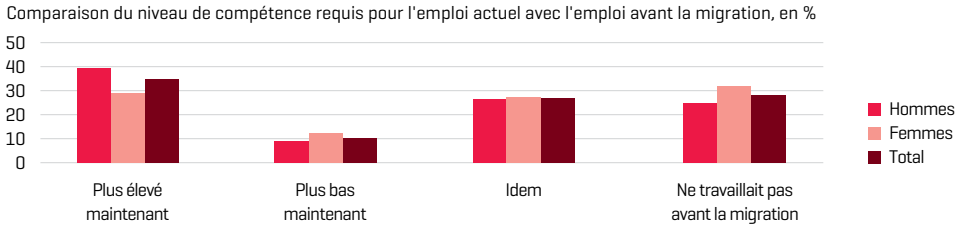

Notes: graphiques limité aux immigrés de première génération ou aux personnes dont le pays de naissance est inconnu, en emploi, âgés de 15 à 74 ans. Les "compétences" sont définies comme l'ensemble des connaissances, aptitudes, compétences et expériences qu'une personne a acquises dans le cadre de ses activités d'éducation, de formation, d'apprentissage et de travail. L'adéquation est définie par rapport à toutes les connaissances, capacités, compétences et expériences requises pour l'emploi principal actuel/précédent.
Source: STATEC-EFT 2021

Ces résultats varient énormément selon le niveau des études. Près de la moitié des diplômés de l'enseignement universitaire (respectivement 43% ou 55% en excluant les personnes n'ayant jamais travaillé avant) recourent à des compétences plus élevées dans leur emploi actuel au Luxembourg, que précédemment dans leur ancien pays de résidence. Ceci est à comparer aux 8% qui utilisent moins de compétences au Luxembourg qu'auparavant. Parmi les immigrés avec un niveau d'études "inférieur", les deux groupes s'équilibrent. Les immigrés avec un niveau d'études "moyen" se trouvent entre les deux autres niveaux d'éducation.

Graphique 44 **... encore plus souvent parmi les diplômés universitaires**

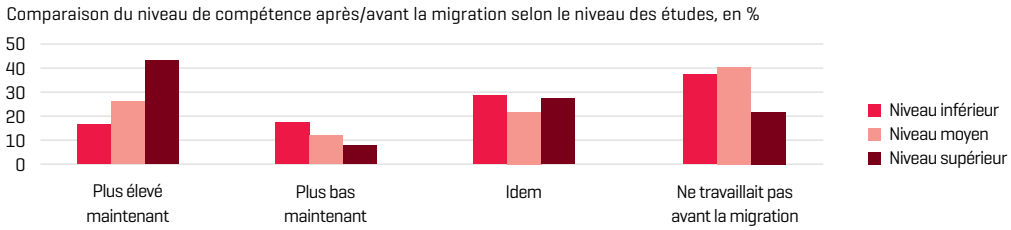

Note: voir graphique précédent.
Source: STATEC-EFT 2021

2.7.2 Obstacles et barrières à l'accès sur le marché du travail pour les immigrés

2.7.2.1 La durée de la recherche d'emploi

La durée de la recherche d'emploi est importante pour différentes raisons. Non seulement les ressources financières du ménage en sont affectées, mais les chances des personnes d'accéder à un emploi de qualité peuvent également varier au fil du temps.

Les facteurs pertinents pour la recherche ou l'acceptation d'un emploi peuvent changer au cours de la période d'attente d'une offre d'emploi acceptable. Les compétences de candidats à l'emploi peuvent se détériorer entre-temps et perdre de leur valeur si elles ne sont pas activées ou améliorées. Des demandeurs d'emploi avec une bonne position de départ peuvent dès lors accepter un emploi en deçà de leurs attentes à long terme. D'autres peuvent se décourager et arrêter de chercher, voire quitter le marché du travail. Toutefois, les compétences linguistiques peuvent s'améliorer avec la durée du séjour dans le pays d'accueil.

Combien de temps les immigrés doivent-ils chercher un emploi lorsqu'ils arrivent au Luxembourg avant d'en trouver un? Environ un tiers des personnes nées hors du Luxembourg ont trouvé un travail dans les 3 mois suivant leur arrivée au Luxembourg, et 11% ont trouvé un emploi en moins d'un an. 40% ont trouvé leur emploi avant d'arriver au Luxembourg ou n'ont pas cherché de travail pour diverses raisons, y compris l'absence de droit au travail. Seuls 6% des immigrés n'ont pas réussi à trouver un travail malgré leurs efforts.

Graphique 45 **6% des immigrés n'ont pas réussi à trouver un travail malgré leurs efforts**

Temps nécessaire pour trouver le premier emploi rémunéré, en %

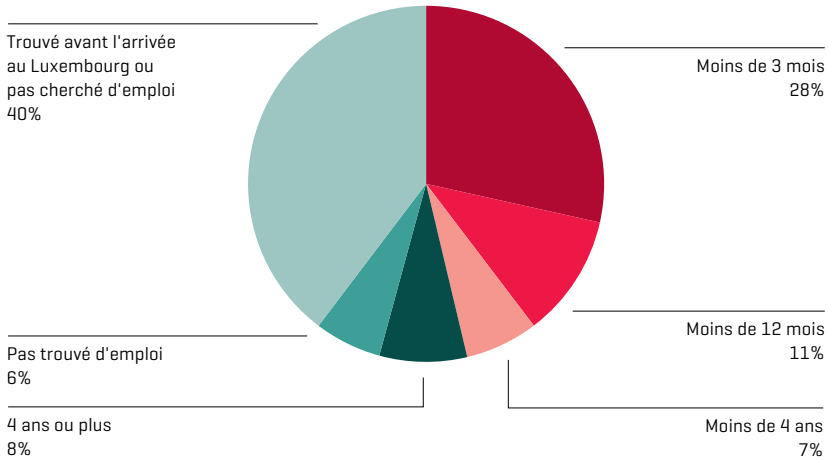

Note: immigrants de première génération ou personnes dont le pays de naissance est inconnu, âgés de 15 à 74 ans.
Source: STATEC-EFT 2021

2.7.2.2 Les obstacles pour trouver un emploi adéquat au niveau d'études

Quels sont les principaux obstacles rencontrés par les migrants dans la recherche d'emploi adéquat au Luxembourg? Le point de référence pour l'"emploi adéquat" est le niveau d'éducation formelle du répondant, et non l'orientation ou l'expérience professionnelle antérieure.

À la question "Avez-vous rencontré des difficultés pour trouver un emploi correspondant à votre niveau d'éducation au Luxembourg?", la grande majorité des immigrés répondent par la négative. Ainsi, 3 personnes sur 4[19] n'ont rencontré aucun obstacle pour trouver un emploi correspondant à leur diplôme.

[19] De tous les immigrants de première génération ou personnes dont le pays de naissance est inconnu, âgés de 15 à 74 ans, et en excluant les inactifs qui représentent 7%.

Un quart d'entre elles se sont heurtées à des obstacles, dont le principal était la barrière de la langue. 5% des immigrés déclarent qu'aucun emploi approprié n'était disponible. (→ Graphique 46).

Les contraintes juridiques et administratives telles que la reconnaissance des diplômes et des qualifications formelles obtenues à l'étranger et l'absence d'un permis de travail (en raison de la nationalité ou d'un titre de séjour) ne semblent pas constituer un obstacle tangible à la recherche d'un emploi approprié au Luxembourg. De plus, la discrimination fondée sur l'origine étrangère (y compris l'accent, la couleur de la peau, etc.) est très faible et n'est déclarée que par 1 % des résidents issus de l'immigration en âge de travailler.

Graphique 46 **Pas d'obstacles pour obtenir un emploi adéquat pour 71% des immigrés**

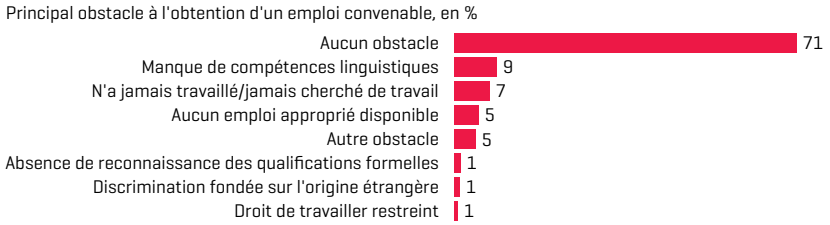

Note: immigrants de première génération ou personnes dont le pays de naissance est inconnu, âgés de 15 à 74 ans. La situation d'absence d'offres acceptables est classée dans la catégorie "Pas d'emploi approprié disponible". Les répondants qui ont délibérément recherché un emploi pour lequel ils étaient sous-qualifiés sont classifiés dans la catégorie "Autre obstacle".
Source: STATEC-EFT 2021

2.7.2.3 Reconnaissance des qualifications formelles étrangères

La reconnaissance des diplômes étrangers représente-t-elle un obstacle à l'entrée sur le marché du travail luxembourgeois? Le graphique 47 montre qu'un tiers des personnes âgées de 15 à 74 ans ayant obtenu leur diplôme le plus élevé à l'étranger ont demandé la reconnaissance des qualifications formelles étrangères, presque toutes affirment que leurs qualifications formelles ont été partiellement ou entièrement reconnue.

À l'opposé, 64% des personnes ayant un diplôme étranger n'ont pas postulé une telle demande. Plus de deux tiers de ces personnes indiquent toutefois que cela n'était pas nécessaire. 15% des personnes qui n'ont pas fait de demande (ou 9.4% du total) indiquent qu'elles ignoraient ces possibilités ou procédures.

Graphique 47 **1 personne sur 2 ayant une qualification formelle obtenue à l'étranger déclare que la reconnaissance n'était pas nécessaire**

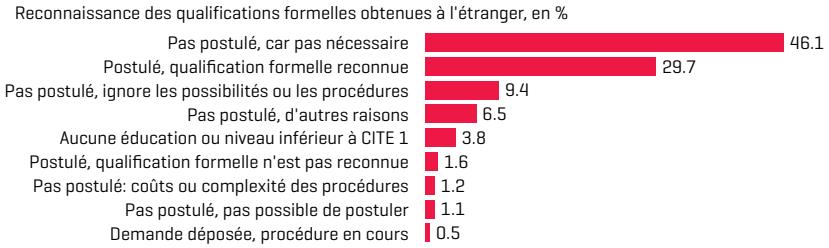

Note: personnes âgées de 15 à 74 ans ayant obtenu leur diplôme le plus élevé à l'étranger ou dans un pays inconnu.
Source: STATEC-EFT 2021

Néanmoins, la proportion des personnes qui ont postulé une reconnaissance de leur diplôme est plus élevée chez les personnes ayant un diplôme européen (→ Tableau 15). Alors que les personnes titulaires de diplômes non européens sont moins susceptibles de demander la reconnaissance de leur diplôme, le fait de ne pas être conscient de la possibilité ou de la complexité de la procédure est un motif souvent invoqué. Une autre partie des personnes non européennes n'ont pas reçu d'éducation formelle, ou disposent d'un niveau inférieur au primaire – ils représentent 15%. Sans surprise, les diplômés européens, quant à eux, sont plus nombreux à déclarer que la reconnaissance de leur diplôme n'est pas nécessaire.

Tableau 15 **1 personne sur 2 ayant une qualification formelle obtenue dans l'UE déclare que la reconnaissance n'était pas nécessaire**

Raison de demande de reconnaissance d'un diplôme selon la région d'origine

	Diplômé(e) d'un pays non-UE	Diplômé(e) d'un pays UE
Postulé	25%	34%
Pas postulé, car pas nécessaire	34%	50%
Pas postulé, pour d'autres raisons	25%	16%
Aucune éducation formelle ou niveau inférieur à CITE 1	15%	0%

Note: personnes âgées de 15 à 74 ans ayant obtenu leur plus haut diplôme à l'étranger ou dans un pays inconnu.
Source: STATEC-EFT 2021

2.7.2.4 Les compétences linguistiques

La connaissance des langues est généralement considérée comme l'un des facteurs les plus importants pour l'accès et la réussite sur le marché du travail dans le pays de destination[20]. Nous analysons ici l'évolution des compétences linguistiques dans le temps et la participation à des cours de langue en partant des compétences linguistiques avant la migration. (À noter que les connaissances dans les principales langues du Luxembourg avant la migration se limitent aux compétences d'interaction orale).

[20] Publications plus détaillées sur les langues parlés au Luxembourg:
Reiff, Paul (2019). Le luxembourgeois reste la langue la plus utilisée à domicile. Regards n° 09/2019, STATEC, https://statistiques.public.lu/fr/publications/series/regards/2019/09-19.html
Chapitre 2.5 dans le Rapport travail et cohésion sociale 2019 du STATEC, https://statistiques.public.lu/fr/publications/series/analyses/2019/analyses-02-19.html

Avant leur arrivée au Luxembourg, un tiers des immigrés (34%) avaient déjà au moins le luxembourgeois, le français ou l'allemand comme langue maternelle (→ Graphique 48). Un quart n'avait que peu ou pas de connaissances dans une ou plusieurs langues officielles du Grand-Duché. 35% des personnes nées en dehors du Luxembourg étaient des locuteurs intermédiaires ou avancés. 8% étaient encore trop jeunes pour parler une langue au moment de la migration.

Graphique 48 **1 personne sur 3 avait comme langue maternelle une des langues officielles du Luxembourg**

Compétences dans une langue principale avant la migration, en %

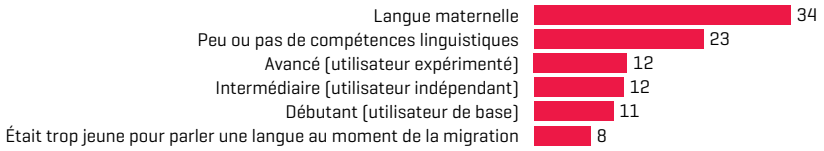

Note: personnes âgées de 15 à 74 ans ayant obtenu leur diplôme le plus élevé à l'étranger ou dans un pays inconnu. Les compétences dans les principales langues du Luxembourg avant la migration sont limitées aux compétences d'interaction orale.
Source: STATEC-EFT 2021

En comparant maintenant ces réponses aux compétences actuelles autodéclarées dans l'une des langues officielles du Grand-Duché[21], des progrès significatifs peuvent être constatés: seuls 6% des personnes n'ont aucune ou très peu de connaissances, et 4% ont un niveau débutant dans l'une des langues officielles (→ Graphique 49).

Le groupe de personnes nées à l'étranger avec peu ou pas de connaissances ou avec des connaissances initiales de débutant a diminué de 37% à 10% (12% + 25% avant la migration contre 4% + 6% après). 21% sont maintenant des utilisateurs au moins intermédiaires (en comparaison aux 13% de départ), 30% sont même des locuteurs avancés (14% auparavant). 7 immigrés sur 10 ont donc actuellement un niveau avancé ou même maternel dans l'une des 3 langues du pays.

Graphique 49 **Seulement 6% des immigrés ont très peu de connaissances linguistiques**

Compétences actuelles et avant la migration dans une des langues principales, en %

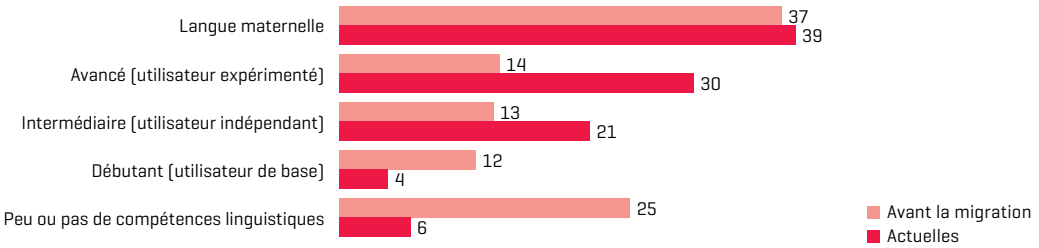

Note: personnes âgées de 15 à 74 ans ayant obtenu leur diplôme le plus élevé à l'étranger ou dans un pays inconnu. Compétences actuelles dans la langue principale du pays d'accueil, en considérant uniquement les compétences d'interaction orale.
Source: STATEC-EFT 2021

[21] Nous excluons les personnes trop jeunes pour pouvoir parler au moment de leur arrivée.

La plupart des immigrés résidant au Luxembourg (58%) ont participé à un cours de langue en 2021, dont la grande majorité a suivi un cours de langue général. 21% des immigrés ont participé à un cours spécifique lié à leur profession. Ces types de cours permettent aux participants d'exercer une profession spécifique (avec le vocabulaire spécifique à la profession) et ne limitent pas uniquement aux cours dispensés par l'employeur.

Quelles sont les principales raisons pour ne pas suivre un cours de langue? Sur les 42% qui ne participent pas à un cours de langue, près de la moitié ne le font pas parce que leurs compétences linguistiques étaient suffisantes (18%). Un nombre limité de personnes (8%) n'y participent pas, car les cours ne sont pas abordables ou disponibles: par exemple, en raison de la distance, du lieu où les cours ont lieu, des horaires, des moyens de transport, ainsi que pour des raisons d'amour-propre. La notion "abordable" des cours prend en compte les ressources financières disponibles par rapport aux frais directs (frais de cours) et indirects (transport, etc.).

Graphique 50 **Plus de la moitié des immigrés suivent des cours de langue**

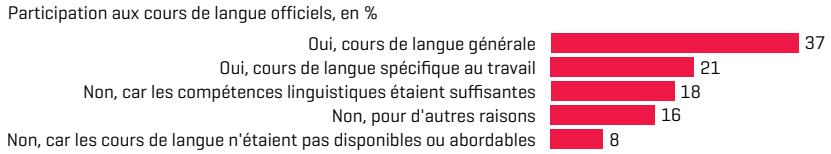

Note: personnes âgées de 15 à 74 ans ayant obtenu leur diplôme le plus élevé à l'étranger ou dans un pays inconnu. Si un répondant a participé à plusieurs cours de langue, et si au moins un était spécifique au travail, alors la catégorie de réponse "Oui, cours de langue spécifique au travail" a été sélectionnée.
Source: STATEC-EFT 2021

2.7.2.5 Discrimination dans le contexte du travail

Nous avons vu plus haut que très peu d'immigrés sont victimes de discrimination dans la recherche d'un emploi approprié. Néanmoins, nous examinons ici l'ensemble de la population active. La question se pose si certains groupes de population sont plus susceptibles d'être victimes de discrimination au travail, c'est-à-dire si une personne est victime de discrimination dans ses contacts avec ses collègues, un client et/ou des clients. Dans le cas des travailleurs indépendants, il s'agit de la discrimination dans l'attribution des contrats.

Le graphique 51 montre que 85% des personnes actives ne se sentent pas discriminées dans leur emploi actuel. Parmi les 15 % qui le sont, les raisons liées à l'origine étrangère et au sexe prédominent.

La question précise sur la discrimination dans le contexte du travail, posée dans le cadre de l'Enquête sur les forces de travail est:
"Avez-vous déjà été victime de discrimination dans votre emploi principal actuel ?" et si oui : "Selon vous, quelle était la raison principale?"

Pour environ la moitié des personnes discriminées au travail, aucune raison concrète ne peut être identifiée.

Graphique 51 **15% des employés se sentent discriminés dans les contacts avec leurs collègues et/ou des clients**

Employés se sentant discriminés au travail, par motif principal, en %

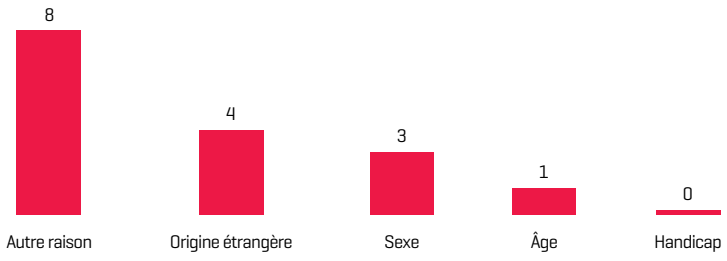

Note: personnes en emploi, 15-74 ans.
Source: STATEC-EFT 2021

Quelles sont les groupes qui se sentent le plus souvent discriminés au travail? Pour répondre à cette question, les réponses précédentes sont regroupées en 2 catégories, "oui" ou "non". Le graphique 52 montre que les femmes, les résidents de nationalité portugaise et les personnes sans diplôme universitaire déclarent plus souvent être désavantagés. Les hommes et les personnes de moins de 36 ans et de plus de 50 ans se sont moins souvent déclarés victimes de discrimination au travail[22].

Graphique 52 **Les résidents de nationalité portugaise se sentent plus discriminés**

Discrimination négative autoperçue dans l'emploi actuel, par caractéristique

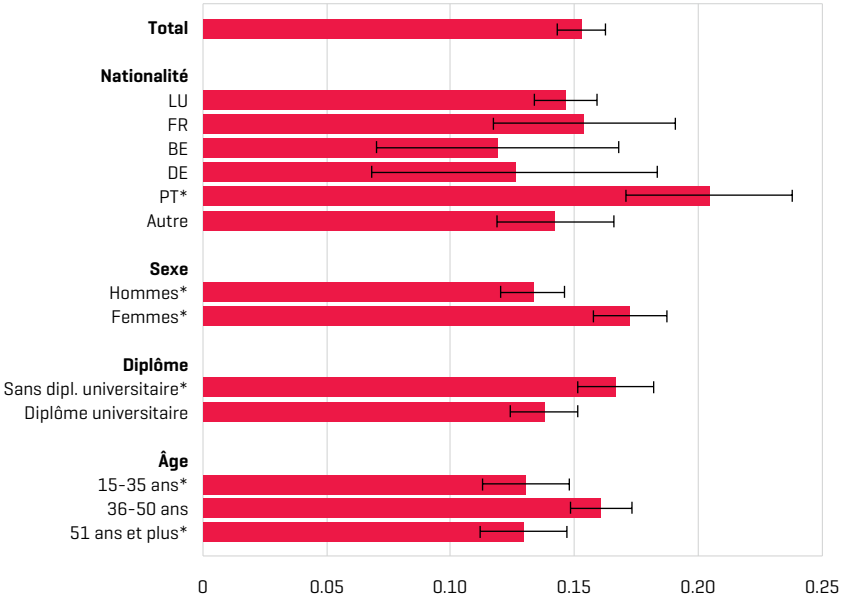

Note: effets marginaux des régressions logistiques univariates estimant la probabilité de se sentir discriminé(e) au travail. Personnes en emploi, 15-74 ans.
Source: STATEC-EFT 2021

22 Selon le rapport "Le racisme et les discriminations ethno-raciales au Luxembourg" du Ministère de la Famille et de l'Intégration, CEFIS et LISER, le taux de discrimination sur le lieu de travail en raison des caractéristiques éthno-raciales est plus élévé pour les Portugais et moins élevé pour les personnes d'âge 35-54 ans.
Voir: https://mfamigr.gouvernement.lu/dam-assets/publications/rapport-etude-analyse/racisme/Rapport-d-etude-Enquete-Racisme.pdf

Partie 3

Conditions de vie

3.1 Les inégalités face à l'inflation

À retenir:

- La récente flambée des prix a touché différemment les ménages. En particulier, les ménages ayant un niveau de vie moins aisé sont le plus pénalisés par l'inflation;
- L'alimentation et l'énergie, qui ont connu une forte augmentation des prix depuis 2021, sont deux catégories de dépenses plus importantes pour les ménages ayant un faible niveau de vie;
- Les locataires ont connu une inflation moins élevée que les propriétaires. L'évolution moins dynamique des contrats de bail en cours ainsi que le gel des loyers en vigueur de mi-2020 au 30 juin 2021, peuvent expliquer ce différentiel d'inflation;
- Sur la période entre 2019 et juin 2022, les analyses selon la classe d'âge et la composition du ménage ne font pas ressortir de fortes disparités face à inflation.

3.1.1 Introduction

Selon leurs dépenses d'énergie et d'alimentation, certaines catégories de ménages sont exposées à une inflation apparente pouvant différer de presque deux points par rapport à la moyenne.

Après une année 2020 marquée par une évolution modérée des prix, la hausse des prix des produits énergétiques à partir d'octobre 2021 a creusé les écarts d'inflation selon les catégories de ménages. Pour un niveau moyen de 7.4% au mois de juin 2022, l'inflation peut grimper jusqu'à 8.5% pour les ménages les plus modestes ou se limiter à seulement 6.1% pour les locataires. Les prix de l'énergie, et dans une moindre mesure de l'alimentation, contribuent principalement à ces différences.

La période considérée ici s'étend de janvier 2019 à juin 2022, en commençant avec une année dite "normale" avant la crise sanitaire et ses périodes de confinement, suivie par la guerre en Ukraine. La période analysée ici correspond donc aussi à l'analyse de l'évolution du pouvoir d'achat lors des discussions dans le cadre du comité de coordination tripartite de fin mars 2022. Cette période est caractérisée par deux situations contraires: entre début 2019 et fin 2020, l'inflation annuelle était largement en dessous de la barre des 2%, tandis qu'elle est constamment au-dessus des 2 % à partir de mars 2021, avec le pic de 7.4% atteint en juin 2022, le taux le plus élevé depuis mai 1984.

Méthodologie

L'indice des prix à la consommation national (IPCN) mesure l'évolution des prix de 107 classes (au 3e niveau de la nomenclature utilisée) pondérées par la part relative que ces biens et services représentent dans les dépenses de consommation finale de l'ensemble des ménages résidant au Luxembourg. Les pondérations utilisées correspondent à la structure de consommation moyenne de l'ensemble des ménages. Cependant, il est connu que certaines sous-populations ont des structures de consommation différentes: par exemple, les dépenses de loyer absorbent généralement une part plus importante du budget des ménages modestes, les ménages âgés dépensent davantage pour leur santé.

Il s'agit ici de produire des indices de prix spécifiques pour certaines catégories de ménages. On considère ici les croisements suivants:

- Les quintiles de revenu disponible: ceux-ci se calculent en divisant la distribution des revenus disponibles des ménages[1] en cinq parts de taille égale. Le revenu disponible d'un ménage fournit une estimation de son niveau de vie. Ainsi, le premier quintile comprend le cinquième de la population en bas de l'échelle des revenus (c'est-à-dire les 20 % de la population ayant les revenus les plus faibles) et le cinquième quintile représente les 20 % de la population ayant les revenus les plus élevés.
- Le statut d'occupation du logement: selon que le ménage est locataire ou propriétaire de son logement, la situation face à l'inflation peut être différente.

C'est dans les deux analyses décrites ci-dessus que les différences face à l'inflation sont les plus flagrantes, surtout à partir de la fin 2021, période marquée par des taux d'inflation record pour le Luxembourg depuis les années quatre-vingt. D'autres simulations seront néanmoins brièvement présentées selon les croisements suivants:

- La classe d'âge de la personne de référence du ménage: moins de 34 ans, entre 35 et 44 ans, entre 45 et 54 ans, entre 55 et 64 ans et plus de 64 ans;
- Le type de ménage: 1 adulte isolé, 2 adultes sans enfants à charge, plus de 2 adultes sans enfants à charge, 1 adulte avec enfants à charge, 2 adultes avec enfants à charge et plus de 2 adultes avec enfants à charge.

[1] Afin de tenir compte de l'effet de la taille et de la composition du ménage sur le niveau de vie de ses membres, le revenu disponible a été ajusté par le nombre d'unités de consommation du ménage, calculé à partir de l'échelle "OCDE modifiée".

Méthodologie

Les pondérations utilisées pour l'IPCN sont annuelles et proviennent de l'agrégat de la consommation finale des ménages de la Comptabilité nationale. Afin de pouvoir disposer de pondérations spécifiques pour chaque catégorie de ménages décrite plus haut, les pondérations de l'IPCN ont été ajustées en utilisant les résultats issus de l'Enquête sur le budget des ménages (EBM). Ces données portent sur un échantillon de près de 1 000 à 1 500 ménages pour chaque année. L'EBM collecte les dépenses des ménages à un niveau suffisamment fin pour permettre de faire le lien avec les classes de l'IPCN. Pour chaque classe de l'IPCN, un coefficient correcteur a été établi pour chaque catégorie de ménages, tenant compte des différences de dépenses de consommation entre les ménages de la catégorie et l'ensemble des ménages. Ces coefficients ont ensuite été utilisés pour ajuster les pondérations annuelles de l'IPCN et ainsi obtenir des pondérations spécifiques pour chaque catégorie de ménages. Ces pondérations ont le double avantage d'être actualisées (car intégrant les pondérations annuelles issues de la Comptabilité nationale), mais aussi de refléter les différences dans la structure de consommation de chaque catégorie de ménages (car intégrant des facteurs correctifs issus de l'EBM). Ainsi, si une catégorie consomme en moyenne 10% de plus d'un produit que l'ensemble des ménages, alors un facteur correctif de 1.1 sera appliqué aux pondérations de l'IPCN.

3.1.2 Inflation selon le niveau de vie du ménage

La hausse moyenne du niveau des prix à la consommation n'est pas ressentie de manière identique par les ménages selon leur niveau de vie (mesuré par le revenu disponible). En fait, il apparaît que les ménages des quintiles inférieurs sont plus touchés par la hausse des prix que ceux des quintiles supérieurs.

Pour cette analyse, on regroupe les ménages luxembourgeois en cinq catégories de taille fixe. Chaque catégorie contient exactement 1/5 de la population. Les catégories sont classées par ordre croissant du revenu disponible. Cette définition correspond au concept de quintile. Ceci signifie que le premier quintile correspond aux 20% de ménages ayant le niveau de vie le plus modeste, tandis que le 5e quintile représente les 20% de ménages ayant le niveau de vie le plus élevé.

CHIFFRE CLÉ

7.4%

C'EST LE TAUX D'INFLATION MOYEN AU MOIS DE JUIN 2022. DES DISPARITÉS EXISTENT: POUR LE MÊME MOIS, IL PEUT GRIMPER JUSQU'À 8.5% POUR LES MÉNAGES LES PLUS MODESTES OU SE LIMITER À 6.1% POUR LES LOCATAIRES.

Sur toute la période analysée, le premier quintile avait une inflation cumulée de 13.9%, et donc de 1.0 point de pourcentage supérieure à l'inflation générale. D'un autre côté, le quintile 4 a subi une inflation cumulée de seulement 12.0% pendant la même période.

Les deux crises successives (pandémie et guerre) ont cependant affecté différemment les ménages: tandis que les ménages les plus aisés ont eu une inflation cumulée de 3.8% entre janvier 2019 et décembre 2020, elle était seulement de 2.3% pour les ménages les moins aisés du premier quintile. Cependant à partir du deuxième semestre 2021, les tendances se sont inversées et les ménages les plus modestes ont été plus exposés à la hausse des prix. Ce phénomène s'explique par la structure de consommation différente des ménages: l'alimentation, qui a augmenté de 8.0% entre janvier 2021 et juin 2022, est une catégorie de consommation plus importante pour les ménages du quintile 1 (presque 16% de leurs dépenses) que pour les autres quintiles (10.5% pour les ménages du quintile 5). Le mazout de chauffage, qui a connu une forte hausse à partir de 2021 (+149% entre janvier 2021 et juin 2022) a aussi contribué à cette différence d'inflation entre les différents quintiles. Les ménages du premier quintile dépensent plus du double pour ce type de chauffage que les ménages des autres quintiles. Le gaz, autre catégorie où les prix se sont envolés ces derniers mois, par contre ne contribue pas au différentiel d'inflation, ce type de chauffage étant distribué plus égalitairement entre les cinq quintiles.

Le graphique 1 présente les écarts des indices des différents quintiles à celui de l'ensemble de la population (= inflation générale mesurée par l'indice des prix à la consommation national IPCN). La courbe du quintile Q5 se situe toujours au-dessus de 0 (à l'exception du mois de janvier 2020), ce qui signifie que depuis janvier 2019, l'IPCN est toujours plus élevé pour cette catégorie de ménage que pour l'ensemble de la population. À l'opposé, la courbe du quintile Q4 se situe pratiquement toujours sous le seuil de 0. Dans notre analyse, cette catégorie subit donc mois après mois une inflation inférieure à celle de la population dans son ensemble.

Graphique 1 **Les ménages du premier quintile de revenu sont plus touchés par la récente hausse des prix des produits énergétiques**

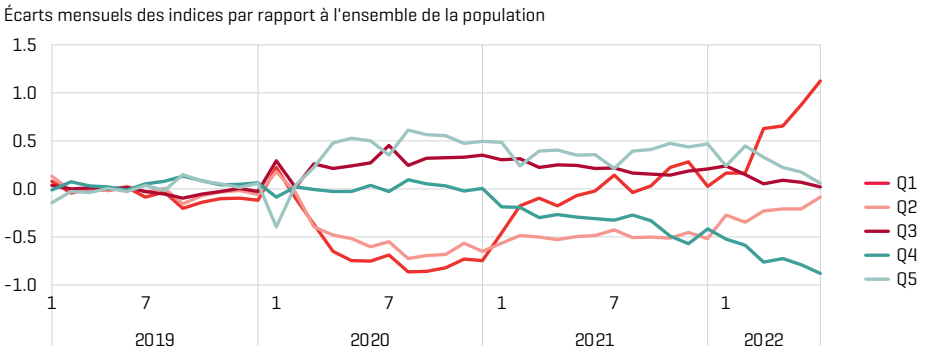

Sources: STATEC–EBM, IPC

Sur la période 2021 à juin 2022, les prix ont augmenté plus que la moyenne pour les ménages des deux premières tranches de niveau de vie, en particulier pour les plus modestes (10.3% pour le Q1). À l'opposé, les ménages les plus aisés subissent une inflation moins élevée, en particulier la tranche Q4 (8.1%). Les ménages de la quatrième portion de niveau de vie (Q4) sont ceux qui ont fait face à une inflation inférieure à la moyenne (→ Tableau 1). À partir de mars 2020, le différentiel d'inflation entre les quintiles des deux extrémités s'est creusé. Cela s'explique d'un côté par des dépenses plus élevées pour les voyages à forfait pour les ménages ayant le niveau de vie le plus élevé, et d'un autre côté par l'introduction du transport gratuit, qui a davantage bénéficié aux ménages des quintiles inférieurs.

Tableau 1 **Les ménages du 4e quintile de revenu ont été moins affectés par l'inflation que les autres**

	Inflation cumulée sur la période janvier 2019 à juin 2022		Inflation cumulée sur la période janv. 2019 à déc. 2020	Inflation cumulée sur la période janv. 2021 à juin 2022
Catégorie	**Taux**	**Écarts par rapport à la croissance de l'ensemble, en points de %**		
Q1	13.9%	1.04	2.3%	10.3%
Q2	12.7%	-0.24	2.4%	9.2%
Q3	12.9%	-0.02	3.5%	8.4%
Q4	12.0%	-0.88	3.2%	8.1%
Q5	13.1%	0.22	3.8%	8.3%
Ensemble de la population	**12.9%**		**3.2%**	**8.7%**

Sources: STATEC–EBM, IPC

3.1.3 Inflation selon le statut d'occupation du logement

Si l'on compare les ménages d'après le statut d'occupation de leur logement, il apparaît que les ménages propriétaires subissent une inflation supérieure à la moyenne nationale, une inflation cumulée de 14% (sans remboursements de prêt) ou de 13.7% (avec remboursements de prêt). Les locataires payant un loyer au prix de marché sont ceux qui connaissent la plus faible inflation avec un taux de 10.7% sur la période analysée. La sous-classe de l'indice des prix relative aux loyers d'habitation réels a augmenté de 4.8% entre janvier 2019 et juin 2022, donc nettement moins rapidement que l'indice général (12.9%). Les loyers d'habitation ont en moyenne une pondération de 7.1% dans le panier de l'indice des prix à la consommation sur la période analysée, ce qui peut paraître relativement peu étant donné que les loyers représentent généralement une part plus élevée des dépenses des locataires. On sait que pour les locataires payant un prix de marché, la part du loyer représente 25.4% de leurs dépenses. Or, environ seuls 30% des résidents au Luxembourg sont locataires, ce qui explique cette part plutôt modeste des loyers dans la pondération moyenne de l'IPC.

Le remboursement d'un prêt immobilier n'est pas couvert dans l'indice. Donc, l'analyse souffre du fait que les dépenses subies par les propriétaires, comme le prix d'acquisition d'un logement, ne sont pas couvertes par l'IPC, car celles-ci sont considérées d'un point de vue statistique comme de l'investissement et non comme de la consommation.

L'évolution moins rapide des loyers, partiellement attribuable au gel des loyers en vigueur de mi-2020 au 30 juin 20212, a donc freiné l'inflation pour les locataires, et en particulier les locataires payant un prix de marché.

Graphique 2 **Les locataires ont subi une inflation moins élevée**

Écarts mensuels des indices par rapport à l'ensemble de la population

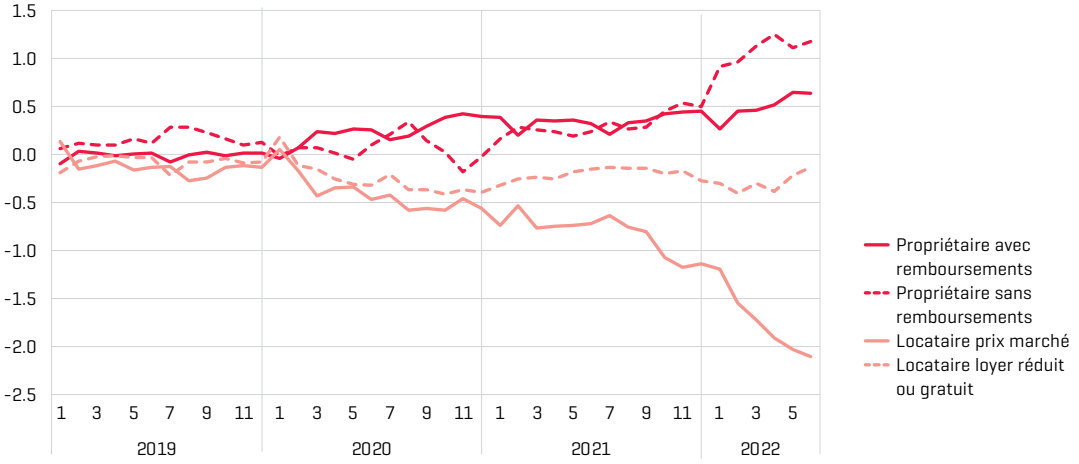

Sources: STATEC–EBM, IPC

L'enquête sur les loyers du STATEC, effectuée dans le cadre de l'IPC, se base sur les contrats de bail en cours et non sur les loyers annoncés. Dans le premier cas, la mesure de l'inflation porte sur les loyers de tous les contrats en cours, tandis que dans le deuxième cas, il s'agit du loyer que les ménages devraient payer lors de la signature d'un nouveau bail. On peut s'attendre à ce que l'évolution des nouveaux contrats soit bien plus dynamique. Une indexation automatique du bail d'habitation (par exemple, à l'échelle mobile des salaires ou à l'indice des prix à la consommation) est interdite par la loi[3], une adaptation du loyer doit donc se faire suite à une négociation entre propriétaire et locataire. Or, une analyse faite en 2019 sur base des données de l'enquête du STATEC montre qu'une adaptation au cours d'un contrat de bail ne se fait que rarement[4].

[2] Loi du 20 juin 2020 portant dérogation à l'article 3, paragraphe 5, de la loi modifiée du 21 septembre 2006 sur le bail à usage d'habitation et modifiant certaines dispositions du Code civil.

Loi du 19 décembre 2020 portant modification de la loi du 20 juin 2020 portant dérogation à l'article 3, paragraphe 5, de la loi modifiée du 21 septembre 2006 sur le bail à usage d'habitation et modifiant certaines dispositions du Code civil.

[3] La loi du 21 septembre 2006 sur le bail à usage d'habitation modifiant certaines dispositions du Code civil maintient l'interdiction des clauses d'indexation automatique du loyer prévue dans la loi du 14 février 1955.

[4] Pour plus de détails: "Le logement en chiffres au deuxième trimestre 2019", pages 8 à 10: https://statistiques.public.lu/fr/publications/series/logement-chiffres/2019/logement-8.html

3.1.4 Croisement de l'inflation selon le niveau de vie du ménage et le statut d'occupation du logement

Les deux décompositions précédentes peuvent aussi être combinées pour analyser l'inflation des différents quintiles de revenu, en fonction du statut de locataire ou de propriétaire du propre logement. Les conclusions se confirment et les écarts se creusent: le premier quintile de revenu a l'inflation la plus élevée, peu importe le mode de jouissance du logement. Cependant, pour les propriétaires appartenant à ce quintile, l'inflation cumulée s'élève à 16.0%, tandis que pour les locataires de ce premier quintile, l'inflation s'élève à seulement 12.2%, et elle est donc moins importante que pour l'ensemble de la population (12.9%).

Graphique 3 **Les propriétaires avec un revenu modeste ont subi une inflation plus élevée**

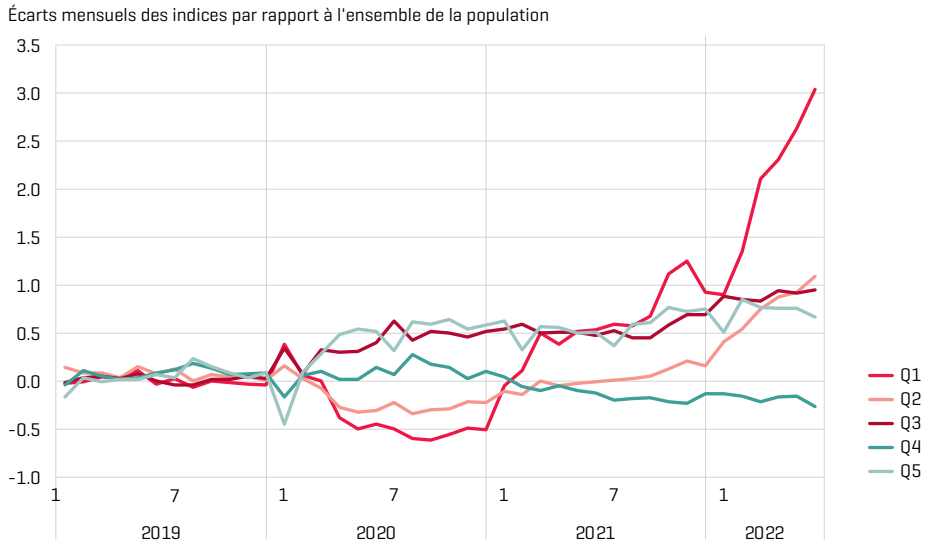

Sources: STATEC–EBM, IPC

En ce qui concerne les locataires, il est intéressant de constater que pour tous les quintiles, l'inflation cumulée reste en dessous de l'inflation générale. Les locataires ayant un niveau de dépenses élevé (Q5) ont cependant eu une inflation plus élevée en 2020, ce qui peut être attribué aux dépenses plus élevées pour des voyages à forfait d'un côté, et des dépenses moins élevées pour le transport public, qui est devenu gratuit en mars 2020, et ils ont donc moins profité de cette mesure que les ménages avec des dépenses plus élevées pour le transport public.

Graphique 4 **Les locataires des quintiles supérieurs ont subi une inflation nettement moins élevée**

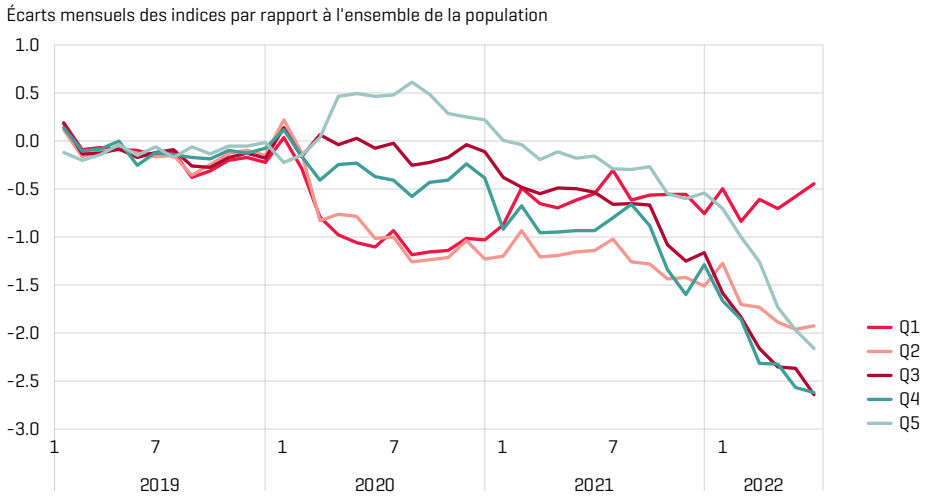

Sources: STATEC–EBM, IPC

En 2022, l'écart d'inflation entre l'ensemble de la population et les locataires s'est creusé, à l'exception du premier quintile. Cela s'explique en partie par des dépenses plus élevées pour le mazout de chauffage, qui a augmenté de 80% depuis décembre 2021. Ce dernier représente 1.2% des dépenses totales du Q1 contre seulement 0.1% pour le Q4 et 0.2% pour le Q5.

3.1.5 Inflation selon d'autres décompositions

D'autres décompositions selon certaines catégories de ménages présentent des différences d'inflation moins élevées. Il en est ainsi pour la décomposition selon la classe d'âge de la personne de référence du ménage et le type de ménage.

Graphique 5 **Les différences d'inflation selon l'âge de la personne de référence se creusent seulement à partir de fin 2021**

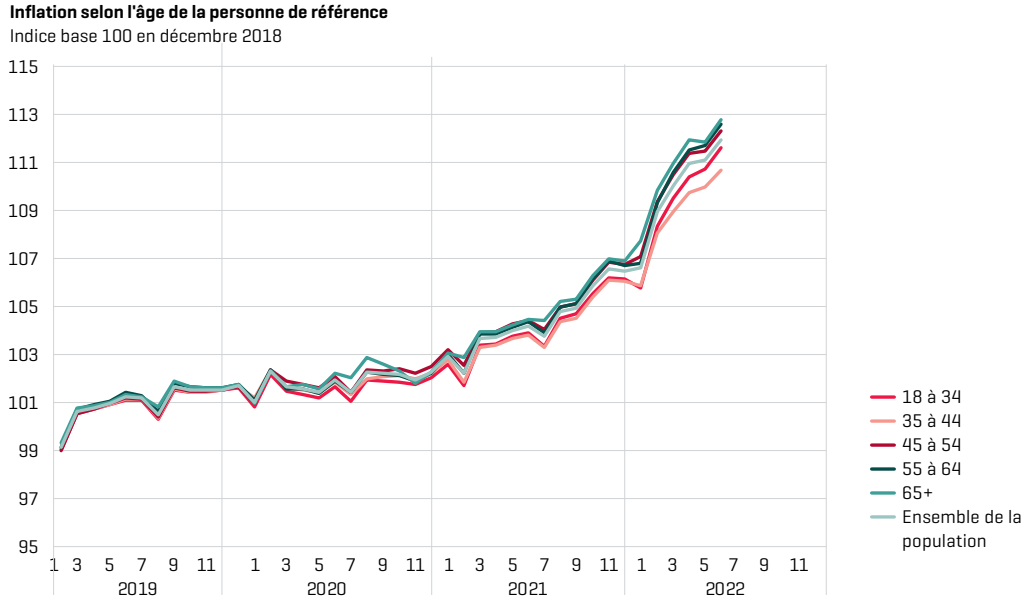

Sources: STATEC–EBM, IPC

L'inflation selon l'âge de la personne de référence fait apparaître une différence de 1.9 point de pourcentage entre les deux extrêmes. De janvier 2019 à juin 2022, les prix ont augmenté le plus vite pour les personnes appartenant à la classe d'âge de 55 à 64 ans. Sur l'ensemble de la période étudiée, ces ménages ont subi une inflation cumulée de 13.6%, alors que les ménages considérés dans leur ensemble n'ont subi qu'une inflation cumulée de 12.9%. À l'opposé, ce sont les ménages de la classe d'âge de 35 à 44 ans dont la situation face à l'inflation est la plus favorable avec une inflation cumulée de 11.7%. La classe d'âge de 18 à 34 ans a aussi une inflation légèrement en dessous de l'inflation générale. Les deux classes d'âge jusqu'à 44 ans dépensent plus pour les loyers que les trois autres classes d'âge, ce qui a un effet baissier sur leurs taux d'inflation respectifs. D'un autre côté, ces deux classes d'âge dépensent aussi plus pour l'alimentation (entre 14.4% et 15.8%) que les classes d'âge à partir de 45 ans (entre 10.5% et 11.4%).

Graphique 6 **Seuls les ménages avec plus de deux adultes sans enfants à charge sortent du lot**

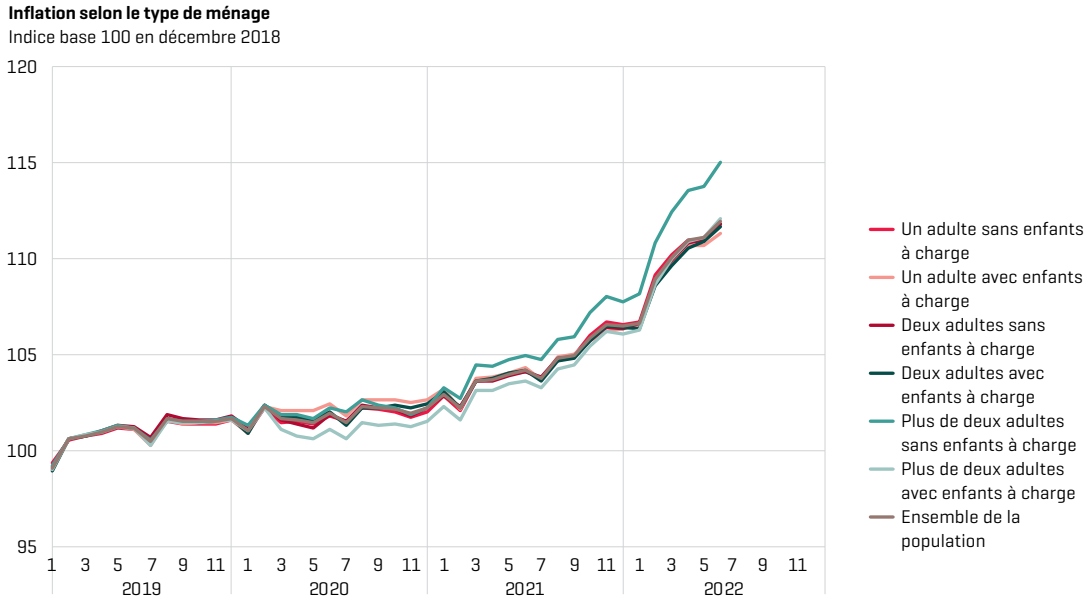

Sources: STATEC–EBM, IPC

L'analyse selon la composition du ménage ne fait pas apparaître de différences prononcées entre les ménages face à la hausse des prix, à l'exception des ménages avec plus de deux adultes sans enfants à charge. Cette catégorie qui représente environ 5% de tous les ménages au Luxembourg a subi une inflation de 15.9% sur la période analysée, et donc trois points au-dessus de l'inflation générale. Les autres types de ménages ont une inflation entre 12.4% (ménages monoparentaux) et 12.9%. Les ménages avec enfants à charge dépensent plus pour la protection sociale (catégorie qui regroupe les maisons de retraite et soins, ainsi que les crèches, maisons relais et foyers de jour pour enfants), en particulier les ménages avec deux adultes et des enfants à charge (15% contre 6.6% en moyenne). Or, ces services ont augmenté de 9.3% pendant la période analysée, et donc moins rapidement que l'indice général, ce qui a freiné l'inflation pour les ménages avec des enfants à charge.

3.2 Les dépenses pré-engagées et les inégalités de niveau de vie arbitrable

À retenir:

- Dans la réalité, les ménages ne peuvent pas toujours utiliser à leur guise la totalité de leur revenu dit "disponible", puisque toute une série de dépenses s'imposent à eux, on parle de dépenses pré-engagées;
- En 2021, les dépenses pré-engagées représentaient en moyenne 36% du budget total des ménages;
- C'est le statut d'occupation du logement, mais aussi l'âge du chef de ménage, le niveau de vie ou encore la composition du ménage qui expliquent le poids relatif des dépenses pré-engagées et les différences observées entre différents segments de la population;
- Le poids des dépenses pré-engagées représente près de la moitié du revenu disponible des 10% des ménages les moins aisés financièrement, tandis qu'il descend à moins de 20% pour les 10% des ménages les plus aisés;
- En 2021, le revenu arbitrable s'élevait à 4 185 EUR en moyenne par mois et par ménage, alors que le revenu disponible moyen dépassait 6 000 EUR par ménage;
- On sous-estime les inégalités et la pauvreté entre ménages lorsqu'on les évalue uniquement à partir du revenu disponible.

Les indicateurs statistiques sur le niveau de revenu des ménages, la pauvreté et les inégalités reposent le plus souvent sur les concepts de revenu disponible et de niveau de vie du ménage. Le revenu disponible correspond au revenu total du ménage après prise en compte de l'imposition et des cotisations sociales. Comme son nom le suggère, le revenu disponible est le revenu que les ménages ont à leur disposition pour consommer, investir ou épargner. Le niveau de vie, quant à lui, est calculé en divisant le revenu disponible du ménage par sa "taille" exprimée en nombre d'unités de consommation[5]. Cet ajustement permet de comparer le bien-être économique des ménages avec des tailles et des compositions différentes.

Dans la réalité, les ménages ne peuvent cependant pas toujours utiliser à leur guise la totalité de leur revenu dit "disponible", puisque toute une série de dépenses s'imposent à eux comme, par exemple, les frais de logement, de communication ou les charges d'assurance. On peut ainsi qualifier certaines dépenses encourues par les ménages de "forcées", soit en raison du caractère nécessaire de la dépense, par exemple pour l'alimentation, soit parce que le ménage a souscrit un contrat l'engageant à effectuer la dépense.

[5] Les besoins économiques d'un ménage dépendent non seulement de la taille du ménage, mais aussi des caractéristiques des membres qui le composent, telles que leur âge, leur genre ou leur état de santé. La littérature économique s'accorde pour mesurer ces besoins en calculant un nombre d'"unités de consommation" pour chaque ménage à partir d'une échelle d'équivalence. L'échelle dite "OCDE modifiée" est la plus couramment utilisée dans l'analyse de la pauvreté et des inégalités. Celle-ci attribue un coefficient de 0.3 unité de consommation à chaque membre du ménage âgé de moins de 14 ans et 0.5 unité de consommation à chaque personne âgée d'au moins 14 ans à l'exception du chef de ménage, qui se voit associé une unité de consommation entière.

C'est le cas par exemple pour les loyers, les communications téléphoniques, les abonnements Internet ou les assurances. Les dépenses auxquelles le ménage ne peut renoncer, du moins pas à court terme, en raison de la souscription d'un contrat, sont regroupées ici sous le terme de "dépenses pré-engagées". Le solde entre le revenu disponible d'un ménage et ses dépenses pré-engagées correspond au "revenu arbitrable" du ménage.

Cette étude constitue une mise à jour d'une étude antérieure qui avait été réalisée sur le même sujet par le STATEC dans son Rapport travail et cohésion sociale (STATEC, 2019)[6]. Elle s'attache en premier lieu à rappeler le périmètre des dépenses pré-engagées. Elle montre ensuite l'importante variabilité du niveau et du poids des dépenses pré-engagées dans le budget des ménages en fonction du niveau de vie en s'appuyant sur les dernières données disponibles de l'Enquête sur le budget des ménages (EBM). Enfin, en examinant toute une série d'indicateurs d'inégalité calculés sur la base du revenu disponible et du revenu arbitrable, cette étude conclut qu'on sous-estime les inégalités entre ménages lorsqu'on les évalue uniquement à partir du revenu disponible. L'intérêt de la comparaison est de tenir compte non seulement des ressources dont disposent les ménages, comme le font les analyses usuelles du niveau de vie, mais d'intégrer également à l'analyse les contraintes budgétaires des ménages, de manière à mieux refléter le ressenti qu'ont les ménages de leur aisance financière.

Les dépenses pré-engagées: de quoi parle-t-on?

En France, la réflexion sur une meilleure prise en compte dans les statistiques officielles des évolutions du niveau de vie et des modes de consommation des ménages a conduit à la publication en 2008 d'un rapport sur la "Mesure du pouvoir d'achat des ménages", sous la présidence d'Alain Quinet[7]. Les travaux de représentants d'associations de consommateurs et d'associations familiales, d'experts de l'université et des administrations économiques et financières (dont l'INSEE) ont conduit à l'identification de trois composantes de la consommation des ménages: une composante "pré-engagée" se référant aux dépenses que les ménages engagent par un contrat ou un abonnement, une composante "nécessaire" comprenant les dépenses nécessaires pour leur survie ou leur travail et enfin une composante "libérée" constituée par les autres dépenses. Il faut souligner que les "dépenses pré-engagées" et les dépenses "nécessaires" sont deux notions bien distinctes. La première vise à mesurer l'ampleur des engagements contractuels des ménages, engagements qui viennent limiter les arbitrages de consommation que peuvent encore effectuer les ménages dans leur budget. Les dépenses "nécessaires" quant à elles réunissent les consommations qui sont indispensables à la survie ou au travail des personnes. Certaines dépenses d'alimentation et d'habillement sont sans doute nécessaires, mais elles ne sont pas pré-engagées par un contrat ou un abonnement. En revanche, les loyers d'habitation sont considérés comme des dépenses pré-engagés. Les dépenses pré-engagées et les dépenses nécessaires ne se recoupent donc que très partiellement. Le regroupement des dépenses pré-engagées ou nécessaires définit ce que l'on appelle les dépenses "contraintes" des ménages.

6 Analyses 02-19, Rapport travail et cohésion sociale.
https://statistiques.public.lu/fr/publications/series/analyses/2019/analyses-02-19.html

7 https://www.cnle.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_Quinet.pdf

Les dépenses pré-engagées: de quoi parle-t-on?

Figure 1 **Plusieurs définitions du revenu des ménages**

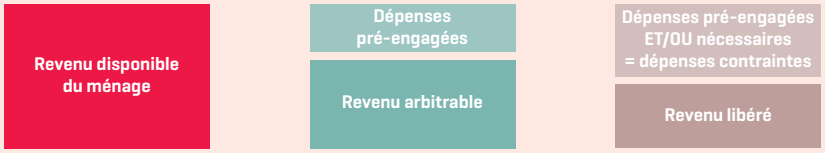

Source: Quinet (2008, p. 13)

Pour délimiter le champ des dépenses pré-engagées, nous adoptons la même approche que celle qui avait été utilisée dans la précédente étude du STATEC. Les dépenses suivantes sont considérées comme étant des dépenses pré-engagées:

1. les dépenses liées au logement: loyers d'habitation, ainsi que les dépenses relatives à l'eau, au gaz, à l'électricité et aux autres combustibles utilisés dans les habitations;
2. les services de télécommunications;
3. les frais de cantine (scolaire et professionnelle);
4. les services de télévision (y compris les abonnements à des chaînes payantes);
5. les frais d'assurances;
6. les services bancaires.

Au sein des dépenses liées au logement, les loyers fictifs imputés aux ménages propriétaires-occupants et aux ménages logés à titre gratuit ont été exclus, tandis que l'ensemble des remboursements d'emprunts effectués par les ménages au cours de l'année sont comptés, à la fois au sein de la consommation pré-engagée et dans la consommation totale des ménages. Outre les six postes de consommation susmentionnés et les remboursements des prêts, il nous est apparu souhaitable d'élargir le champ des dépenses pré-engagées pour y inclure également la part à charge des ménages des frais de services sociaux (les maisons de soins, les services d'aide à domicile pour personnes âgées ou handicapées, les services d'accueil d'enfants) parce que ces frais peuvent être ressentis par les ménages comme inévitables et assez incompressibles et qu'il n'existe pas de substituts à ces dépenses.

3.2.1 En 2021, les dépenses pré-engagées représentaient en moyenne 36% du budget total des ménages

Ce chiffre est stable par rapport à celui de la précédente étude du STATEC, qui s'appuyait sur des données de 2017. Le poids des dépenses pré-engagées varie d'un ménage à l'autre. Parmi les catégories de population les plus exposées, on peut citer:

- Les ménages les moins aisés financièrement;
- Les ménages dont la personne de référence est âgée de 25 à 44 ans;
- Les ménages locataires de leur logement;
- Les ménages propriétaires de leur logement et ayant un remboursement d'emprunt toujours en cours;
- Les personnes vivant seules et sans enfants à charge;
- Les ménages monoparentaux.

À l'inverse, les ménages les moins affectés par les dépenses pré-engagées sont:

- Les ménages les plus aisés financièrement;
- Les ménages dont la personne de référence est âgée de 60 ans ou plus;
- Les ménages propriétaires de leur logement sans remboursement d'emprunt en cours;
- Les couples sans enfants à charge.

Si l'on regarde plus finement comment se décomposent les dépenses pré-engagées des ménages, pour près de deux tiers il s'agit du paiement des loyers et des remboursements d'emprunts contractés par le ménage. Viennent ensuite le paiement des assurances, à hauteur de 11% du montant total des dépenses pré-engagées, et les dépenses d'énergie (8%)[8].

C'est donc le statut d'occupation du logement qui explique en grande partie le poids relatif des dépenses pré-engagées et les différences que l'on observe entre différents segments de la population: les ménages aisés sont davantage propriétaires de leur logement que les ménages défavorisés, les classes d'âge intermédiaire sont plus fréquemment propriétaires (et doivent rembourser leur emprunt) de leur résidence principale et les ménages monoparentaux sont plus souvent locataires. Les ménages dont la personne de référence est âgée de 60 ans ou plus n'ont généralement plus ou peu de remboursements à effectuer sur leurs emprunts, de là des niveaux de dépenses pré-engagées relativement plus faibles que pour les autres ménages. En tous cas, il convient de noter que les différences en fonction du niveau de vie du ménage restent finalement assez faibles, chaque ménage devant, sous une forme ou une autre (loyer ou remboursement d'emprunt), subir le poids de dépenses contractualisées dans son budget.

[8] À noter que cette part attribuée à l'énergie se rapporte à l'année 2021 et ne tient pas encore entièrement compte de l'explosion des prix subie depuis la fin de l'année 2021.

Graphique 7 **Le statut d'occupation du logement explique une part importante des dépenses pré-engagées**

Part des dépenses pré-engagées dans le budget total des ménages, 2021, en %

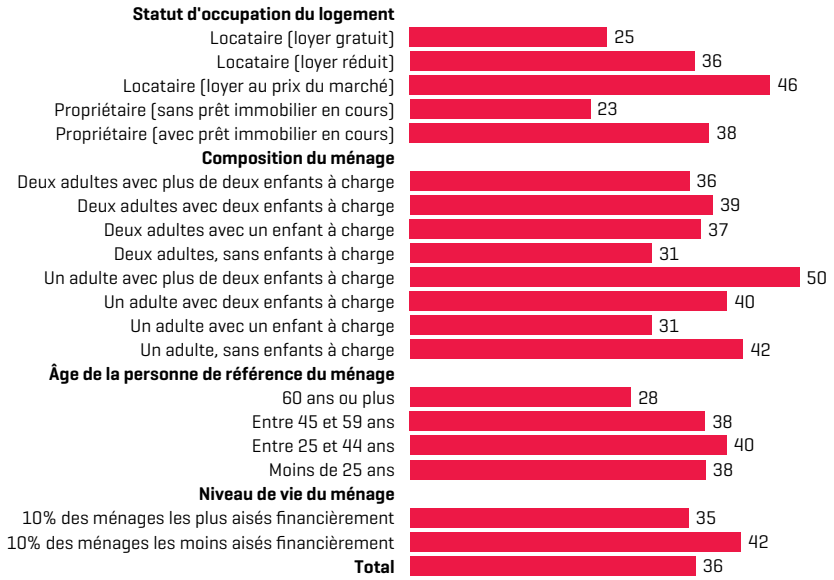

Note de lecture: les dépenses pré-engagées représentent 36% en moyenne du budget de l'ensemble des ménages, 42% du budget des ménages les moins aisés financièrement, 28% de celui des ménages dont la personne de référence est âgée de 60 ans ou plus et 46% du budget total des ménages locataires.
Le budget total d'un ménage comprend l'ensemble des dépenses de consommation finale à l'exception des loyers fictifs et en ajoutant les remboursements des emprunts contractés par le ménage.
Source: STATEC, Enquête permanente sur le budget des ménages, 2021

Graphique 8 **Les remboursements d'emprunts et les loyers occupent la plus grande place dans les dépenses pré-engagées**

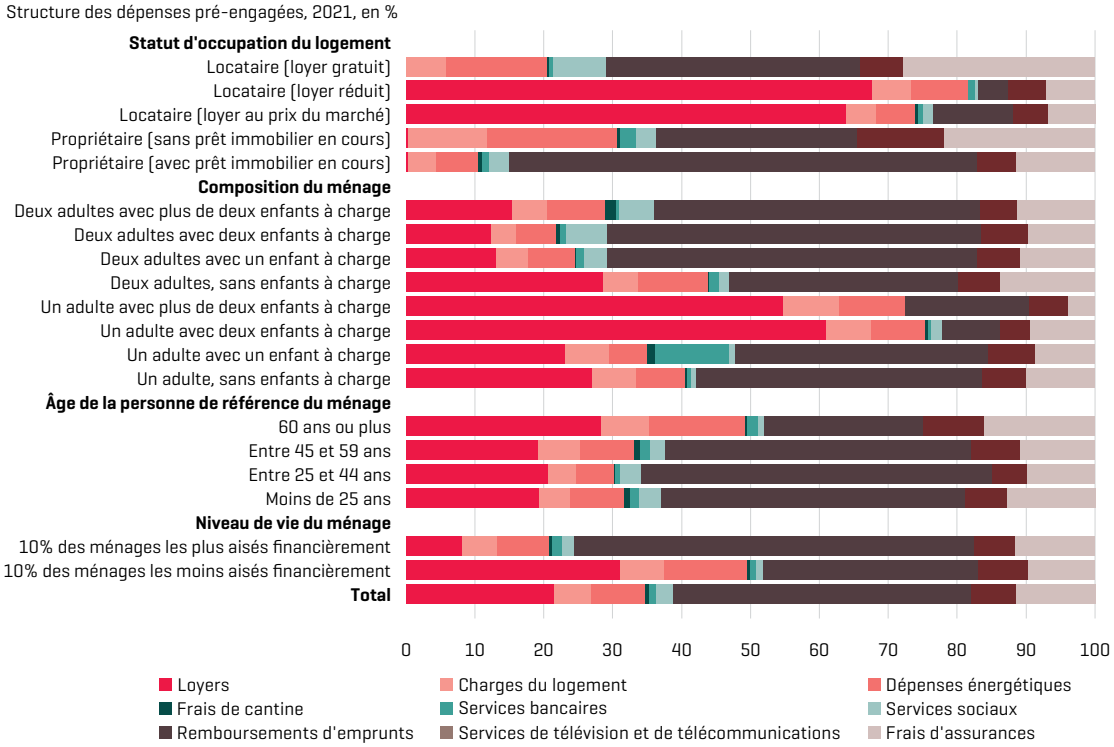

Note de lecture: en moyenne, dans l'ensemble de la population, le montant des remboursements d'emprunts représente 43% du montant total des dépenses pré-engagées des ménages, le paiement des loyers en représente 22% et les frais d'assurance 11%.
Source: STATEC, Enquête permanente sur le budget des ménages, 2021

3.2.2 En 2021, les dépenses pré-engagées représentaient en moyenne 31% du revenu disponible des ménages

Les différences entre les ménages sont cependant fortement marquées: le poids des dépenses pré-engagées représente 48% du revenu disponible des 10% des ménages les moins aisés financièrement, tandis qu'il descend à moins de 20% pour les 10% des ménages les plus aisés. Les résultats par classe d'âge montrent que ce sont les ménages dont la personne de référence est âgée entre 25 et 44 ans qui sont les plus exposés (38%), tandis que la proportion est de 20% pour les ménages âgés. Enfin, celle-ci monte à 42% chez les ménages locataires, 36% chez les ménages propriétaires avec des remboursements d'emprunts en cours, 35% pour les ménages seuls et 54% pour les ménages monoparentaux avec plus de deux enfants à charge. À l'opposé, le poids des dépenses pré-engagées dans le revenu des ménages n'est que de 15% en moyenne pour les propriétaires sans remboursements d'emprunts et de 25% pour les ménages de deux adultes sans enfants à charge.

Graphique 9 **Les dépenses pré-engagées représentent en moyenne environ 1/3 du revenu disponible des ménages**

Part des dépenses pré-engagées dans le revenu disponible des ménages, 2021, en %

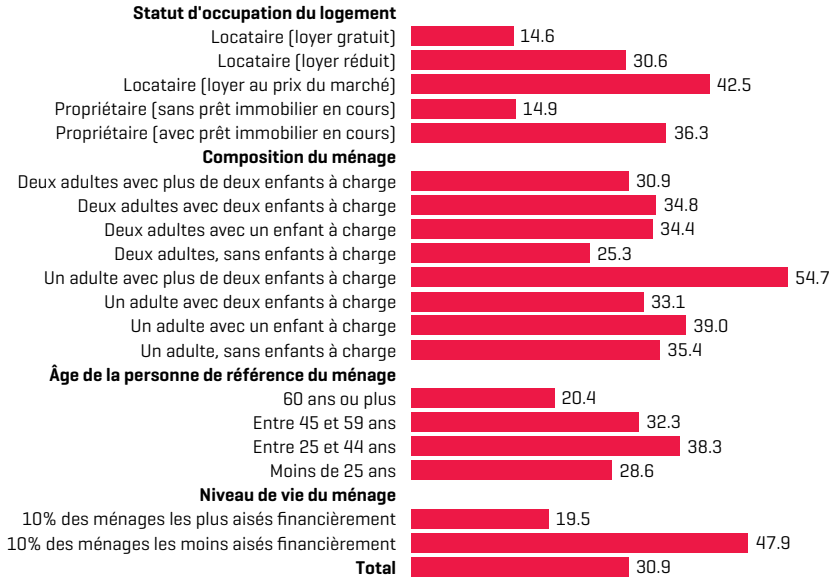

Note de lecture: les dépenses pré-engagées représentent en moyenne 31% du revenu disponible de l'ensemble des ménages, 48% de celui des 10% des ménages les moins aisés et 38% pour les ménages dont la personne de référence est âgée entre 25 et 44 ans.
Source: STATEC, Enquête permanente sur le budget des ménages, 2021

3.2.3 Niveau de vie arbitrable, pauvreté et inégalités

Lorsque l'on retranche le montant des dépenses pré-engagées du revenu disponible, on obtient le revenu "arbitrable" du ménage. Il s'agit du revenu dont le ménage dispose pour l'épargne ou la consommation. En retirant une grande partie des dépenses forcées[9], le revenu arbitrable fournit ainsi une approximation plus réaliste du bien-être économique des ménages.

En 2021, le revenu arbitrable s'élevait à 4 185 EUR en moyenne par mois et par ménage, alors que le revenu disponible moyen dépassait 6 000 EUR par ménage. Le revenu arbitrable médian était de 3 436 EUR, tandis que le premier et le troisième quartile étaient respectivement de 2 224 EUR et 5 474 EUR. Cela signifie que 25% des ménages ont un revenu arbitrable mensuel inférieur à 2 224 EUR, 50% un revenu inférieur à 3 436 EUR et 25% un revenu arbitrable au-dessus de 5 474 EUR.

[9] Pour couvrir l'ensemble des dépenses forcées d'un ménage, il faudrait ajouter aux dépenses pré-engagées les dépenses dites "nécessaires", comme l'alimentation.

Tableau 2 **En 2021, le revenu arbitrable s'élève à 4 185 EUR en moyenne par mois et par ménage, de fortes disparités apparaissent selon l'âge, la présence d'enfants et le statut d'occupation du logement**

	Revenu arbitrable par ménage (EUR/mois)				
	1er quartile	Médiane	Moyenne	3e quartile	Revenu disponible moyen par ménage (EUR/mois)
Total	**2 224**	**3 436**	**4 185**	**5 474**	**6 060**
Niveau de vie du ménage					
10% des ménages les moins aisés	678	1 212	1 365	2 127	2 622
10-20%	1 138	2 029	2 220	3 121	3 610
20-30%	2 277	2 947	3 128	3 840	4 974
30-40%	2 224	3 047	3 329	4 108	5 044
40-50%	2 503	3 512	3 763	4 840	5 882
50-60%	2 227	2 926	3 176	4 622	5 285
60-70%	2 431	3 347	4 248	5 733	6 567
70-80%	3 778	6 092	5 539	6 584	7 474
80-90%	4 323	5 145	6 390	7 970	8 644
10% des ménages les plus aisés	5 326	6 634	8 318	9 855	10 333
Âge de la personne de référence du ménage					
Mois de 25 ans	1 438	3 501	4 791	6 967	6 708
Entre 25 et 44 ans	2 117	3 048	3 562	4 854	5 773
Entre 45 et 59 ans	2 339	3 392	4 180	5 869	6 178
60 ans ou plus	2 535	4 323	4 965	6 584	6 237
Composition du ménage					
Un adulte sans enfants à charge	1 472	2 339	2 779	4 110	4 304
Un adulte avec un enfant à charge	2 819	3 042	2 767	3 121	4 538
Un adulte avec deux enfants à charge	2 122	2 609	2 969	4 344	4 438
Un adulte avec plus de deux enfants à charge	718	718	1 192	2 057	2 633
Deux adultes sans enfants à charge	2 916	4 804	5 063	6 584	6 780
Deux adultes avec un enfant à charge	2 965	3 828	4 543	5 800	6 923
Deux adultes avec deux enfants à charge	2 832	4 204	5 393	6 167	8 271
Deux adultes plus de deux enfants à charge	3 335	4 753	5 297	6 435	7 665
Statut d'occupation du logement					
Propriétaire (avec prêt immobilier en cours)	2 277	4 011	4 346	5 326	6 824
Propriétaire (sans prêt immobilier en cours)	3 353	5 677	5 834	6 584	6 853
Locataire (prix du marché)	1 451	2 418	2 720	3 412	4 728
Locataire (loyer réduit)	1 829	2 224	2 635	2 690	3 794
Locataire (loyer gratuit)	3 429	3 429	4 862	4 597	5 694

Source: STATEC, Enquête permanente sur le budget des ménages, 2021

La prise en compte des dépenses pré-engagées fait donc mécaniquement baisser le niveau de ressources des ménages. Il se trouve qu'elles détériorent aussi la distribution des revenus et aggravent la pauvreté et les inégalités.

Par exemple, le taux de risque de pauvreté passe de 16.6 à 20.3% si l'on retranche les dépenses pré-engagées du revenu disponible du ménage[10]. Ce sont 9% des personnes qui ne sont pas en risque de pauvreté sur la base de leur revenu disponible qui basculent dans la pauvreté si l'on retranche le montant des dépenses pré-engagées. De la même façon, le rapport interquintile passe de 3.7 à plus de 7, soit une augmentation de près du double.

Ce rapport correspond au ratio du revenu total des 20% des ménages les plus aisés sur celui des 20% des ménages les moins aisés. Enfin, on peut citer l'indicateur d'écart relatif à la pauvreté, qui passe de 21 à 33%. Cet indicateur est défini comme la différence entre la ligne de pauvreté, définie comme 60% du revenu médian, et la valeur médiane des revenus situés en dessous de cette ligne, la différence étant exprimée en pourcentage de la ligne de pauvreté.

Graphique 10 **La prise en compte des dépenses pré-engagées détériore la distribution des revenus et aggrave la pauvreté et les inégalités**

Indicateurs de pauvreté et d'inégalité, comparaison revenu disponible/revenu arbitrable, 2021

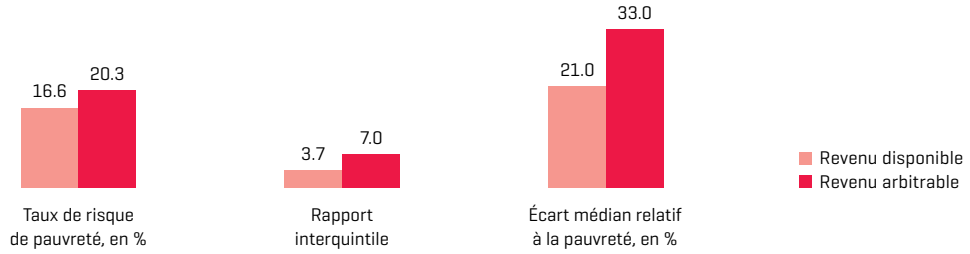

Source: STATEC, Enquête permanente sur le budget des ménages, 2021

[10] Le taux de risque de pauvreté est défini comme le pourcentage de la population disposant d'un revenu inférieur à 60% du revenu médian. Afin de prendre en compte l'impact de la composition du ménage sur le revenu disponible, celui-ci est divisé par le nombre d'unités de consommation du ménage, calculé d'après l'échelle "OCDE modifiée".

3.3 Prévisions des revenus, des inégalités et de la pauvreté pour 2021

Pour bien comprendre

L'enquête annuelle du STATEC sur les revenus et les conditions de vie des ménages (SILC) est la source de données de référence permettant d'estimer l'importance de la pauvreté et des inégalités de revenus au Luxembourg. C'est à partir de ces éléments que le STATEC calcule chaque année les indicateurs de revenus qui se trouvent dans son Rapport travail et cohésion sociale (TCS).

Les revenus qui ont été collectés par l'enquête SILC en 2021 se rapportent à l'année 2020, même si par abus de langage on parle généralement des résultats de l'enquête 2021, mais les caractéristiques des ménages et les indicateurs subjectifs quant à eux correspondent à 2021. Les revenus de l'enquête présentent donc un décalage de près de 2 ans avec la date de publication des indicateurs d'inégalités et de pauvreté, comme dans la plupart des pays européens. En particulier, le STATEC n'est pas en mesure de s'appuyer sur les résultats de son enquête pour évaluer l'impact sur les revenus des ménages d'événements ou de crises, comme ce fut le cas avec la crise sanitaire du COVID-19.

Afin de remédier à ce problème, le STATEC a travaillé conjointement avec les services de l'Inspection générale de la sécurité sociale (IGSS) pour développer un modèle de simulation des revenus en 2021 en associant les informations tirées de l'enquête SILC, dont les revenus portaient sur l'année 2020, avec des informations tirées des sources administratives de l'IGSS et se rapportant notamment à l'évolution du niveau de vie des résidents entre 2020 et 2021. Ce modèle a permis d'estimer les principaux indicateurs de pauvreté et d'inégalité des revenus au Luxembourg pour l'année 2021. Cette approche doit cependant être prise avec la prudence nécessaire dans la mesure où il s'agit d'un modèle, et non de données réellement observées sur les revenus.

3.3.1 Le revenu

À partir des valeurs prédites des revenus, il ressort qu'en 2021, le revenu disponible moyen des ménages résidant au Luxembourg devrait augmenter de 2.8% par rapport à 2020. La répartition des ménages en fonction de leur revenu disponible montre une grande similitude dans la distribution des revenus de 2020 et ceux issus de la prévision pour 2021. Sur la base de ces valeurs, ce sont 23.7% des ménages qui disposeraient d'un revenu inférieur à 3 500 EUR par mois en 2021, 22.1% auraient un revenu compris entre 1 500 et 3 500 EUR et 1.6% des ménages posséderaient un revenu mensuel inférieur à 1 500 EUR (→ Graphique 11). À l'autre extrémité, ce sont 8.2% des ménages qui auraient un revenu supérieur ou égal à 12 000 EUR par mois.

Graphique 11 **En 2021, 23.7% des ménages disposeraient de moins de 3 500 EUR mensuels contre 24.9% en 2020**

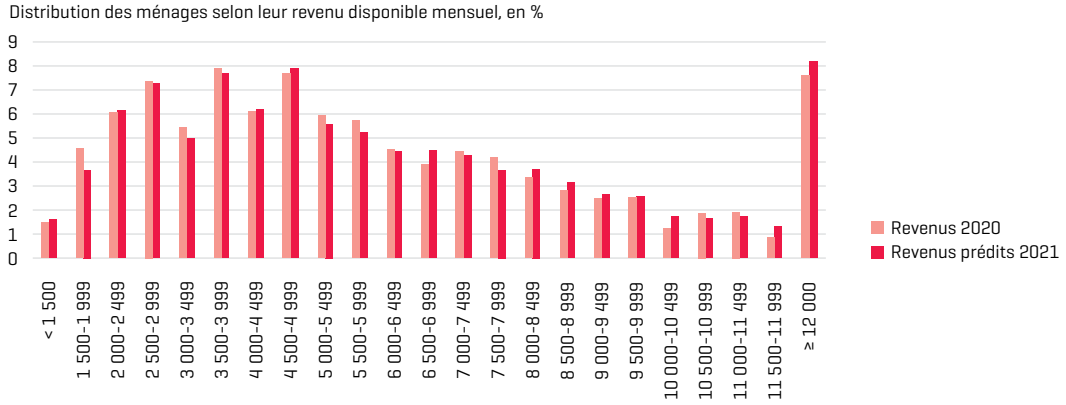

Note: les ménages dont les revenus sont égaux ou dépassent 12 000 EUR sont regroupés, ce qui explique le pic à droite.
Sources: STATEC (en collaboration avec le LISER), EU-SILC 2021 et IGSS 2020-2021

3.3.2 La pauvreté et les inégalités

Le niveau de vie médian obtenu à partir des prévisions s'élèverait à 3 628 EUR en 2021 et le seuil de risque de pauvreté, qui est obtenu en prenant 60% du niveau de vie médian, serait de 2 177 EUR par mois et par adulte (→ Tableau 3). À titre de comparaison, pour une personne seule, au 1er janvier 2021, la pension minimum personnelle est de 1 908 EUR et le REVIS pour une première personne adulte est de 1 544 EUR. En 2021, ce seraient donc 115 980 personnes qui vivraient en dessous du seuil de risque de pauvreté monétaire (2 177 EUR). Le taux de risque de pauvreté monétaire augmenterait de 1.1 point de pourcentage par rapport à 2020 pour s'établir à 19.2% (→ Tableau 3).

Les prévisions des valeurs des indicateurs d'inégalités tels que les ratios S80/S20, D9/D1 montrent une stagnation par rapport à 2020. En 2021, le ratio interquintile devrait être de 4.7 et le ratio interdécile s'élève à 7.2, soit une très légère hausse de 0.1 point par rapport à 2020 et une nette baisse par rapport à la situation d'avant la crise sanitaire (→ Tableau 3).

Tableau 3 **Entre 2021 et 2021, quasi-stagnation des indicateurs d'inégalités et hausse du taux de pauvreté**

Indicateurs de pauvreté et d'inégalités en 2020 et en 2021 (prévisions)	2020*	2021 (prévision)**
Revenu disponible mensuel moyen (en EUR)	**6 247**	**6 421**
Évolution par rapport à l'année précédente (en %)	9.3	2.8
Seuil de pauvreté (en EUR)	**2 124**	**2 177**
Évolution par rapport à l'année précédente (en %)	9.0	2.8
Taux de risque pauvreté (en %)	**18.1**	**19.2**
Évolution par rapport à l'année précédente (en point de %)	0.7	1.1
S80/S20	**4.6**	**4.7**
Évolution par rapport à l'année précédente (en point de %)	-0.4	0.1
D9/D1	**7.1**	**7.2**
Évolution par rapport à l'année précédente (en point de %)	-1.0	0.1

* indicateurs sur les revenus de 2020 collectés en 2021
**indicateurs prédits en combinant les revenus de 2020 collectés en 2021 avec la variation des revenus IGSS 2020-2021
Sources: STATEC, EU-SILC 2021 et IGSS 2020-2021

3.4 Les revenus et leurs inégalités observés en 2021, une vue structurelle

Source de données

Les chiffres commentés dans cette partie proviennent de l'enquête EU-SILC (European Union Survey on Income and Living Conditions). Il s'agit d'une enquête communautaire qui est réalisée chaque année au Luxembourg par le STATEC en collaboration avec le LISER (Luxembourg Institute for Socio-Economic Research). À côté des questions sur le revenu des ménages et des personnes (qui permettent notamment de calculer des indicateurs objectifs basés sur la distribution des revenus, comme le taux de risque de pauvreté ou le coefficient de Gini), l'enquête contient des questions subjectives sur la perception qu'ont les ménages de leur propre situation financière et matérielle.

Les derniers chiffres disponibles se rapportent à l'enquête EU-SILC 2021. Les résultats commentés dans les pages qui suivent tiennent compte des conséquences économiques et sociales engendrées par le COVID-19. En effet, la situation financière des ménages, analysée selon des critères non monétaires à partir de l'enquête EU-SILC 2021, présentée au chapitre 3.5, porte sur l'année 2021. Par ailleurs, pour les calculs sur les revenus, les inégalités et la pauvreté (→ Chapitres 3.3 et 3.6), les revenus de l'enquête EU-SILC 2021 sont ceux perçus par les ménages en 2020, donc influencés par la crise COVID.

L'enquête sur le terrain a tout de même été impactée par les mesures de restrictions et les entretiens de collecte de l'enquête se sont déroulés soit par téléphone (CATI), soit par Internet (CAWI). Dès lors, les résultats de la vague d'enquête 2021 ne sont pas strictement comparables aux vagues précédentes. Il faudra attendre les vagues d'enquête suivantes pour confirmer les observations au niveau des tendances de long terme.

À retenir, en 2021, au Luxembourg:

- La moitié des ménages dispose, après impôts et cotisations sociales, d'un revenu mensuel égal à 5 302 EUR;
- Le niveau de vie médian vaut 3 540 EUR mensuels pour une personne seule après impôts et prestations sociales;
- Les 10% du haut de l'échelle de revenus touchent en moyenne 7.1 fois ce que touchent les 10% en bas de la distribution après impôts et cotisations sociales. La différence entre ces deux catégories de ménage est en moyenne de 7 840 EUR, ce qui représente 3.6 fois le salaire social minimum non qualifié et 3.1 fois le salaire social minimum qualifié en 2020;
- Le coefficient de Gini, qui mesure les inégalités, est de 0.298, et si l'on ne prend pas en compte les transferts sociaux (à l'exception des pensions de retraite), le coefficient est de 0.355, ce qui montre le caractère redistributif des transferts.

Le revenu est un des éléments importants pour la qualité de vie des ménages, car il permet d'acquérir des biens et services et de constituer un patrimoine financier. Il est un des principaux indicateurs des conditions de vie et de bien-être d'une société. La présente analyse du revenu couvre divers aspects et se divise en trois sections. La première section porte sur le revenu brut des ménages qui reflète la mise en commun des ressources et ses composantes. L'évolution du revenu selon la source est aussi examinée.

La deuxième section traite du revenu disponible du ménage, soit le revenu total brut moins les retenues fiscales et les cotisations sociales. Si ce revenu est un indicateur important, il n'est pas suffisant pour pouvoir comparer le niveau de vie des ménages qui dépend de sa composition et de sa taille. Pour comparer le niveau de vie des ménages et des personnes, il faut définir un concept de revenu qui sera appelé par la suite le niveau de vie, en divisant le revenu total disponible du ménage par son nombre d'"équivalents-adulte".

Ce concept sera développé dans la dernière section. Le niveau de vie sera présenté et analysé selon les variables comme le type de famille, l'âge de la personne de référence du ménage, le statut d'activité, la nationalité et la profession.

3.4.1 Le revenu brut

Le revenu brut des ménages provient de deux sources: les revenus privés et les revenus des transferts.

Les revenus privés sont les revenus "primaires" d'un ménage et proviennent de son travail et de son capital. Les revenus du travail sont tirés d'une activité professionnelle salariée ou indépendante, tandis que les revenus du capital proviennent essentiellement de la mise en location par les ménages de biens immobiliers (par exemple, un appartement, un garage ou un terrain) et des intérêts ou des dividendes perçus sur des placements financiers (par exemple, portefeuilles d'actions, plans d'épargne ou assurance-vie).

En plus des revenus primaires, les ménages touchent souvent d'autres formes de revenus, dits "secondaires", qui correspondent à des transferts réalisés par l'État vers les ménages. Ces revenus secondaires peuvent prendre la forme de revenus de compensation se substituant aux revenus d'activité lorsque des personnes ne peuvent plus exercer d'activité professionnelle (en cas de vieillesse, de chômage, de maladie, d'invalidité ou de veuvage).

Les prestations sociales dont les ménages peuvent bénéficier constituent une deuxième source de revenus secondaires, par exemple:

- les prestations familiales: allocations familiales, allocation de rentrée scolaire, allocation d'éducation, prestations de naissance, indemnité pour congé parental, boni pour enfants;

- les aides au logement, sous la forme de subvention ou de bonification des intérêts d'emprunt pour les ménages propriétaires;

- les bourses d'études sans charge d'intérêts;

- les minima sociaux: il s'agit principalement du revenu d'inclusion sociale (REVIS) qui remplace le revenu minimum garanti (RMG) depuis le 1er janvier 2019, mais aussi d'autres prestations versées par le Fonds National de Solidarité.

Si l'on ajoute les revenus qui sont issus de transferts réguliers de la part d'autres ménages (par exemple, les pensions alimentaires) et les revenus qui sont perçus par les membres du ménage âgés de moins de 16 ans (par exemple, les salaires d'apprentissage), on aboutit au revenu brut du ménage.

La figure 2 fait la synthèse de ces différentes sources de revenus possibles pour les ménages. Il faudrait aussi ajouter à cette liste l'ensemble des revenus en nature (production domestique, voiture de société, prestations sociales en nature comme les chèques-service, les remboursements pour les médicaments ou les loyers d'habitation réduits...). Bien que l'impact des prestations sociales en nature sur le niveau de vie des ménages soit significatif, il est difficile statistiquement de donner une valeur monétaire aux revenus qui sont perçus en nature. C'est pour cela qu'ils ne sont généralement pas pris en compte et constituent une faiblesse dans le calcul des principaux indicateurs sur la distribution des revenus. La figure 2 montre aussi les différents impôts qui vont jouer un rôle dans le passage du revenu brut vers le revenu net.

Figure 2 **Une typologie des revenus des ménages**

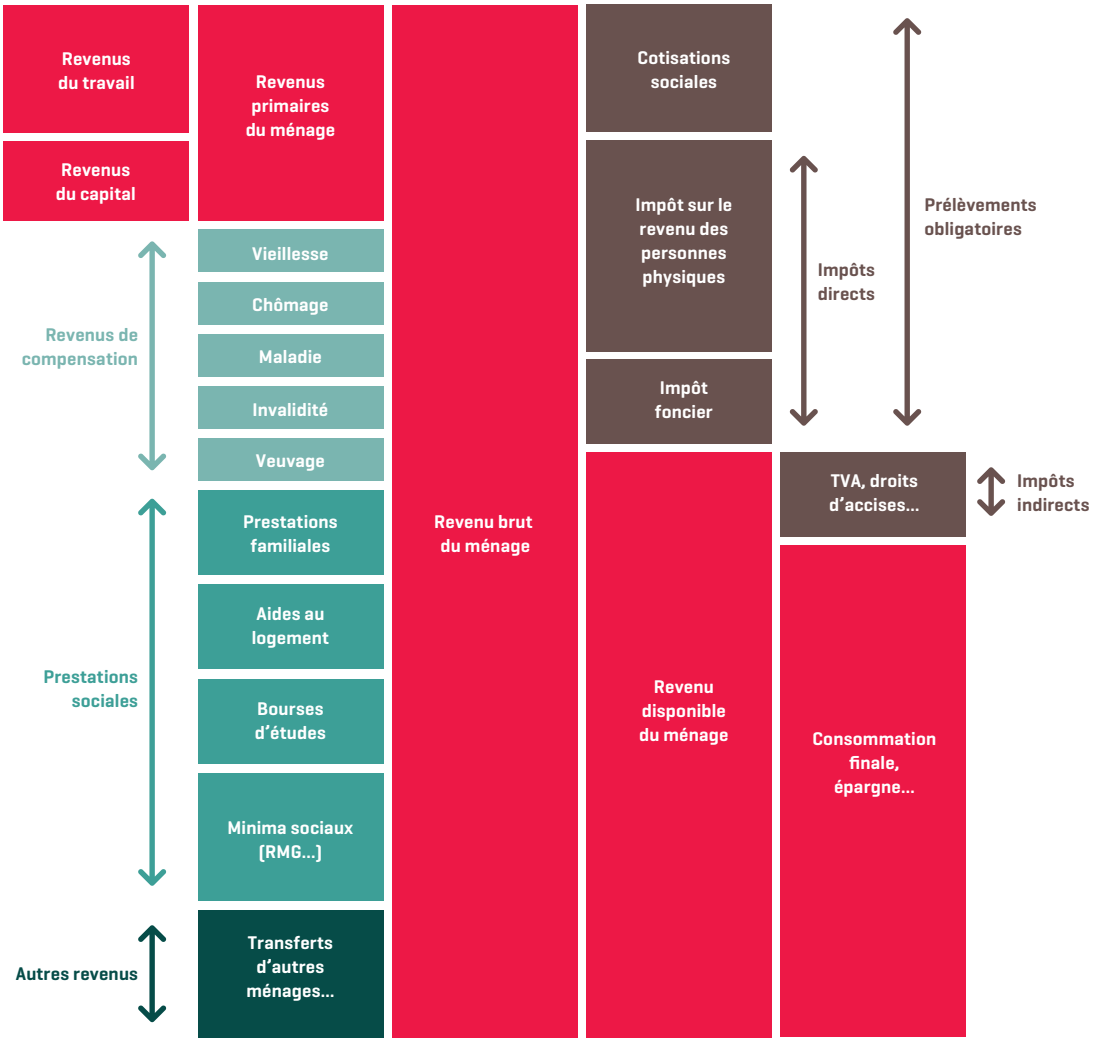

Le tableau 4 présente la part relative (en %) des différentes sources de revenu dans le revenu total brut des ménages qui résident au Luxembourg. Les sources de revenus sont regroupées en cinq catégories, à savoir les revenus du travail, les revenus du capital, les revenus de compensation, les prestations sociales et les autres revenus.

Tableau 4 **Plus de deux tiers du revenu brut de l'ensemble des ménages provient des revenus du travail liés à une activité salariale**

Sources de revenu	2021	Composantes de chaque source de revenu Parts en % de la source de revenu	2021
Revenus du travail	71.3	Activité salariée	96.2
		Usage voiture de société à des fins privées	0
		Activé indépendante	3.8
Revenus de compensation	22.4	Pensions de vieillesse	79.1
		Chômage	7.6
		Invalidité	5.0
		Veuvage	2.2
		Maladie	6.2
Prestations sociales	2.7	Prestations familiales	59.2
		Bourses d'études	12.5
		Aides au logement	6.8
		Minima sociaux	21.5
Revenus du capital	3.5	Location de biens immobiliers	75.5
		Intérêts, dividendes, bénéfices tirés de placements financiers	24.5
		Pensions versées par des régimes complémentaires de retraite	0.0
Autres revenus	0.5	Transferts réguliers en provenance d'autres ménages	89.3
		Revenus des personnes de moins de 16 ans	10.7

Note: aux erreurs d'arrondi près.
Source: STATEC (en collaboration avec le LISER), EU-SILC 2021

Les revenus primaires (revenus du travail et revenus du capital) constituent en moyenne les trois quarts du revenu total brut des ménages. Parmi ceux-ci, le revenu du travail est de loin la source de revenus la plus importante pour les ménages (71.3%). Les revenus de compensation (notamment les pensions de vieillesse) représentent 22.4% du revenu brut des ménages et constituent la deuxième source de revenus, suivis très loin derrière par le revenu du capital (3.5%) et les prestations sociales (2.7%). Les prestations sociales comprennent principalement les prestations familiales et les minima sociaux.

3.4.2 Le revenu disponible par ménage

Le revenu disponible est le revenu dont dispose un ménage afin de consommer ou d'épargner. Il est calculé en enlevant du revenu brut le montant des cotisations sociales (à la charge de l'employé) et des impôts directs (impôt sur le revenu des personnes physiques et impôt foncier communal). Si l'imposition directe constitue la partie émergée du système fiscal, les ménages sont également soumis à une imposition indirecte à quasiment tous les stades de leur consommation courante (TVA, droits d'accises). Les impôts indirects sont acquittés par les entreprises, mais leur montant est répercuté à court terme sur les prix à la consommation. Ce sont donc les ménages qui les payent au final. Or, dans le concept de revenu disponible, les impôts indirects ne sont pas déduits du revenu brut (→ Figure 2).

Après la déduction des impôts, le revenu disponible moyen des ménages résidant au Luxembourg est de 6 247 EUR par mois. Quant au revenu disponible médian[11], il est de 5 302 EUR par mois. La répartition des ménages en fonction de leur revenu disponible révèle que 24.9% des ménages disposent d'un revenu inférieur à 3 500 EUR par mois dont 23.4% obtiennent un revenu compris entre 1 500 et 3 500 EUR et 1.5% des ménages possèdent un revenu mensuel inférieur à 1 500 EUR (→ Graphique 12). À l'autre extrémité, 7.6% des ménages jouissent d'un revenu supérieur ou égal à 12 000 EUR par mois.

Graphique 12 **En 2021, le quart des ménages dispose d'un revenu mensuel inférieur à 3 500 euros (en % du nombre total des ménages)**

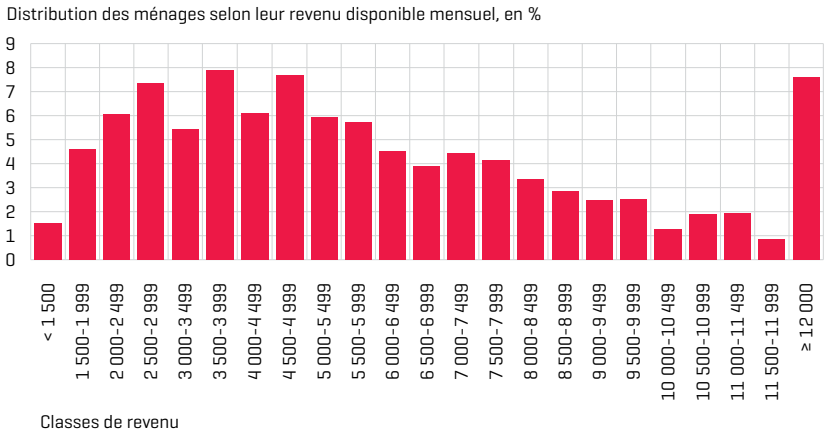

Note: les ménages dont les revenus sont égaux ou dépassent 12 000 EUR sont regroupés, ce qui explique le pic à droite.
Source: STATEC (en collaboration avec le LISER), EU-SILC 2021

3.4.3 Le niveau de vie des ménages

Pour bien comprendre

Ce chapitre s'intéresse au revenu disponible par équivalent-adulte qui est plus communément appelé le niveau de vie ou le pouvoir d'achat. Il est clair qu'une personne seule qui dispose d'un revenu mensuel de 5 000 EUR aura un niveau de vie supérieur à celui d'un couple avec deux enfants disposant du même revenu. Afin de pouvoir comparer les niveaux de vie de ces deux ménages, une solution serait de diviser leur revenu par la taille du ménage (en nombre de têtes). Mais on admet généralement que les besoins d'un ménage ne s'accroissent pas en stricte proportion de sa taille. Lorsque plusieurs personnes cohabitent au sein d'un même ménage, un grand nombre de biens et de services sont mutualisés: on partage, entre autres, le loyer de l'habitation, l'électricité ou le chauffage. Ce phénomène se vérifie aussi tout particulièrement avec les biens de consommation durables (voiture, machine à laver, réfrigérateur...). Les besoins d'un ménage de plusieurs personnes ne sont donc pas égaux à la somme des besoins respectifs de tous ses membres.

[11] Le revenu disponible médian est le revenu disponible qui divise la population en deux part égales,50% ayant moins de 5 575 EUR et 50% plus.

Pour bien comprendre

Afin de pouvoir comparer les niveaux de vie de ménages ayant des tailles et des compositions différentes, on divise généralement le revenu disponible du ménage par le nombre d'unités de consommation qui se calcule en utilisant une échelle d'équivalence. Le niveau de vie d'un ménage s'obtient alors en divisant son revenu total disponible par le nombre d'unités de consommation selon l'échelle "OCDE modifiée" qui est aussi celle utilisée par Eurostat. Selon cette échelle, la personne de référence du ménage compte pour un équivalent-adulte, chaque autre membre du ménage âgé de 14 ans ou plus pour 0.5 et chaque membre âgé de 13 ans ou moins pour 0.3.

Dans l'exemple précédent, le ménage d'une seule personne aurait donc un niveau de vie mensuel de 5 000/1 = 5 000 EUR par unité de consommation, tandis que le couple avec deux enfants à charge, en supposant que ces derniers sont âgés de moins de 14 ans, aurait un niveau de vie égal à 5 000/(1+0.5+0.3+0.3 = 2.1). Donc 5 000 : 2.1= 2 381 EUR par unité de consommation ou équivalent-adulte. Dans cet exemple, les niveaux de vie varient donc du simple au double.

En 2021, le niveau de vie moyen des personnes vivant dans un ménage au Luxembourg est de 4 001 EUR par mois. Le niveau de vie médian est de 3 540 EUR par mois. Ce montant divise la population en deux part égales, 50% ayant moins de 3 540 EUR et 50% plus.

En détail, la répartition des ménages en fonction du niveau de vie par mois de ses membres indique que pour 43.7% des ménages au Luxembourg, le niveau de vie mensuel oscille entre 1 500 et 3 500 EUR. Aux extrémités, 6.2% des ménages se composent d'individus ayant un niveau de vie inférieur à 1 500 EUR, 16.2% un niveau de vie inférieur à 2 000 EUR proche du salaire minimum tandis que pour 7.2% des ménages, les personnes ont un niveau de vie supérieur à 7 500 EUR (→ Graphique 13).

Graphique 13 **En 2021, dans 1 ménage sur 6, le niveau de vie des individus est inférieur à 2 000 euros par mois (en % du nombre total de ménages)**

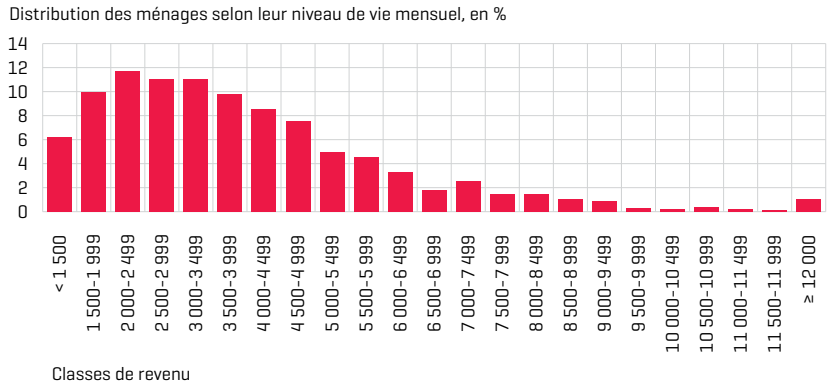

Source: STATEC, EU-SILC 2021

3.4.4 L'évolution du niveau de vie à long terme

Mise en garde

Concernant les évolutions temporelles des revenus, il convient d'attirer l'attention sur l'imprécision statistique qui entoure ces chiffres, de sorte que les évolutions présentées doivent être interprétées avec prudence, même si une tendance à la stabilité ne peut être exclue. Un autre fait doit aussi inciter à la prudence dans l'analyse des évolutions sur une longue période: les chiffres du graphique suivant sont tirés de deux enquêtes et donc de deux échantillons qui sont différents: le PSELL-2 jusqu'en 2002, puis EU-SILC à partir de 2003. Par ailleurs, une rupture de série pour l'enquête EU-SILC intervient entre l'année 2015 et 2016, suite au recours à une nouvelle base d'échantillonnage. En 2020 du fait de la pandémie, la collecte des données de l'enquête a été fortement impactée. Cette dernière a uniquement concerné les ménages déjà présents dans le panel de ménages, contrairement aux années précédentes où l'échantillon était renouvelé pour un quart chaque année. Par ailleurs, le mode de collecte a aussi changé suite à la mise en place des mesures de confinement et de la restriction des contacts interpersonnels. Dès lors, la collecte s'est déroulée via téléphone et en 2021 via le téléphone et par Internet, au détriment du mode face-à-face traditionnellement utilisé pour la collecte. Tous ces changements provoquent forcément des ruptures inévitables de la série.

Le niveau de vie des personnes au Luxembourg s'est accru régulièrement entre 1996 et 2021. Après un léger fléchissement observé en 2016, on a retrouvé en 2017 le même niveau qu'en 2015 et cette hausse se poursuit jusqu'à 2021 qui constitue le pic de la série. Si l'on exprime ce niveau de vie en termes réels, c'est-à-dire en tenant compte de l'inflation, le niveau de vie médian des individus s'est accru de 34.4% entre 1996 et 2021 [→ Graphique 14].

Graphique 14 **Le niveau de vie atteint son plus haut niveau en 2021**

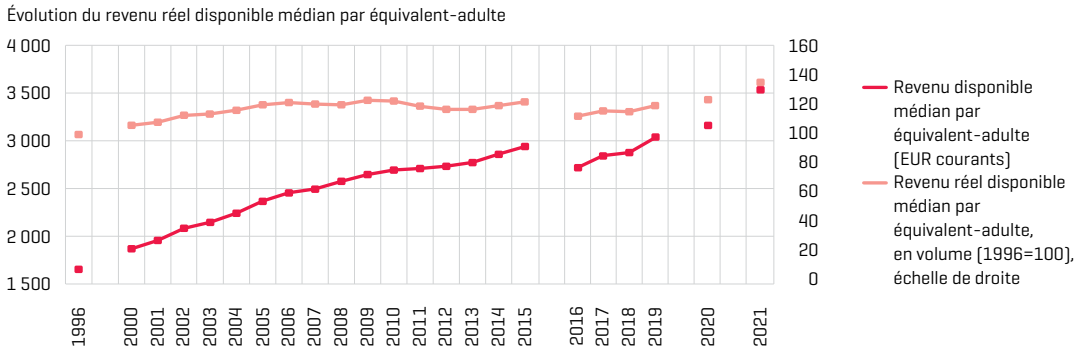

Note: rupture de séries en 2016, en 2020 et en 2021.
Sources: LISER (d'après Population et Emploi, n° 1, janvier 2004) jusqu'en 2002, STATEC (en collaboration avec le LISER) EU-SILC 2003-2021

En 2021, le niveau de vie médian augmente de 9% en euros constants (c'est-à-dire en neutralisant l'augmentation des prix) par rapport à 2019, alors qu'entre 2016 et 2019, la croissance moyenne annuelle du revenu était de +2%, donc beaucoup plus faible qu'entre 2019-2021. Ce résultat indique une accélération de la croissance des revenus en 2021 par rapport à la période pré-COVID-19.

3.4.5 Niveau de vie selon les caractéristiques de la personne de référence du ménage

Un écart important de niveau de vie existe entre les ménages dont la personne de référence est pensionnée et ceux dont la personne de référence est en emploi ou au chômage. Le niveau de vie des pensionnés est le plus élevé, en étant 1.1 fois plus élevé que celui des personnes en emploi, et 1.7 fois supérieur à celui des chômeurs (→ Graphique 15). Les résultats pour les quatre grands types de professions considérés montrent que le niveau de vie augmente de façon régulière à mesure que l'on s'élève dans la hiérarchie professionnelle. Le niveau de vie des ménages de cadres dirigeants est le double de celui des travailleurs manuels. Les ménages dont la personne de référence est de nationalité portugaise sont les moins aisés, avec un niveau de vie inférieur au niveau de vie moyen, alors que ceux dont la personne de référence est de nationalité française ou allemande sont les plus aisés. Les ménages luxembourgeois ont un niveau de vie supérieur au niveau de vie moyen. Finalement, le niveau de vie est plus faible pour les ménages de plusieurs adultes avec enfants, suivis par les ménages monoparentaux. La présence d'un ou plusieurs enfants a aussi un impact négatif sur le niveau de vie. Par ailleurs, le niveau de vie augmente avec l'âge, et les personnes de 65 ans et plus disposent d'un niveau de vie de 4 632 EUR contre 3 832 EUR pour les 30-49 ans et 3 381 EUR pour les moins de 30 ans.

Graphique 15 **En 2021, le niveau de vie dans les ménages de cadres dirigeants est, comme depuis plusieurs années, 2 fois celui des ménages de travailleurs manuels**

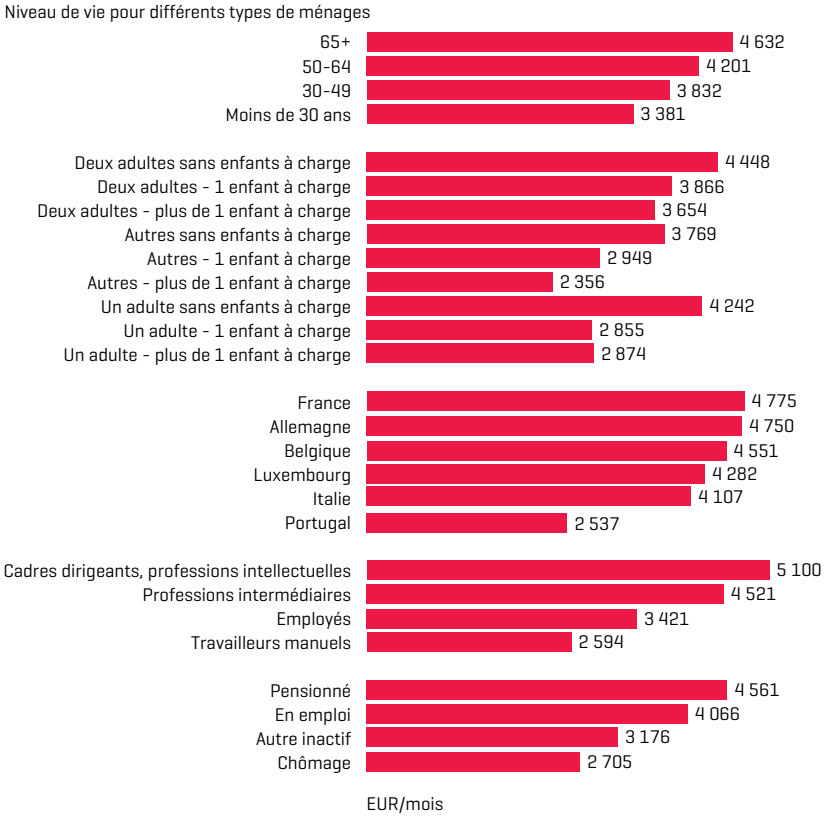

Note: les "Autres" ménages désignent les ménages composés de plus de deux adultes avec ou sans enfants. "Autre inactif" représente les ménages où la personne de référence est soit une personne au foyer, soit une personne handicapée qui ne travaille pas, soit un apprenti ou une personne en formation.
Note de lecture: le niveau de vie dans les ménages dont la personne de référence a 65 ans ou plus est de 4 636 EUR.
Source: STATEC (en collaboration avec le LISER), EU-SILC 2021

3.4.6 Les inégalités de revenus

Pour résumer, en 2021

Le coefficient de Gini, qui mesure les inégalités a baissé de 0.014 point par rapport à l'année précédente à un niveau quasi identique à 2017. Les 10% des personnes les plus aisées ont un revenu moyen qui est 7.1 fois supérieur à celui des 10% les moins aisées. Les inégalités de revenus sont très sensibles aux évolutions des hauts revenus.

La distribution des revenus prenant en compte aussi bien les revenus des ménages que ceux des individus est à la base de nombreux indicateurs visant à mesurer le niveau de la pauvreté et des inégalités au sein de la population. Des indicateurs relatifs à la distribution des revenus et des niveaux de vie des personnes résidant au Luxembourg en 2021 ont déjà été présentés dans le chapitre précédent.

Parmi les indicateurs traitant les inégalités, on trouve des indicateurs de dispersion des revenus comme le ratio interquintile S80/S20, le ratio interdécile S90/S10 ou le ratio intervingtile S95/S5, et des indicateurs de concentration des revenus comme le coefficient de Gini.

Sur la période 2016-2020, l'évolution du coefficient de Gini suit une tendance haussière, mais cette tendance s'arrête en 2021 avec un coefficient qui s'élève à 0.298, soit baisse de 0.014 point par rapport à 2020, ce qui veut dire que concrètement, les inégalités entre les personnes diminuent (→ Graphique 16).

Pour bien comprendre

Le coefficient de Gini varie entre 0 et 1. Une valeur égale à 0 signifie que tous les membres de la population ont le même niveau de vie (situation d'égalité parfaite). En revanche, un coefficient de Gini égal à 1 correspond à la situation hypothétique dans laquelle un seul individu posséderait la totalité des revenus du pays, alors que tous les autres auraient un revenu égal à 0 (situation d'inégalité parfaite). Le ratio interquintile S80/S20 est calculé en divisant la part du revenu total perçue par les 20% des individus les plus aisés par la part perçue par les 20% les moins aisés. Par exemple, un rapport interquintile de 4 va signifier que les 20% des individus les plus aisés ont un revenu qui est en moyenne 4 fois supérieur à celui des 20% les moins aisés. Une variante serait de calculer le ratio interdécile S90/S10 ou le ratio intervingtile S95/S5 en divisant la part du revenu perçue par les 10% (ou les 5% respectivement) des individus ayant les revenus les plus élevés, par celle des 10% (ou les 5% respectivement) ayant les revenus les plus bas.

Le niveau de vie moyen par individu au Luxembourg en 2021 est de 4 001 EUR par mois. Cependant, étant donné que les revenus divergent, le niveau de vie moyen ne renseigne pas sur les inégalités entre les individus: il varie de 1 301 EUR/mois pour les 10% des individus les moins aisés à 9 141 EUR/mois pour les 10% les plus aisés (→ Graphique 6).

Graphique 16 **Le coefficient de Gini montre que les inégalités ont baissé en 2021 par rapport à 2020**

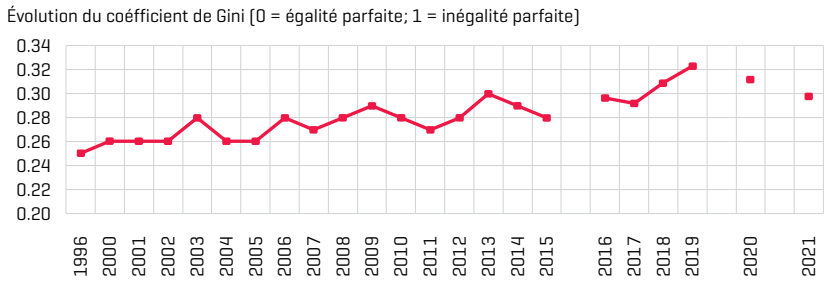

Note: rupture de séries en 2016, en 2020 et en 2021.
Source: STATEC (en collaboration avec la LISER), EU-SILC

Graphique 17 **En 2020, comme lors des années précédentes, il y a un net écart entre le niveau de vie moyen des 10% d'individus les plus aisés (D10) et les autres**

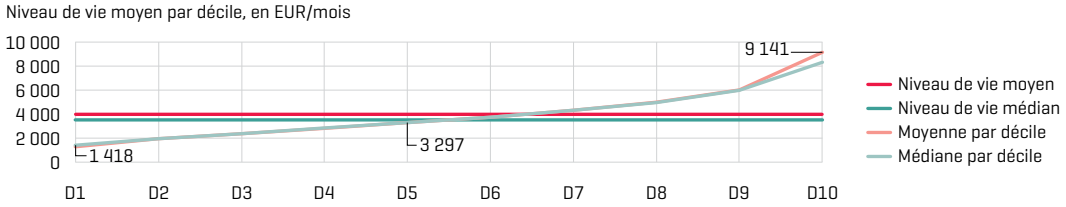

Note de lecture: D1 correspond au 1er décile et représente les 10% des ménages les moins aisés. D10 correspond au 10% des ménages les plus aisés.
Source: STATEC (en collaboration avec la LISER), EU-SILC 2021

Si l'on regarde la répartition de la masse totale des revenus parmi les déciles, on remarque que la moitié la plus aisée (décile 6 à décile 10) de la population gagne 70.6% de l'ensemble des revenus des ménages (→ Graphique 18). Il existe un écart important entre les extrêmes: les 10% des individus ayant les niveaux de vie les plus bas ne possèdent que 3.2% de la masse totale des revenus des ménages, contre 22.8% pour les 10% les plus aisés. Dans une situation parfaitement égalitaire, chaque décile de la population posséderait 10% du revenu total, mais la réalité est bien loin de ce scénario.

Graphique 18 **La moitié la plus aisée de la population empoche 70.6% de l'ensemble des revenus des ménages**

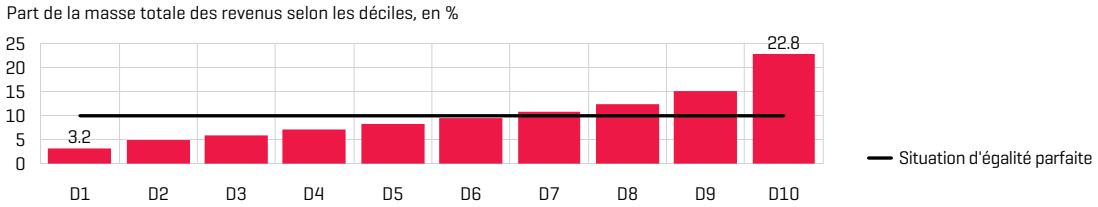

Note de lecture: si la masse de revenus était également distribuée, les ménages de chaque décile posséderaient exactement 10% (ligne rouge foncé sur le graphique) de la masse totale des revenus.
Source: STATEC (en collaboration avec la LISER), EU-SILC 2021

Les indicateurs d'inégalités S80/S20, S90/S10 montrent une baisse qui va dans le même sens que celle du coefficient de Gini. Le ratio interquintile se situe à 4.6 contre 5 en 2020 et le ratio interdécile est de 7.1, en nette baisse d'un point par rapport à 2020. En outre, les 5% des personnes les plus modestes disposent de 1.3% de la somme des niveaux de vie et les 5% les plus aisés de 13.4%. Le rapport entre ces deux masses s'élève à 10.1. Cela signifie que les 5% les plus aisés touchent des revenus 10.6 fois supérieurs au 5% les plus défavorisés, soit aussi une forte baisse par rapport à 2020 (→ Graphique 19).

Graphique 19 **Les indicateurs d'inégalités s'améliorent en 2021**

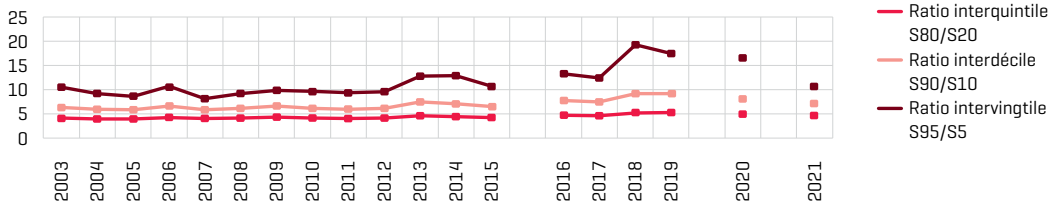

Note: rupture de séries en 2016, en 2020 et en 2021.
Source: STATEC (en collaboration avec la LISER), EU-SILC 2003-2021

Les ratios ont un désavantage: ils peuvent rester insensibles à d'éventuelles modifications intervenant dans le milieu de la distribution des revenus, ce qui n'est en revanche pas le cas du coefficient de Gini. En général, une augmentation du niveau de vie des personnes aisées comme une chute de celui des personnes moins aisées auront une influence notable sur la valeur du coefficient de Gini.

Si l'on compare l'évolution de la part du revenu total dont disposent les personnes appartenant aux déciles supérieurs avec celle du coefficient de Gini, on voit que les deux courbes suivent la même tendance. Cela signifie que les inégalités de revenus au Luxembourg sont plutôt sensibles aux mouvements intervenant dans les déciles supérieurs de la distribution des revenus (→ Graphique 20).

Graphique 20 **Les inégalités sont très sensibles aux variations des revenus élevés**

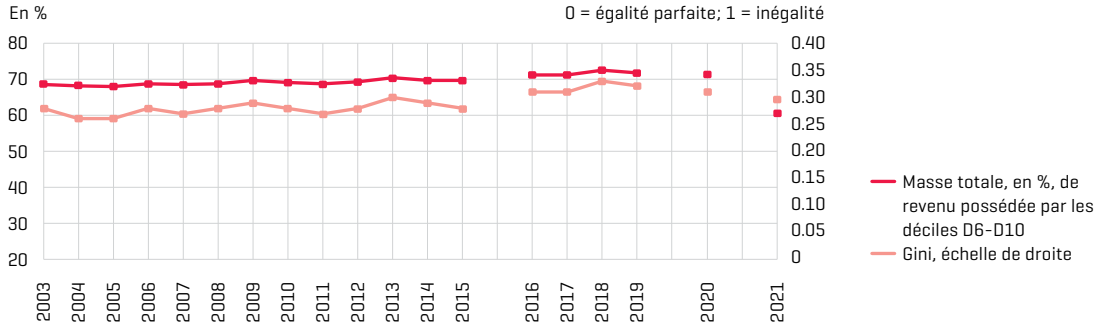

Note: rupture de séries en 2016, en 2020 et en 2021.
Source: STATEC (en collaboration avec la LISER), EU-SILC

On observe, par ailleurs, que la contribution des transferts sociaux (prestations familiales, aides au logement ou à l'éducation, minima sociaux) à l'inégalité est négative, ce qui montre leur caractère redistributif. Plus généralement, en calculant le coefficient de Gini avant et après transferts sociaux, on obtient une valeur de 0.298 en 2021 si l'on prend en compte tous les transferts sociaux (pensions de retraite incluses). Si l'on ne prend pas en compte les transferts sociaux (à l'exception des pensions de retraite), le coefficient est de 0.355.

L'écart entre ces deux indicateurs qui mesure la contribution des transferts sociaux est de 5.8 points en 2021, plus faible que l'écart en 2020 (6.7 points) et loin du niveau du début des années 2010, notamment 2013 (7.7 points). Le pouvoir redistributif des transferts sociaux est ainsi moins important, même si cette situation avait déjà aussi été observée les années antérieures. Notons toutefois que ces indicateurs ne prennent pas en compte les transferts sociaux en nature (les chèques-service accueil, les livres scolaires gratuits, le transport gratuit, etc.) dont l'éventuel impact échappe à ces analyses.

Graphique 21 **Les transferts sociaux contribuent à la réduction des inégalités**

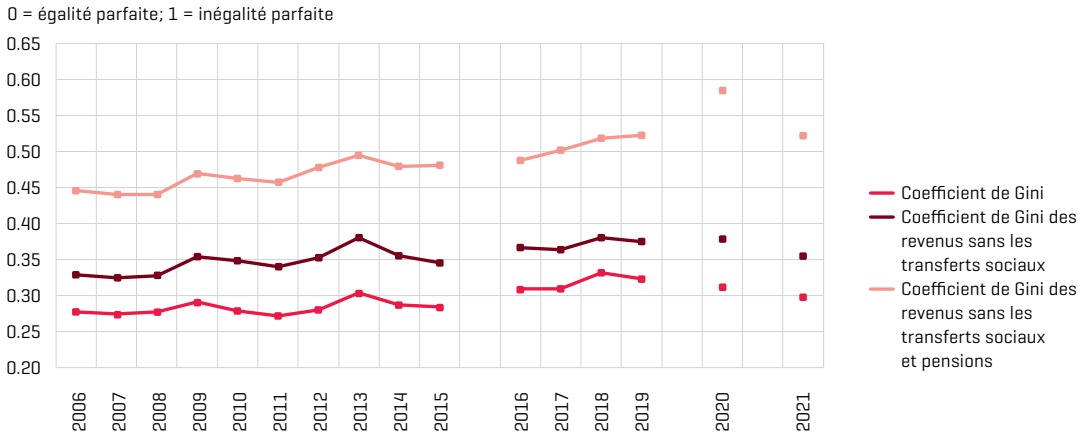

Note: rupture de séries en 2016, en 2020 et en 2021.
Source: STATEC (en collaboration avec le LISER), EU-SILC

3.5 Le ressenti des ménages a souffert durant la pandémie

Cette partie se fonde sur les indicateurs subjectifs de l'enquête EU-SILC 2020 et repose sur les déclarations de personnes interrogées.

Pour résumer, en 2021, au Luxembourg:

- 22.6% des ménages déclaraient avoir des difficultés à joindre les deux bouts, chiffre en baisse par rapport à 2020 et 2019;
- Cette proportion baisse par rapport à l'année précédente dans toutes les catégories sauf pour les personnes au chômage;
- 39.7% des ménages monoparentaux avec au moins deux enfants et 40.2% des locataires ont des difficultés à terminer les fins de mois;
- Le problème des arriérés de paiement reste toujours faible dans l'absolu, mais les arriérés de remboursement des achats à crédit concernent près de 4.7% des ménages en 2021 contre 2% en 2020.

3.5.1 Difficultés à joindre les deux bouts

En 2021, 22.6% des ménages résidant au Luxembourg déclarent avoir des difficultés à joindre les deux bouts[12]. Après la forte hausse en 2020, liée probablement à la crise sanitaire et à la réduction de l'activité économique, la proportion des ménages avec des difficultés financières est repassée en dessous de son niveau d'avant la crise du COVID-19. Plus précisément, joindre les deux bouts est "plutôt difficile" pour 13.5% des ménages, "difficile" pour 5.8%, tandis que pour 3.3% des ménages ceci est vécu comme "très difficile". Les pourcentages ont baissé dans toutes les catégories, particulièrement pour la catégorie "difficile" qui a reculé de près de 2 points par rapport à 2020.

Il existe une différence de situation financière entre les différentes catégories de ménages. Les familles monoparentales (c.-à-d. un adulte avec un ou plusieurs enfants à charge) sont les plus exposées aux difficultés financières avec des proportions de 35.3% en présence d'un enfant (33.5% en 2020) et 39.7% avec au moins deux enfants (58.7% en 2020). En ce qui concerne les ménages de deux adultes sans enfants, seuls 15.5% déclarent avoir des difficultés. Les fins de mois se compliquent si des enfants sont présents: 29.0% des ménages composés de deux adultes avec un enfant et 27.7% de ceux avec au moins deux enfants trouvent difficile de s'acquitter de leurs dépenses courantes. Même si la proportion des ménages avec des difficultés financières a baissé dans la plupart des groupes, les chiffres mettent en lumière l'impact financier sur le fait d'élever des enfants.

[12] Ce chiffre diffère légèrement de celui présenté récemment dans la publication Regards n° 8 07/22 car il porte sur une sous-population différente. La présente analyse ne retient pas les personnes sans revenus; malgré cette divergence, les tendances sont préservées et les conclusions restent valables.

Tableau 5 **L'incapacité des ménages à joindre les deux bouts (en %), concerne 22.6% de personnes en 2021**

	Capacité du ménage à joindre les deux bouts						Difficultés à joindre les deux bouts	Pas de difficultés à joindre les deux bouts
	Très difficile	Difficile	Plutôt difficile	Plutôt facile	Facile	Très facile		
2010	2.2	6.2	14.0	31.6	36.4	9.7	22.4	77.7
2011	2.6	6.4	15.2	29.8	34.7	11.3	24.2	75.8
2012	3.4	6.1	13.5	29.7	36.6	10.8	22.9	77.1
2013	4.2	8.0	15.5	31.5	30.9	9.9	27.7	72.3
2014	3.9	6.8	15.1	30.3	32.3	11.6	25.8	74.2
2015	3.9	7.6	15.0	32.6	29.7	11.2	26.5	73.5
2016	4.2	7.5	15.7	31.6	30.3	10.7	27.4	72.6
2017	5.6	7.1	15.9	34.5	27.4	9.6	28.6	71.4
2018	5.0	7.4	15.3	34.8	27.2	10.3	27.7	72.3
2019	4.2	6.1	14.5	31.0	33.4	10.8	24.9	75.2
2020	3.6	8.0	15.0	33.8	30.7	9.1	26.5	73.5
2021	3.3	5.8	13.5	29.8	29.6	18.1	22.6	77.4

Source: STATEC (en collaboration avec le LISER), EU-SILC 2010-2021

Graphique 22 **Les difficultés à joindre les deux bouts ont baissé pour la plupart des catégories de ménages**

Pourcentage de ménages déclarant avoir des difficultés à joindre les deux bouts

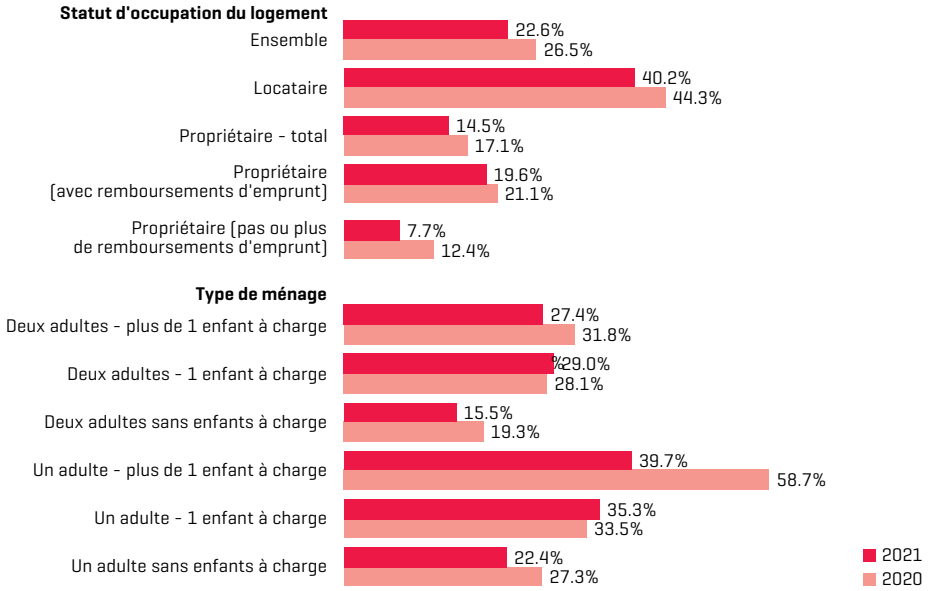

Note: rupture de séries en 2020 et 2021
Source: STATEC (en collaboration avec le LISER), EU-SILC 2020-2021

En 2021, 40.2% des ménages locataires ont rencontré des difficultés financières. Cette proportion est de 14.5% parmi les ménages propriétaires, avec cependant un écart entre les ménages qui ont encore des traites à payer et les autres: 19.6% des premiers avouent avoir de grosses difficultés financières, alors que parmi ceux qui n'ont pas (ou plus) de remboursements d'emprunts à effectuer, ce taux baisse à 7.7%. Cela illustre le poids important que représente les remboursements d'emprunts dans le budget des ménages propriétaires.

Parmi les ménages en situation de risque de pauvreté, c'est-à-dire ayant un niveau de vie inférieur à 60% du niveau de vie médian, 55.8% déclarent rencontrer des difficultés pour joindre les deux bouts, contre 16.5% de ceux qui ne sont pas en risque de pauvreté. En croisant une question subjective (difficulté à joindre les deux bouts) avec une question plus objective (risque de pauvreté), on obtient donc des résultats qui sont cohérents. La proportion de ménages pauvres déclarant avoir des fins de mois compliquées a baissé de cinq points entre 2020 et 2021 (→ Graphique 23).

Des différences de perception existent également entre les ménages selon le niveau d'éducation de la personne de référence. Ainsi, 39.7% des ménages dont la personne de référence a un faible niveau d'éducation (secondaire inférieur) déclarent être vulnérables financièrement, contre 24.5% des ménages dont la personne de référence a atteint un niveau moyen (secondaire supérieur) et 13.2% de ceux dont la personne de référence a atteint un niveau élevé (universitaire).

Les résultats de 2021 révèlent aussi que ce sont les ménages dont la personne de référence est au chômage qui déclarent souvent avoir des fins de mois difficiles: en moyenne, 66.3% de ces ménages le déclarent, contre 41.2% des ménages dont la personne de référence est inactive[13] (autre que retraitée), 22.5% des ménages dont la personne de référence est en emploi et 12.1% de ceux dont la personne de référence est retraitée. Deux constats majeurs se dégagent: d'une part, le fait d'être en emploi ne garantit pas des fins de mois sereines et, d'autre part, les personnes au chômage sont fortement exposées (à plus de 60%) aux difficultés financières, au contraire des personnes pensionnées qui sont les plus à l'abri des fins de mois difficiles.

Graphique 23 **Un peu plus de la moitié des ménages pauvres déclarent avoir des difficultés à joindre les deux bouts**

Pourcentage de ménages déclarant avoir des difficultés à joindre les deux bouts

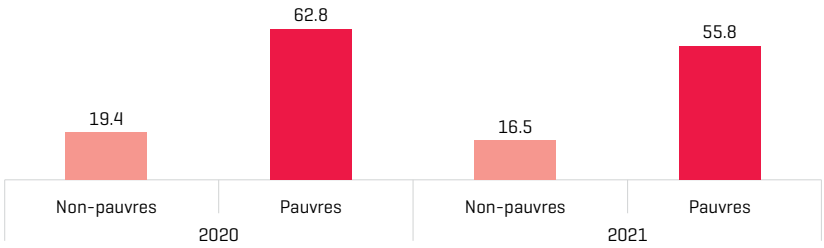

Source: STATEC (en collaboration avec le LISER), EU-SILC 2020-2021

[13] Les inactifs sont par convention les personnes qui ne sont ni en emploi (BIT) ni au chômage: jeunes de moins de 15 ans, étudiants et retraités ne travaillant pas en complément de leurs études ou de leur retraite, hommes et femmes au foyer, personnes en incapacité de travailler.

Graphique 24 **Les personnes de 65 ans et plus sont davantage à l'abri des difficultés financières**

Pourcentage de ménages déclarant avoir des difficultés à joindre les deux bouts

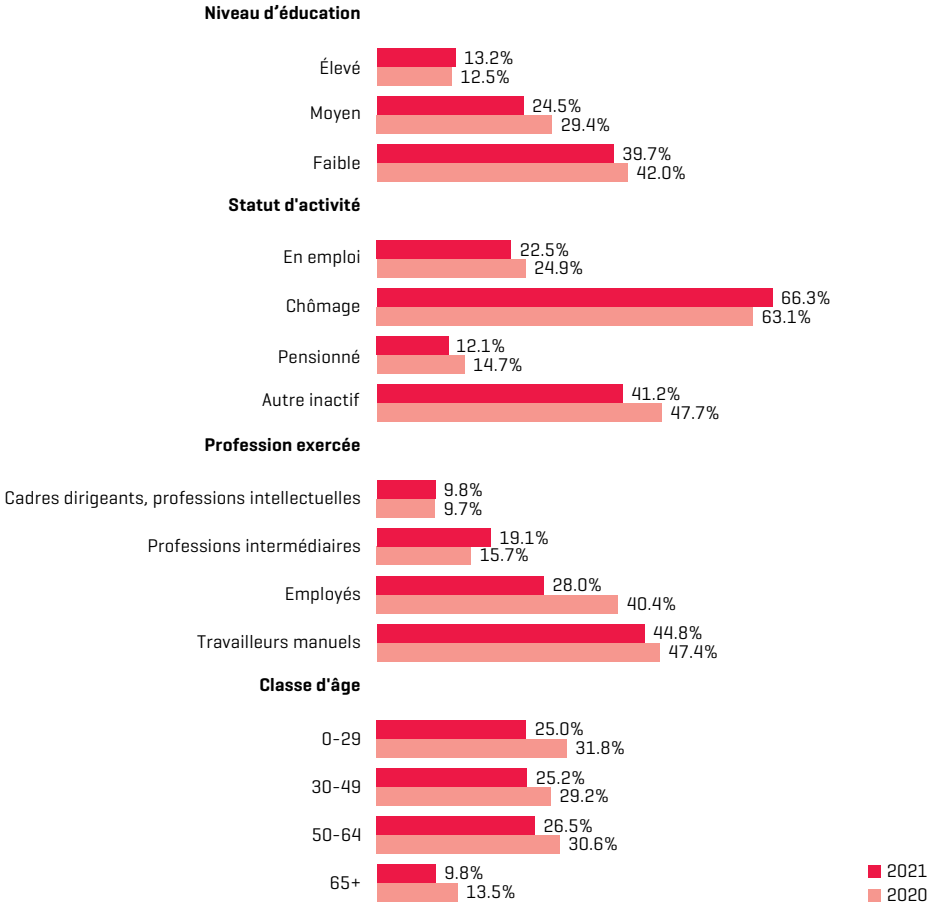

Source: STATEC (en collaboration avec le LISER), EU-SILC 2020-2021

Plus on monte dans l'échelle des professions, moins on ressent de difficultés liées à l'argent: 44.8% des ménages dont la personne de référence exerce une activité manuelle ont des soucis financiers, contre 9.8% des ménages dont la personne de référence occupe un poste de cadre dirigeant.

Pour ce qui est des classes d'âge, 9.8% des ménages dont la personne de référence est âgée de 65 ans ou plus déclarent avoir des problèmes d'argent, corroborant ainsi le résultat précédent sur les retraités. Pour les ménages dont la personne de référence est âgée de moins de 65 ans, le quart ressent des fins de mois difficiles.

Les difficultés financières rencontrées par certains ménages au Luxembourg font qu'une partie de la population est exclue de certains biens et services qui sont importants pour permettre une bonne insertion dans la société. Manger un jour sur deux de la viande ou du poisson (ou un équivalent végétarien) n'est financièrement pas possible pour 10.6% de la population. À l'inverse, la quasi-totalité des ménages qui ne doivent pas se serrer la ceinture peuvent s'offrir un repas de viande ou de poisson. Par ailleurs, il n'était financièrement pas possible à 40.2% des répondants de partir une semaine en vacances loin de leur domicile.

Enfin, 65.9% de ceux qui ont des mois difficiles déclarent ne pas pouvoir faire face à des dépenses imprévues, contre 6.3% pour les autres.

Tableau 6 **Les deux tiers des ménages qui ont de grosses difficultés financières ne peuvent pas s'offrir des vacances**

Pourcentage de ménages pouvant s'offrir une semaine de vacances loin de leur domicile, selon la capacité du ménage à joindre les deux bouts	2019	2020	2021
Très difficile	32.8	29.9	35.9
Difficile	54.6	48.6	53.3
Plutôt difficile	80.2	81.1	68.4
Total - Difficultés pour joindre les deux bouts	65.9	64.5	59.8
Plutôt facile	96.3	95.5	94.4
Facile	98.3	98.8	99.0
Très facile	98.9	100.0	99.4
Total - Pas de difficultés pour joindre les deux bouts	97.6	97.4	97.3
Total	89.7	88.7	88.9

Source: STATEC (en collaboration avec le LISER), EU-SILC 2019-2021

Tableau 7 **Le quart des ménages avec des fins de mois très difficiles rencontrent des difficultés pour se nourrir**

Pourcentage de ménages pouvant s'offrir un repas à base de viande ou de poisson (ou un équivalent végétarien) par semaine, selon la capacité du ménage à joindre les deux bouts	2019	2020	2021
Très difficile	78.9	77.8	73.4
Difficile	87.4	93.9	88.9
Plutôt difficile	96.8	96.4	93.4
Total - Difficultés pour joindre les deux bouts	91.4	93.1	89.4
Plutôt facile	98.5	93.6	99.6
Facile	99.3	97.4	99.6
Très facile	99.5	99.7	99.7
Total - Pas de difficultés pour joindre les deux bouts	99.0	95.9	99.6
Total	97.2	95.2	97.3

Source: STATEC (en collaboration avec le LISER), EU-SILC 2019-2021

Tableau 8 **Les ménages qui ont des difficultés à joindre les deux bouts peuvent difficilement faire face aux dépenses imprévues**

Pourcentage de ménages pouvant faire face aux dépenses imprévues, selon la capacité du ménage à joindre les deux bouts	2019	2020	2021
Très difficile	19.9	12.1	13.5
Difficile	39.0	23.1	25.7
Plutôt difficile	60.5	60.5	42.7
Total - Difficultés pour joindre les deux bouts	48.3	42.7	34.1
Plutôt facile	91.2	85.6	86.4
Facile	96.2	94.1	97.4
Très facile	99.5	98.9	99.4
Total - Pas de difficultés pour joindre les deux bouts	94.6	90.8	93.7
Total	83.1	78.1	80.4

Source: STATEC (en collaboration avec le LISER), EU-SILC 2019-2021

En 2021, 3.1% des ménages déclarent avoir eu au moins une fois au cours des douze derniers mois des arriérés sur le paiement de leur loyer (si le ménage est locataire) ou leur mensualité d'emprunt (si le ménage est propriétaire) pour leur résidence principale. 2.9% ont payé leurs factures courantes liées à la résidence principale avec retard (eau, électricité, gaz et chauffage). Les ménages qui ont eu des retards de remboursement de crédits à la consommation passent de 2% en 2020 à 4.7% en 2021. Le problème des arriérés de paiement, même s'il demeure faible, a connu une hausse au cours de la période récente et ne peut plus être considéré comme une problématique négligeable.

Graphique 25 **4.7% des ménages déclarent avoir des arriérés de remboursement des crédits à la consommation en 2021**

Pourcentage de ménages déclarant avoir eu des arriérés de paiement au moins une fois pendant les douze derniers mois

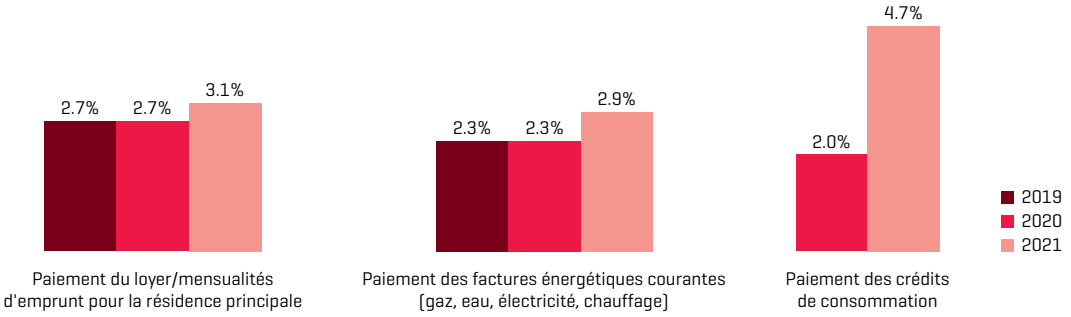

Note: rupture de séries en 2020 et 2021
Source: STATEC (en collaboration avec le LISER), EU-SILC 2020-2021

3.6 La pauvreté et l'exclusion sociale

Pour résumer, en 2021, au Luxembourg:

- Une personne est considérée comme pauvre quand elle vit avec moins de 2 124 EUR par mois;
- 18.1% des individus sont en situation de risque de pauvreté, c'est-à-dire que leur niveau de vie mensuel est inférieur à 2 124 EUR;
- Les jeunes isolés, les étrangers, les personnes faiblement éduquées, les chômeurs et les familles monoparentales sont relativement plus exposés à la pauvreté;
- Le travail ne met pas toujours à l'abri de la pauvreté: 13.7% des personnes en emploi sont exposées au risque de pauvreté;
- Les transferts sociaux vers les ménages restent un outil efficace pour réduire la pauvreté.

Ce chapitre traite de la pauvreté au Luxembourg sur base de deux principaux indicateurs:

- Le taux de "risque" de pauvreté, qui mesure la pauvreté à partir du revenu des personnes. Une personne "pauvre" sera décrochée en termes de revenus par rapport au reste de la population. Il s'agit donc là d'un concept monétaire (manque de moyens monétaires) et relatif (le niveau de vie d'une personne est comparé à celui du reste de la population). L'appellation de "risque" de pauvreté suggère que les ménages et les personnes concernés ne seraient pas obligatoirement "pauvres" au sens absolu du terme mais, vu leur position dans la distribution des revenus, ils courent le risque de ne pas pouvoir participer pleinement à la société.
- Le taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale (AROPE), introduit dans le cadre de la stratégie européenne "Europe 2030", considère, à côté de la pauvreté monétaire, deux dimensions supplémentaires: la privation matérielle et la faible intensité de travail au sein du ménage.

Le chapitre 3.7 de ce rapport s'intéressera à un indicateur synthétique de pauvreté qui prend en compte les dimensions suivantes: revenu, consommation et patrimoine.

3.6.1 Le taux de risque de pauvreté

Le taux de risque de pauvreté est établi à partir de la distribution des revenus disponibles par équivalents-adulte, c'est-à-dire les niveaux de vie[14]. On calcule la médiane de cette distribution: par définition, il s'agit de la valeur qui sépare la population en deux parties de taille égale.

[14] Voir chapitre 3.4, pour la détermination du niveau de vie d'un ménage.

Le niveau de vie médian s'élève à 3 540 EUR par mois. Les individus situés dans la première moitié de la population ont un niveau de vie mensuel inférieur à 3 540 EUR, tandis qu'il est supérieur à cette valeur pour les individus de l'autre moitié de la population. Le seuil de risque de pauvreté est finalement obtenu en prenant 60% du niveau de vie médian calculé au niveau national. Pour l'année 2021, la valeur de ce seuil est de 2 124 EUR par mois et par adulte.

En 2021, 108 500 personnes vivent en dessous du seuil de risque de pauvreté monétaire. À titre de comparaison, pour une personne seule, au 1er janvier 2020, la pension minimum personnelle s'élevait à 1 893 EUR et le REVIS pour une première personne adulte était de 1 502 EUR. Le seuil de pauvreté monétaire est de 2 752 EUR pour un adulte vivant avec un enfant de moins de 13 ans, 3 175 EUR pour un couple sans enfant, 3 810 EUR pour un couple avec un enfant et 4 445 EUR pour un couple avec deux enfants.

Le taux de risque de pauvreté monétaire est de 18.1%, cette part représente toutes les personnes qui avaient un niveau de vie mensuel inférieur au seuil de 2 124 EUR. Ce chiffre est le taux le plus haut observé au Luxembourg.

Graphique 26 **Remontée du taux de risque de pauvreté en 2021**

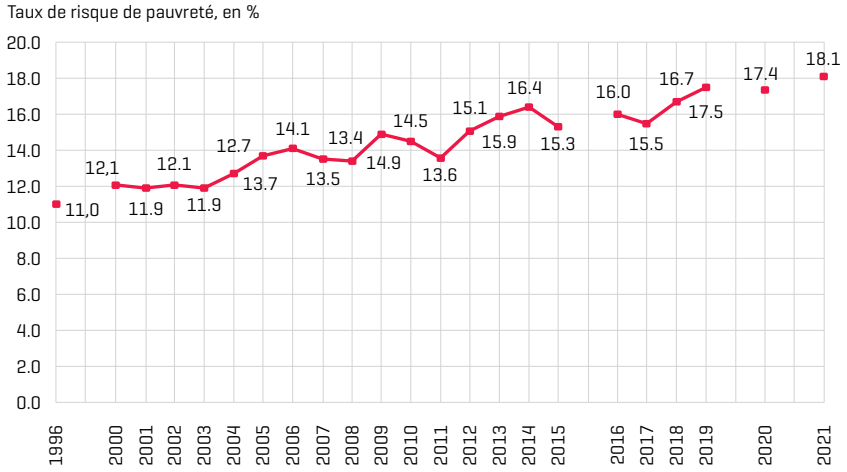

Note: rupture de séries en 2016, en 2020 et en 2021
Sources: LISER (d'après Population et Emploi, n° 1, janvier 2004) jusqu'en 2002, STATEC (en collaboration avec le LISER) EU-SILC 2003 – 2021

Les évolutions du taux de risque de pauvreté doivent être interprétées avec une certaine prudence, car une imprécision statistique entoure ces chiffres. Ces derniers sont tirés de deux enquêtes et donc de deux échantillons différents: le PSELL-2 jusqu'en 2002, puis EU-SILC à partir de 2003. En outre, la base de sondage a changé entre 2015 et 2016 et des changements méthodologiques intervenus en 2020 et en 2021, à cause de la crise sanitaire, ont provoqué une rupture de série. Cependant, une nette tendance haussière se dessine depuis 1996.

3.6.2 Impact des caractéristiques socioéconomiques des personnes sur la pauvreté

Le risque de pauvreté est défini par rapport au niveau de vie, qui est fortement influencé par le profil socioéconomique des personnes (→ Graphique 27). On a vu précédemment que le niveau de vie dépendait de caractéristiques comme l'âge, le sexe, la nationalité, le niveau d'éducation ou encore la situation économique. Les écarts de pauvreté entre nationaux et étrangers restent toujours importants: en 2021, le taux de risque de pauvreté des étrangers vivant au Luxembourg est deux fois supérieur à celui des nationaux (23.3% contre 10.4%).

Les résultats par niveau d'éducation mettent aussi en évidence des écarts significatifs[15]. Les chiffres de 2021 confirment que le risque de pauvreté est nettement plus élevé pour les personnes faiblement qualifiées: leur taux atteint 26.5% contre 16% pour celles titulaires d'un diplôme de fin d'études secondaires et 9.7% pour les personnes ayant atteint un niveau universitaire. Un diplôme protège dès lors de la pauvreté: le taux parmi les personnes avec un niveau d'éducation supérieur étant 2.7 fois inférieur à celui des personnes avec un faible niveau.

Les résultats par classe d'âge et par sexe indiquent que les jeunes sont les plus exposés au risque de pauvreté, et que le risque diminue avec l'âge. En 2021, le taux de risque de pauvreté chez les 18-24 ans est de 20.6%, contre 9.1% pour les 65 ans et plus. Le taux de pauvreté des 0-17 ans atteint 28.6% et c'est ce que l'on appelle communément le "taux de pauvreté des enfants".

Les résultats selon la situation économique de la personne de référence du ménage montrent aussi des écarts très importants en termes d'exposition à la pauvreté. Le taux de risque de pauvreté des personnes au chômage se situe à 42.4% en 2021. Celui des personnes en emploi est nettement plus faible (13.7%). Les personnes retraitées sont en fait les moins exposées, leur taux reste faible à 9.2%. Le taux de pauvreté des inactifs se situe, avec 23%, à un niveau élevé.

[15] Dans ce cas, pour tenir compte du fait que de nombreux jeunes poursuivent des études jusqu'à un âge avancé, et que le niveau d'éducation atteint ne correspond pas forcément au niveau définitif, seules les personnes âgées de 25 ans ou plus ont été prises en considération dans nos calculs.

Graphique 27 **Les chômeurs demeurent les plus exposés à la pauvreté**

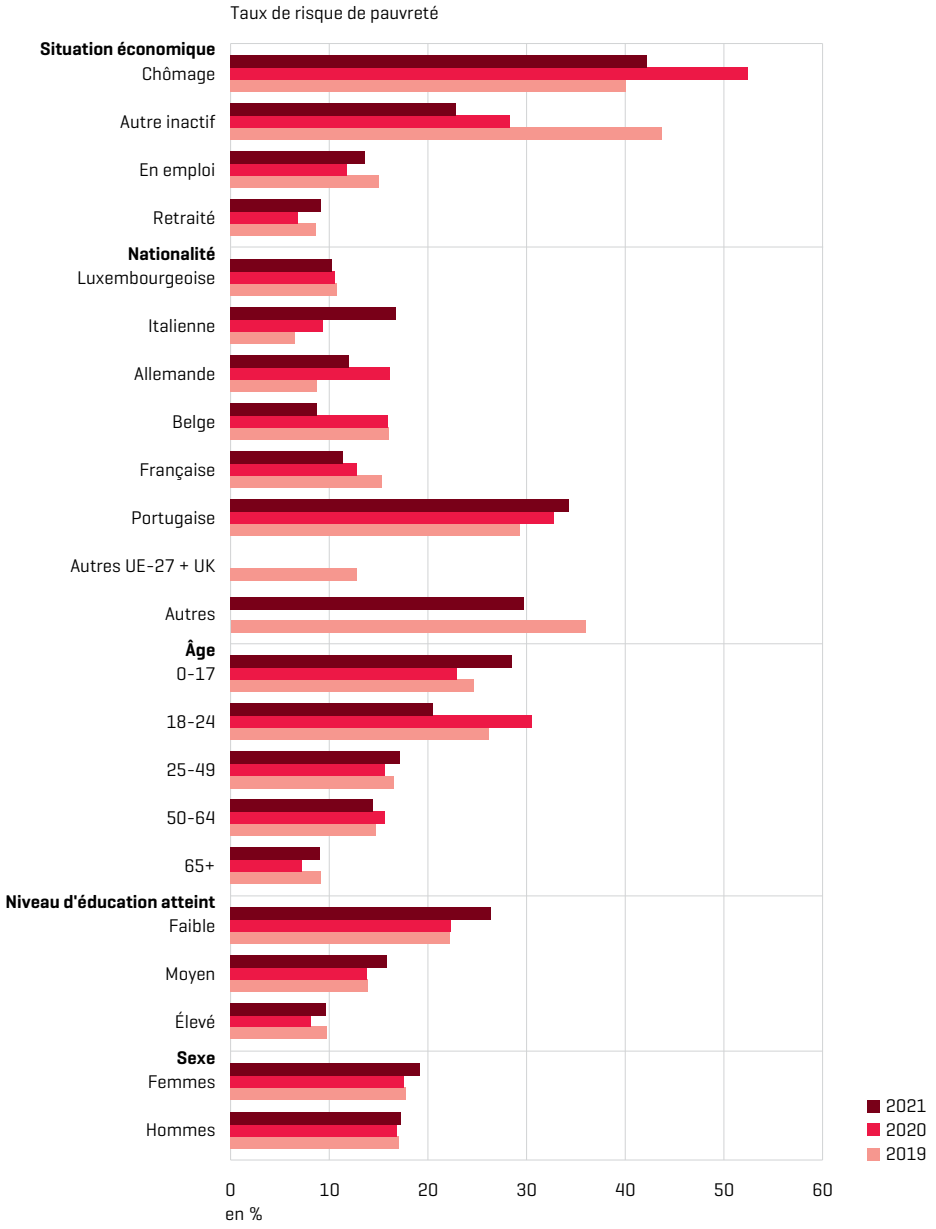

Note: rupture de séries en 2020 et en 2021
Source: STATEC (en collaboration avec le LISER), EU-SILC 2018-2021

Graphique 28 **Les familles monoparentales et les personnes isolées sont les plus exposées au risque de pauvreté**

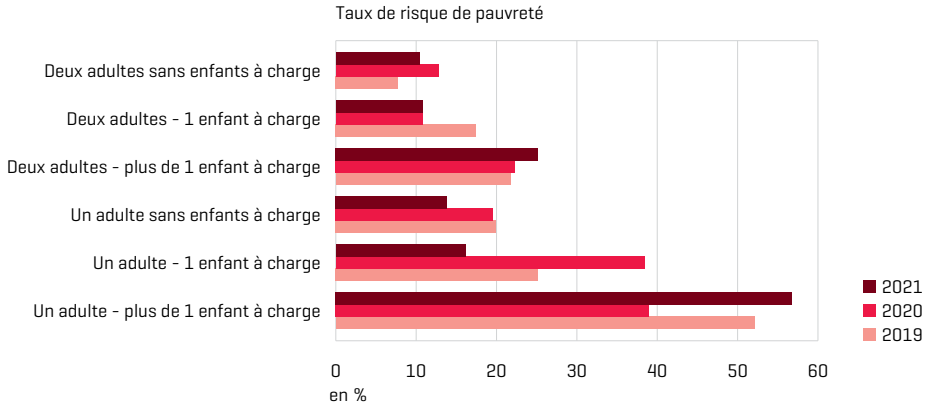

Note: rupture de séries en 2020 et en 2021
Sources: STATEC (en collaboration avec le LISER), EU-SILC 2018-2021

La situation des individus face à la pauvreté diffère aussi selon la composition familiale (→ Graphique 28). Ce sont les ménages avec enfants qui présentent les risques de pauvreté les plus élevés. C'est surtout le cas des familles monoparentales (c'est-à-dire un seul adulte avec un ou plusieurs enfants à charge) qui font face au risque de pauvreté le plus élevé: 42.9%. Ne bénéficiant des revenus que d'un seul parent, celui de la mère dans 85% des cas, les membres de ce type de ménage (adulte seul avec plusieurs enfants) sont 2 à 5 fois plus souvent en risque de pauvreté que les personnes vivant dans les ménages composés de deux adultes avec au plus un enfant. Cependant, les ménages monoparentaux sont très peu nombreux dans l'échantillon, de sorte que l'intervalle de confiance de ce taux de pauvreté est extrêmement large, ce qui signifie que ces chiffres sont entourés d'une grande incertitude. Parmi les ménages isolés (c'est-à-dire un adulte vivant seul sans enfants à charge), le taux de risque de pauvreté est de 13.9%.

3.6.3 La gravité de la pauvreté

Le taux de risque de pauvreté ne renseigne pas sur la gravité de la pauvreté. La pauvreté est d'autant plus "grave" que les individus en situation de risque de pauvreté ont un niveau de vie qui est éloigné du seuil de pauvreté. Que le niveau de vie d'une personne soit très éloigné du seuil ou, au contraire, très proche, la valeur du taux de pauvreté reste la même. Il faut donc s'appuyer sur d'autres indicateurs afin de mesurer la gravité de la pauvreté.

Graphique 29 **En 2021, le niveau de vie moyen des pauvres s'éloigne du seuil de pauvreté**

Distribution des personnes en situation de risque de pauvreté selon leur niveau de vie mensuel, en %

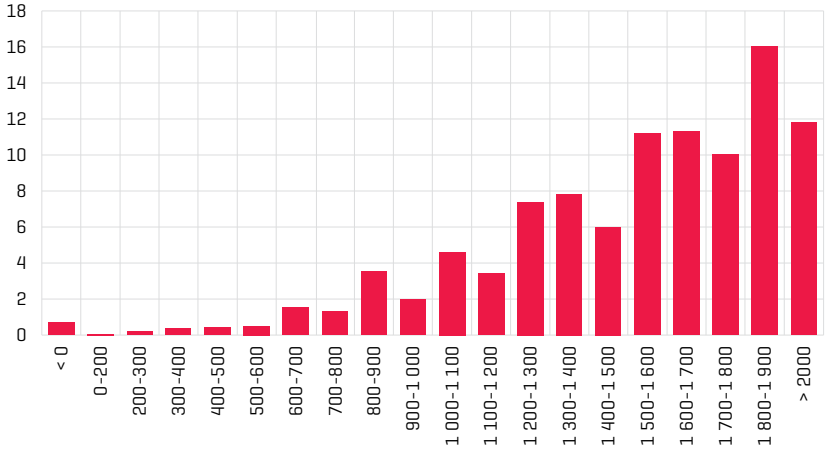

Source: STATEC (en collaboration avec le LISER), EU-SILC 2021

Parmi les personnes en risque de pauvreté, c'est-à-dire ayant un niveau de vie mensuel inférieur à 2 124 EUR, 11.8% ont un revenu compris entre 2 000 EUR et 2 124 EUR. En revanche, le quart (26.1%) dispose d'un niveau de vie situé entre 1 700-1 900 EUR, soit entre 200 et 400 EUR en moins par mois. Il y a donc de moins de moins de personnes en risque de pauvreté dont le niveau de vie reste "proche" du seuil de pauvreté, même si cette notion de distance reste bien évidemment subjective.

Graphique 30 **L'intensité de la pauvreté est plus élevée pour les femmes et les personnes de moins de 30 ans**

Écart médian relatif à la pauvreté

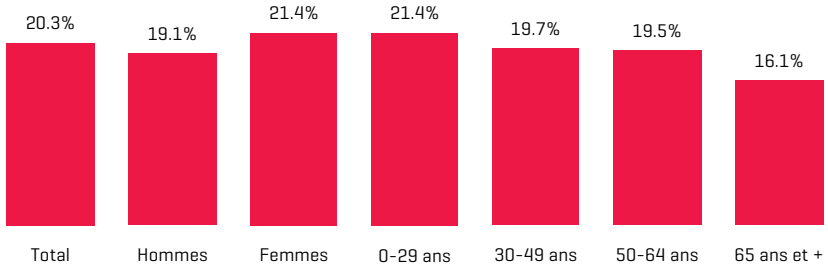

Note de lecture: le niveau de vie médian des personnes pauvres (1 681.5 EUR) représente 79.2% du seuil de risque de pauvreté (2 124 EUR), l'intensité de la pauvreté des personnes est donc de 100% - 79.2% = 20.8%. Une faible intensité de la pauvreté décrit une situation plus favorable, car elle signale que le niveau de vie des pauvres est proche du seuil de risque de pauvreté. Si toutes les personnes pauvres avaient un niveau de vie égal au seuil de risque de pauvreté l'intensité de la pauvreté serait de zéro.
Source: STATEC (en collaboration avec le LISER), EU-SILC 2021

Un indicateur couramment utilisé pour mesurer la gravité ou l'intensité de la pauvreté est l'écart médian relatif à la pauvreté. Il consiste à calculer la différence entre le seuil de risque de pauvreté et le niveau de vie médian des personnes en risque de pauvreté (c.-à-d. dont le niveau de vie est en dessous du seuil), et à exprimer cet écart en pourcentage du seuil de pauvreté. En 2021, l'intensité de la pauvreté est de 20.8%. Cela indique que 50% de la population en risque de pauvreté dispose d'un niveau de vie inférieur à 79.2% du seuil de pauvreté, tandis que les autres 50% ont un revenu supérieur à 79.2% du seuil de pauvreté; et 79.2% du seuil de pauvreté équivaut à un niveau de vie mensuel de 1 681.5 EUR par personne.

3.6.4 Le taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale "Europe 2030"

Au-delà de la pauvreté monétaire, le taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale introduit dans le cadre de la stratégie européenne "Europe 2030", qui remplace la stratégie "Europe 2020", est une autre mesure de la pauvreté qui prend en compte plusieurs dimensions. Cet indicateur présente l'avantage d'être harmonisé au niveau européen et d'être comparable entre les États membres. Le Luxembourg s'est engagé à réduire cet indicateur de 4 000 personnes à l'horizon 2030. Pour l'année 2021, il se chiffre pour le Luxembourg à 21.1%. Selon cette définition, environ 126 500 personnes sont en risque de pauvreté ou d'exclusion sociale.

Pour bien comprendre

Sont considérées comme en risque d'être pauvres ou exclues socialement les personnes relevant d'au moins un des 3 critères suivants:

1. Les personnes en risque de pauvreté (relative) sont celles vivant dans un ménage disposant d'un revenu équivalent-adulte disponible (après transferts sociaux monétaires) inférieur au seuil de pauvreté qui est fixé à 60% du revenu médian national équivalent-adulte (après transferts sociaux);

2. Les personnes en situation de privation matérielle grave ont des conditions de vie limitées par un manque de ressources et sont confrontées à la privation d'au moins 7 des 13 éléments suivants (7 liés au ménage et 6 à l'individu). Elles ne sont pas en mesure:

   Au niveau du ménage:

   1) de faire face à des dépenses imprévues,
   2) de se payer une semaine de vacances annuelles loin du domicile,
   3) de payer un loyer ou des factures courantes,
   4) de consommer de la viande, du poisson ou un équivalent de protéines un jour sur deux,
   5) de chauffer correctement leur logement,
   6) de posséder une voiture/camionnette à usage personnel,
   7) de remplacer des meubles usés,

   Au niveau individuel:

   8) de posséder une connexion Internet,
   9) de remplacer des vêtements usagés par des vêtements neufs
   10) d'avoir deux paires de chaussures correctement ajustées (y compris une paire de chaussures tout-temps),
   11) de dépenser une petite somme d'argent chaque semaine pour elles-mêmes
   12) d'avoir des activités de loisirs régulières,
   13) de rencontrer des amis/famille pour un verre/un repas au moins une fois par mois;

3. Les personnes âgées de 0 à 64 ans vivant dans des ménages où les adultes (ceux âgés de 18 à 64 ans, mais à l'exclusion des étudiants âgés de 18 à 24 ans et des personnes qui sont retraitées en fonction de leur statut économique actuel autonome ou qui perçoivent une pension (à l'exception de la pension de survie), ainsi que les personnes de la tranche d'âge 60-64 qui sont inactives et qui vivent dans un ménage dont le revenu principal est constitué par des pensions) ont travaillé un temps de travail égal ou inférieur à 20 % de leur potentiel de temps de travail combiné total au cours de l'année précédente.

L'examen des intersections révèle que quatre personnes sur cinq en risque de pauvreté ou d'exclusion sociale sont exclues selon une seule des trois dimensions (risque de pauvreté, privation matérielle grave ou habiter dans un ménage à très faible intensité de travail) (→ Tableau 9). Les personnes restantes sont en situation d'exclusion multiple, avec au moins deux des trois dimensions concernées.

Tableau 9 **Stabilité de l'indicateur "Europe 2030" pour le Luxembourg**

	Nombre d'individus concernés	%
Population en risque de pauvreté, n'étant ni en situation de privation matérielle grave ni habitant dans un ménage à très faible intensité de travail	89 000	14.8
Population n'étant pas en risque de pauvreté, étant en situation de privation matérielle grave et n'habitant pas dans un ménage à très faible intensité de travail	3 000	0.5
Population n'étant pas en risque de pauvreté ni en situation de privation matérielle grave et habitant dans un ménage à très faible intensité de travail	14 000	2.3
Total population exclue selon une seule dimension	**106 000**	**17.6**
Population en risque de pauvreté, en situation de privation matérielle grave et n'habitant pas dans un ménage à très faible intensité de travail	8 000	1.3
Population n'étant pas en risque de pauvreté, étant en situation de privation matérielle grave et habitant dans un ménage à très faible intensité de travail	1 000	0.2
Population en risque de pauvreté, n'étant pas en situation de privation matérielle grave et habitant dans un ménage à très faible intensité de travail	10 000	1.7
Total population exclue selon deux dimensions	**19 000**	**3.2**
Population en risque de pauvreté, en situation de privation matérielle grave et habitant dans un ménage à très faible intensité de travail	1 500	0.3
Total population exclue selon les trois dimensions	**1 500**	**0.3**
Total risque de pauvreté et d'exclusion sociale UE 2030	126 500	21.1

Source: STATEC (en collaboration avec le LISER), EU-SILC-2021

Figure 3 **Composition de l'indicateur "Europe 2030" de pauvreté ou d'exclusion sociale pour le Luxembourg en 2021**

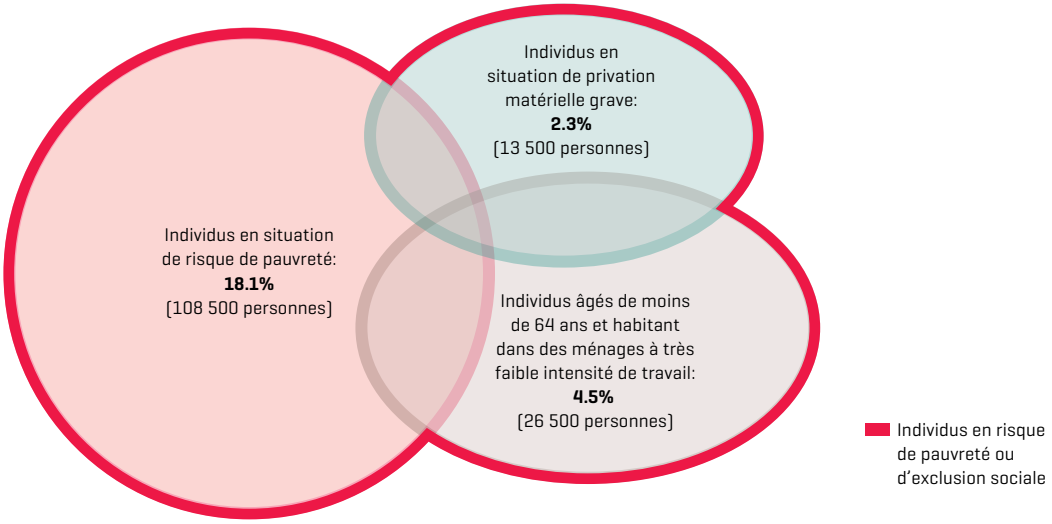

Source: STATEC (en collaboration avec le LISER), EU-SILC. 2021

En 2021, 18.1% de la population est en situation de risque de pauvreté, 2.3% est en situation de privation matérielle sévère et 4.5% vit dans des ménages à très faible intensité de travail.

Le risque de pauvreté ou d'exclusion sociale touche davantage les 0-17 ans (29.5%). Ensuite viennent les 18-64 ans (21.6%) et enfin les 65 ans et plus, où ce risque est de 9.3%. Les étrangers et principalement les résidents non communautaires sont toujours plus touchés que les nationaux.

Graphique 31 **Le taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale (Europe 2030) est important chez les moins de 18 ans et les non-UE**

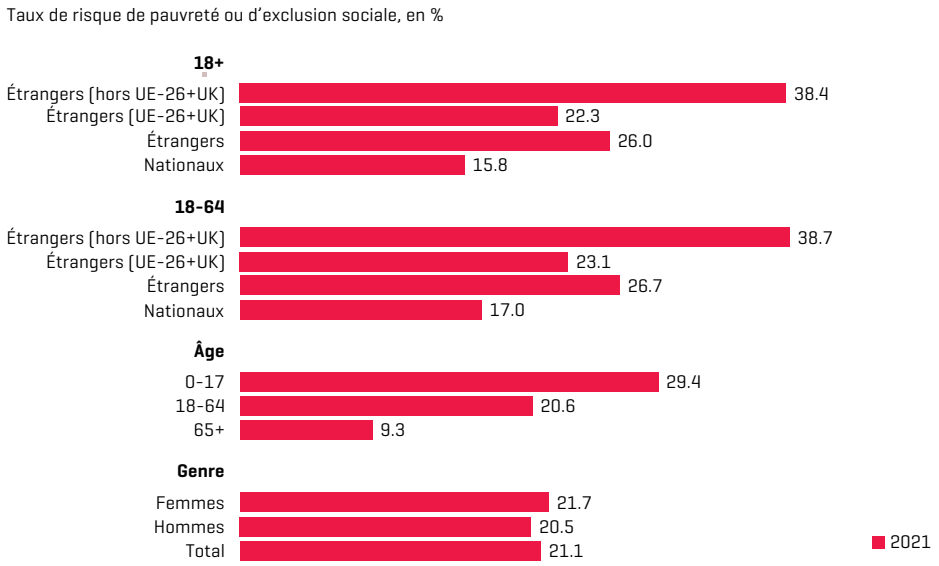

Source: STATEC (en collaboration avec le LISER), EU-SILC 2020-2021

Graphique 32 **La pauvreté ou le risque d'exclusion sociale augmente sous l'effet de la hausse de la pauvreté monétaire**

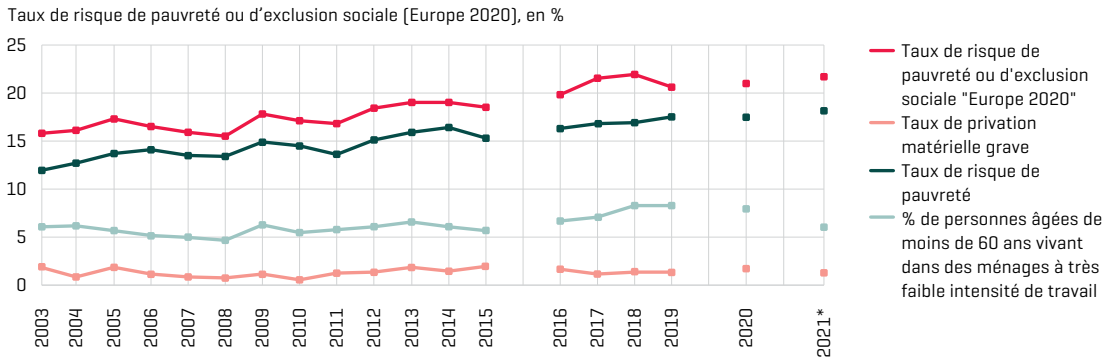

* taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale "Europe 2030"
Source: STATEC (en collaboration avec le LISER), EU-SILC 2020-2021

3.6.5 Les transferts sociaux réduisent la pauvreté

Pour examiner l'impact des transferts sociaux sur la pauvreté et les inégalités, on doit faire la balance entre, d'un côté, la contribution des ménages via l'imposition et les cotisations et, de l'autre, ce que les ménages reçoivent en retour en termes de prestations sociales et de pensions de vieillesse. Cette décomposition reste cependant incomplète, car elle ne tient pas compte des transferts sociaux en nature ainsi que d'une partie de l'imposition indirecte.

En 2021, le taux de risque de pauvreté calculé avant transferts sociaux atteint 42.9% de la population. Ce taux chute à 27.5% si l'on intègre les pensions de vieillesse et de veuvage dans le calcul du revenu. Si on prend en compte la totalité des transferts, le taux de pauvreté descend à 18.1%. Les transferts sociaux réduisent de 9.4 points de pourcentage le taux de pauvreté, ce qui montre leur importance dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. D'autant plus qu'ici on ne considère que les transferts sociaux monétaires versés aux ménages. À ces transferts s'ajoutent des aides non monétaires en faveur des ménages, telles que le transport public gratuit ou les chèques-service accueil. Une étude de 2018 du STATEC a montré que les chèques-service accueil réduisaient le taux de risque de pauvreté de 1 à 2 points de pourcentage. Le risque de pauvreté des enfants est même réduit de 4 à 5 points de pourcentage[16] grâce à ce dispositif.

Graphique 33 **Taux de risque de pauvreté avant et après transferts sociaux**

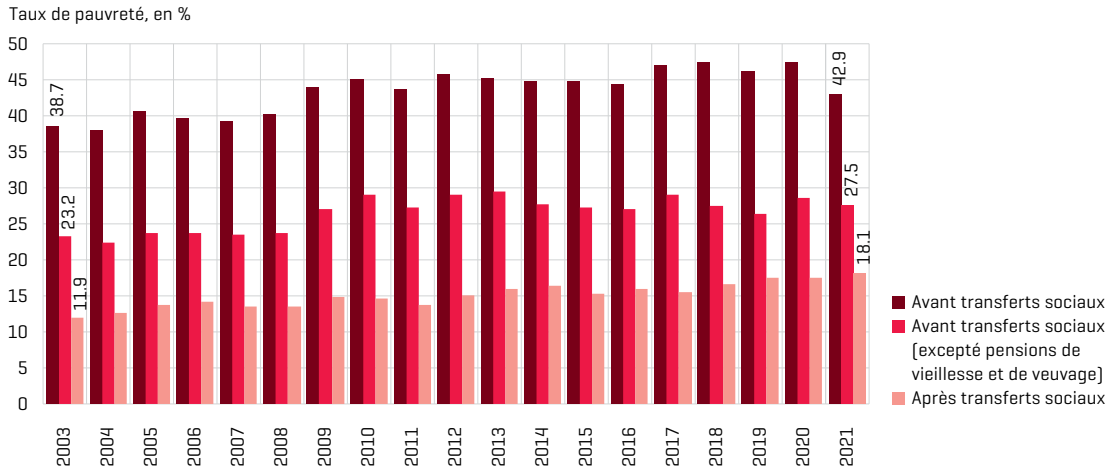

Note: rupture de séries en 2020 et 2021
Source: STATEC (en collaboration avec le LISER), EU-SILC 2020-2021

[16] Voir le chapitre 2.3 du Rapport travail et cohésion sociale 2018: https://statistiques.public.lu/dam-assets/catalogue-publications/analyses/2018/analyses-01-18.pdf

3.7 La pauvreté multidimensionnelle et la précarité énergétique

À retenir:

- Le taux de risque de pauvreté multidimensionnel, qui tient compte du revenu, de la consommation et du patrimoine, augmente en 2021 par rapport à 2020, il passe de 5.6% à 7.3%;
- Les jeunes, les chômeurs, les inactifs, les locataires, les monoparentaux avec deux enfants ou plus et les personnes ayant un faible niveau d'éducation sont davantage exposés à la pauvreté multidimensionnelle;
- Ce sont surtout les ménages aisés qui épargnent le plus, tandis que les ménages modestes consomment parfois plus que leur revenu;
- Les récentes prévisions en la matière montrent une forte augmentation de la précarité énergétique en 2022. LE STATEC estime que 3.2% des ménages résidant au Luxembourg tomberaient dans la précarité énergétique en 2022, sans tenir compte des récentes mesures gouvernementales décidées suite à la tripartite de septembre 2022, particulièrement celles concernant la limitation des prix énergétiques.

Méthodologie

Les méthodes actuelles de calcul du taux de pauvreté au Luxembourg et en Europe se basent principalement sur le revenu disponible par équivalent-adulte [17]. Cependant, le revenu n'est pas le seul facteur affectant le bien-être d'un ménage. La mesure de la pauvreté basée uniquement sur le revenu présente deux faiblesses principales. Premièrement, le revenu peut fluctuer dans le temps; et c'est particulièrement vrai pour les travailleurs indépendants ou les chômeurs de courte durée. (Meyer et Sullivan 2012) et (Brewer et O'Dea 2012) constatent qu'il est préférable d'utiliser la consommation des ménages plutôt que leur revenu pour mieux appréhender le niveau de vie des personnes défavorisées aux États-Unis et au Royaume-Uni[18]. Par ailleurs, la "théorie du revenu permanent" de Friedman suggère que les comportements décisionnels des ménages sont fondés sur les attentes de revenu à long terme plutôt que sur le niveau de revenu actuel. Deuxièmement, le revenu ne reflète pas la consommation de biens durables, comme les voitures ou les logements. Par ailleurs, les ménages peuvent compter sur leur épargne et leur patrimoine financier pour lisser leur consommation au cours d'une année difficile et ainsi conserver le même niveau de vie qu'auparavant. Ceux qui disposent d'un niveau élevé de patrimoine et d'épargne accumulés sont donc moins susceptibles d'être exposés au risque de pauvreté que les ménages disposant de peu de ressources. Ces limites soulignent l'importance d'un cadre multidimensionnel tenant compte à la fois du revenu, de la consommation et du patrimoine des ménages pour obtenir une meilleure évaluation du bien-être économique des ménages.

[17] Voir le chapitre précédent pour la définition de l'équivalence-adulte. Ici, nous utilisons indifféremment l'équivalence-adulte et le nombre d'unités de consommation.

[18] Notez que le seuil de pauvreté américain n'est pas relatif comme au Luxembourg ou en Europe.

Méthodologie

Dans cette section, on calcule un taux de pauvreté combinant trois dimensions: le revenu, la consommation et le patrimoine financier des ménages. Cependant, une telle analyse nécessiterait une source de données unique fournissant des informations conjointes sur toutes ces dimensions. Actuellement, il n'existe aucune source de données de ce type au Luxembourg. Par conséquent, nous utilisons des techniques d'appariement statistique ("Statistical Matching") pour faire correspondre les informations sur la consommation tirée de l'Enquête sur le budget des ménages (EBM) avec le niveau de patrimoine obtenu dans l'Enquête sur la consommation des ménages et du patrimoine financier (HFCS) et avec le revenu tel que collecté dans l'Enquête européenne sur les revenus et les conditions de vie (EU-SILC). Par ailleurs, sur la base des données appariées, nous pouvons également calculer d'autres indicateurs synthétiques, par exemple le taux d'épargne des ménages, qui est un indicateur important sur l'accumulation de richesse, et le taux de pauvreté énergétique qui, dans le contexte des tensions inflationnistes actuelles, occupe le devant de la scène. Nos résultats sont conformes aux lignes directrices recommandées dans les rapports de (Stiglitz, Sen et Fitoussi 2009) sur la mesure du progrès économique et social et le cadre de l'OCDE (OCDE 2013).

L'appariement statistique est une technique puissante et rentable; toutefois, nous conseillons de vérifier soigneusement l'hypothèse d'indépendance conditionnelle ("Conditional Independence Assumption" - CIA) et de réaliser une analyse de la sensibilité pour toutes les variables appariées. Pour plus de détails sur les techniques d'appariement statistique et les contrôles de sensibilité, veuillez consulter (Tran et Osier 2021). D'une manière générale, il convient d'être prudent lors de l'utilisation des mesures synthétiques basées sur des données appariées, car elles reposent sur des estimations qui sont de nature expérimentale et doivent donc faire l'objet de tests et de validations supplémentaires.

3.7.1. Le taux de risque de pauvreté basé sur le revenu, la consommation et le patrimoine

Nous suivons ici la méthodologie standard pour le calcul de la pauvreté selon le revenu, qui divise les personnes dont le revenu disponible du ménage, ajusté par le nombre d'unités de consommation, est inférieur à 60% de la médiane nationale. Nous utilisons une approche similaire pour calculer la pauvreté d'après le niveau de consommation des ménages: les ménages et leurs membres sont définis comme étant en risque de pauvreté en termes de consommation si leurs dépenses totales par unité de consommation sont inférieures à 60% de la dépense médiane au niveau national. Le revenu et la consommation étant toutes deux des variables de flux, il est raisonnable de suivre des approches similaires pour définir la pauvreté. Ces deux définitions sont également utilisées dans d'autres études, notamment dans (OCDE 2013). Cependant, cette approche est plus compliquée à utiliser pour définir la pauvreté en termes de patrimoine, car le patrimoine est une variable de stock, qui s'accumule au fil du temps.

Par conséquent, nous suivons l'approche fondée sur les actifs de (Brandolini, Magri et Smeeding 2010), qui définit un ménage ou un individu comme "pauvre" en patrimoine si ses avoirs financiers sont insuffisants pour répondre à ses besoins sur une période donnée[19]. Dans le cadre de ce document, nous utilisons un seuil de trois mois de ressources monétaires [20]. Un tel seuil est couramment utilisé dans la littérature ((Haveman et Wolff 2004), (Brandolini, Magri et Smeeding 2010) et (OCDE 2013)).

Figure 4 **La pauvreté au Luxembourg chute à 7.3% si l'on tient compte à la fois du revenu, de la consommation et du patrimoine financier**

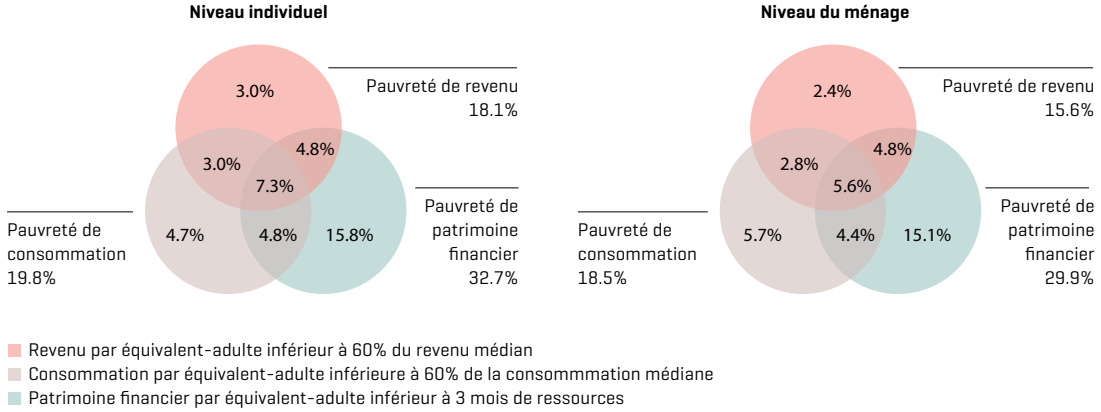

Source: STATEC, Calcul des auteurs à partir de fichiers synthétiques obtenus par l'appariement de EU-SILC 2021 avec EBM 2021 et HFCS 3e vague. Il convient de noter que le revenu collecté dans EU-SILC, EBM et HFCS provient d'une année antérieure.

Les résultats sont présentés dans la figure 4. Au niveau individuel, nous avons constaté que le taux de pauvreté, selon le revenu est de 18.1%, tandis que les taux de pauvreté de consommation et de patrimoine sont respectivement de 19.8% et 32.7%. Ici, nous utilisons uniquement le patrimoine financier pour mesurer la pauvreté, car celui-ci peut être facilement liquidé afin de lisser la consommation du ménage. Calculés au niveau des ménages, ces taux sont respectivement de 15.6%, 18.5% et 29.9% pour les dimensions du revenu, de la consommation et du patrimoine[21]. La proportion de personnes pauvres en patrimoine est nettement plus élevée que pour les deux autres dimensions. Cela reflète le phénomène selon lequel le patrimoine est beaucoup plus inégalitairement réparti entre les ménages que le revenu. Le chevauchement entre ces trois dimensions ou le taux de risque de pauvreté ICW (pour Income, Consumption and Wealth) est indiqué dans la figure 4. Parmi les 18.1% d'individus en risque de pauvreté de revenu, 10.3% (soit plus de la moitié d'entre eux) connaissent également un faible niveau de consommation et 12.1% disposent de moins de 3 mois de ressources sur leurs comptes bancaires ou dans leurs actifs financiers.

19 Il convient de noter que la pauvreté en patrimoine est souvent considérée comme une vulnérabilité financière, car elle signifie un manque de ressources en cas de perte soudaine de revenus ou de dépenses imprévues.

20 En 2021, le seuil de pauvreté monétaire par personne au Luxembourg est de 2 124 euros par mois, ce qui représente 60% du revenu médian des ménages ajustés par le nombre d'unités de consommation. Ainsi, trois mois de ressources correspondent à 6 372 euros par nombre d'unités de consommation. Il est à noter qu'en 2020, le montant du seuil de pauvreté était de 1 892 euros par mois et par unité de consommation, le seuil en 2021 augmente donc de 12%.

21 On note que la taille ou la composition des ménages diffèrent selon leur niveau de revenu, de consommation ou de patrimoine, ce qui explique les différences de résultats entre les niveaux individuels et les ménages.

De plus, 7.3% de la population (soit plus d'un tiers de ceux qui sont pauvres en revenu) sont en risque de pauvreté dans les trois dimensions. Calculé au niveau des ménages, ce chiffre est de 5.6%[22]. Ces deux derniers chiffres représentent une situation de pauvreté "extrême", dans laquelle les ménages touchés ne peuvent s'appuyer ni sur des niveaux de revenus suffisants ni sur des réserves monétaires ou de l'aide financière extérieure pour maintenir un niveau de vie adéquat.

Graphique 34 **Le taux de risque de pauvreté ICW augmente par rapport à l'année précédente**

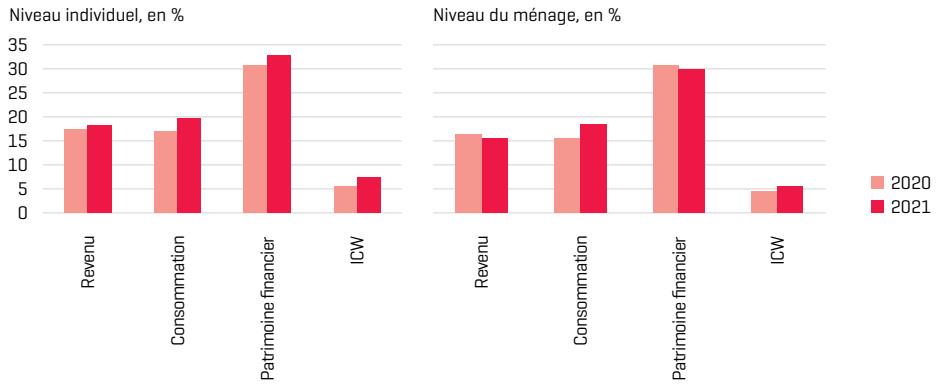

Source: STATEC, Calcul des auteurs à partir de fichiers synthétiques obtenus par l'appariement de EU-SILC 2021, 2020 avec EBM 2021, 2020 et HFCS 3e vague. Il convient de noter que le revenu collecté dans EU-SILC, EBM et HFCS provient d'une année antérieure.

Le risque de taux de pauvreté multidimensionnel ICW augmente en 2021 par rapport à 2020 (→ Graphique 34). En effet, le taux de pauvreté ICW passe de 5.6% en 2020 à 7.3% en 2021 au niveau individuel et de 4.5% à 5.6% au niveau des ménages. La plus grande contribution à cette augmentation est liée à une hausse de la pauvreté dans la dimension de la consommation. Comme le montre le graphique 34, la pauvreté de consommation augmente de 2.8% au niveau individuel et de 3% au niveau du ménage, tandis que le taux de pauvreté dans la dimension du revenu et du patrimoine augmente de manière moins significative au niveau individuel et diminue même légèrement au niveau du ménage. Comme notre mesure de la pauvreté est relative à la valeur médiane, un taux de pauvreté plus élevé signifie que les revenus et la propension à consommer des quintiles inférieurs n'augmentent pas aussi rapidement que ceux des quintiles médian et supérieur.

[22] Ce chiffre reflète le fait que la taille moyenne des ménages à faible revenu est plus grande que celle des ménages à revenu élevé.

Graphique 35 **Les jeunes, les chômeurs, les inactifs, les locataires, les monoparentaux avec deux enfants ou plus, et les personnes ayant un faible niveau d'éducation sont davantage exposés à la pauvreté**

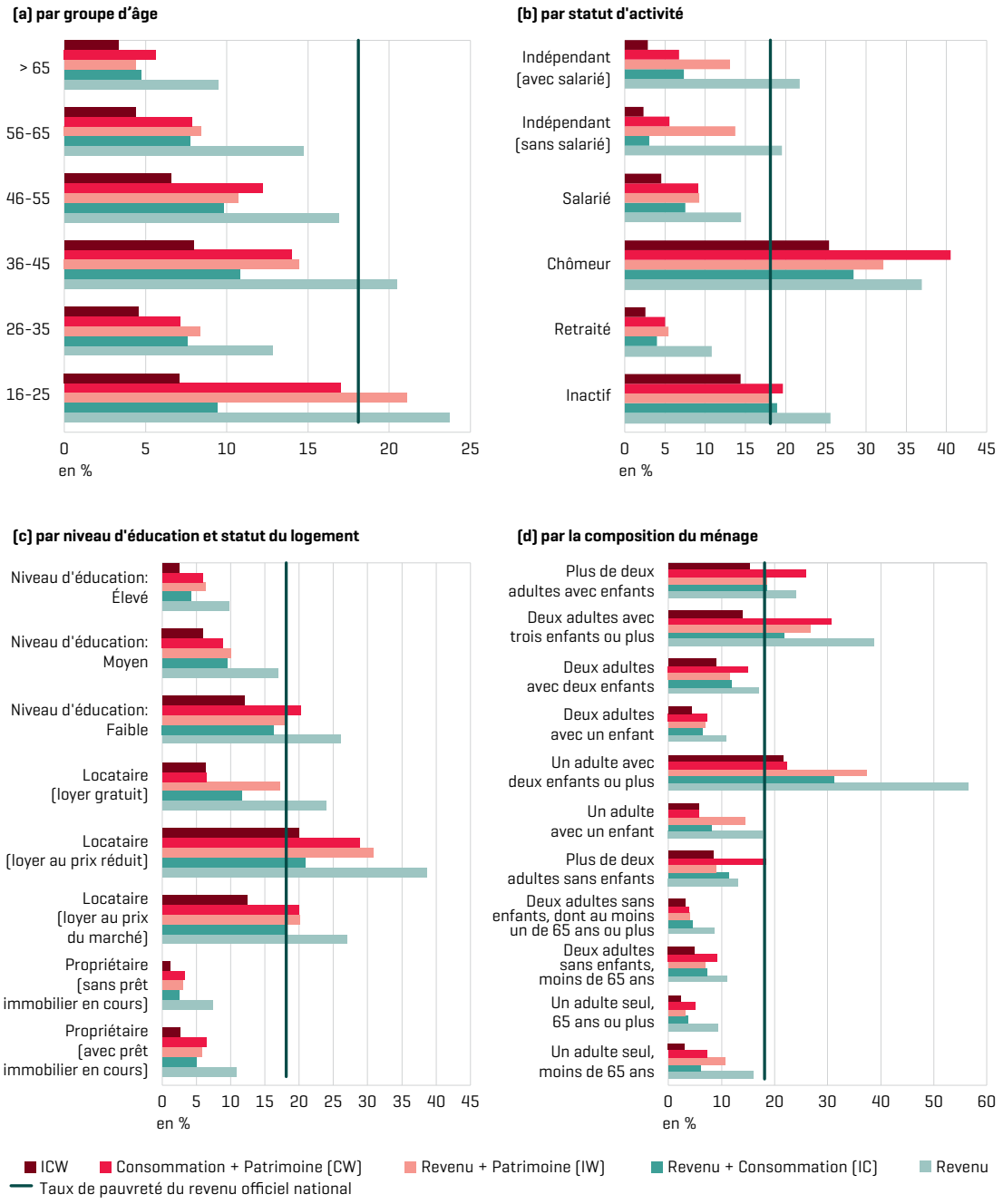

Source: STATEC, Calcul des auteurs à partir de fichiers synthétiques obtenus par l'appariement de EU-SILC 2021 avec EBM 2021 et HFCS 3e vague. Il convient de noter que le revenu collecté dans EU-SILC, EBM et HFCS provient d'une année antérieure. Les caractéristiques du ménage sont indiquées par la personne de référence.

Comme nous pouvons le constater, tous ceux qui sont pauvres en revenu ne sont pas nécessairement pauvres en actifs financiers ou en consommation et vice versa.

Dans le cas des personnes pauvres en revenu ou en patrimoine, celles qui sont pauvres dans les deux dimensions sont évidemment dans une situation plus grave que celles qui sont pauvres uniquement en revenu, car elles ont un accès limité aux actifs liquides qui pourraient être utilisés pour atténuer l'impact d'un faible niveau de revenu. Les mêmes observations peuvent être faites pour les pauvres en termes de revenus et de consommation. D'une part, cela suggère que certains ménages peuvent maintenir leur niveau de vie malgré des niveaux de revenus faibles. Ces comportements peuvent être motivés par des attentes de revenus futurs (comme dans le cas des étudiants ou de l'avancement de leur carrière) ou par la détention d'un patrimoine financier qui peut être facilement transformé en revenus monétaires. D'autre part, la pauvreté de consommation en l'absence de pauvreté de revenu peut toujours être considérée comme une vulnérabilité, surtout lorsqu'elle s'accompagne d'un manque de ressources financières. Ceux qui sont pauvres dans les trois dimensions sont les plus défavorisés, car ils cumulent en même temps un faible niveau de vie et un manque de ressources financières, ce qui constitue une menace pour la résilience financière de ces ménages.

La prochaine question à se poser est de savoir quels groupes de population sont les plus exposés au risque de pauvreté. Pour répondre à cette question, nous explorons la composition démographique des personnes qui sont doublement (sous deux dimensions) et triplement (sous trois dimensions: revenu, consommation et actifs financiers) exposées au risque de pauvreté. Cela donne une image plus claire de la probabilité qu'un sous-groupe de population soit confronté à plus d'un niveau de pauvreté.

La part des ménages à la fois pauvres en revenu et en actifs financiers est la plus élevée parmi les ménages jeunes (c.-à-d. ceux dont la personne de référence est âgée de moins de 25 ans → Graphique 35), et la plus faible parmi les ménages âgés (personne de référence âgée de plus de 65 ans). Des tendances similaires selon l'âge sont observées pour les ménages pauvres selon le revenu et la consommation ainsi que pour les ménages pauvres selon les trois dimensions. Cela reflète le fait que les ménages ont tendance à accumuler du patrimoine au cours de leur vie, et que les personnes âgées sont donc plus susceptibles d'avoir accumulé des actifs importants que les familles plus jeunes. Cela procure aux ménages âgés une protection supplémentaire par rapport au risque de pauvreté. L'âge n'est qu'un des nombreux facteurs qui sont en lien avec la pauvreté. En ce qui concerne la composition des ménages, les familles monoparentales avec deux enfants ou plus courent le plus grand risque de rester dans le piège de la pauvreté, avec un faible revenu, une faible consommation et un faible niveau de patrimoine financier. Ces familles présentent un risque de pauvreté selon le revenu de 56.4%, soit plus de trois fois la moyenne nationale. Si l'on considère deux dimensions, 31.2% des familles monoparentales ont à la fois un faible revenu et un faible niveau de consommation et 22.2% ont à la fois un faible revenu et ne disposent pas de ressources financières liquides suffisantes. Leur taux de risque de pauvreté dans les trois dimensions est également très élevé (21.7%), ce qui représente le triple de la moyenne nationale. En revanche, les ménages composés d'un adulte seul de plus de 65 ans présentent le risque le plus faible de pauvreté dans les trois dimensions, avec seulement 2.3% des ménages qui sont concernés, suivis par les ménages composés de deux adultes sans enfants dont au moins un de 65 ans ou plus avec un risque de pauvreté sous trois dimensions à 3.2%.

Il est intéressant de noter que la mesure traditionnelle de la pauvreté basée sur le revenu disponible donne un taux de pauvreté plus élevé pour les familles dont le chef de famille exerce une activité indépendante que pour celles dont le chef est salarié. Toutefois, ces ménages indépendants sont aussi moins susceptibles d'être pauvres en termes de consommation et d'actifs financiers que le second groupe. Si l'on considère les trois dimensions, le taux de pauvreté des indépendants est également significativement plus faible que pour les salariés. Cela reflète la plus grande volatilité des revenus des travailleurs indépendants par rapport aux salariés. Concernant le niveau d'éducation, le statut d'occupation et le statut d'activité, les résultats ne sont pas vraiment surprenants. Ceux qui n'ont qu'un niveau d'éducation primaire ou secondaire sont significativement plus susceptibles d'être à la fois pauvres en revenu et en actifs que ceux qui ont atteint un niveau d'éducation supérieur. La pauvreté sous deux dimensions ou plus est également plus répandue parmi les locataires, les chômeurs et les inactifs.

3.7.2. Le taux d'épargne des ménages

Un autre exemple d'indicateur que l'on peut produire à partir des données fusionnées est le taux d'épargne des ménages. Le taux d'épargne est un indicateur important de l'accumulation de richesse. Sur la base des données synthétiques issues de notre appariement, nous pouvons calculer le taux d'épargne micro[23] des ménages au Luxembourg. Il faut noter que les données EU-SILC 2021 et EBM 2021 collectent les revenus de l'année 2020, donc les revenus ne reflètent pas l'impact de la guerre en Ukraine ou les dernières mesures gouvernementales de l'accord tripartite.

Graphique 36 **Variation du taux d'épargne moyen et médian par quintile entre 2020 et 2021**

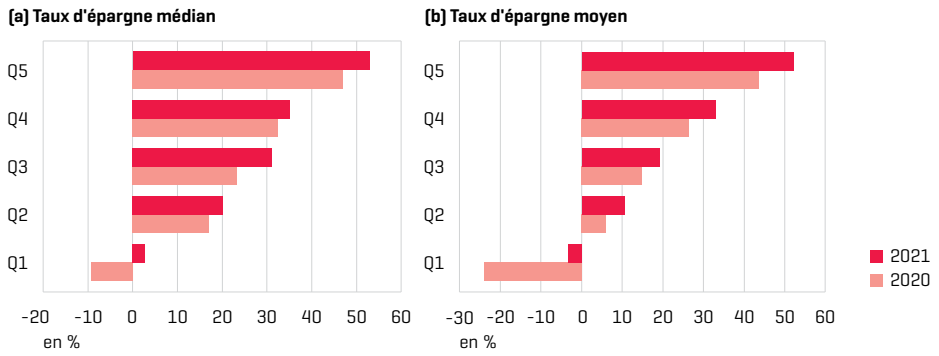

Source: STATEC, Calcul des auteurs à partir de fichiers synthétiques obtenus à partir de l'appariement d'EU-SILC 2021, d'EBM 2021 et de HFCS 3e vague pour les taux d'épargne en 2021, et d'EU-SILC 2020, d'EBM 2020 et de HFCS 3e vague pour les données en 2020. Il convient de noter que le revenu collecté dans EU-SILC, EBM et HFCS provient d'une année antérieure. Les caractéristiques du ménage sont indiquées par la personne de référence.

Malgré la crise sanitaire, le taux d'épargne a augmenté au Luxembourg. En 2021, le taux de microépargne moyen est de 28%, il augmente de près de 4 points de pourcentage par rapport à l'année précédente.

23 Il convient de noter que les taux d'épargne macro diffèrent des calculs de taux d'épargne micro ci-dessus dans la mesure où ils sont basés sur le revenu et la consommation agrégés de l'ensemble de la population des ménages. Le revenu, la consommation et l'épargne sont également définis différemment. Pour plus de détails, voir (Eurostat 2018).

Cette augmentation concerne tous les ménages dans tous les quintiles, mais elle est plus forte dans le premier quintile. En effet, les taux d'épargne passent de -23% en 2019/2020 à -3% en 2020/2021 si l'on prend le taux d'épargne moyen, et de -11% à plus de 2% si l'on considère la valeur médiane du premier quintile (→ Graphique 36). Il faut noter que comme l'enquête EU-SILC 2021 ne collecte que le revenu de l'année précédente, la variation du taux d'épargne et du revenu est liée au changement de l'année 2020, qui comprend le doublement de l'allocation de vie chère par le gouvernement, la hausse du salaire social minimum ainsi que l'indexation en 2020. Ces deux premiers changements (allocation de vie et salaire social minimum) concernent surtout les ménages du quintile inférieur, tandis que l'indexation a un impact sur tous les ménages. Cela pourrait expliquer pourquoi nous observons le plus fort changement dans les taux d'épargne des ménages du quintile inférieur (Q1).

Toutefois, ces taux ne sont pas homogènes selon les groupes démographiques. Sans surprise, les ménages désépargnant ou ayant un taux d'épargne négatif sont concentrés dans le groupe des ménages les plus jeunes et au bas de la distribution des revenus (→ Graphique 37). Ces ménages à faible revenu peuvent généralement maintenir leur niveau consommation en ayant recours à la famille et aux amis ou encore à l'endettement. Cependant, le taux d'épargne négatif des ménages du quintile inférieur (Q1) est beaucoup moins sévère par rapport à l'année précédente.

Graphique 37 **Taux d'épargne moyen des ménages au Luxembourg en 2021. Ce sont surtout les ménages aisés qui épargnent le plus, tandis que les ménages modestes consomment plus que leur revenu**

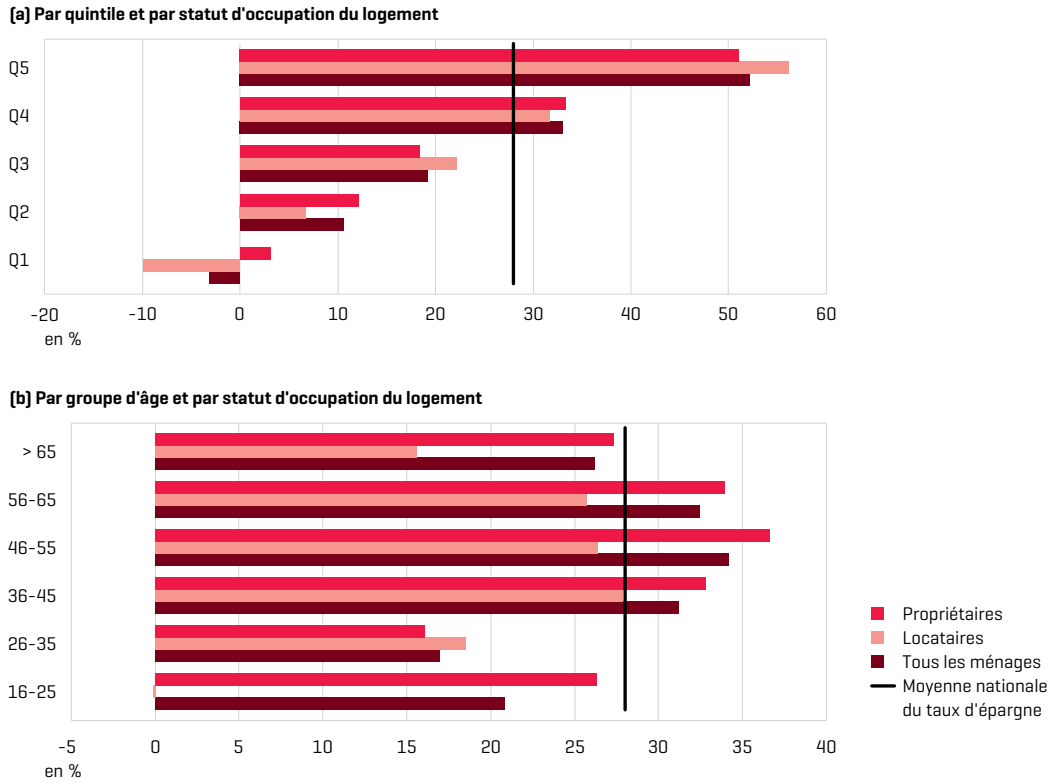

Source: STATEC, Calcul des auteurs à partir de fichiers synthétiques obtenus par l'appariement de EU-SILC 2021 avec EBM 2021 et HFCS 3e vague. Il convient de noter que le revenu collecté dans EU-SILC, EBM et HFCS provient d'une année antérieure. Les caractéristiques du ménage sont indiquées par la personne de référence.

Graphique 38 **Le taux d'épargne moyen des ménages selon d'autres caractéristiques démographiques, 2021. Les ménages d'employés et ceux avec un niveau d'éducation élevé épargnent le plus**

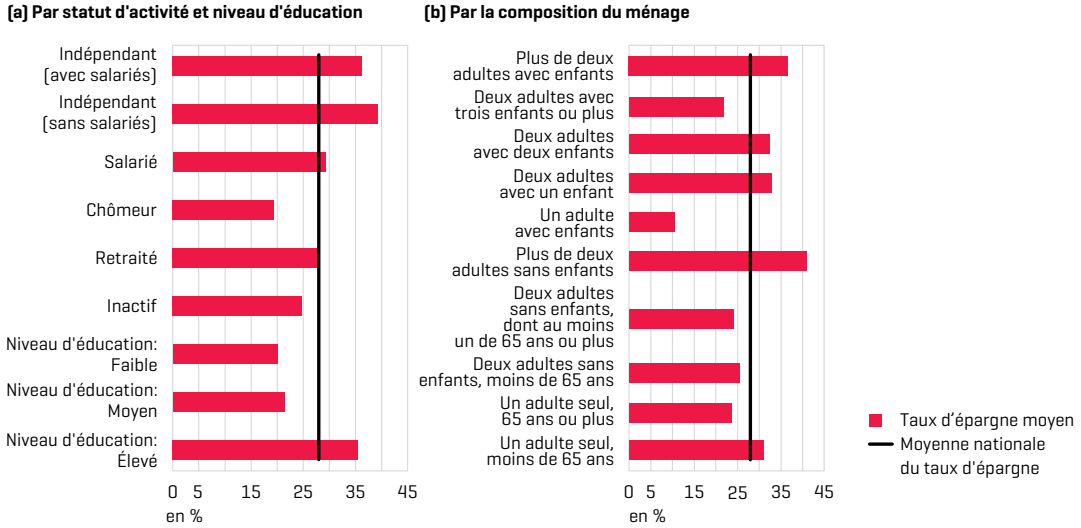

Source: STATEC, Calcul des auteurs à partir de fichiers synthétiques obtenus par l'appariement de EU-SILC 2021 avec EBM 2021 et HFCS 3e vague. Il convient de noter que le revenu collecté dans EU-SILC, EBM et HFCS provient d'une année antérieure. Les caractéristiques du ménage sont indiquées par la personne de référence.

Le taux d'épargne est également fortement influencé par d'autres variables sociodémographiques, comme la composition du ménage, le statut d'activité, le niveau d'éducation atteint ou encore le type de profession exercée (→ Graphique 38). Les personnes ayant atteint un niveau d'éducation élevé (d'éducation tertiaire, université ou plus) ont un taux d'épargne deux fois plus élevé que celles ayant un niveau d'éducation primaire ou secondaire. Les personnes ayant un emploi (salarié ou indépendant) épargnent le plus, tandis que les chômeurs et les inactifs épargnent le moins. Les ménages composés d'un seul adulte et les ménages monoparentaux avec un enfant à charge sont parmi les moins épargnants. Sans surprise, les taux d'épargne sont plus élevés chez les propriétaires que chez les locataires, ce qui reflète le fait que le remboursement du prêt hypothécaire pour l'achat du logement peut être vu comme une sorte d'épargne forcée pour les propriétaires.

3.7.3. La précarité énergétique

La pauvreté énergétique est généralement définie différemment entre les pays en développement et les pays développés. Dans le premier cas, elle est généralement comprise comme un manque d'accès aux services énergétiques, alors que dans le second cas, elle est attribuée au poids excessif des dépenses énergétiques par rapport aux revenus des ménages. Nous suivons (Di Falco, Thunus et Zardet 2021) pour utiliser la seconde approche pour le cas du Luxembourg et nous choisissons de définir la pauvreté énergétique comme avoir des factures d'énergie élevées, avoir des bas revenus et des logements à faible efficacité énergétique.

Pour mesurer quantitativement la pauvreté énergétique, nous utilisons les deux indicateurs suivants:

- Taux d'effort énergétique (TEE) élevé

$$\text{TEE} = \frac{\text{Dépenses énergétiques du ménage}}{\text{Revenu du ménage}} > 2 \times \text{Valeur médiane nationale en 2012}$$

- Faible revenu, coût élevé

$$\text{BRDE} = \begin{cases} \dfrac{\text{Dépenses énergétiques du ménage}}{\text{par unités de consommation}} > \text{Valeur médiane nationale en 2012} \\ (\text{Revenu net du ménage} - \text{Charges du logement}) < 60\% \times \\ \text{Médian du (Revenu net du ménage} - \text{Charges du logement) en 2012} \end{cases}$$

Les mesures TEE sont fréquentes dans la littérature (voir (Legendre et Ricci 2015) et (Di Falco, Thunus et Zardet 2021)), car elles sont faciles à calculer et à expliquer. Cependant, elles ne tiennent pas compte des niveaux de revenu et pourraient alors inclure des ménages ayant un niveau de revenu élevé mais faisant un possible gaspillage d'énergie, ce qui entraînerait des dépenses énergétiques importantes. L'indicateur BRDE, quant à lui, est plus compliqué, car il inclut deux conditions simultanées: un faible revenu et des dépenses énergétiques élevées. Les ménages qui se situent en dessous du seuil conventionnel de 60 % du revenu net résiduel médian après charges de logement et dont les dépenses d'énergie sont supérieures au niveau médian sont considérés comme étant en situation de précarité énergétique. Suivant les travaux de (Di Falco, Thunus et Zardet 2021), nous choisissons l'année 2012 comme point de référence pour notre mesure de la pauvreté énergétique. Pour l'indicateur TEE, la valeur médiane nationale en 2012 était de 7.2%; donc tous les ménages dont la part des dépenses énergétiques par rapport au revenu est supérieure à ce seuil sont considérés comme en situation de pauvreté énergétique[24]. Concernant l'indicateur BRDE, la dépense énergétique médiane ajustée par le nombre d'unités de consommation dans le ménage s'élevait à 1 194 EUR par an en 2012. Quant au seuil défini par 60% du revenu net médian après la prise en compte des charges de logement, sa valeur était de 17 263 EUR par an et par ménage en 2012, soit 1 438 EUR par mois[25].

[24] Cependant, étant donné que l'enquête EBM en 2021 n'a qu'une seule année (au lieu de trois années combinées comme auparavant), nous calculons le seuil pour TEE et BRDE en utilisant seulement une seule année de l'EBM 2012. (Di Falco, Thunus et Zardet 2021) utilisent l'EBM avec trois années combinées.

[25] 60% du revenu médian en 2012 après coût du logement, calculé en utilisant EBM 2012.

Figure 5 **En 2021, 1.8% des ménages au Luxembourg sont en situation de précarité énergétique d'après les deux définitions (TEE et BRDE)**

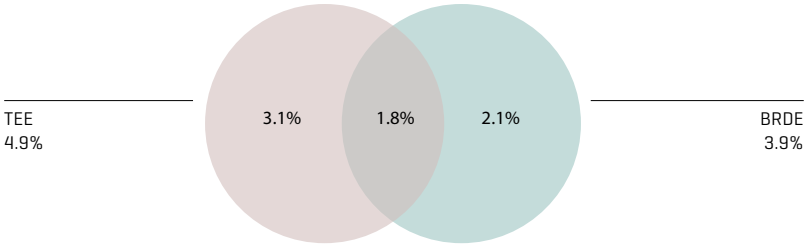

Source: STATEC, Calcul des auteurs à partir de fichiers synthétiques obtenus par l'appariement de EU-SILC 2021 avec EBM 2021. Il convient de noter que le revenu collecté dans EU-SILC, EBM et HFCS provient d'une année antérieure.

Graphique 39 **Évolution du prix de l'énergie et de la précarité énergétique au Luxembourg entre 2000 et 2022**

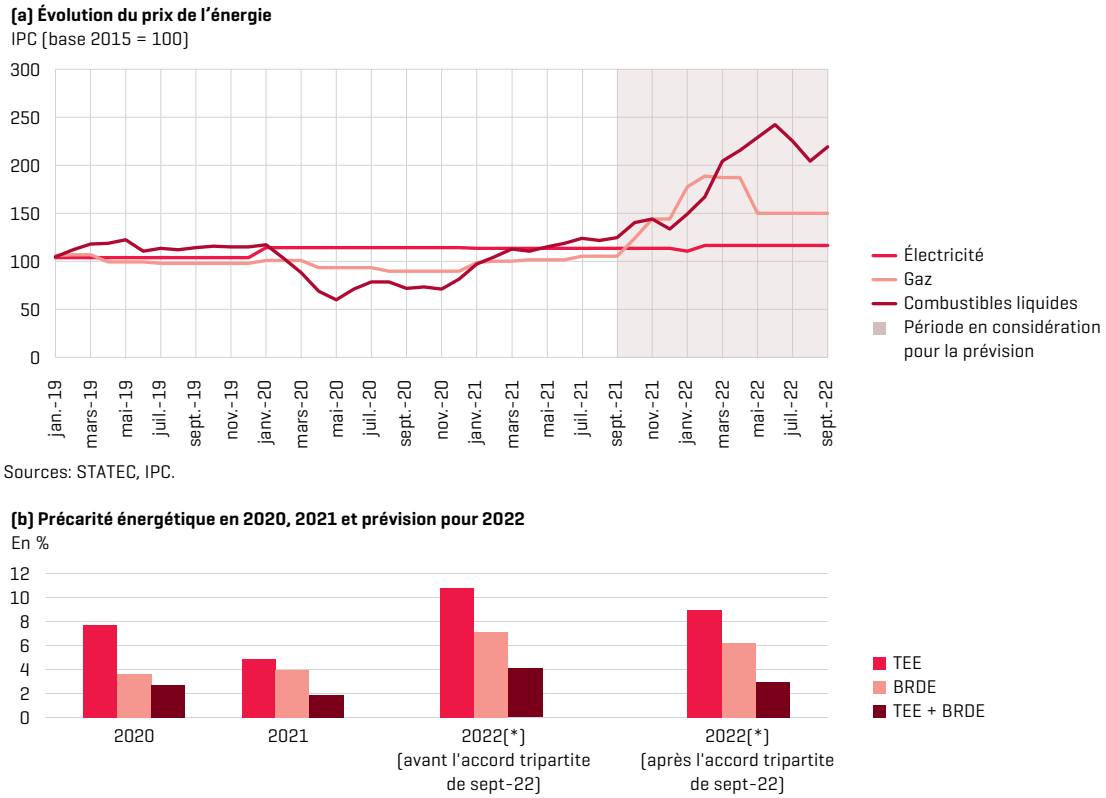

(*) prévision jusqu'à juin 2022
Source: STATEC, Calcul des auteurs à partir de fichiers synthétiques obtenus par l'appariement de EU-SILC 2021 avec EBM 2021. Il convient de noter que le revenu collecté dans EU-SILC, EBM et HFCS provient d'une année antérieure.

La figure 5 montre l'étendue de la précarité énergétique au Luxembourg en utilisant deux mesures quantitatives différentes: TEE et BRDE. Selon l'approche TEE, 4.9% des ménages sont en situation de précarité énergétique; 3.9% sont en situation de précarité énergétique selon l'approche BRDE, tandis que 1.8% sont en situation de précarité énergétique dans les deux conditions.

L'une des principales faiblesses de l'approche TEE est qu'elle ne prend pas en compte le revenu du ménage, ce qui fait que certains ménages ayant un niveau de revenu élevé peuvent se trouver en situation de pauvreté énergétique selon cette mesure. Alors que certains ménages avec un faible niveau de revenu, mais qui ne dépensent pas moins que le seuil TEE (7.2%) de leur revenu en énergie, peuvent encore être vulnérables. Comme nous pouvons le voir dans la figure 5, seul un tiers des personnes en situation de précarité énergétique selon le TEE le sont également selon le BRDE. Alors que 2.1% de la population qui est pauvre selon le BRDE (faible revenu et coût énergétique élevé) est toujours vulnérable même si elle dépense moins de 7.2% de son revenu en factures énergétiques.

Par rapport à 2020, on constate une diminution de l'indicateur TEE; en effet, le taux de TEE passe de 7.7% en 2020 à 4.9% en 2021. Cela signifie que l'augmentation du revenu disponible est plus rapide que l'augmentation des dépenses énergétiques[26]. En revanche, l'indicateur BRDE, qui prend également en compte les revenus et les dépenses des ménages, montre une légère augmentation, de 3.6 % en 2020 à 3.9% en 2021. Cela reflète le fait que les factures énergétiques des logements ont augmenté en 2021. Si l'on prend en compte les deux indicateurs, la précarité énergétique descend à seulement 1.8%, soit une réduction de près de 0.9 point de pourcentage par rapport à 2020. Mais compte tenu des nouveaux événements qui se déroulent depuis le début de l'année 2022 (la guerre en Ukraine et la crise énergétique), on peut s'attendre à une augmentation de la précarité énergétique en 2022. Le graphique 39a montre une forte augmentation du prix de l'énergie, en particulier pour le mazout (combustibles liquides) et le gaz depuis le début de 2022. Nous introduisons une prévision pour la précarité énergétique en 2022[27], tenant compte des prévisions pour 2022 et 2023 du prix de l'énergie et de l'indexation des revenus des ménages en octobre 2021 et avril 2022. Sans les mesures décidées lors de la tripatite de septembre 2022, nos prévisions montrent une forte augmentation de la précarité énergétique en 2022 pour les deux mesures TEE et BRDE (→ Graphique 39b); en effet, le taux de TEE passerait à 10,8% en 2022. L'indicateur BRDE montre également une tendance similaire et passerait à 7.2% en 2022 (le chiffre en 2021 est juste de 3.9%). Sous les deux indicateurs TEE et BRDE, sans les mesures tripartites récentes, nous estimons que 4.1% des ménages résidant au Luxembourg tomberaient dans la précarité énergétique en 2022[28]. En tenant compte de toutes les mesures retenues lors des négociations tripartites de septembre 2022, ce chiffre se réduit à 3.0%.

[26] Ici, nous ne tenons compte que des dépenses énergétiques liées au chauffage du logement, et non du carburant pour le transport.

[27] On adopte une approche statique où nous supposons que les ménages ne changent pas leurs comportements à court terme. Il ne tient donc compte d'aucune mesure d'économie d'énergie.

[28] Il faut noter qu'il s'agit d'une estimation. L'impact réel dépendra de la transposition des nouvelles mesures du gouvernement, des efforts d'économie d'énergie des ménages et de l'évolution du prix de l'énergie au cours du dernier semestre 2022.

Graphique 40 **Précarité énergétique par statut du logement: les locataires sont davantage concernés que les propriétaires**

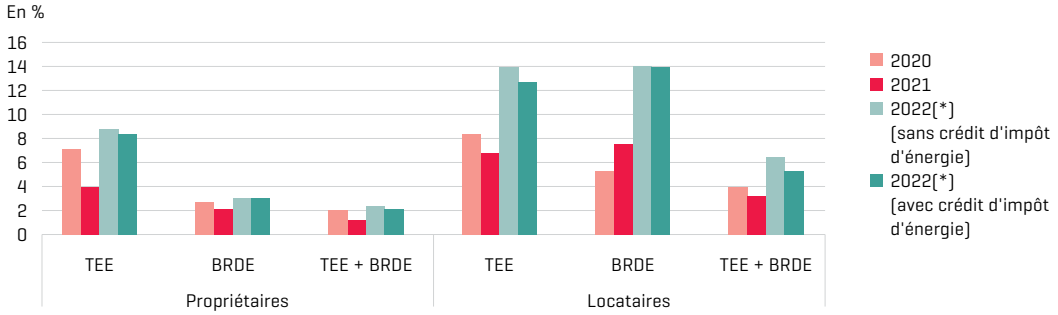

(*) prévision jusqu'à juin 2022
Source: STATEC, Calcul des auteurs à partir de fichiers synthétiques obtenus par l'appariement de EU-SILC 2021, 2020 avec EBM 2021, 2020. Il convient de noter que le revenu collecté dans EU-SILC, EBM et HFCS provient d'une année antérieure.

Le graphique 40 présente les mesures quantitatives de la pauvreté énergétique par statut d'occupation résidentielle. Le statut d'occupation du logement est normalement une dynamique importante de la précarité énergétique, car il donne aux ménages différents niveaux de contrôle sur leur logement. Les propriétaires sont plus indépendants tandis que les locataires sont plus limités dans leurs choix. Le graphique 40 montre une baisse de la mesure TEE tant pour les propriétaires que pour les locataires; cependant, cette chute est beaucoup plus importante chez les propriétaires que chez les locataires. En effet, le taux de TEE a diminué de près de 3%, passant de 7.1% en 2020 à seulement 4.0% en 2021 pour les propriétaires, alors que pour les locataires, le TEE diminue de seulement 1.6%, passant de 8.4% en 2020 à 6.8% en 2021. La mesure BRDE montre une autre réalité; alors que le BRDE montre une légère baisse chez les propriétaires, il augmente de plus de 2% chez les locataires (passant de 5.3% à 7.5%). Les prévisions en 2022 montrent une forte augmentation du TEE et du BRDE aussi bien pour les propriétaires que pour les locataires. Le taux de TEE augmente à 7.4% chez les propriétaires et à presque 13% chez les locataires, alors que pour la mesure BRDE, il est de 3.1% et 13.9% respectivement. La mesure combinée du TEE et du BRDE montre également une tendance similaire: 2.2% des propriétaires et 5.3% des locataires sont classés dans la catégorie de la précarité énergétique en 2022 (après prise en compte du crédit d'impôt).

En plus de ces deux indicateurs objectifs, nous considérons également deux mesures subjectives de la pauvreté énergétique pour les ménages lorsque ceux-ci déclarent: (i) ne pas pouvoir se chauffer suffisamment en hiver, (ii) avoir des difficultés pour les paiements des factures énergétiques. Un avantage de l'utilisation de l'appariement entre le SILC et l'enquête EBM est que nous pouvons comparer les mesures objectives et subjectives de la pauvreté énergétique. Les résultats sont indiqués dans le tableau 10.

Tableau 10 **Les ménages en situation de précarité énergétique sont les plus modestes en termes de revenu et de mesures subjectives**

	TEE		BRDE		TEE + BRDE	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Statistiques de base						
Revenu net moyen par unité de consommation (EUR/an)	20 934	51 566	20 015	51 435	15 545	50 884
Dépenses énergétiques moyennes (EUR/an)	2 957	1 623	2 258	1 657	2 668	1 662
Mesures subjectives						
Ne pas pouvoir chauffer suffisamment son logement	0.8%	2.4%	4.6%	2.3%	2.2%	2.3%
Arriérés sur le paiement des factures énergétiques	7.6%	2.6%	9.6%	2.6%	15.9%	2.6%
Arriérés sur arriérés sur le paiement des prêts hypothécaires ou des loyers	4.1%	2.0%	6.2%	1.9%	9.9%	1.9%
Arriérés sur arriéré sur le paiement des autres emprunts	13.8%	4.2%	13.6%	4.4%	22.6%	4.4%

Sources: STATEC, Calcul des auteurs à partir de fichiers synthétiques obtenus par l'appariement de EU-SILC 2021 avec EBM 2021. Il convient de noter que le revenu collecté dans EU-SILC, EBM et HFCS provient d'une année antérieure.

Le tableau 10 donne plus de détails sur les ménages considérés comme étant en situation de précarité énergétique sur une base quantitative et sur leurs mesures subjectives respectives. Le revenu net annuel des ménages, ajusté par les unités de consommation, est en moyenne de 20 934 euros pour ceux qui sont en situation de précarité énergétique selon l'approche TEE, de 20 015 euros pour ceux qui sont en situation de précarité selon l'approche BRDE et de 15 545 euros pour les deux approches. Le BRDE et les deux approches convergent bien sur le critère monétaire et garantissent que seules les personnes ayant un faible revenu et des coûts énergétiques élevés sont considérées comme étant en situation de précarité énergétique. Une corrélation peut être constatée entre la situation de précarité énergétique selon les indicateurs TEE et BRDE, et les difficultés à payer son loyer, rembourser ses emprunts ou encore payer ses factures courantes en lien avec son logement. De ce point de vue, on peut conclure que les mesures subjectives "valident" les indicateurs objectifs de pauvreté énergétique (TEE et BRDE).

En conclusion, la distribution conjointe entre le revenu, la consommation et le patrimoine peut apporter une analyse riche sur de nombreux aspects du bien-être économique des ménages. Cela montre que la mesure de la pauvreté est plus complexe que l'approche classique qui s'appuie uniquement sur le revenu disponible des ménages. Il convient toutefois de noter que les statistiques présentées dans cette section sont expérimentales et qu'elles reposent sur des modèles statistiques dont les hypothèses sous-jacentes peuvent être discutées. Par conséquent, ces statistiques doivent être exploitées avec une certaine prudence.

Références

Brandolini, A., S. Magri, et T.M. Smeeding. 2010. "Asset-based Measurement of Poverty." Journal of Policy Analysis and Management 29 (2): 267-284.

Brewer, M., et C. O'Dea. 2012. "Measuring living stardards with income and consumption: evidence from the UK." ISER Working Paper Series No. 2012-05. Institute for Social and Economic Research (ISER), Essex.

Di Falco, E., O. Thunus, et G. Zardet. 2021. "Analyse sur la précarité énergétique au Luxembourg." Working Paper.

Eurostat. 2018. Methodological note - Comparison of household income: European Union Statistics on Income and Living Conditions and National Accounts. Eurostat. https://ec.europa.eu/eurostat/documents/7894008/9077550/Methodological_note.pdf.

Haveman, R., et E.N. Wolff. 2004. "The concept and measurement of asset poverty: Levels, trends and composition for the U.S., 1983–2001." Journal of Economic Inequality 2: 145–169.

Legendre, B., et O. Ricci. 2015. "Measuring fuel poverty in France: Which households are the most fuel vulnerable?" Energy Economics 49: 620-628.

Meyer, B.D., et J. Sullivan. 2012. "Identifying the Disadvantaged: Official Poverty, Consumption Poverty, and the New Supplemental Poverty Measure." Journal of Economic Perspective 26 (3): 111-136.

OCDE. 2013. "OECD Framework for Statistics on the distribution of income, consumption and wealth." OECD Publishing.

Stiglitz, J.E., A. Sen, et J.-P. Fitoussi. 2009. "Report by the Commission on the Measurement of Economic Performance and Social Progress." French Government and the National Statistics Agency (INSEE). www.stiglitz-sen-fitoussi.fr/documents/rapport_anglais.pdf.

Tran, T.T.H., et G. Osier. 2021. "Identifier les personnes défavorisées au Luxembourg – Mesure de la pauvreté multidimensionnelle par appariement statistique de plusieurs sources." Working Paper.

3.8 Un système socio-fiscal redistributif au Luxembourg

À retenir:

- La part relative des impôts directs et des cotisations sociales dans le revenu brut des ménages varie de 19% pour les ménages les moins aisés à 37% pour les plus aisés;
- La TVA pèse en moyenne pour 3% du revenu brut des ménages. Un tel résultat s'explique par les faibles taux de TVA qui sont appliqués au Luxembourg (17% en général et seulement 3% pour les produits alimentaires);
- La TVA est un impôt régressif dans la mesure où il touche davantage les ménages les moins aisés que les plus aisés;
- Au Luxembourg, les prestations sociales bénéficient plus aux ménages modestes qu'aux ménages aisés. Elles représentent 46% du revenu brut des ménages du premier décile des revenus, contre seulement 11% de celui des ménages du dernier décile;
- Le système socio-fiscal luxembourgeois est bien redistributif dans la mesure où les ménages les moins aisés bénéficient plus des prestations sociales qu'ils ne contribuent par leurs prélèvements obligatoires.

Ce chapitre aborde la question centrale de la fiscalité et des transferts sociaux au Luxembourg en examinant l'impact de ces mesures sur les inégalités de revenus entre les ménages. En prélevant davantage sur les ménages aisés pour le rediriger vers les ménages modestes sous forme de prestations sociales, la fiscalité devrait permettre de corriger une partie des inégalités de revenus entre les ménages. Pour le vérifier précisément, il faut faire la balance entre, d'un côté, la contribution des ménages via l'impôt (direct et indirect) et les cotisations sociales et, de l'autre, ce que les ménages perçoivent en retour en termes de prestations sociales.

Le revenu brut des ménages est calculé avant le paiement de l'impôt sur le revenu et des cotisations sociales. Les cotisations sociales englobent à la fois les cotisations salariales et patronales obligatoires (les cotisations volontaires payées par l'employeur ne sont pas incluses). En 2021, les impôts directs et les cotisations sociales comptaient en moyenne pour 31% du revenu brut des ménages au Luxembourg. Les impôts directs et les cotisations salariales comptaient pour 22% du revenu et les cotisations patronales pour 9%. Ensemble, ils constituent des "prélèvements obligatoires" sur le budget des ménages. Les impôts directs incluent l'impôt sur le revenu des personnes physiques et l'impôt foncier communal, le niveau de ce dernier étant cependant négligeable par rapport à celui du premier.

Graphique 41 **Les prélèvements obligatoires touchent davantage les ménages les plus aisés que les moins aisés**

Part des impôts directs et des cotisations sociales dans le revenu brut des ménages, 2021, en %

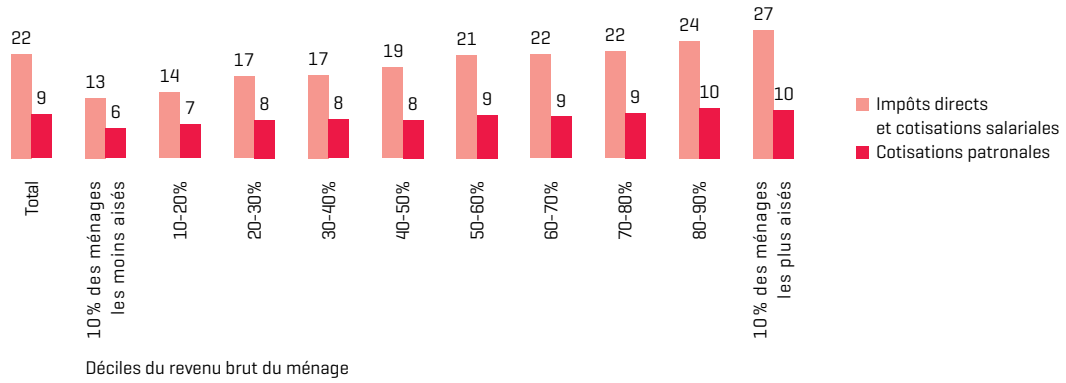

Source: STATEC, Enquête sur les revenus et les conditions de vie (EU-SILC)

La part des prélèvements obligatoires dans le revenu des ménages varie de 19% pour les 10% des ménages les moins aisés (premier décile du niveau de vie) à 37% pour les 10% les plus aisés (dernier décile). Plus précisément, la part des impôts directs et des cotisations salariales varie de 13% à 27% entre le premier et le dernier décile, tandis que celle des cotisations patronales varie de 6 à 10%. Les prélèvements obligatoires au Luxembourg apparaissent donc progressifs: en proportion de leur revenu, les ménages aisés contribuent davantage au budget commun que les ménages modestes.

Si l'imposition directe constitue la face émergée du système fiscal, les ménages sont également soumis à une imposition indirecte à quasiment tous les stades de leur consommation courante: TVA, droits de douane et d'accises... Les impôts indirects sont acquittés par les entreprises, mais leur montant est répercuté à court terme sur les prix à la consommation. Ce sont donc les ménages qui les payent au final.

Le poids des impôts indirects dans le revenu des ménages est plus difficile à évaluer. On peut cependant l'estimer dans le cas spécifique de la TVA, qui est l'archétype de l'impôt indirect. En utilisant les données sur la consommation des ménages qui proviennent de l'Enquête permanente sur le budget des ménages (EBM) conduite par le STATEC, et en appliquant les taux de TVA relatifs à chaque poste de consommation, on est en mesure d'estimer la TVA payée par les ménages résidents à l'État luxembourgeois[29].

La TVA pèse relativement peu sur le revenu des ménages, mais la taxe est légèrement régressive: en moyenne, 3% du revenu brut des ménages ou, de manière équivalente, 5% du revenu disponible, c'est-à-dire le revenu restant au ménage après paiement de l'impôt sur le revenu et des cotisations sociales, y sont consacrés. La TVA est souvent présentée comme un impôt "injuste" dans la mesure où elle pèse plus lourd sur le budget des ménages modestes que sur celui des ménages aisés.

[29] On ne tient pas compte ici de la consommation réalisée à l'étranger. D'après les données de l'EBM, celle-ci représente environ 10% de la consommation totale des ménages.

La raison est simple: les ménages modestes consacrent, en proportion de leur revenu, davantage à leur consommation courante que les ménages aisés, ces derniers pouvant épargner une partie de ce qu'ils gagnent. Sur la base de nos calculs, la TVA au Luxembourg est en effet légèrement régressive: elle représente en moyenne 5% du revenu brut des ménages du premier décile, puis décroît légèrement pour ne plus peser que pour 2% du revenu des ménages du dernier décile.

Graphique 42 **La part de la TVA dans le revenu des ménages reste extrêmement faible**

Part de la TVA dans le revenu brut des ménages, 2021, en %

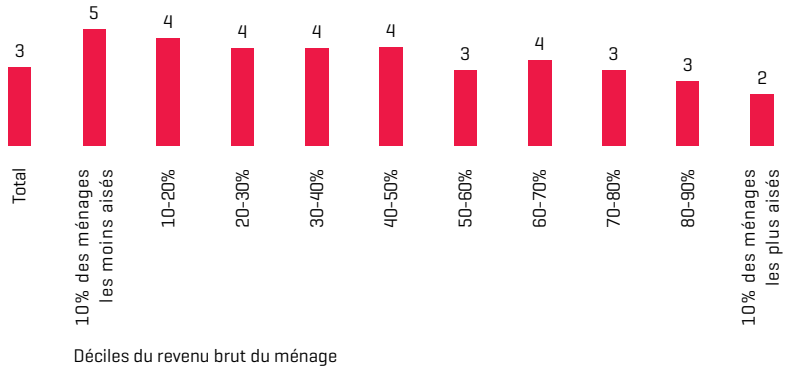

Source: STATEC, Enquête sur les budgets des ménages (EBM) et Comptes nationaux

Un tel résultat s'explique par les faibles taux de TVA qui sont appliqués au Luxembourg. Avec un taux normal de 17%, le Luxembourg possède en effet le taux de TVA le plus faible des pays de l'Union européenne[30]. Il faut ajouter à cela que le taux de TVA "super-réduit" de 3% s'applique à de nombreux postes de la consommation courante comme l'alimentation, les vêtements pour enfants, les livres, les médicaments ou le transport de personnes. L'alimentation et le transport sont, après le logement, les deux postes les plus importants dans la consommation des ménages.

Un système redistributif se manifeste par l'entremise de prestations sociales qui sont versées aux ménages généralement sous conditions de ressources. Les prestations sociales incluent les pensions en cas vieillesse, veuvage ou invalidité; les allocations de chômage, les prestations familiales, les revenus de l'aide sociale (RMG et autres allocations versées par le Fonds national de solidarité), des aides pour le logement (subventions pour le paiement du loyer ou des intérêts d'emprunt) ou les études (bourses de l'enseignement supérieur, aides du CEPAS pour l'enseignement secondaire).

Au Luxembourg, les prestations sociales bénéficient plus aux ménages modestes qu'aux ménages aisés. Elles représentent 46% du revenu brut des ménages du premier décile des revenus, contre seulement 11% de celui des ménages du dernier décile. En moyenne, les prestations représentent 23% en moyenne du revenu brut des ménages. Si l'on exclut les pensions de vieillesse et de veuvage, la part chute à 6%, allant de 32% pour les ménages modestes à seulement 3% pour les ménages aisés.

30 Cette analyse ne tient pas compte de la baisse du taux de TVA décidée lors des dernières négociations tripartites de septembre 2022.

Graphique 43 **En proportion de leur revenu, les ménages les moins aisés bénéficient davantage des prestations sociales que les ménages les plus aisés**

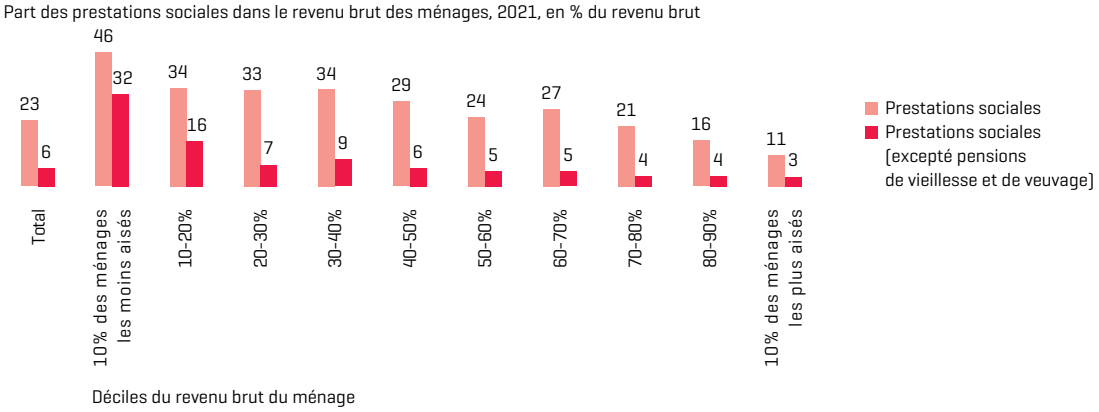

Source: STATEC, Enquête sur les revenus et les conditions de vie (EU-SILC)

En calculant la différence entre ce que les ménages perçoivent en termes de prestations sociales et leur contribution en termes d'impôts (impôts directs + TVA) et de cotisations, on peut estimer le solde net de la redistribution pour les ménages. Un solde positif signifie que le ménage reçoit davantage en prestations sociales qu'il ne contribue en impôts et cotisations. Le ménage est donc bénéficiaire de la redistribution socio-fiscale. À l'inverse, un solde négatif indique que le ménage donne davantage qu'il ne reçoit en retour. Il est donc un contributeur net au système redistributif.

Au Luxembourg, le solde net de la redistribution décroît à mesure que le niveau de vie du ménage s'élève: il varie de +23% du revenu brut pour les 10% des ménages les moins aisés, ce qui veut dire que ces ménages sont bien bénéficiaires de la redistribution socio-fiscale, à -28% pour les 10% des ménages les plus aisés, qui sont donc des contributeurs nets au système redistributif (en moyenne).

Graphique 44 **Au Luxembourg, les ménages les moins aisés sont les bénéficiaires nets de la redistribution socio-fiscale**

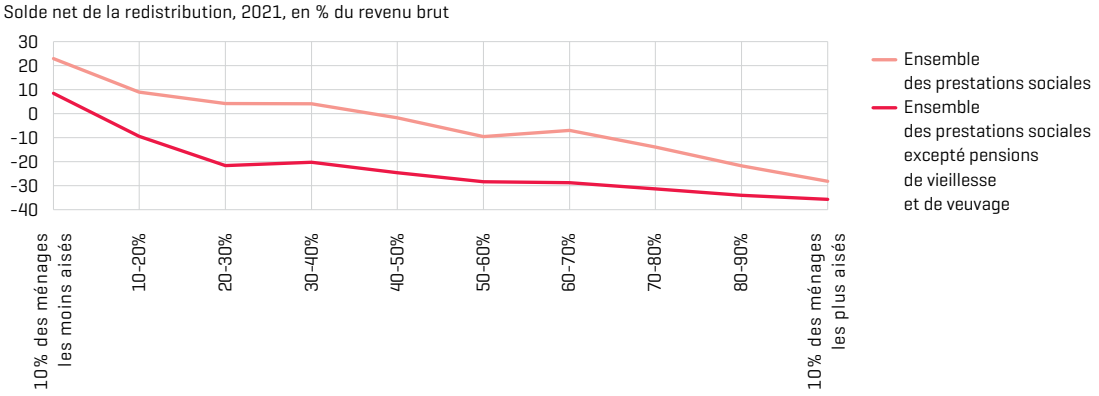

Source: STATEC, Enquête sur les revenus et les conditions de vie (EU-SILC), Enquête sur le Budget des Ménages (EBM) et Comptes nationaux

Ce calcul reste néanmoins incomplet: il ne tient pas compte des prestations sociales en nature ainsi que d'une partie de l'imposition indirecte (hormis la TVA). Il n'en reste pas moins instructif en montrant que les transferts sociaux corrigent une partie des inégalités de revenus entre les ménages en donnant davantage, en proportion de leur revenu, aux ménages les moins favorisés. La redistribution socio-fiscale réduit le risque de pauvreté et les inégalités.

3.9 La santé et la privation matérielle des enfants

Parce que l'enfance représente une phase cruciale pour le développement, les situations difficiles connues durant cette période impactent considérablement les enfants pendant, mais également ultérieurement dans leur vie d'adulte. De nombreux travaux font ainsi état d'un lien direct entre précarité vécue durant l'enfance et difficultés financières et sociales à l'âge adulte (cf. Portrait social, Insee, 2019; La mobilité sociale en France: que sait-on vraiment? France Stratégie, 2020). L'Enquête sur les conditions de vie et les revenus des ménages du STATEC ayant vocation à analyser les conditions de vie des ménages vivant au Luxembourg, le module annuel 2021 de cette enquête est consacré à la santé des enfants de moins de 16 ans et aux privations matérielles connues au sein de leur ménage. Les questions relatives à la santé portent sur une vision de l'état général, sur la présence d'une limitation d'activité ainsi que sur le non-recours aux soins dentaires et de médecine générale pour l'une ou l'autre raison. La question sur l'état de santé global étant posée à un adulte du ménage représentant l'enfant, il est difficile d'établir un parallèle entre privations matérielles et une santé dégradée.[31] En revanche, considérant l'impact fort d'une situation financière difficile durant l'enfance, il est intéressant de quantifier la proportion d'enfants concernée au Luxembourg. Notons qu'au Grand-Duché, un quart des ménages est composé d'au moins un enfant de moins de 16 ans.

Au Luxembourg, les enfants sont relativement préservés des privations rencontrées par les adultes. Ainsi, parmi les ménages dont au moins un enfant a eu besoin de consulter un médecin, seuls 0.4% n'ont pu s'y rendre contre 3.1% pour les adultes. Pour les consultations chez le dentiste, la proportion est de 0.7% (2.7% pour les adultes).

Concernant les privations matérielles non relatives aux soins, un constat globalement similaire peut être fait. Ainsi, les proportions d'enfants impactés par les privations comparables sont systématiquement plus faibles que celles des autres membres du ménage de 16 ans et plus. Cette conclusion est encore plus marquée lorsque le regard se porte uniquement sur les ménages avec au moins un enfant de 16 ans. Par exemple, parmi les ménages avec enfants, 3.1% d'entre eux n'ont pu avoir accès à une activité de loisirs pour des raisons financières contre 7.6% des autres membres de 16 ans et plus.

[31] 4.0% des enfants en situation de privation matérielle sont aussi dans un état de santé de moyen à mauvais contre 3.5% pour ceux n'étant pas en situation de privation.

Graphique 45 **Les enfants sont globalement moins touchés par les privations que les adultes**

Proportions d'enfants et d'adultes ayant dû faire face à différents types de privations, en %

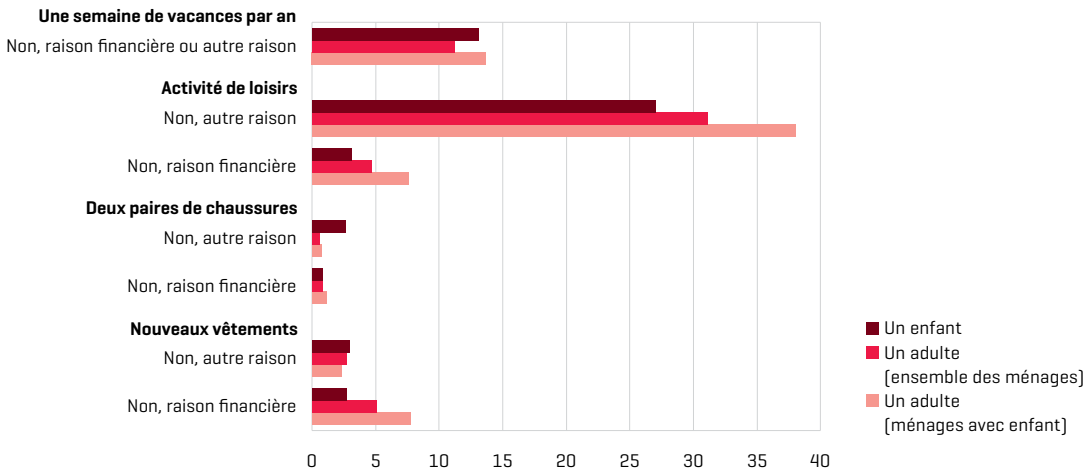

Note: contrairement aux autres privations comparables, le fait de ne pas pouvoir se payer une semaine de vacances par an ne distingue pas une privation pour raison financière d'une autre raison lorsqu'elle est posée aux adultes de 16 ans et plus.
Pour 7.6% des ménages avec enfants, au moins un adulte n'a pas pu accéder à une activité de loisirs pour raison financière contre 3.1% lorsque la privation concerne au moins un enfant.
Source: STATEC (en collaboration avec le LISER), EU-SILC 2021

L'étude de 17 privations pouvant affecter le développement permet d'établir la proportion d'enfants en situation de privation (→ Encadré). Cinq d'entre elles sont relatives au ménage et douze concernent l'enfant (dont celles présentées dans le graphique précédent). Être en situation de privation pour un enfant signifie ne pas avoir accès, pour des raisons financières, à au moins 3 des 17 composants de l'indicateur. En 2021, 6.3% des ménages avec enfants sont impactés par cette situation de privation, dont 0.2% par au moins 10 privations sur 17.

Encadré méthodologique

Au sens d'Eurostat, un enfant est considéré comme vivant dans un ménage en situation de privation, s'il n'a pas accès, pour des raisons financières, à au moins trois des éléments suivants:

- Niveau Enfant:
  - Vêtements adaptés à l'âge
  - Deux paires de chaussures
  - Fruits et légumes au moins une fois par jour
  - Protéines au moins une fois par jour
  - Livres adaptés à l'âge
  - Jeux d'extérieur
  - Jeux d'intérieur
  - Activités de loisirs régulièrement
  - Fêtes pour des occasions spéciales
  - Pouvoir inviter des amis
  - Voyage scolaire ou autres activités scolaires payantes
  - Une semaine de vacances par an

- Niveau Ménage:

  Si le ménage n'a pas accès ou n'a pas la possibilité de:

  - Internet
  - Pouvoir remplacer des meubles usés
  - Pouvoir chauffer suffisamment son logement
  - Disposer d'une voiture pour la famille

  Ou si le ménage a:

  - Des arriérés de paiement

Parmi les 12 privations matérielles ne concernant que les enfants, le fait de ne pas pouvoir partir en voyage scolaire pour des raisons financières affecte le plus de ménages (3.2% d'entre eux). A contrario, les enfants ont massivement accès à une alimentation équilibrée. En effet, seuls 0.3% des ménages ne peuvent, pour des raisons financières, fournir des fruits et légumes à leurs enfants et 0.9% un repas protéiné au moins une fois par jour.

Si ces comparaisons témoignent d'une volonté globale de préserver les enfants de difficultés financières éventuelles, certains d'entre eux sont tout de même davantage exposés. Ceux vivant dans une famille monoparentale sont ainsi plus nombreux à être en situation de privation (7.5% contre 6.0% pour les enfants vivant avec leurs deux parents). La moyenne du nombre de privations rencontrées est également plus élevée (0.9 contre 0.6) pour les ménages monoparentaux. Il semblerait par ailleurs que les ménages comportant des adultes autres que les parents des enfants soient moins concernés par les privations. 4.4% rencontrent une situation de privation des enfants. La faiblesse des effectifs limite toutefois cette conclusion (74 ménages dans l'enquête).

La proportion d'enfants en situation de privation, c'est-à-dire n'ayant pas accès pour des raisons financières à au moins 3 des 17 privations de l'indicateur, est plus faible en 2021 qu'en 2014, elle concernait alors 7.8% des ménages. Le nombre de privations rencontré est quant à lui similaire. En 2014 comme en 2021, les ménages avec enfants rencontrent en moyenne 0.6 privation. Si, globalement, le nombre d'enfants concernés par une situation de privation a baissé, parmi les 17 composants de cet indicateur, les proportions de ménages concernées ont augmenté pour 7 d'entre eux et sont restées similaires pour 4 privations. Les privations dont les proportions ont le plus augmenté sont les arriérés de paiement, la possibilité de se chauffer régulièrement, la possession d'une voiture pour la famille et la participation régulière des enfants aux activités de loisirs.

Ces chiffres montrent le profil type des ménages dans lesquels les enfants sont en situation de privation et de précarité: il s'agit des ménages endettés qui n'ont pas les moyens d'avoir une voiture, vivant dans des logements mal chauffés ou insalubres et dont les enfants ne participent pas à des activités extrascolaires.

Graphique 46 **En 2021, les enfants sont davantage protégés des privations les impactant directement, à l'exception de celles relatives aux loisirs**

Proportion de ménages avec enfants concernée par des privations parmi la liste de 17 en 2014 et en 2021, en %

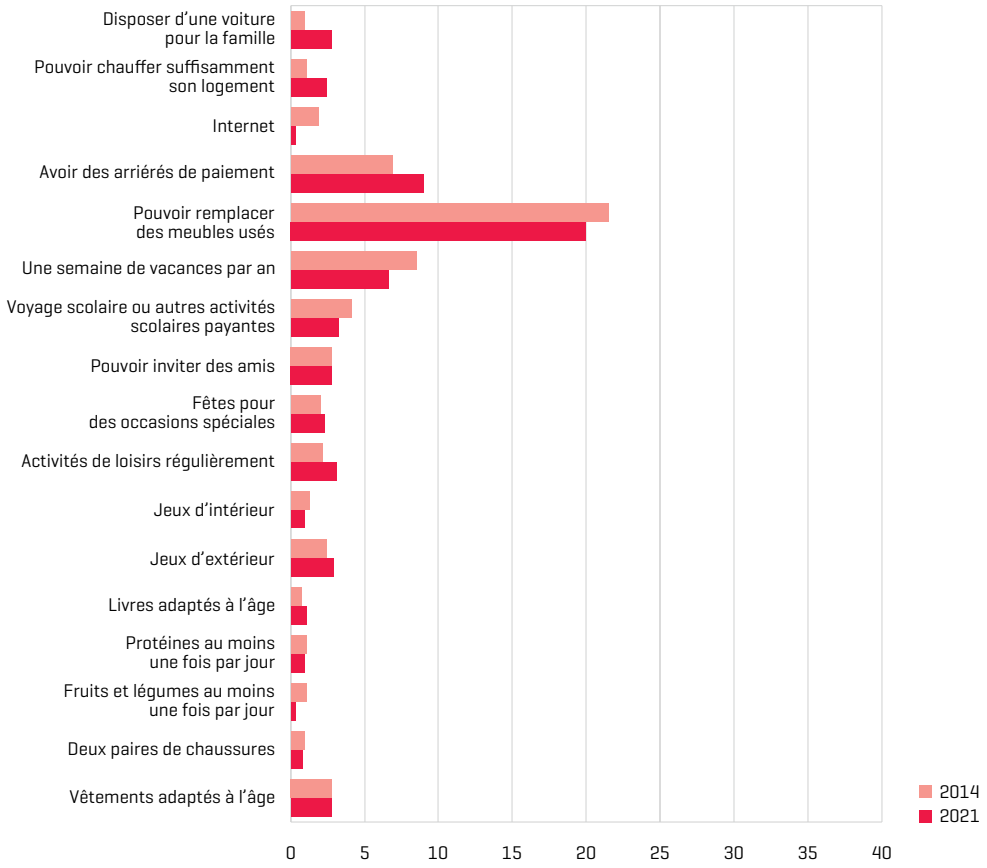

Note: en 2021, 6.6% des ménages n'ont pu permettre à leurs enfants de partir une semaine en vacances hors du domicile contre 8.5% en 2014.
Source: STATEC (en collaboration avec le LISER), EU-SILC 2014, 2021

3.10 Le budget minimum des enfants et sa couverture par les transferts sociaux

À retenir:

- Le budget minimum direct des enfants augmente tendanciellement avec leur âge et varie de 332 EUR à 744 EUR par mois;
- Les budgets de référence des couples avec enfants vont de 3 608 EUR par mois pour un couple avec un enfant de 0-6 ans jusqu'à 5 186 EUR pour un couple avec trois enfants;
- Les aides directes en faveur des enfants se composent de l'allocation familiale, de l'allocation de rentrée et de l'allocation de naissance;
- Pendant la petite enfance, les allocations directes couvrent de manière très généreuse les besoins minimums, avec même une couverture de 100% pour un enfant de 6 mois;
- Entre 8 et 14 ans, les allocations directes couvrent encore presque ¾ du budget direct;
- La couverture par les allocations directes des budgets de référence des adolescents plus âgés n'est plus que de 46%;
- Le REVIS, combiné à tous les transferts sociaux éligibles, permet aux ménages avec enfants d'entièrement subvenir à leurs besoins de base tels qu'ils découlent des budgets de référence;
- Pour le salaire social minimum non qualifié, sans l'allocation d'inclusion du REVIS, le constat précédent est moins vrai.

3.10.1 Introduction: Appréhender les besoins de l'enfant

Ce chapitre présente les besoins minimums des enfants de 0 à 18 ans et la manière dont ils sont couverts par les transferts sociaux en direction des familles. L'analyse se base sur les budgets de référence, calculés par le STATEC depuis 2014 pour déterminer un seuil pour une participation sociale adéquate[32].

La problématique du coût de l'enfant est un aspect central dans l'analyse des politiques familiales et sociales. Or, ce coût de l'enfant n'est pas évident à cerner. Cela tient avant tout au fait qu'il n'existe pas de définition universelle du coût de l'enfant, ni de la meilleure manière de le mesurer (Lechene, 1993; Accardo, 2007; Martin, 2015)[33]. Accardo (2014, cité dans HCF 2015) recense trois définitions différentes du coût de l'enfant dont découlent trois méthodes pour l'appréhender[34].

[32] Cette étude a été effectuée suite à une demande de la part du ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région. L'étude répond à la demande formulée dans l'accord de coalition 2018-2023 de mener une étude sur "le compte et le coût de l'enfant", "qui permettra d'établir une image fiable sur les transferts existants au profit des enfants selon les différentes catégories d'âge et les coûts effectifs à supporter par les familles ayant des enfants à charge", Accord de coalition 2018-2023, p. 45: https://gouvernement.lu/fr/publications/accord-coalition/2018-2023.html

[33] Lechene, V. (1993). Une revue de la littérature sur les échelles d'équivalence. Économie & Prévision, 110(4), 169-182; Accardo, J. (2007). Du bon usage des échelles d'équivalence. Informations Sociales, n° 137(1), 36-45, Hotte, R., & Martin, H. (2015). Mesurer le coût de l'enfant: deux approches à partir des enquêtes Budget de famille.

[34] Haut Conseil de la Famille. (2015). Le "coût de l'enfant": Rapport et propositions adoptés par consensus par le Haut Conseil de la Famille lors de sa séance.

Une première définition est que le coût de l'enfant équivaut à ce que les parents dépensent pour lui. On l'appelle encore le coût empirique des enfants. Le coût empirique est généralement analysé à l'aide des enquêtes sur les dépenses constatées, c'est-à-dire les enquêtes sur les budgets des ménages. La deuxième définition du coût de l'enfant se réfère à ce qu'il faudrait donner aux parents pour maintenir leur niveau de vie avant d'avoir des enfants. Cette définition est généralement utilisée par les économistes. Le ménage est considéré en termes d'unités de consommation. L'on suppose que plus un ménage est grand, plus il peut faire des économies d'échelle. C'est pourquoi on attribue des poids différents au premier adulte, au deuxième adulte et aux enfants d'un ménage. Ici, le coût des enfants est défini comme "le supplément de revenu nécessaire pour avoir le même revenu disponible par unité de consommation avec et sans enfants" (Favrat et al. 2015)[35]. Enfin, la troisième définition part des besoins concrets des enfants. Cette approche est dite "normative", car elle consiste à définir a priori un panier de biens et de services qui couvre les besoins indispensables des enfants. Cette démarche aboutit à un budget minimum mensuel chiffré. Le STATEC mène ce genre de travaux depuis 2014 à travers les budgets de référence (→ Encadré 1).

L'approche normative sert de base pour les analyses de ce chapitre. Il se concentre dès lors sur les coûts directs monétaires supportés par les familles avec enfants[36]. L'analyse est structurée en trois temps. Tout d'abord, elle présente les "budgets directs" des enfants ainsi que le budget total pour différents types de ménage avec enfants. Ensuite, le chapitre compare ces budgets avec les transferts directs destinés aux familles, c'est-à-dire les allocations familiales. Une dernière partie du chapitre confronte le budget de référence des ménages avec enfants à une plus grande palette de transferts sociaux pour analyser dans quelle mesure le revenu d'inclusion sociale (REVIS), le salaire social minimum (SSM) ainsi que les différentes aides en direction des familles couvrent les besoins minimums des ménages avec enfants.

[35] Favrat, A., Marc, C., & Pucci, M. (2015). Les dispositifs sociaux et fiscaux en faveur des familles: Quelle compensation du coût des enfants? Économie et Statistique, 2015(478-480), 5-34.

[36] Le fait d'avoir des enfants entraîne également des coûts indirects pour les parents, tels que les interruptions de carrière, le temps dédié à l'éducation de l'enfant, etc. Ces coûts indirects ne sont pas pris en considération ici.

Encadré 1 **Qu'est-ce que le budget de référence et comment sont calculés les budgets directs des enfants?**

Le budget de référence est un ensemble chiffré de paniers de biens et de services qui représentent un minimum pour vivre de manière décente au Luxembourg. Il prend en compte les besoins minimums de tous les aspects de la vie (alimentation, hygiène, santé, repos, logement, loisirs, éducation, vêtements, besoins de l'enfance). Le budget est établi pour différents types de ménages hypothétiques qui présentent un certain nombre de caractéristiques, par exemple le fait que tous les membres du ménage sont en bonne santé et n'ont pas de besoins médicaux spécifiques. De même, le budget de référence prend comme hypothèse que les ménages sont des locataires sur le marché privé et dont le loyer est un loyer en cours (c'est-à-dire qu'ils ne sont pas à la recherche d'un logement nouveau). Les prix utilisés pour chiffrer les paniers sont des prix du marché et représentent un prix minimum. Les budgets sont mis à jour à l'aide de l'indice des prix à la consommation. Le STATEC développe des budgets minimums pour vivre adéquatement au Luxembourg depuis 2014 et les publie depuis 2016.

Le budget des enfants est calculé sur base d'"enfants types" présentant des caractéristiques précises et qui reflètent des moments clés du développement de l'enfant: enfant de 6 mois, enfant de 18 mois, enfant de 3 ans, enfant de 5 ans (la petite enfance et cycle 1 de l'enseignement fondamental), garçon de 8 ans, fille de 12 ans (école primaire et entrée dans l'enseignement secondaire), garçon de 15 ans, fille de 17 ans (l'adolescence). Pour les enfants en bas âge, le budget de référence ne fait pas de distinction entre les genres, car il a peu d'influence sur leurs besoins, pour les enfants plus âgés, la différence doit être faite, car les besoins peuvent varier d'un sexe à l'autre (par exemple, les produits hygiéniques).

Tous les budgets ont été calculés avec les prix de juillet 2022 et tiennent donc compte de l'inflation.

3.10.2 Le budget minimum des enfants et des familles avec enfants

3.10.2.1 Le budget direct des enfants

Le budget direct des enfants englobe tous les biens, produits et services du budget de référence qui sont directement individualisables à l'enfant, c'est-à-dire dont on peut identifier les enfants comme le destinataire direct. Ceux-ci englobent: l'alimentation, les vêtements, les produits d'hygiène (y compris l'équipement de la salle de bain spécifique aux enfants, p.ex. la table à langer), les frais de santé, les produits et services liés à l'éducation, les produits et activités de la vie sociale, les produits non partagés de la mobilité tels que le vélo et son équipement et l'équipement de repos.

Encadré 2 **Note méthodologique sur les frais de garde et des repas de cantine**

Tous les efforts ont été faits pour considérer, pour le présent chapitre, toutes les politiques récentes en faveur des familles avec enfants. Notamment, la gratuité des repas de midi et d'une partie des frais de garde, entrée en vigueur en septembre 2022 et introduite par la loi du 29 juillet sur la gratuité de l'éducation non formelle et des repas de midi, a des conséquences sur les frais à supporter par les parents[37].

Le budget minimum des enfants tient compte des frais de la garde et des repas de cantine de la manière suivante:

- Pour les enfants non scolarisés dans l'enseignement obligatoire (c'est-à-dire pour les cas types de 18 mois et 3 ans): le budget minimum inclut un coût hebdomadaire pour la garde de 9.37 EUR. Ce coût a été déterminé sur base d'une moyenne pour les ménages dont le revenu est inférieur à deux fois le salaire social minimum (SSM), calculé par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (MENJE). Il inclut également un coût hebdomadaire de 3.86 EUR pour les repas, également calculé par le MENJE pour les ménages dont le revenu est inférieur à deux fois le SSM. L'hypothèse est que les enfants non scolarisés passent 47 semaines par an en garde.

- Pour les enfants scolarisés dans l'enseignement fondamental (donc à partir de 4 ans): à partir de septembre 2022, l'accueil des enfants de l'enseignement fondamental dans les maisons relais, foyers, etc. en dehors des heures d'école devient gratuit pendant les semaines d'école (36 par an), de même que les repas de midi. Pour les ménages qui ont un revenu inférieur à deux fois le SSM, les repas sont également gratuits pendant les vacances. Les heures de garde pendant les vacances scolaires sont soumises aux barèmes du chèque-service accueil. Autrement dit, les frais à payer pour les ménages ayant un faible revenu sont très bas. Le budget de référence inclut simplement un coût moyen hebdomadaire de 3.78 EUR (calcul fourni par le MENJE) pour la garde en maison relais pour 11 semaines par an (les semaines où les parents n'ont pas congé).

- Pour les enfants scolarisés dans l'enseignement supérieur et soumis à l'obligation scolaire: les frais pour les repas de midi ont été enlevés du budget direct de la fille de 12 ans et du garçon de 15 ans, étant donné que ces cas types tombent également sous la gratuité des repas de midi introduite par la loi du 29 juillet susmentionnée. Ils ne sont pas concernés par la garde en structure extrascolaire.

- Pour les enfants scolarisés dans l'enseignement supérieur et non soumis à l'obligation scolaire: des frais pour les repas de midi sont maintenus dans le budget direct pour le cas type de la fille de 17 ans, étant donné qu'elle ne tombe plus sous l'obligation scolaire et ne profite donc pas de la gratuité. Un budget de 5 EUR pour 5 jours est inclus pour un total de 36 semaines par an.

[37] Loi du 29 juillet 2022 portant modification de: 1° la loi modifiée du 4 juillet 2008 sur la jeunesse; 2° la loi modifiée du 17 décembre 2021 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 2022; https://legilux.public.lu/eli/etat/leg/loi/2022/07/29/a445/jo

Ce budget direct s'élève à 334 EUR pour un enfant de 6 mois et il atteint 744 EUR par mois pour une fille de 17 ans (→ Graphique 47).

Graphique 47 **Le budget direct des enfants croît tendanciellement avec leur âge**

Le budget direct en fonction de l'âge de l'enfant type, en EUR

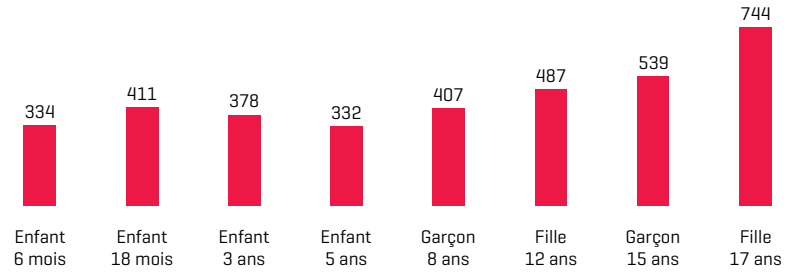

Source: STATEC

À partir de l'âge de 8 ans, le budget des enfants monte linéairement. Pendant la petite enfance, il y a plus de variations entre les différents enfants types. Concrètement, le budget minimum des enfants de 18 mois et de 3 ans est plus élevé que celui de l'enfant de 5 ans. Plusieurs facteurs expliquent ce fait. Tout d'abord, l'enfant de 18 mois nécessite une série de produits spécifiques aux tout-petits enfants (couches, aliments pour bébé) qui plombent le budget et dont leurs aînés n'ont plus besoin (voir également Franziskus & Pirenne 2020 pour une explication détaillée)[38]. D'autre part, l'enfant de 5 ans tombe sous la scolarisation obligatoire, et dès lors, les repas de midi sont gratuits pour lui (→ également détails dans l'encadré 2)[39]. Une nette différence s'observe entre le budget minimum du garçon de 15 ans et celui de la fille de 17 ans (205 EUR de plus par mois), et cela principalement pour deux raisons. Premièrement, le budget minimum de l'adolescente de 17 ans inclut les frais pour passer le permis de conduire. Deuxièmement, dans l'hypothèse du budget de référence, l'adolescente de 17 ans est encore scolarisée, mais elle ne profite pas de la nouvelle mesure de la gratuité des repas pendant les semaines d'école, car cette mesure se limite pour l'instant aux enfants étant en âge d'obligation scolaire[40].

3.10.2.2 Le budget minimum des enfants placé dans le contexte de leurs familles

Le budget minimum d'un enfant pour sa famille ne se limite pas à ses besoins directs. En effet, les ménages avec enfants doivent supporter une série de coûts indirects auxquels les ménages sans enfants ne sont pas confrontés. À titre d'exemple, le fait d'avoir un ou des enfants entraîne le besoin d'un logement plus spacieux, des factures d'électricité et de chauffage plus élevées ou encore le besoin d'une voiture plus grande. Il est difficile d'attribuer un budget direct de ces besoins aux enfants, car il est complexe de mesurer quelle part leur revient exactement.

38 https://statistiques.public.lu/fr/publications/series/economie-statistiques/2020/115-2020.html

39 Dans nos publications précédentes (Franziskus & Pirenne 2020, Franziskus & Pirenne 2022), le coût des enfants était plus linéaire, notamment à cause du fait que les coûts pour la garde et les repas de midi n'étaient pas encore pris en charge par l'État. Ces résultats illustrent dès lors d'emblée la répercussion des décisions politiques sur le budget des enfants. Nous y revenons plus bas dans cette publication.

40 Étant donné que le gouvernement a annoncé qu'il augmentera l'âge de la scolarité obligatoire jusqu'à l'âge de la majorité, la gratuité des repas de cantine pendant les semaines d'école s'appliquera bientôt également à ce groupe d'âge. https://gouvernement.lu/fr/actualites/toutes_actualites/communiques/2022/02-fevrier/22-meisch-prolongation.html

Pour estimer la charge totale supplémentaire que représente un enfant pour sa famille, il est nécessaire de calculer le budget minimum complet du ménage et de le comparer avec celui des ménages sans enfants.

De tels budgets de référence ont été calculés pour des ménages avec des enfants de trois classes d'âge différentes: enfants de 0-6 ans, enfants de 7-13 ans et enfants de 14-18 ans[41]. Les budgets sont présentés pour des couples et des adultes seuls avec un enfant, deux enfants et trois enfants (→ Graphique 48). Les budgets de référence des couples avec enfants vont de 3 608 EUR par mois pour un couple avec un enfant de 0-6 ans jusqu'à 5 186 EUR pour un couple avec trois enfants. Le budget de référence des familles monoparentales s'étend de 2 955 EUR par mois (un enfant de 0-6 ans) à 4 634 EUR par mois (trois enfants).

Graphique 48 **Le montant du budget de référence grimpe avec le nombre d'enfants dans le ménage**

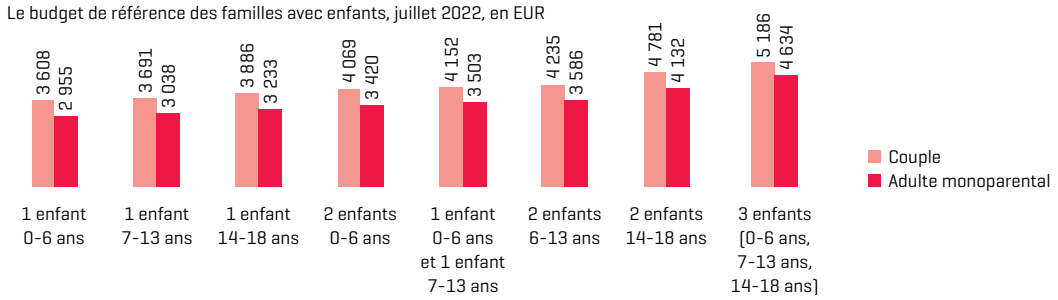

Source: STATEC

Pour connaître le budget supplémentaire induit par la présence d'enfants, le budget de référence des ménages avec enfants est comparé à celui des ménages sans enfants. En juillet 2022, le budget minimum d'un couple sans enfants s'élève à 2 933 EUR par mois et celui d'un adulte seul à 2 350 EUR par mois.

Le budget supplémentaire que doivent prévoir les ménages avec un/des enfant(s) par rapport à un ménage sans enfants varie dès lors entre +23% et +77% dans le cas des couples et entre +26% et +97% dans le cas des ménages monoparentaux (→ Graphique 49).

41 Les budgets de référence utilisés pour cette analyse sont donc une version synthétique de ceux publiés habituellement par le STATEC, ces derniers étant plus détaillés sur les caractéristiques de leurs membres. Le budget de référence total des ménages prend dès lors en compte tous les besoins des parents, les besoins directs des enfants présentés ci-dessus et les besoins communs au ménage. Les besoins des enfants sont introduits sur base des moyennes pour les trois classes d'âge. Ceci présente par ailleurs l'avantage que les classes d'âge des 7-13 ans et des 14-18 ans prennent en compte un garçon et une fille.

Graphique 49 **La présence d'enfants dans le ménage implique toujours un surplus budgétaire**

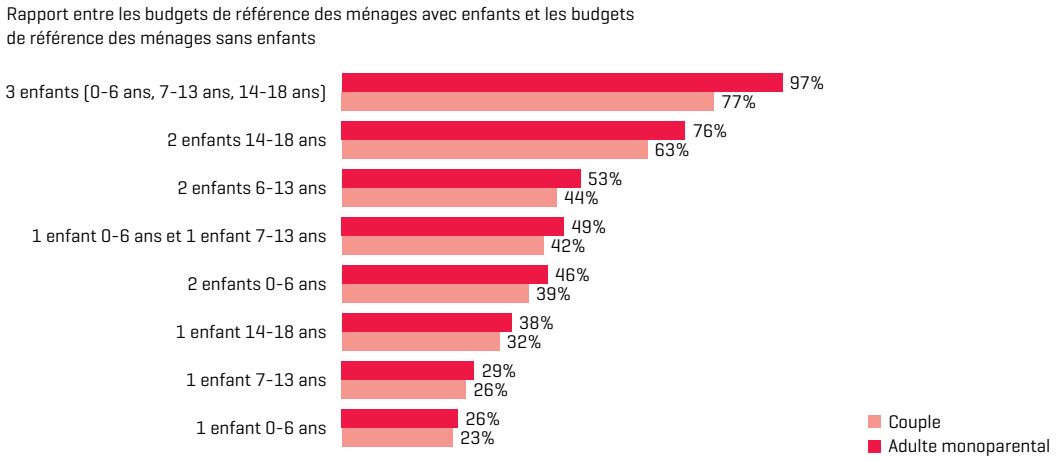

Source: STATEC

Le budget supplémentaire nécessaire augmente d'un côté avec l'âge des enfants et de l'autre avec le nombre d'enfants présents dans le ménage.

3.10.3 Le budget de référence direct des enfants face aux prestations directes en faveur des enfants

Après avoir brossé un tableau général du budget de référence des enfants, cette partie analyse la manière dont les aides directes en faveur des enfants couvrent leur budget minimum. Au Luxembourg, il existe trois allocations "directes" (c'est-à-dire qu'elles sont directement versées aux ménages), à savoir:

- l'allocation familiale ("Kannergeld");
- l'allocation de rentrée scolaire;
- l'allocation de naissance.

Les différents types d'allocations directes pour enfants

L'allocation familiale est versée mensuellement aux ménages. En juillet 2022, le montant de l'allocation familiale est de 271.66 EUR par mois pour les enfants de 0 à 6 ans. Ce montant est majoré de 20.53 EUR pour les enfants de 7 à 11 ans et de 51.25 EUR pour les enfants âgés de 12 ans et plus.

L'allocation de rentrée scolaire est versée annuellement aux ménages qui reçoivent également l'allocation familiale pour les enfants âgés de 6 ans et plus. Elle représente un montant de 115 EUR par an pour les enfants de 6 à 11 ans et de 235 EUR pour les enfants de 12 ans et plus.

Enfin, l'allocation de naissance est une allocation qui accompagne la femme pendant sa grossesse et l'enfant jusqu'à l'âge de deux ans. Elle est versée en trois tranches de 580.03 EUR chacune. Une tranche est directement versée après la naissance de l'enfant, une tranche est versée six semaines après la naissance de l'enfant et une tranche après le deuxième anniversaire de l'enfant. Le ménage doit faire la demande pour obtenir cette allocation. Pendant la grossesse, la femme doit obligatoirement suivre une série de consultations médicales. Après l'accouchement, elle doit faire un examen gynécologique de contrôle après six semaines. Pour la troisième tranche, le ménage doit prouver que l'enfant a été suivi de manière régulière par un pédiatre[42].

Pour pouvoir comparer l'ensemble des allocations directes au coût direct des enfants tel que déterminé par les budgets de référence, l'allocation de rentrée scolaire et l'allocation de naissance sont mensualisées – le Kannergeld étant déjà une aide mensuelle. L'allocation de rentrée scolaire est étalée sur une année (donc 12 mois). L'allocation de naissance, quant à elle, est répartie sur 36 mois hypothétiques, soit trois ans, puisque les ménages reçoivent la troisième tranche après le deuxième anniversaire de l'enfant (→ Tableau 11).

Tableau 11 **Les allocations directes et comment elles sont prises en compte pour le présent calcul**[43]

Type d'allocation	Enfant concerné	Montant unique, en EUR	Nombre de mois	Montant/mois, en EUR
Allocation familiale	enfant 0-6 ans	285.4	1	285.4
	enfant 7-11 ans	293.2	1	293.2
	enfant 12-18 ans	325.5	1	325.5
Allocation de rentrée scolaire	enfant 0-5 ans	0.0	12	0.0
	enfant 6-11 ans	115.0	12	9.6
	enfant 12-18 ans	235.0	12	19.6
Allocation de naissance	enfant 0-3 ans	1 740.0	36	48.3
	enfant 4-6 ans	0.0	0	0.0
	enfant 7-11 ans	0.0	0	0.0
	enfant 12-18 ans	0.0	0	0.0

Source: STATEC

42 https://guichet.public.lu/fr/citoyens/famille/parents/allocation-naissance/allocation-naissance.html

43 Les montants sont présentés de manière arrondie dans le tableau.

Ensuite, les différentes aides sont additionnées pour chaque enfant type (→ Tableau 12). Puisque l'allocation de naissance est une aide élevée qui est, dans notre hypothèse, amortie sur 3 ans, les enfants âgés de 0 à 3 ans inclus dans l'analyse disposent de montants plus élevés que les enfants de 5 à 11 ans (333.7 EUR contre 285.4 EUR et 302.8 EUR respectivement).

Tableau 12 **Calcul des allocations directes mensuelles attribuées aux différents cas types**

	Allocation familiale, en EUR	Allocation de rentrée scolaire, en EUR	Allocation de naissance, en EUR	Total, en EUR
Enfant 6 mois	285.4	0.0	48.3	333.7
Enfant 18 mois	285.4	0.0	48.3	333.7
Enfant 3 ans	285.4	0.0	48.3	333.7
Enfant 5 ans	285.4	0.0	0.0	285.4
Garçon 8 ans	293.2	9.6	0.0	302.8
Fille 12 ans	325.5	19.6	0.0	345.1
Garçon 15 ans	325.5	19.6	0.0	345.1
Fille 17 ans	325.5	19.6	0.0	345.1

Source: STATEC

Les allocations familiales financent de manière inégale les budgets minimums directs des enfants selon leur âge (→ Graphique 50). Pendant la petite enfance, les allocations directes couvrent de manière très généreuse les besoins minimums, avec même une couverture de 100% pour un enfant de 6 mois. Entre 8 et 14 ans, les allocations directes couvrent encore presque ¾ du budget direct. C'est dans l'adolescence avancée que l'écart entre le budget minimum et les allocations directes se creuse.

Graphique 50 **Les allocations directes couvrent entre 100% et 46% du budget minimum des enfants**

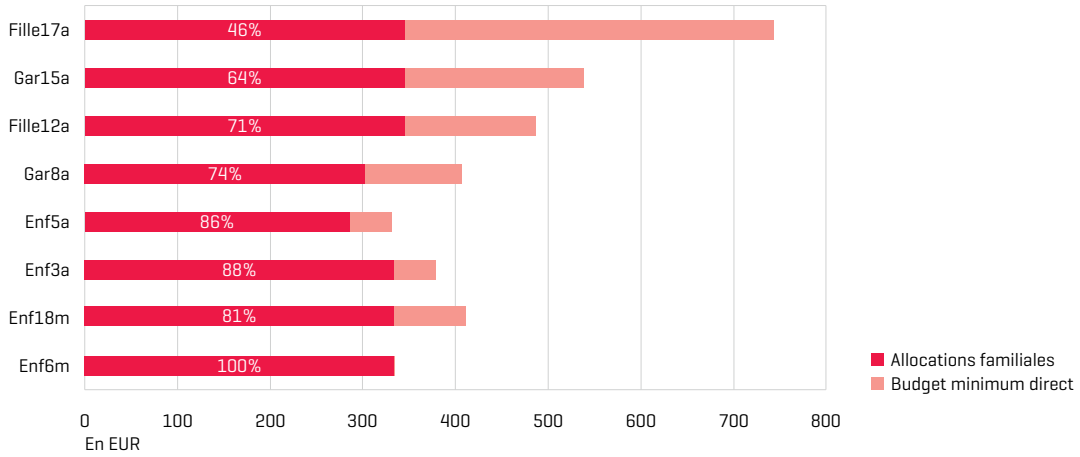

Source: STATEC

Or, comme il a été souligné plus haut, le budget direct des enfants ne contient pas tous les besoins supplémentaires des ménages avec enfants. Le graphique 51 illustre comment les allocations directes couvrent le surplus total auquel font face les ménages avec enfants par rapport aux ménages sans enfants. Pour l'adulte monoparental, ce surplus en budget est couvert à hauteur de 60% (adulte avec deux enfants de 0-6 ans) à 39% (adulte avec un ou deux enfants 14-18 ans). Pour les couples avec enfants, les ordres de grandeur sont similaires et varient entre 57% et 36%. Les résultats selon l'âge, confirment aussi le constat que les allocations directes couvrent moins bien les besoins supplémentaires engendrés par la présence d'adolescents dans le ménage. Cependant, lorsque le ménage comprend deux enfants, les allocations directes couvrent un peu mieux le surcoût, en raison des économies d'échelle.

Graphique 51 **Les allocations directes couvrent 60% à 36% du surplus de budget induit par la présence d'enfants**

Rapport entre les budgets de référence complets des ménages avec enfants et les allocations directes en lien avec les enfants perçues, en %

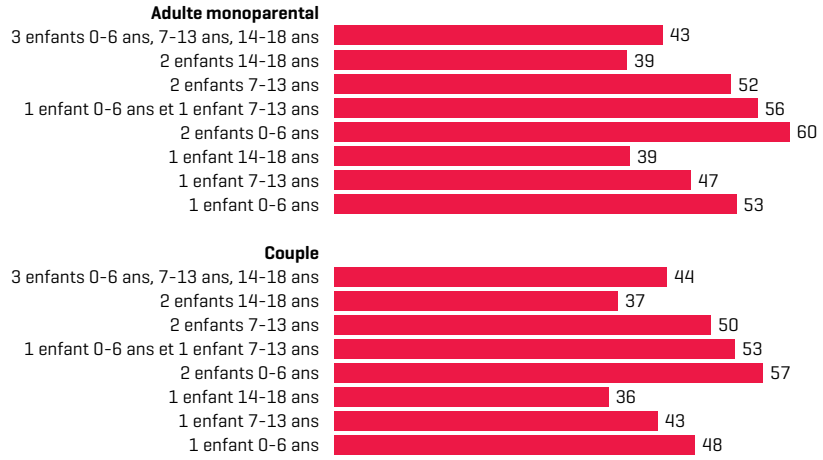

Source: STATEC

3.10.4 Le budget de référence face à l'ensemble des transferts sociaux

Si les analyses précédentes mettent en lumière que les allocations familiales directes couvrent une partie des besoins des enfants, elles donnent une image incomplète des aides sociales en direction des familles dont l'État luxembourgeois s'est doté pour soutenir les familles avec enfants (ayant un faible revenu). Pour illustrer l'étendue de ces aides, les paragraphes suivants comparent les budgets de référence des ménages avec enfants à d'autres dispositifs, comme le REVIS, le salaire social minimum, l'allocation de vie chère et les avantages fiscaux.

3.10.4.1 Le budget minimum des ménages avec enfants face au revenu d'inclusion sociale (REVIS)

Le revenu d'inclusion sociale (REVIS) est une forme de revenu minimum que peuvent demander les ménages qui, soit n'ont pas d'autre revenu, soit ont un revenu insuffisant[44].

[44] Pour une description détaillée du fonctionnement du REVIS, consulter: https://revis.public.lu/fr.html.

Depuis sa réforme de 2018, le REVIS prend en compte la situation particulière des familles avec enfants, en introduisant des montants forfaitaires de base pour les adultes et les enfants. Chaque ménage ayant un ou plusieurs enfants obtient une majoration pour les frais communs du ménage, et les ménages monoparentaux reçoivent une majoration supplémentaire par enfant. Pour comparer le REVIS augmenté de l'ensemble des transferts sociaux aux budgets de référence, le revenu mensuel a été calculé pour plusieurs ménages types avec des caractéristiques spécifiques (→ Encadré).

Encadré méthodologique

Un revenu net augmenté des transferts sociaux est établi pour différents types de ménages et l'hypothèse est faite que les ménages n'ont pas de revenu primaire issu d'un travail ou du capital.

Tableau 13 **Typologie des ménages de l'étude de cas**

Type de ménage	Taux d'activation[45]
Couple avec deux enfants 0-6 ans	Les deux parents activés à 50% Les deux parents activés à 75%
Couple avec deux enfants (0-6 ans et 7-13 ans)	Les deux parents activés à 50% Les deux parents activés à 75%
Couple avec trois enfants (0-6 ans, 7-13 ans et 14-18 ans)	Les deux parents activés à 50% Les deux parents activés à 75% Pas d'activation du tout
Adulte seul avec deux enfants (0-6 ans)	Parent activé à 50% Parent activé à 75%
Adulte seul avec deux enfants (0-6 ans et 7-13 ans)	Parent activé à 50% Parent activé à 75%
Adulte seul avec trois enfants (0-6 ans, 7-13 ans et 14-18 ans)	Parent activé à 50% Parent activé à 75% Pas d'activation du tout

Source: STATEC

Le revenu net du ménage est calculé en additionnant l'allocation du REVIS (allocation d'activation et d'inclusion) et en soustrayant les cotisations sociales et les impôts. À ce revenu REVIS sont ajoutés les autres aides et avantages fiscaux auxquels les ménages ont théoriquement droit[46], à savoir:

- Allocation de vie chère et prime énergie;
- Allocations familiales;
- Crédit d'impôt pour salariés (CIS);
- Crédit d'impôt monoparental (CIM);
- Crédit d'impôt salaire social minimum (CISSM);
- Subvention de loyer;
- "Équivalent" crédit d'impôt énergie (ECI)[47].

45 https://revis.public.lu/fr/revis/procedures/mesures-stabilisation-activation.html

46 Cela suppose que les ménages types connaissent toutes les aides auxquelles ils ont droit et qu'ils y recourent, ce qui n'est souvent pas le cas en réalité.

47 https://www.securex.lu/sites/default/files/2022-05/Nouveau_cr%C3%A9dit_dimp%C3%B-4t_%C3%A9nergie.pdf

Le tableau suivant montre un exemple de calcul du REVIS augmenté de ces autres transferts sociaux.

Tableau 14 **Exemple du calcul du revenu mensuel net avec transferts sociaux pour un couple avec deux enfants 0-6 ans en fonction du taux d'activation**

	Adulte 1	Adulte 2	Adulte 1	Adulte 2
Taux d'activation	50%	50%	75%	75%
Revenu REVIS:				
Allocation d'activation	1 157	1 157	1 735	1 735
Allocation d'inclusion théorique	3 872		3 872	
Immunisation de l'allocation d'activation (25%)	289	289	434	434
Détermination du montant à prendre en compte pour l'allocation d'inclusion	1 735		2 603	
Montant de l'allocation d'inclusion brute	2 137		1 270	
Cotisations sociales sur l'allocation d'activation:				
Maladie soins (2,8%)	-32	-32	-49	-49
Maladie espèces (0,25%)	-3	-3	-4	-4
Pension (8%)	-93	-93	-139	-139
Dépendance (1,4%)	-8	-8	-16	-16
Cotisations sociales sur l'allocation d'inclusion:				
Maladie soins (2,8%)	-60		-36	
Dépendance (1,4%)	-14		-2	
Montant soumis à l'impôt	43 080		45 307	
Impôt dû (calculé sur le site de l'ADC, année 2022)	-189		-218	
Transferts sociaux:				
Allocations familiales	643		643	
Allocation de vie chère (AVC)	241		58	
Prime énergie	29.17		29.17	
Subvention de loyer	187		187	
Avantages impôts:				
Crédit d'impôt pour salarié (CIS)	58	58	58	58
Crédit d'impôt monoparental (CIM)	0	0	0	0
Crédit d'impôt salaire social minimum	35	35	53	53
Equivalent crédit impôt énergie (ECI)	84	84	84	84
Revenu mensuel net	**5 370**		**5 375**	

Source: STATEC

Le revenu mensuel net augmenté de l'ensemble des transferts sociaux est comparé au budget de référence des ménages avec enfants. Cette analyse met en évidence que, sous condition que toutes les aides sociales soient touchées, le total REVIS avec les transferts sociaux est supérieur au budget minimum pour tous les cas de figure calculés, même pour les familles dans lesquelles les parents ne sont pas activés (→ Graphique 52). Autrement dit, le REVIS, combiné avec toutes les autres aides sociales, permet aux ménages avec enfants de subvenir à leurs besoins de base.

Graphique 52 **Le REVIS augmenté des transferts sociaux couvre les budgets de référence de tous les types de ménages avec enfants**

Montants mensuels du REVIS, des transferts sociaux et des budgets de référence pour plusieurs types de ménages avec enfants, en EUR

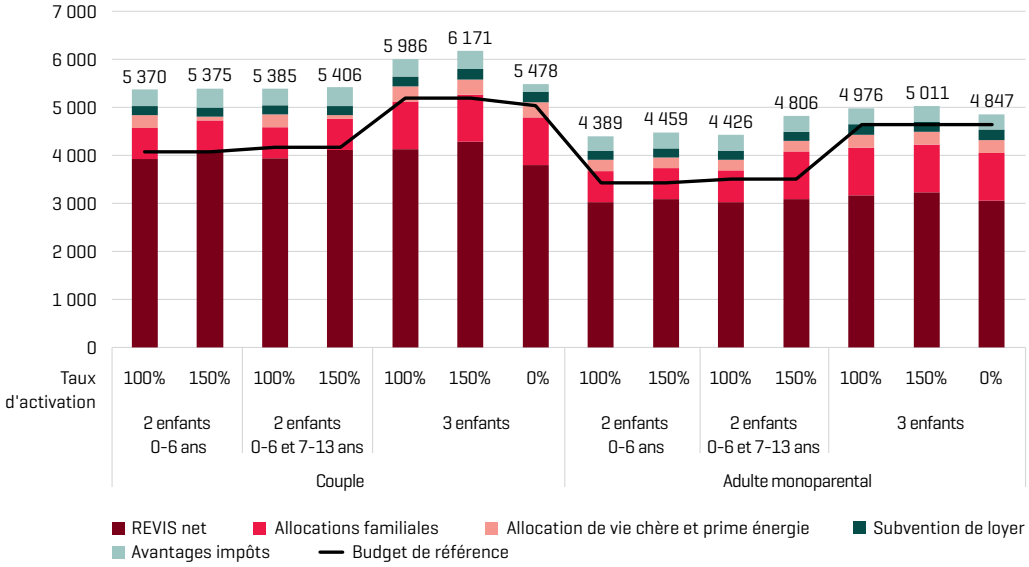

Note de lecture: pour un couple avec deux enfants de 0-6 ans et activé à 100% (c'est-à-dire que les deux parents sont activés à 50%), le revenu disponible s'élève 5 370 EUR, ce qui suffit à couvrir leur budget de référence. Les pourcentages se réfèrent au taux d'activation pour le couple dans son ensemble.
Source: STATEC

Par contre, il existe des écarts entre les différents types de ménages en termes de ce que l'on pourrait qualifier de "surplus" du REVIS augmenté des transferts sociaux par rapport au budget de référence. En effet, certains types de ménages peuvent se prévaloir d'un surplus assez confortable, alors que pour d'autres, le revenu du REVIS avec transferts sociaux et le budget de référence sont très proches. Par exemple, les couples avec enfants âgés entre 0 et 6 ans ou l'adulte seul avec deux enfants de 0-6 ans possèdent un surplus plus conséquent. Par contre, le REVIS avec transferts sociaux est beaucoup plus proche du budget de référence pour les couples et les adultes seuls avec 3 enfants: leur surplus ne représente plus que de 4% à 15% selon le taux d'activation et le type de ménage. La même remarque vaut pour les familles monoparentales avec trois enfants. Cela pourrait indiquer que les familles nombreuses sont plus exposées au risque de précarité. Lorsque les adultes ne sont pas du tout activés, les minima sociaux atteignent tout juste le niveau du budget minimum. Cela signifie donc que les ménages arrivent encore à satisfaire tous leurs besoins de base, mais se retrouvent dans une situation plus précaire que les ménages activés.

Autre constat qui peut être fait sur base de ces résultats: en comparaison avec les couples, les ménages monoparentaux doivent payer beaucoup plus d'impôts. Par exemple, un couple avec trois enfants ayant un revenu annuel de 41 500 EUR doit payer environ 2 050 EUR d'impôts par an. L'adulte monoparental avec trois enfants et un revenu annuel similaire doit payer 5 398 EUR d'impôts par an, soit plus du double.

Finalement, il convient d'attirer l'attention sur le fait que le budget de référence calculé par le STATEC prend comme hypothèse que le loyer payé par le ménage est un loyer en cours (donc que le ménage n'est pas actuellement à la recherche). Or, étant donné qu'il existe une pénurie de logements au Luxembourg, cette hypothèse peut être éloignée de la réalité vécue par certaines familles.

3.10.4.2 Le budget minimum face au salaire social minimum (SSM)

Le même exercice de comparaison peut être fait avec le budget de référence et le salaire social minimum (SSM). Pour ce faire, les mêmes types de familles ont été retenus. Par contre, un temps de travail hypothétique est attribué aux adultes (pour les couples: les deux parents travaillent soit à temps plein chacun, soit un adulte travaille à mi-temps; pour l'adulte monoparental: soit il travaille à temps plein, soit il travaille à 75%). Le revenu mensuel net de ces types de familles inclut un salaire au niveau du salaire social minimum non qualifié, les allocations familiales, la subvention de loyer ainsi que les avantages fiscaux évoqués dans la partie précédente desquelles sont soustraits les cotisations sociales et les impôts sur le revenu. Ce revenu calculé n'inclut pas l'allocation d'inclusion du REVIS.

Graphique 53 **Sans l'allocation d'inclusion, les familles nombreuses et les ménages monoparentaux peinent à atteindre le niveau du budget de référence**

Montants mensuels du SSM, des transferts sociaux et des budgets de référence pour plusieurs types de ménages avec enfants, en EUR

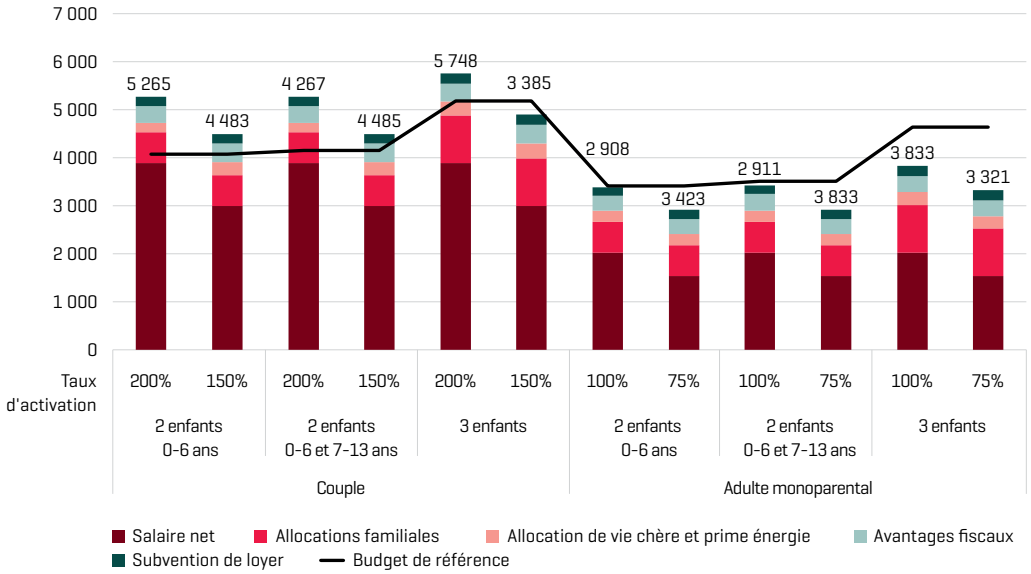

Note de lecture: pour un couple avec deux enfants de 0-6 ans travaillant à 200% (c'est-à-dire que les deux parents travaillent à temps plein), le revenu disponible s'élève 5 265 EUR, ce qui suffit à couvrir leur budget de référence. Les pourcentages se réfèrent au taux d'occupation pour le couple dans son ensemble.
Source: STATEC

Sous les hypothèses formulées ci-dessus, tous les ménages n'arrivent plus à subvenir à leurs besoins de base déterminés par le budget deréférence (→ Graphique 53). En effet, si le revenu ainsi calculé permet aux couples avec deux enfants de subvenir aux besoins minimums du budget de référence de manière assez confortable, tel n'est pas le cas pour le couple avec trois enfants ni pour l'ensemble des ménages monoparentaux.

L'écart entre le budget de référence et les minima sociaux se creuse le plus drastiquement pour l'adulte seul avec trois enfants. À ce ménage, il faudrait 1 313 EUR de plus pour atteindre le niveau du budget de référence.

Autrement dit, les deux analyses précédentes soulignent l'importance de l'allocation d'inclusion dans le système des transferts sociaux du Luxembourg. En effet, cette dernière peut fonctionner comme un véritable filet de sécurité social pour les ménages avec enfants qui travaillent pour un salaire à hauteur du salaire social minimum et qui n'arrivent pas à avoir un revenu satisfaisant pour atteindre un niveau de vie adéquat en raison notamment de la présence des enfants.

3.10.5 Éléments de conclusion: Les familles sont soutenues pas des aides directes, mais le risque que les écarts se creusent persiste

Les analyses précédentes ont proposé une présentation des besoins minima de l'enfant et la manière dont les allocations directes d'un côté et l'ensemble des transferts sociaux de l'autre permettent de couvrir ces besoins. Plusieurs conclusions peuvent être tirées.

Premièrement, les besoins minimums des enfants sont différents selon la méthode qu'on retient pour les présenter. Le budget direct représente les besoins individualisables à l'enfant, donc les produits et services dont profite directement l'enfant. Par contre, le budget de référence total du ménage fait apparaître un budget plus élevé de l'enfant, puisqu'il inclut une série de biens et services qui sont partagés à l'échelle de la famille.

Deuxièmement, l'analyse a montré que les allocations directes en lien avec l'enfance couvrent le budget direct des enfants de manière inégale. Pour la petite enfance, les allocations familiales couvrent ¾ des besoins. À l'inverse, un écart grandissant se creuse entre le budget direct des adolescents et les transferts directs. En dépit de la majoration exercée sur les montants à partir de 12 ans, les besoins des jeunes de 17 ans excèdent les allocations de moitié.

Troisièmement, rapporté à l'ensemble du budget supplémentaire que supporte une famille avec enfants par rapport à celle sans enfants, les allocations familiales ne couvrent plus qu'entre 60% et 36% du budget de l'enfant, selon la constellation familiale, l'âge et le nombre d'enfants.

Quatrièmement, en prenant l'ensemble des transferts sociaux actuellement en vigueur – c'est-à-dire le REVIS combiné à l'allocation de vie chère, la prime énergie, la subvention loyer, les avantages fiscaux et les allocations familiales – les ménages avec enfants arrivent à atteindre le niveau du budget de référence. Sous l'hypothèse que les ménages recourent effectivement à toutes ces aides, les besoins minimums de leurs enfants sont donc couverts par les transferts sociaux. Par contre, si ces ménages disposent d'un salaire à hauteur du salaire social minimum non qualifié sans l'allocation d'inclusion, leur revenu ne suffit pas à avoir un niveau de vie adéquat. De même, la situation de location pourrait faire basculer cet équilibre, comme il a été évoqué dans l'analyse.

Ces résultats pointent l'importance de faire en sorte que les ménages avec enfants, et surtout ceux qui se trouvent dans une situation vulnérable, recourent effectivement à l'ensemble des dispositifs existants.

Pour finir, il convient d'attirer l'attention sur le fait qu'il existe d'autres aides en direction des enfants qui allègent les coûts à supporter par les parents, mais celles-ci n'ont pu être prises en compte dans la présente analyse. Il s'agit des transferts "en nature": plutôt que de verser une aide monétaire aux parents, différents coûts sont directement pris en charge par l'État. C'est pourquoi ils ne figurent pas dans le budget de référence: ce dernier ne comptabilise que les dépenses à réaliser par les ménages. De la sorte, le budget de référence néglige une série de frais pris en charge par l'État. Les transferts en nature en lien avec les politiques familiales concernent trois aspects: la gratuité des transports publics, la gratuité des livres scolaires pour les lycéens[48] et les frais de garde et de cantine déjà évoqués au début de ce chapitre. Par exemple, lors de la mise au point du premier budget de référence en 2016, les transports en commun et les manuels scolaires étaient encore payants. Par rapport à 2016, ces deux mesures politiques représentent un allègement du budget de référence d'environ 50 EUR par mois pour les enfants âgés de 12 ans et plus.

L'impact le plus conséquent sur le budget des familles est certainement obtenu par le système des chèques-service accueil (CSA) qui aide les parents à payer les frais pour la garde de leurs enfants, à la fois pour les enfants non scolarisés (0-4 ans) et pour les enfants scolarisés dans l'enseignement fondamental. Dans Franziskus & Pirenne (2020), le STATEC avait montré qu'un ménage avec un enfant de trois ans fréquentant un lieu de garde et avec un revenu à hauteur du budget de référence devrait dépenser 1 320 EUR supplémentaires pour couvrir le coût de la garde si le système du CSA n'était pas en place[49]. Étant donné que les repas scolaires et l'éducation non formelle sont devenus gratuits à partir de septembre 2022, l'importance de cette aide aux familles gagne encore en ampleur.

[48] https://guichet.public.lu/fr/citoyens/enseignement-formation/enseignement-postprimaire/aides-postprimaire/mybooks.html

[49] Dans le Rapport travail et cohésion sociale de 2018, le STATEC avait montré que le chèque-service accueil réduit effectivement le risque de pauvreté d'environ 2 points de pourcent.

3.11 L'utilisation d'Internet pendant la pandémie

À retenir:

- Réduction de la fracture numérique chez les personnes âgées et les personnes moins diplômées sur les trois dernières années;
- La pandémie a fortement favorisé le développement de l'administration en ligne et, dans une moindre mesure, celui du commerce électronique national;
- Les internautes sont de plus en plus prudents et sensibilisés aux risques de la toile.

3.11.1 L'utilisation d'Internet, déjà très élevée, progresse encore

Bien que l'utilisation d'Internet ait déjà été à un niveau très élevé en 1999 (96%), elle a encore augmenté d'un cran pour atteindre 99% depuis la pandémie et placer le Grand-Duché en tête de l'UE, aux côtés du Danemark.

Tableau 15 **Une utilisation globale d'Internet quasiment généralisée**

		Utilisation globale d'Internet
	Utilisation d'Internet*	Jamais utilisé
2019	96.4%	2.9%
2020	98.5%	1.2%
2021	98.7%	1.2%

* au cours des 3 mois précédant l'enquête
Souce: STATEC, Enquête TIC

C'était, sans surprise, parmi les 65 à 74 ans que l'on comptait le plus de réfractaires, mais leur nombre a fortement diminué: s'ils étaient 16% en 2019, ils ne sont plus que 5% en 2021 à ne jamais avoir utilisé Internet.

Tableau 16 **Réduction de la fracture numérique des 65-74 ans**

			Utilisation d'Internet selon l'âge
	2019	2020	2021
16-44 ans	100%	100%	100%
45-54 ans	99%	98%	99%
55-64 ans	91%	99%	96%
65-74 ans	84%	91%	95%

Note: au cours des 3 mois précédant l'enquête
Souce: SATEC, Enquête TIC

L'écart entre les niveaux d'éducation en termes d'utilisation d'Internet s'est également réduit. En effet, 96% des personnes à niveau d'éducation faible utilisent la toile en 2021, contre 93% en 2019.

Tableau 17 **Une utilisation de plus en plus homogène d'Internet selon le niveau d'éducation**

	Utilisation d'Internet selon le niveau d'éducation		
	2019	2020	2021
Faible	93%	97%	96%
Moyen	97%	99%	99%
Élevé	99%	100%	100%

Note: au cours des 3 mois précédant l'enquête
Souce: STATEC, Enquête TIC

On constate donc une réduction de la fracture numérique chez les personnes âgées et les personnes moins diplômées sur les trois dernières années.

Cette hausse globale de l'utilisation du web est accompagnée d'une hausse de sa fréquence de connexion. Globalement, 95% des internautes utilisent Internet tous les jours ou presque en 2021 contre 90% en 2019.

Tableau 18 **Internet de plus en plus présent dans le quotidien**

	Fréquence d'utilisation d'Internet		
	2019	2020	2021
Chaque jour ou presque	90%	93%	95%
Au moins une fois par semaine	6%	5%	4%
Moins d'une fois par semaine	4%	2%	1%

Note: personnes ayant utilisé internet au cours des 3 mois précédant l'enquête
Souce: STATEC, Enquête TIC

Ce sont évidemment surtout les utilisateurs les moins fervents du net qui ont le plus fortement augmenté leur fréquence de connexion. Ainsi, le pourcentage d'internautes l'utilisant quasiment tous les jours a augmenté de 15 points parmi les 65 à 74 ans, de 14 points parmi les 55 à 64 ans et de 10 points parmi les personnes à niveau d'éducation faible.

Tableau 19 **Tous les jeunes utilisent Internet au quotidien**

	Utilisation quotidienne selon l'âge		
	2019	2020	2021
16-34 ans	99%	99%	99%
35-44 ans	94%	98%	96%
45-54 ans	91%	91%	94%
55-64 ans	76%	84%	90%
65-74 ans	71%	82%	86%

Note: personnes ayant utilisé Internet au cours des 3 mois précédant l'enquête
Souce: STATEC, Enquête TIC

Tableau 20 **Les plus éduqués se connectent davantage quotidiennement**

	Utilisation quotidienne selon le niveau d'éducation		
	2019	2020	2021
Niveau d'éducation faible	81%	90%	91%
Niveau d'éducation moyen	93%	93%	94%
Niveau d'éducation élevé	97%	98%	99%

Note: au cours des 3 mois précédant l'enquête
Souce: STATEC, Enquête TIC

3.11.2 Le COVID-19, un catalyseur pour l'administration en ligne

Si l'utilisation d'Internet dans son ensemble a connu la plus forte progression entre 2019 et 2020, l'administration en ligne a fait un bond majeur un an plus tard. Ainsi, les interactions avec les autorités publiques pour obtenir de l'information passent de 31% en 2020 à 49% en 2021, le téléchargement et l'impression de formulaires de 49% à 65% et la soumission de formulaires remplis en ligne de 36% à 53%.

Tableau 21 **L'interaction en ligne avec les autorités publiques se développe, mais il reste encore de la marge**

	Interaction globale avec les autorités publiques		
	2019	2020	2021
Pour obtenir des informations	33%	31%	49%
Pour télécharger/imprimer des formulaires officiels	50%	49%	65%
Pour soumettre des formulaires remplis en ligne	37%	36%	53%

Note: au cours des 12 mois précédant l'enquête
Souce: STATEC, Enquête TIC

Les femmes téléchargent désormais autant de formulaires officiels que les hommes, mais pour les autres interactions avec le gouvernement et les communes, un écart persiste.

Tableau 22 **L'e-gouvernement, encore souvent une affaire masculine**

	Interaction avec les autorités publiques selon le genre					
	2019		2020		2021	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Pour obtenir des informations	37%	30%	33%	28%	54%	43%
Pour télécharger/imprimer des formulaires officiels	53%	48%	52%	46%	65%	64%
Pour soumettre des formulaires remplis en ligne	41%	32%	39%	33%	57%	49%

Note: au cours des 12 mois précédant l'enquête
Souce: STATEC, Enquête TIC

L'enquête TIC [→ Encadré] nous révèle également que le recours à l'administration en ligne varie toujours fortement selon le niveau d'éducation des internautes. Les personnes à niveau d'éducation faible sont certes beaucoup plus nombreuses en 2021 qu'en 2019 à interagir en ligne avec les autorités publiques, mais l'écart avec les plus diplômés reste élevé.

Ainsi, les premiers sont 31% à soumettre des formulaires, 35% à demander des informations et 45% à télécharger des formulaires en ligne contre respectivement 71%, 64% et 80% pour les seconds.

Graphique 54 **Les diplômés plus friands de l'e-gouvernement**

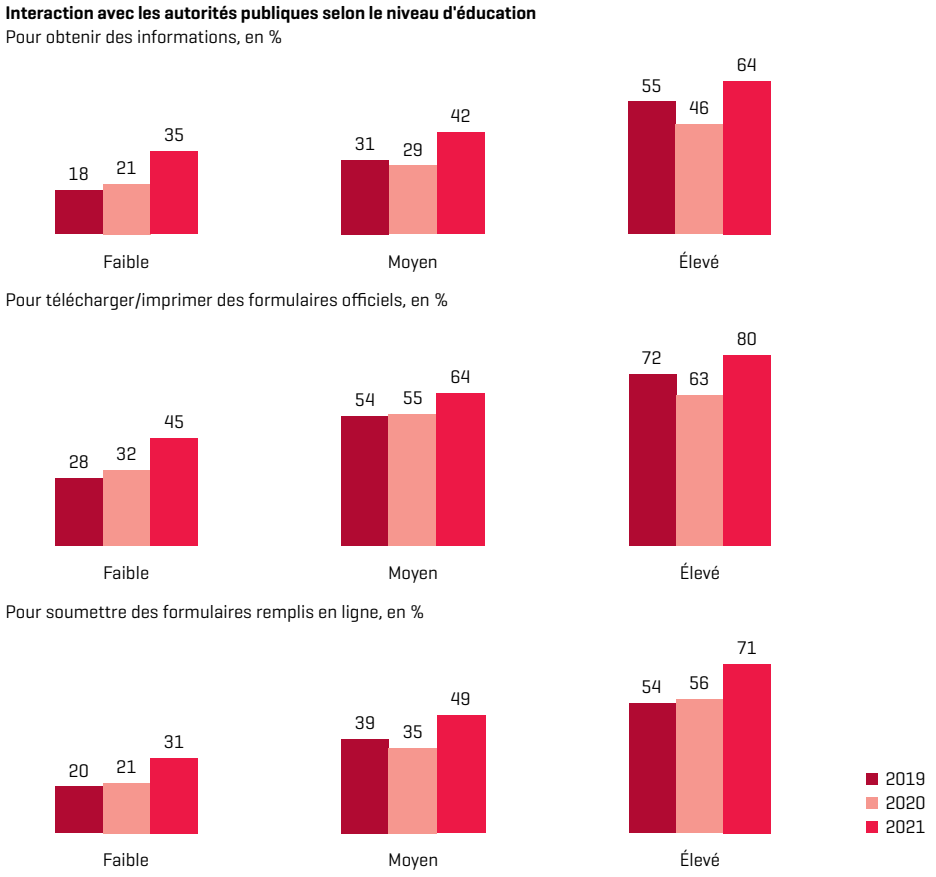

Note: au cours des 12 mois précédant l'enquête
Source: STATEC, Enquête TIC

La prise en compte de l'âge nous indique que, malgré des hausses substantielles en 2021, on compte toujours le moins de fervents de l'administration en ligne parmi les 64 à 74 ans.

Graphique 55 **Fort rattrapage des plus anciens pour l'administration en ligne**

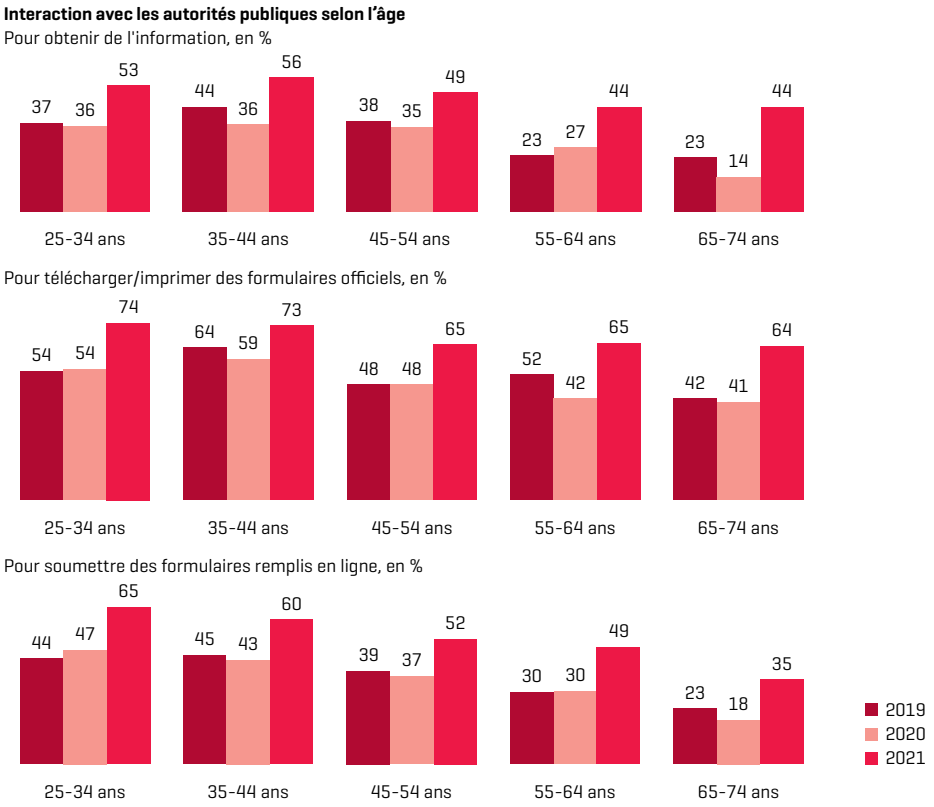

Note: au cours des 12 mois précédant l'enquête
Source: STATEC, Enquête TIC

3.11.3 Le commerce électronique s'intensifie au début du COVID-19

Le commerce électronique quant à lui est passé de 65% d'adhérents parmi les internautes en 2019 à 70% en 2020, première année de la pandémie. Globalement, 2021 n'affiche quasiment pas de hausse supplémentaire (71%), sauf parmi les 25-34 ans et les 65-74 ans dont le nombre d'adeptes a encore augmenté en 2021. Les 16 à 24 ans et les 45 à 64 ans sont, en 2021, de nouveau moins nombreux à commander des biens ou services en ligne.

Tableau 23 **Internet, le magasin des plus jeunes et des diplômés**

	Commandes en ligne de biens ou services à des privés		
	2019	2020	2021
Total	**65%**	**70%**	**71%**
Hommes	67%	71%	69%
Femmes	62%	69%	72%
Niv. d'éduc. faible	47%	52%	51%
Niv. d'éduc. moyen	68%	73%	72%
Niv. d'éduc. élevé	81%	87%	83%
16-24 ans	58%	65%	60%
25-34 ans	75%	78%	86%
35-44 ans	71%	76%	77%
45-54 ans	69%	73%	70%
55-64 ans	54%	66%	62%
65-74 ans	44%	49%	57%

Note: au cours des 3 mois précédant l'enquête
Souce: STATEC, Enquête TIC

Le commerce électronique national s'est développé. En effet, en 2020, 43% des acheteurs en ligne avaient effectué des achats auprès de vendeurs nationaux, contre 32% en 2019. En 2021, ce comportement a faibli (38%), mais reste plus élevé qu'avant la pandémie.

Tableau 24 **La pandémie profite à l'e-commerce national**

	Commerce électronique selon l'origine du vendeur		
	2019	2020	2021
Vendeurs nationaux	32%	43%	38%
Vendeurs UE	80%	80%	74%
Vendeurs reste du monde	36%	30%	29%

Note: au cours des 3 mois précédant l'enquête
Souce: STATEC, Enquête TIC

En tête du hit-parade des produits achetés en ligne auprès de vendeurs nationaux, on retrouve les plats préparés et les vêtements et articles de sport.

Graphique 56 **Les produits électroniques encore surtout achetés chez les grands commerçants internationaux**

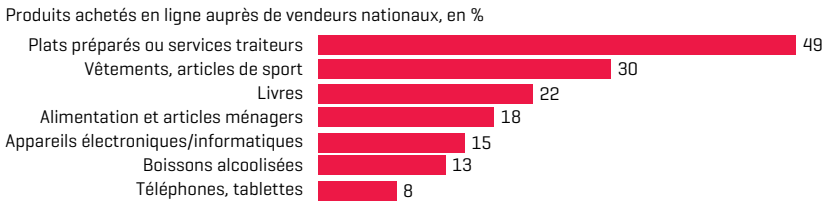

Note: au cours des 3 mois précédant l'enquête
Source: STATEC, Enquête TIC

Les plats préparés ont plus souvent été achetés directement sur le site du restaurant (71%) que via une plateforme de livraison à domicile (Miam Miam, Wedely, Foostix...) (56%).

Il en est de même pour les autres articles: 68% ont été achetés sur le site web du vendeur et 31% sur le site national de vente en ligne Letzshop.lu.

Lors de l'enquête TIC 2021, il a été demandé aux acheteurs en ligne s'ils avaient l'intention de réduire leurs commandes électroniques après la fin de la pandémie de COVID-19 pour acheter de nouveau plus en magasin. Il en ressort que pour les vêtements, les plats livrés et les meubles et accessoires pour la maison, près de la moitié des acheteurs a exprimé l'intention d'acheter à nouveau plus en magasin. Pour les autres articles, 6 à 7 consommateurs en ligne sur 10 veulent maintenir leurs achats sur Internet.

La principale raison pour retourner en magasin est la préférence pour le toucher, le sentir et l'essayage des articles.

Tableau 25 **L'achat en magasin présente aussi un certain nombre d'attraits**

	Principales raisons pour l'achat en magasin
Préfère essayer, toucher, sentir les articles	70%
Veut retrouver ses habitudes d'avant la pandémie	54%
Veut sortir de chez soi	53%
Aime flâner dans les magasins	43%
A besoin du conseil des vendeurs	28%
Se méfie du commerce électronique	17%

Note: au cours des 3 mois précédant l'enquête
Souce: STATEC, Enquête TIC

Notons encore que 75% des acheteurs en ligne ont déclaré parfois rechercher un article en ligne avant de l'acheter plus tard dans un magasin et 57% ont pratiqué l'inverse, c'est-à-dire voir un article en réalité avant de l'acheter en ligne par après.

Si l'on considère uniquement les deux années de pandémie, on note les principales hausses, outre celle des repas livrés, pour l'achat en ligne de livres, de films en streaming ou en téléchargement et d'appareils électroniques grand public ou électroménagers. La vente de biens ou de services en ligne de particuliers sur un site Internet ou une application (eBay, Marketplace...) a également rencontré plus de succès.

Tableau 26 **Les biens de loisirs dominent le commerce en ligne pendant la pandémie**

	Produits achetés en ligne pendant la pandémie	
	2020	2021
Livres physiques	22%	26%
Livres électroniques	13%	16%
Films téléchargés/streaming	17%	23%
Appareils électroniques grand public	9%	14%
Vente en ligne ou via applications de biens ou services	18%	23%

Souce: STATEC, Enquête TIC

La hausse de l'usage d'Internet a été accompagnée par une augmentation de la prudence en matière de sécurité des données personnelles en ligne. Entre 2020 et 2021, les internautes semblent plus réfléchis quand il s'agit de la communication et de l'utilisation de leurs données privées.

Tableau 27 **Des internautes plus sensibilisés aux risques**

Actions en relation avec la protection des données effectuées par les internautes	2020	2021
Restriction de l'accès à la localisation géographique	34%	48%
Limitation de l'accès au profil/contenu sur les réseaux sociaux/sites de partage	30%	41%
Refus d'utilisation d'informations personnelles à des fins de publicité	38%	51%
Vérification de la sécurité du site Internet avant de fournir des informations personnelles (sites https; logo; certificat de sécurité...)	26%	32%
Demande d'accès aux données personnelles détenues par les sites internet ou moteurs de recherche afin de les actualiser ou supprimer	7%	12%

Souce: STATEC, Enquête TIC

Ils sont également plus nombreux à connaître le principe des cookies (78% en 2021 contre 70% en 2020) et à avoir bloqué ou limité l'utilisation des cookies sur leurs appareils (45% en 2021 contre 40% en 2020).

Source des données

Enquête communautaire sur l'utilisation des TIC par les ménages et les particuliers

L'enquête a pour objectif de recueillir des données sur l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) par les ménages et particuliers âgés entre 16 et 74 ans.

Les informations collectées ont trait:

- à l'accès des ménages aux TIC (ordinateur; Internet et téléphone mobile);
- au type de connexion à Internet ainsi qu'aux éventuels obstacles au recours aux nouvelles technologies;
- à la fréquence d'utilisation et l'équipement en TIC d'un particulier faisant partie du ménage;
- au recours à l'administration en ligne et au commerce électronique des particuliers;
- aux compétences ainsi qu'aux obstacles au recours aux nouvelles technologies des particuliers.

Chaque année, l'enquête comporte un module spécifique. En 2022, ce module porte sur l'Internet des objets (Internet of things) et les éco-TIC (Green ICT), alors que celui de 2021 s'intéressait à la confidentialité et à la protection des données personnelles.

Déroulement

Depuis 2018, l'enquête TIC est réalisée selon un schéma de collecte en mode mixte (mixed mode) combinant le téléphone et Internet. Un sous-traitant désigné suivant une adjudication par marché public est en charge de la collecte des informations sur le terrain.

Un échantillon de près de 6 000 individus âgés entre 16 et 74 ans est tiré dans le Registre national des personnes physiques (RNPP) selon une méthode de tirage aléatoire simple. Les individus sélectionnés dans l'échantillon peuvent, selon leur convenance, choisir leur mode de participation à l'enquête. Ce système multimodal permet une meilleure représentativité de l'échantillon final en couvrant certains segments de la population difficiles à atteindre par des systèmes unimodaux plus traditionnels, comme les classes jeunes ou les personnes de nationalité étrangère.

Le terrain de l'enquête est prévu au cours des mois de juin et juillet de l'année en cours. Les questions portent sur les 3, 6 ou 12 mois précédant la date de l'enquête.

Source des données

Résultats

Sur le Portail des statistiques
https://lustat.statec.lu/?fs[0]=Th%C3%A8mes%2C1%7CConditions%20sociales%23C%23%7CConditions%20de%20vie%23C1%23&pg=0&fc=Th%C3%A8mes

Sur le site d'Eurostat
https://ec.europa.eu/eurostat/fr/web/digital-economy-and-society/data/database

Base légale

L'enquête a pour base légale le règlement (UE) n° 2019/1700 du Parlement européen et du Conseil du 10 octobre 2019 établissant un cadre commun pour des statistiques européennes relatives aux personnes et aux ménages fondées sur des données au niveau individuel collectées à partir d'échantillons.

La méthodologie est régie par le règlement d'exécution (UE) 2021/1223 de la Commission du 27 juillet 2021 précisant les éléments techniques de l'ensemble de données, établissant les formats techniques de transmission des informations et précisant les modalités détaillées et le contenu des rapports de qualité concernant l'organisation d'une enquête par sondage dans le domaine de l'utilisation des technologies de l'information et de la communication pour l'année de référence 2022 au titre du règlement (UE) 2019/1700 du Parlement européen et du Conseil.

STATEC
Institut national de la statistique
et des études économiques

www.statec.lu